



Ville de
rimouski



SOCIÉTÉ RIMOUSKOISE DU
PATRIMOINE

GUIDE D'INTERVENTION EN PATRIMOINE

1^{re} édition | 2024

Architecture | Urbanisme | Histoire





GUIDE D'INTERVENTION EN PATRIMOINE

1re édition | 2024

Architecture | Urbanisme | Histoire

Date de la dernière mise à jour de la version administrative :

Section	Feuillet	Règlement de citation et/ou de PIIA modifié	Date de modification	Éléments ajoutés/modifiés

Réalisation

La réalisation de ce guide a été rendue possible grâce aux partenaires suivants :



La recherche et le contenu de ce guide ont été rendus possibles par l'Entente de développement culturel.



Page couverture

La photographie de la page couverture a été choisie pour sa représentativité des environnements bas-laurentien et rimouskois. La maison québécoise, le terrain, les équipements, la végétation, les aménagements paysagers et l'affichage illustrent la réalité, les opportunités et les défis du patrimoine et de l'urbanisme.

Maison québécoise, Pointe-à-Santerre, 2023

98, route Santerre (Le Bic)
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Dépôt légal : 2e trimestre 2024

Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN numérique 978-2-9822597-1-3

Crédits

Recherche et rédaction

Olivier Beaudin, Laurence Des Lauriers-Chouinard, Enya Kerhoas,
Tommy Lefebvre et Sabrina Gendron

Révision et correction

Pier Schnob, Marie Gagné, Stéphanie Santerre,
Catherine Canuel-Landry et Laurence Des Lauriers-Chouinard

Conception graphique

Olivier Beaudin

Photographies (sauf archives)

Sauf mention contraire, Olivier Beaudin, Sandrine Gauthier et
Tommy Lefebvre

Photographies aériennes

Sandrine Gauthier, Jean-Philippe Chabot et David Boisvert

Recherche iconographique et archives

Carl Johnson, Enya Kerhoas, Olivier Beaudin et Julie Côté

Cartographie numérique et interactive

Olivier Beaudin, David Boisvert, Jean-Philippe Lauzon et
Jean-Philippe Chabot

Modélisation et conception 3D

Olivier Beaudin

Conception générale

Ville de Rimouski et Société rimouskoise du patrimoine

Remerciements

Les citoyennes et les citoyens ayant participé au sondage par la Société rimouskoise du patrimoine, pour la création du Guide d'intervention en patrimoine.

Les citoyennes et les citoyens ayant participé à la participation publique Quartiers Rimouski par la Société rimouskoise du patrimoine.

Sœur Monique Beaulieu de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire pour l'accueil, la visite et les informations fournies.

Monsieur Raymond Joly pour l'accueil et la visite du Grand Séminaire de Rimouski.

Mesdames Jessika Poirier et Sandrine Poirier-Boivin des Services d'architecture et de génie de la Région du Québec de Services publics et Approvisionnement Canada.

Les collègues du Service urbanisme, permis et inspection pour leurs commentaires et suggestions.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme pour leurs commentaires et suggestions.

Les collègues des autres services de la Ville de Rimouski pour leurs commentaires et suggestions.

Les membres du conseil municipal pour leurs commentaires et leurs suggestions.

Mot du maire

Ville de Rimouski

Le patrimoine est un enjeu prioritaire partout au Québec et il l'est spécialement à Rimouski, qui compte de grandes richesses en patrimoine naturel et culturel sur son territoire.

Une toute nouvelle politique culturelle et du patrimoine verra d'ailleurs le jour dans les prochaines années. Cette politique permettra de mieux guider nos actions dans la protection et la valorisation du patrimoine d'ici.



En attendant cette politique en devenir, le Guide d'intervention en patrimoine constitue un outil fantastique et un jalon important dans la mise en valeur du patrimoine. Comme vous pourrez le constater, son contenu est une source d'information exhaustive et intarissable.

Le patrimoine est beaucoup plus qu'un objet ou un bâtiment du passé. Il est à la fois tangible et intangible et revêt une importance essentielle pour nous définir en tant que communauté.

Je tiens à souligner le travail de l'équipe municipale et de la Société rimouskoise du patrimoine, qui ont rédigé avec un grand souci et toute leur expertise ce Guide.

Guy Caron

Maire de Rimouski

Mot de la direction

Société rimouskoise du patrimoine

C'est avec grande fierté que la Société rimouskoise du patrimoine s'associe avec la Ville de Rimouski pour vous présenter le Guide d'intervention en patrimoine. Fruit de trois années de travail et de collaboration entre nos équipes, il symbolise notre volonté de poursuivre et de bonifier le travail d'accompagnement personnalisé que nous offrons depuis maintenant vingt ans aux propriétaires désirant rénover leur maison tout en conservant leur cachet.

Fidèles à notre mission de mettre en valeur le patrimoine rimouskois, nous souhaitons fournir avec ce Guide un cadre de référence dans lequel les spécificités et les caractéristiques architecturales de chaque quartier historique ressortiront, tout comme les moyens pour assurer leur sauvegarde et leur mise en valeur.

Soulignons la contribution financière de l'Entente de développement culturel entre la Ville de Rimouski et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, qui a permis non seulement la réalisation de ce Guide, mais également de l'offrir gratuitement à la population.

Louis-Patrick St-Pierre

Directeur général par intérim

*Notre environnement nous
façonne profondément...*

« Nous naissons des paysages de la même
façon qu'ils naissent de nos imaginations. »

- Jean Désy -



TABLE DES MATIÈRES

Section 0	Préface	Section 4	Styles architecturaux	4D	Mouvement moderne	Section 5	Quartiers
0A	Réalisation, crédits et remerciements	4A	Architecture traditionnelle	4D.1	- Art déco	5A	- Saint-Germain
0B	Mots du maire et de la direction de la Société rimouskoise du patrimoine	4A.1	- Esprit français	4D.2	- Modernisme	5B	- Le Bic
0C	Table des matières	4A.2	- Maison québécoise	4D.3	- International	5C	- Sacré-Cœur
Section 1	Introduction	4A.3	- Maison à mansarde	4D.4	- <i>Wartime</i>	5D	- Sainte-Blandine
1A	Préambule, forme du document et mode d'emploi	4A.4	- Néo-Queen Anne et éclectisme victorien	4D.5	- Rationalisme	5E	- Pointe-au-Père
Section 2	Concepts généraux	4B	Vernaculaire américain	4E	Période contemporaine	5F	- Mont-Lebel
2A	Qu'est-ce que le patrimoine?	4B.1	- Vernaculaire varié	4E.1	- Postmodernisme	5G	- Sainte-Odile
2B	Reconnaissances patrimoniales	4B.2	- <i>Boomtown</i>	4E.2	- Contemporain	5H	- Rimouski-Est
2C	Patrimoine bâti	4B.3	- Cubique <i>Four Square</i>			5I	- Saint-Robert
2D	Pourquoi s'intéresser au patrimoine et comment le protéger?	4C	Mouvement <i>Arts & Crafts</i>			5J	- Nazareth
2E	Restauration, rénovation et entretien	4C.1	- <i>Arts & Crafts</i>			5K	- Sainte-Agnès
2F	Identification des valeurs patrimoniales	4C.2	- Néo-Tudor			5L	- Saint-Pie-X
Section 3	Histoire	4C.3	- <i>Craftsman</i>			5M	- Terrasse Arthur-Buies
3A	Développement rythmé	4C.4	- <i>Prairie</i>				
3B	Quartiers historiques						
3C	Carte interactive de l'évolution urbaine						
3D	Ligne du temps						



Pour naviguer plus aisément à travers le document, cliquez sur le titre de la section ou du feuillet désiré.

Section 1 Introduction

1A Préambule, forme du document et mode d'emploi

TABLE DES MATIÈRES

Section 6	Patrimoine et urbanisme	6D	Lieux et édifices patrimoniaux fédéraux désignés	Section 7	Conseils pratiques
6A	Procédure et cheminement d'une demande	6D.1	- Lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père	7A	Nouveau volume
6B	Immeubles patrimoniaux classés	6D.2	- Phare de l'île Bicquette	7B	Ouverture
6C.1	- Maison Lamontagne	6D.3	- Manège militaire	7C	Revêtement
6C.2	- Maison Joseph-Gauvreau	6D.4	- Bâtiment de la corne de brume de l'île Bicquette	7D	Ornementation
6C.3	- Cathédrale de Saint-Germain	6D.5	- Lieu historique national du Canada de l'Épave-du-RMS- <i>Empress of Ireland</i>	7E	Affichage
6C	Sites et immeubles patrimoniaux cités	6E	Édifices fédéraux excédentaires et retirés	Section 8	Compléments
6C.1	- Rue-Saint-Germain-Ouest	6E.1	- Édifice du 189, avenue de la Cathédrale	8A	Lexique architectural
6C.2	- Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski	6E.2	- Édifice du 180, avenue de la Cathédrale	8B	Jeux et découvertes
6C.3	- Berceau-de-Rimouski	6F	Plans d'implantation et d'intégration architecturale	8C	Exemple d'étude d'intérêt patrimonial et exercice à remplir
6C.4	- Rue-Saint-Germain-Est	6F.1	- Major-Abbé-Huard	8D	Processus de délimitation des quartiers historiques de Rimouski
6C.5	- Havre-du-Bic	6F.2	- Pointe-au-Père	8E	Ouvrages, outils et références consultés
6C.6	- Maison Pierre-Louis-Gauvreau	6F.3	- Boulevard Sainte-Anne		
6C.7	- Gare de Rimouski	6F.4	- Rues Saint-Germain Est et Ouest		
6C.8	- Maison Roy	6F.5	- Résidentiel contigu au pôle commercial régional		
6C.9	- Ancienne gare de Saint-Anaclet	6F.6	- Alcide-C.-Horth Espace urbain		
6C.10	- Maison Letendre	6F.7	- Noyaux villageois du Bic, de Sainte-Blandine et le Rang-Double de Mont-Lebel		
6C.11	- Maison Perron	6F.8	- Centre-ville		
6C.12	- Maison mère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire	6F.9	- Vieux-Phare de Pointe-au-Père		
6C.13	- Grand Séminaire de Rimouski	6F.10	- Ensemble du territoire rimouskois		

1

INTRODUCTION



Rivière Rimouski et pont de l'autoroute 20, 2023
Quartier Sainte-Odile
Olivier Béaudin

1A Préambule, forme du document et mode d'emploi

Préambule et forme du document

En 1974, le patrimoine rimouskois a été pour une première fois au cœur des décisions municipales pour la protection de la maison Lamontagne. Depuis, de nombreux travaux, ouvrages et règlements permettent de mettre en valeur ces différents patrimoines importants pour la Ville. Ce guide est le fruit d'un travail conjoint entre la Société rimouskoise du patrimoine et la Ville de Rimouski. L'objectif de la Société est de mettre en valeur l'architecture et l'histoire de Rimouski afin de sensibiliser la population à la sauvegarde du patrimoine bâti. Elle organise diverses activités de sensibilisation en plus d'offrir un service-conseil gratuit aux propriétaires désirant rénover leur immeuble tout en respectant son cachet d'origine.

La création de cet outil de référence, initié par la Société rimouskoise du patrimoine, a pour but d'offrir un accompagnement dans la prise de décision des divers acteurs concernés par notre héritage culturel. Il permettra aux citoyennes et aux citoyens d'en savoir plus sur le style architectural de leur bâtiment, sur leur quartier, et surtout, à démystifier la réglementation d'urbanisme qui encadre les constructions et les terrains. Cet ouvrage se veut donc un outil de référence indispensable d'appréciation du paysage bâti rimouskois pour les citoyennes et les citoyens, mais aussi pour la Ville, ses fonctionnaires, les membres du conseil municipal et du comité consultatif d'urbanisme, ainsi que les acteurs du milieu du patrimoine rimouskois.

1 >

La section **Introduction** présente le Guide d'intervention en patrimoine avec le préambule et guide le lecteur à l'aide du mode d'emploi des feuillets.

2 >

La section **Concepts généraux** permet de démystifier le patrimoine ainsi que la restauration, la rénovation et l'entretien des bâtiments, des concepts directement liés à la conservation du patrimoine et de ses valeurs.

3 >

La section **Histoire** introduit la notion de développement rythmé de la ville et de sa topographie particulière. Elle fait la présentation sommaire de ses quartiers et de la ligne du temps regroupant les événements importants en relation avec les styles architecturaux, ainsi que de la carte interactive.

4 >

La section **Styles architecturaux** est présentée par courants architecturaux. Ceux-ci sont subdivisés dans des styles précis, décrits par leurs caractéristiques et par des exemples rimouskois.

5 >

La section **Quartiers** est présentée selon l'évolution du territoire rimouskois à l'aide de photographies d'archives et de cartographies évolutives selon 10 périodes de l'histoire.

6 >

La section **Patrimoine et urbanisme** décrit chaque règlement s'appliquant aux immeubles dispersés sur le territoire de la Ville de Rimouski. Elle présente l'assujettissement à la réglementation patrimoniale ainsi que les bâtiments assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

7 >

La section **Conseils pratiques** comprend les recommandations pratiques portant sur l'insertion de nouveaux volumes, le choix des ouvertures, des revêtements et de l'ornementation.

8 >

La section **Compléments** comprend le lexique architectural, des jeux et découvertes, un exemple d'étude d'intérêt patrimonial, la méthodologie employée pour la division territoriale des quartiers de la Ville, ainsi que les ouvrages et outils consultés.

Mode d'emploi

Ce guide comprend beaucoup de thèmes répartis dans des sections concernant des sujets précis. Il a été conçu de façon à présenter l'information sous forme de feuillets. Il ne s'agit donc pas de le lire du début à la fin, mais de s'intéresser aux feuillets nécessaires selon le projet ou le milieu concerné.

Par exemple, une personne s'intéressant à une construction située le quartier Le Bic de style *Arts & Crafts*, assujettie au règlement de citation du site patrimonial du Havre-du-Bic, pourrait consulter les feuillets présentés ci-contre pour l'éclairer sur le patrimoine du bâtiment.

Les sections **Concepts généraux** ainsi que **Conseils pratiques** ou **Compléments** pourraient aussi être consultées.

Histoire	3A Développement rythmé Description de la zone d'étude, des caractéristiques urbaines, des enjeux de développement. 	3A Quartiers historiques Description des quartiers historiques, de leur patrimoine et de leur gestion. 	3C Carte interactive Outil interactif permettant d'explorer les données spatiales et temporelles. 	3D Ligne de temps Timeline des événements historiques et urbanistiques.
	Styles architecturaux	4C.1 Arts & Crafts 1910 à 1950 Caractéristiques du style Arts & Crafts, exemples de bâtiments. 	4C.2 Arts & Crafts 1910 à 1950 Caractéristiques du style Arts & Crafts, exemples de bâtiments. 	Exemples et particularités architecturales Galerie d'images de bâtiments remarquables.
Quartiers	5B Quartier Le Bic Historique du quartier, de sa création et de son développement. 	5C Quartier Le Bic Description du quartier, de son urbanisme et de son patrimoine. 	Evolution du tissu urbain / Quartier Le Bic Cartes montrant l'évolution du quartier à différentes époques. 	Evolution du tissu urbain / Quartier Le Bic Cartes montrant l'évolution du quartier à différentes époques.
	Patrimoine et urbanisme	6D.5 Havre-du-Bic Description du site patrimonial, de son histoire et de son importance. 	6D.5 Havre-du-Bic Description du site patrimonial, de son histoire et de son importance. 	6D.5 Havre-du-Bic Description du site patrimonial, de son histoire et de son importance.

2

CONCEPTS GÉNÉRAUX



2A Qu'est-ce que le patrimoine?

Le patrimoine détient plusieurs définitions qui varient selon les pays, l'organisation ou le gouvernement qui le définit. Cette difficulté de donner une définition précise est liée au fait que le patrimoine est une construction sociale qui varie selon les époques et selon la sensibilité du milieu. Le patrimoine se découvre et se transforme avec le temps. Il est habituellement connu comme l'ensemble des biens culturels ou naturels d'une société, d'un pays, d'une province, d'une région ou d'une localité [Union des municipalités du Québec, 2023]. La ligne du temps de la page suivante démontre l'évolution de la perception et de la construction sociale qu'est le patrimoine à travers le temps au Canada et au Québec.

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) constituée à Londres en 1945 visait à restaurer la paix par la coopération internationale suite aux deux grandes Guerres mondiales. Elle est une organisation connue à travers le monde pour ses outils éducatifs et son implication dans plusieurs domaines, dont la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel. Sur le plan théorique, l'UNESCO propose une définition du patrimoine mondial comme suit : « Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. » À travers le temps, l'organisation a permis de tracer des lignes directrices qui permettent d'orienter la protection de tous les types de patrimoines par les gouvernements dispersés sur la surface du globe.

Avec la montée de l'importance du patrimoine à travers le monde, puis au Canada, le patrimoine se trouve désormais au cœur des décisions d'aménagement du territoire et de mise en valeur. À Rimouski, il touche donc plusieurs services de la Ville, notamment le Service urbanisme, permis et inspection, le Service des loisirs, culture et vie communautaire et le Service génie et environnement, pour ne nommer que ceux-là. Un besoin se présente alors pour démystifier les différentes reconnaissances patrimoniales. Il est donc important de décrire chacune d'entre elles en identifiant leur portée et l'instance concernée.

Selon l'UNESCO

› Patrimoine culturel

Monuments

- Œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture;
- Éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments.

Ensembles

- Groupes de constructions isolées ou réunies.

Sites

- Œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature;
- Zones, y compris les sites archéologiques.

› Patrimoine naturel

Monuments naturels

- Formations physiques et biologiques ou groupes de telles formations.

Formations géologiques et physiographiques

- Zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées.

Sites

- Sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées

› Patrimoine mixte

Biens répondant à une partie ou à l'ensemble des définitions du patrimoine culturel et naturel.

Ligne du temps

Perception du patrimoine

➤ Gouvernement fédéral

- 1875 | Intervention pour la sauvegarde des fortifications du Vieux-Québec
- 1883 | Création de la Société royale du Canada
- 1900 | Intérêt des canadiens pour la protection des lieux du patrimoine naturel et culturel
- Création du Comité de préservation des lieux panoramiques et historiques du Canada
- 1885-1887 | Protection des sources thermales de Banff et premier parc national du Canada
- 1907 | Création de la Commission des champs de bataille québécois
- 1911 | Création de la Division des parcs du Dominion (Parcs Canada)

1917 | Acquisition du fort Anne d'Annapolis Royal

1919 | Création de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada

1930 | Adoption de la Loi sur les parcs nationaux

1953 | Adoption de la Loi sur les lieux et monuments historiques

Fondement législatif de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada

1955 | Modification de la Loi sur les lieux et monuments historiques

Intégration de la possibilité de désignation de bâtiments ayant un intérêt architectural

1976 | Acceptation de la Convention sur le patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO

1958 | Premier lieu historique national désigné en raison de son importance architecturale

1961 | Début de la restauration de la forteresse de Louisbourg

1982 | Première politique du Conseil du Trésor du Canada pour protéger les édifices fédéraux de valeur patrimoniale et création du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP)

1985 | Entrée en vigueur de la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales

1989 | Pouvoir de recommandation de désignation des gares ferroviaires patrimoniales par la Commission

2003 | Publication de la première édition des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada

2008 | Entrée en vigueur de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux

2023 | Inscription des archives du Centre national pour la vérité et la réconciliation au Registre international de la Mémoire du monde de l'UNESCO

➤ Perception

Ruine et découverte

Espace naturel, réserve et tourisme

Histoire militaire, personnage et événement

Matérialité, architecture, monument et bâtiment d'importance

Archéologie et fouille

Paysage bâti, arrondissement, ensemble et site

Immatérialité, culture, activité, savoir-faire, langue et expression

Le patrimoine comme objet d'exception

Le patrimoine comme objet témoin

Inclusivité de tous les types de patrimoines

1860 1870 1880 1890 1900 1910 1920 1930 1940 1950 1960 1970 1980 1990 2000 2010 2020

➤ Gouvernement provincial

1922 | Adoption de la Loi des monuments historiques ou artistiques

Création de la Commission des monuments historiques

1929 | Classements des trois premiers monuments historiques du Québec

1933 | Inauguration du Musée du Québec promouvant l'histoire nationale

1952 | Refonte de la Loi des monuments historiques ou artistiques

Introduction des notions de site historique, d'aire de protection et d'objet historique

Protection *in situ* des œuvres d'art

1960 | Classement du premier site historique, la place d'Armes de Trois-Rivières

1961 | Création du ministère des Affaires culturelles

1963 | Amendement de la Loi sur les monuments historiques

Introduction de la notion d'arrondissement historique

Déclaration du premier arrondissement historique, le Vieux-Québec

1986 | Amendement de la Loi sur les biens culturels

Partage des pouvoirs entre l'État et les municipalités locales pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural par la citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine

1974 | Classement du premier site archéologique, le poste de pêche et de traite de Nétagamiou

1973 | Déclaration du premier arrondissement naturel, Percé

1972 | Adoption de la Loi sur les biens culturels

Intégration des dispositions concernant les biens et sites archéologiques

Création de la Commission des biens culturels du Québec

2021 | Modification de la Loi sur le patrimoine culturel

2011 | Loi sur le patrimoine culturel

Création du conseil du patrimoine culturel remplaçant la Commission des biens culturels du Québec

Le patrimoine est évolutif, il est en expansion. Il fut d'abord perçu comme un objet d'exception au pays pour ses caractéristiques grandioses, puis comme un objet témoin de l'histoire pour ses liens directs avec la province. Depuis les années 1990, le patrimoine se précise au gouvernement fédéral et provincial. Il inclut toutes les facettes et caractéristiques sensibles d'une communauté régionale ou locale [Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, 2000].

2B Reconnaissances patrimoniales

Au Québec, la définition est ancrée directement dans la Loi sur le patrimoine culturel: «Le patrimoine culturel est constitué de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel.» [Loi sur le patrimoine culturel, gouvernement du Québec, 2023].

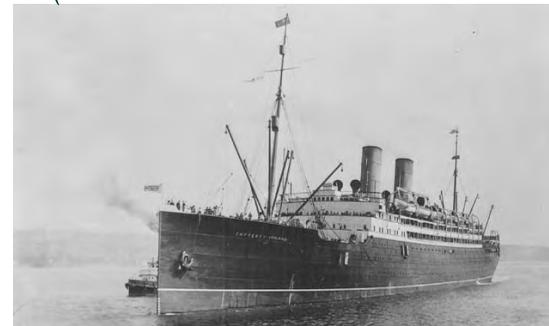
De façon législative et réglementaire, le patrimoine découle de différentes instances gouvernementales qui ont des devoirs envers la population et des pouvoirs attribués à divers ministères de ces gouvernements, aux municipalités régionales de comté (MRC), aux municipalités locales et aux communautés autochtones. C'est sous cette logique de pouvoirs attribués que celles-ci peuvent citer ou identifier des éléments de leur patrimoine.

Statuts légaux du gouvernement du Québec

Type de bien culturel	Déclaration	Désignation	Classement	Citation	Identification	Reconnaissance
Site patrimonial	●		●	●		
Immeuble patrimonial			●	●		
Document patrimonial			●	●		
Objet patrimonial			●	●		
Éléments du patrimoine immatériel		●			●	
Éléments du patrimoine historique		●			●	
Paysage culturel patrimonial		●				
Paysage humanisé						●

Responsable du statut : ● Gouvernement du Québec ● Ministre responsable ● Municipalités locales, MRC et communautés autochtones

Matériel



S.S. Empress of Ireland, 1906-1914
Bibliothèque et Archives Canada, PA-116389
Objet patrimonial classé le 15 avril 1999 par le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Immatériel



Pêche à fascines entre le littoral et l'îlet Canuel, 1977
Macro-inventaire, comté de Rimouski, BAnQ Rimouski, 77.2214.4 (35)
Proposition de statut national de la pêche à la fascine en 2018 par le ministère de la Culture et des Communications

Historique



Marie-Élisabeth Turgeon (1840-1881)
Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Personnage historique non reconnu

Gouvernement du Québec et ministères

Le **classement** est effectué par le ministre de la Culture et des Communications. Il vise un site patrimonial, un immeuble patrimonial, un objet patrimonial ou un document patrimonial. L'appellation « classé » ne s'applique qu'à ces éléments.

La **déclaration** d'un site patrimonial est effectuée par le gouvernement du Québec. L'appellation « déclaré » au gouvernement du Québec est seulement utilisée pour des sites patrimoniaux provinciaux importants.

La **désignation** d'un paysage culturel est effectuée par le gouvernement du Québec. L'appellation « paysage culturel patrimonial désigné » définit le paysage en question. Le ministre de la Culture et des Communications peut désigner des éléments du patrimoine immatériel (savoir-faire et pratiques, connaissances, expressions et représentations), des personnages historiques décédés, des événements historiques, ainsi que des lieux historiques.

La **reconnaissance** d'un paysage humanisé est aussi effectuée par le ministre de la Culture et des Communications. Elle partage des similarités avec la désignation. Toutefois, la reconnaissance vise à créer une aire protégée afin de conserver la biodiversité, en plus des éléments paysagers.

Municipalités, MRC et communautés autochtones

La **citation municipale** est effectuée par les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés autochtones. L'appellation « immeuble patrimonial cité » ou « site patrimonial cité » assujettit donc les immeubles sous une juridiction municipale. La citation peut aussi viser un objet patrimonial et un document patrimonial si l'instance est propriétaire de ceux-ci.

L'**identification** est effectuée par les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés autochtones. L'identification peut viser des éléments du patrimoine immatériel (savoir-faire et pratiques, connaissances, expressions et représentations) et du patrimoine historique (personnages, événements, lieux).

Inventaire du patrimoine bâti

La dernière modification de la Loi sur le patrimoine culturel oblige les municipalités régionales de comté à adopter un inventaire des bâtiments de son territoire datant d'avant 1940, avant le 1er avril 2026. Celui-ci n'étant pas encore adopté à Rimouski, les bâtiments figurant seulement dans l'inventaire de la Société rimouskoise du patrimoine ne sont pas encore reconnus comme « immeubles patrimoniaux » au sens de la Loi sur le patrimoine culturel. Jusqu'à présent, seuls les immeubles identifiés par une reconnaissance listée sur cette page sont reconnus.

Au Canada, le cadre législatif diffère du Québec pour ce qui concerne la protection du patrimoine. La conservation et la protection du patrimoine découlent de plusieurs lois, soit la Loi sur les lieux et monuments historiques, la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales, ainsi que la Loi sur la protection des phares patrimoniaux. Les types de reconnaissances fédérales effectuées par divers ministres du gouvernement du Canada ou organisations se nomment « désignation ».

Les désignations des divers types de biens culturels, comme les édifices fédéraux classés ou reconnus, les lieux historiques nationaux, les gares ferroviaires patrimoniales, les phares patrimoniaux, ainsi que les événements et personnages historiques patrimoniaux, sont gérés par deux instances différentes : le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) et la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (Parcs Canada).

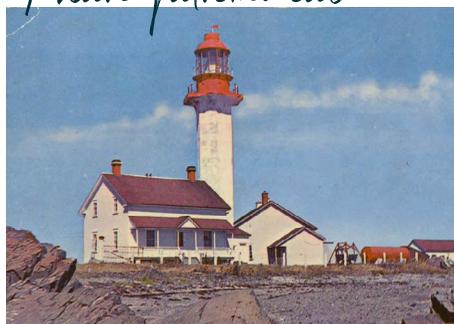
Désignations du gouvernement du Canada

Type de bien culturel	Site patrimonial*	Bâtiment	Gare ferroviaire	Phare	Événement	Personne
Édifice fédéral du patrimoine (classé ou reconnu)		●	●	●		
Lieu historique national du Canada	●	●	●	●		
Gare ferroviaire patrimoniale			●			
Phare patrimonial				●		
Événement historique national					●	
Personnage historique national						●

Responsable de la désignation : ● Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) ● Parcs Canada

*Incluant notamment les sites archéologiques, les constructions, les bâtiments, les groupes de bâtiments, les arrondissements et les paysages culturels

Phare patrimonial



Phare de la Pointe-Mitis
West Bathurst, N.B. H.V. Henderson
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie, 0002636336
Phare patrimonial désigné le 14 juin 2016

Événement historique national



Baleinière du NCSM CHILLIWACK, à côté du sous-marin allemand U-744, capturé en 1944
William Hamilton, ministère de la Défense nationale
Bibliothèque et Archives Canada, PA-140824
Événement historique national de la Bataille du Saint-Laurent désigné le 15 novembre 2000

Personnage historique national

Mary Travers, dite la Bolduc (1894-1941)
Chanteuse-auteure-compositrice francophone
Personnage historique national désigné le 6 novembre 1992

Louis Thomas (v. 1755-1869)
Chef malécite (Première Nation Wolastoqiyik Wamspekw)
Personnage historique national désigné le 1er novembre 2002

Marc-Aurèle Fortin (1888-1970)
Peintre paysagiste
Personnage historique national désigné le 21 mars 2011

Marie-Clara Dorimène Roy-Desjardins (1858-1932)
Cofondatrice des caisses populaires Desjardins
Personnage historique national désigné le 26 juin 2012

Gouvernement du Canada, ministres et mandataires

La désignation d'un édifice fédéral **classé** est une reconnaissance accordée à des édifices détenant une valeur patrimoniale élevée, selon l'évaluation patrimoniale du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

La désignation d'un édifice fédéral **reconnu** est une reconnaissance accordée à des édifices détenant une valeur patrimoniale moindre, selon l'évaluation patrimoniale du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

La désignation d'une **gare ferroviaire patrimoniale** ne peut s'appliquer qu'aux gares appartenant toujours à une compagnie de chemin de fer régie par le gouvernement fédéral.

La désignation d'un **phare patrimonial** est accordée par le ministre responsable de l'agence Parcs Canada. Les bâtiments connexes comme les bâtiments de corne de brume ou maison de gardien de phare peuvent être inclus dans la désignation.

La désignation d'un **lieu, événement ou personnage historique national du Canada** est une reconnaissance effectuée par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (Parcs Canada).

Lieu historique national



Maison de l'assistant ingénieur du lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père, 2023
1028, rue du Phare (Pointe-au-Père)
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

2C Patrimoine bâti

Le guide s'intéresse majoritairement au patrimoine bâti. Ce dernier est un type de patrimoine qui concerne les bâtiments et toutes les constructions : des maisons, des commerces, des églises, des palais de justice, des garages, des étables ou encore des monuments funéraires, des croix de chemin, des clôtures et des enseignes.

Le patrimoine bâti regroupe non seulement les bâtiments individuels, mais aussi les ensembles de bâtiments et terrains qui témoignent d'une histoire commune. Par exemple, le centre-ville de Rimouski comprend plusieurs sites patrimoniaux, puisqu'ils témoignent des grandes étapes du développement de la ville. Les paysages culturels peuvent aussi être considérés comme du patrimoine bâti, puisqu'ils démontrent l'appropriation et le lien de l'humain avec son environnement naturel. Le patrimoine bâti lui-même peut être divisé en plusieurs autres types démontrant la richesse patrimoniale. En voici quelques-uns :

Patrimoine agricole

Le patrimoine agricole québécois est très diversifié. Il prend plusieurs formes selon les régions et les origines des pionnières et des pionniers qui ont défriché les terres. Par exemple, le découpage des terres en seigneuries ou en cantons module le territoire.

Dans les campagnes québécoises, le patrimoine agricole s'exprime dans les paysages sous forme de caractéristiques architecturales et selon des savoir-faire ancestraux.

Les éléments bâtis du patrimoine agricole sont issus de choix utilitaires et pratiques. Chaque bâtiment remplit une fonction précise : les granges-étables, les poulaillers, les porcheries, ainsi que tous les autres plus petits bâtiments, les silos et les clôtures.



Étable, route 132 Est (Le Bic), 2023
Olivier Beaudin



Clôtures de perches de bois, 1839, chemin des Chénard (Le Bic), 2022
Olivier Beaudin



Silos, 354, chemin de la Seigneurie Est (Sainte-Blandine), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



Bâtiments agricoles, 581, chemin des Prés Ouest (Sainte-Odile), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Patrimoine ferroviaire

L'arrivée du chemin de fer Intercolonial dans la seconde moitié du 19e siècle marque le début de l'essor économique. Le patrimoine ferroviaire est donc étroitement lié à l'essor de la ville de Rimouski.

Le chemin de fer traverse plusieurs quartiers de la ville, dont plusieurs comportent des infrastructures faisant partie intégrante des paysages.

Bien que plusieurs quartiers aient perdu leur gare, il est toujours possible de voir les ponts enjambant les rivières et les traces des antennes ferroviaires qui permettaient la liaison avec les ports maritimes de Rimouski-Est et Pointe-au-Père. Il en est de même pour les voies de contournement, démontrant l'importance de ce moyen de transport au cours des derniers siècles.



Gare ferroviaire de Rimouski, 55-59, rue de l'Évêché Est (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



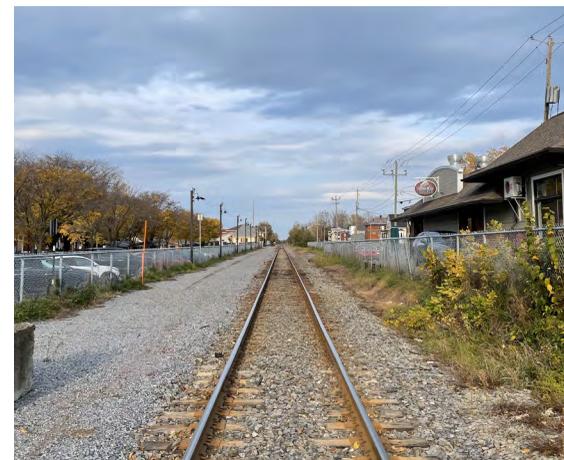
Pont ferroviaire de la rivière Rimouski, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Pont ferroviaire de la rivière du Bic, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Gare ferroviaire de Saint-Anaclet, 1050, avenue du Père-Nouvel (Pointe-au-Père), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Voie ferrée traversant la ville, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Voie de contournement, chemin de l'Anse-aux-Sable, 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine

Patrimoine institutionnel

C'est en 1857 que Rimouski commence à assumer les fonctions de chef-lieu régional alors que la petite localité est désignée comme centre d'un district judiciaire. C'est cependant le choix de Rimouski comme siège d'un vaste diocèse, en 1867, qui sera le facteur déterminant d'une forte présence institutionnelle.

Les institutions du centre-ville sont variées et découlent de plusieurs paliers de gouvernements : municipal, provincial et fédéral. On peut aussi leur attribuer plusieurs vocations, comme la santé, l'enseignement (voir patrimoine scolaire), la justice, les services postiers, l'armée (voir patrimoine militaire), les transports, etc. Chacune arbore sa signature architecturale qui est toujours possible d'observer à Rimouski.



Ancienne prison (palais de justice de Rimouski)
181-183, avenue de la Cathédrale (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ancien bureau de poste
189-207, avenue de la Cathédrale (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Hôtel de ville de Rimouski
189-207, avenue de la Cathédrale (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ancienne façade de l'hôpital Saint-Joseph
150-152, avenue Rouleau (Saint-Germain), 2022
Olivier Beaudin



Ancien hôtel de ville de Rimouski-Est
540, rue Saint-Germain Est (Rimouski-Est), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ancienne caserne de Nazareth
479, rue La Salle (Nazareth), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine

Patrimoine maritime

Rimouski est une ville maritime. Sa présence en bordure du fleuve Saint-Laurent est une caractéristique importante de son territoire et de son évolution. Depuis les débuts de son occupation, les habitants ont tiré avantage de cet aspect géographique.

Les éléments associés au patrimoine maritime sont pour la plupart encore présents dans les quartiers situés aux abords du fleuve. Les havres et quais de pêche ainsi que les bâtiments, les phares, les maisons des gardiens, etc., en sont quelques exemples significatifs.

Il s'agit aussi des sites de mise en valeur du patrimoine maritime, comme Pointe-au-Père, ou encore des littoraux et plages accessibles, comme le Rocher-Blanc, la Pointe-à-Santerre, Rivière-Hâtée, le sentier Le Littoral, le brise-lame, la promenade de la Mer, etc.



Havre du Bic, 2022
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Phare de Pointe-au-Père et la maison du gardien, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Sentier Le Littoral, 2021
Olivier Beaudin



Quai de Rimouski-Est et île Saint-Barnabé, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Sous-marin l'Onondaga, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Promenade de la Mer, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Patrimoine militaire

Les différentes guerres ont marqué la collectivité. À Rimouski, il reste très peu de traces associées à ces événements historiques et souvent malheureux. Le monument des Braves, situé à l'extrémité de la rue Saint-Germain Ouest, rappelle le sacrifice des soldats de la région morts au champ d'honneur lors de la Première Guerre mondiale (1914-1918). Ce mémorial fut d'abord situé au nord du palais de justice, sur l'avenue de la Cathédrale. Le monument sera par la suite déplacé dans les années 1960, lors de la création de la place des Anciens-Combattants. En 2016, il est restauré et déménagé sur le site actuel. Des cérémonies commémoratives y sont célébrées chaque année lors du jour du Souvenir, le 11 novembre. Un autre élément bâti évoquant la période de la Première Guerre mondiale est l'arsenal, aussi appelé manège militaire. Construit en 1910 dans le style baronnial écossais, le bâtiment abritait Les Fusiliers du St-Laurent jusqu'en 2005. L'immeuble fut reconnu comme édifice fédéral du patrimoine par les Lieux patrimoniaux du Canada [Société rimouskoise du patrimoine, 2018].

Le Camp 55 est un vestige de la période de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). Il était autrefois situé dans un quadrilatère approximatif formé par la rue Trépanier, la 7e Rue, la rue Hupé et l'avenue de la Cathédrale, dans le quartier qui deviendra Saint-Pie-X. Le camp accueillait les hommes venus des régions de l'est de la province [Richard Saindon, 2020]. Du complexe militaire, il ne reste que l'ancien gymnase situé au coin de la rue Hupé et 1re Rue Est.



Monument des Braves (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Monument des Braves (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Arsenal, 65, rue Saint-Jean-Baptiste Est (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ancien gymnase du Camp 55, 48-50, 1re Rue Est (Saint-Pie-X), 2019
Google Maps

Patrimoine religieux

Le patrimoine religieux est riche au Québec. Avec sa diversité de styles architecturaux et l'importance des bâtiments pour les différentes communautés, il est l'un des types de patrimoines les plus étudiés.

Les églises représentaient le centre des noyaux villageois. La population désirait élever un lieu de culte à leur image. À Rimouski, ces bâtiments seront de tous les styles architecturaux possibles : esprit français, néogothique, néoclassique, éclectique et moderne, pour ne nommer que ceux-ci. Les presbytères, souvent construits au même moment, seront harmonisés aux composantes architecturales des églises.

Nommons aussi les autres éléments bâtis des paysages québécois, comme les croix de chemin, les calvaires, les cimetières, etc. Chacun représente une époque donnée qui illustre les différentes paroisses.



Ancienne église Saint-Yves
547, rue Saint-Germain (Rimouski-Est), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Église Saint-Pie-X
373-375, avenue de la Cathédrale (Saint-Pie-X)
Société rimouskoise du patrimoine



Église de Sainte-Blandine
646, route des Pionniers (Sainte-Blandine), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Calvaire du mont Saint-Louis (Le Bic), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Presbytère du Sacré-Cœur
839, boulevard Saint-Germain (Sacré-Cœur), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



Charnier des Jardins commémoratifs Saint-Germain
289, rue Saint-Jean-Baptiste-Est (Saint-Germain), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine

Patrimoine scolaire

Rimouski ne serait pas ce qu'elle est devenue sans l'implantation et le développement de nombreuses institutions œuvrant dans les domaines de l'éducation, des services sociaux et de la santé. Poursuivi de nos jours par divers paliers de gouvernements, ce travail fut d'abord l'œuvre du clergé local et diocésain [Société rimouskoise du patrimoine, 2018].

Les institutions d'enseignement par les différentes congrégations religieuses sont importantes à Rimouski. Elles ont laissé aux générations futures de grands bâtiments d'importance, comme le séminaire (Cégep de Rimouski), le monastère des Ursulines (UQAR), l'école Sacré-Cœur (Ateliers Saint-Louis) et la Maison mère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire, ayant servi de lieu de formation pour des institutrices envoyées partout à travers la province et dans le monde.



Ancien cinquième séminaire (Cégep de Rimouski)
60, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ancienne école moyenne d'agriculture
83-85, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest (Saint-Germain), 2023
Société rimouskoise du patrimoine



Ancienne école Sacré-Cœur (Ateliers Saint-Louis)
203-207, rue Saint-Louis (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ancien monastère des Ursulines (UQAR)
300, allée des Ursulines (Saint-Germain), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



École Saint-Yves
521, rue Saint-Germain (Rimouski-Est), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



Maison mère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
300, allée du Rosaire (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine

Patrimoine de villégiature

La villégiature détient une importance au Bas-Saint-Laurent. Les cadres naturel, maritime et pittoresque du territoire ont amené différentes vagues de villégiateurs afin d'y construire des résidences secondaires.

En contexte forestier, les éléments bâtis du patrimoine de villégiature sont généralement à proximité des éléments naturels, comme des lacs ou des montagnes, qui permettent la pratique de sports de plein air comme la pêche, la chasse, le ski, etc. Nommons entre autres Val-Neigette et les lacs Macpès.

En contexte maritime, les éléments bâtis sont situés près des lieux procurant des accès à des plans d'eau et des vues extraordinaires sur un relief particulier ou la mer. C'est le cas, entre autres, du havre du Bic, de la Baie-Rose, de Rivière-Hâtée, du Rocher-Blanc et de Pointe-au-Père.



Pointe-aux-Anglais, 2023
205, route du Golf-du-Bic (Le Bic)
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Maison Feindel, parc national du Bic (Le Bic), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



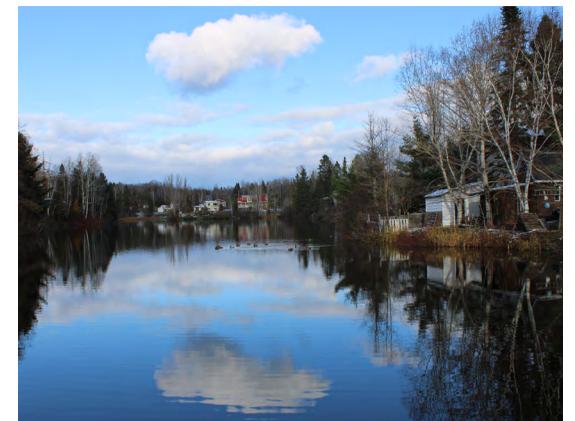
Chalet du secteur de la Baie-Rose, 2023
236, chemin de la Baie-Rose (Le Bic)
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



Bâtiment secondaire, secteur Baie-Rose, 2023
3250-A, route 132 (Le Bic)
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



Ancienne station Val-Neigette, 2023
25, rue du Givre (Sainte-Blandine)
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



Lac Linda, (Sainte-Odile), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine

2D Pourquoi s'intéresser au patrimoine et comment le protéger?

Le patrimoine bâti touche plusieurs domaines et sphères de la société. Il s'inscrit dans une perspective de développement durable et de lègue aux générations futures, puisque sa conservation est bénéfique pour plusieurs raisons, notamment sociales, économiques et environnementales, présentées ici [Union des municipalités du Québec, 2023].



Troisième église de Rimouski, Musée régional de Rimouski, 35, rue Saint-Germain Ouest
Ville de Rimouski

› Raisons sociales

- Le patrimoine favorise l'émergence d'un sentiment d'appartenance collectif;
- Il contribue à enrichir le capital social et à soutenir la cohésion sociale et territoriale;
- Il fournit des repères physiques et identitaires;
- Il matérialise la mémoire collective d'une communauté et lui rappelle d'où elle vient;
- Il peut engendrer un plus grand sentiment de fierté chez les citoyennes et les citoyens;
- Il offre à la population un environnement esthétique agréable qui contribue à sa qualité de vie.

› Raisons économiques

- La réhabilitation d'un bâtiment existant peut s'avérer plus économique que la construction d'un nouvel édifice;
- La restauration d'immeubles participe au maintien ou à la création d'emplois et contribue à protéger et à mettre en valeur certains métiers spécialisés et savoir-faire;
- La valorisation du patrimoine immobilier peut contribuer à l'industrie touristique, créer des emplois et engendrer des retombées économiques locales;
- La réhabilitation des édifices patrimoniaux peut contribuer à la revitalisation de certains secteurs.

› Raisons environnementales

- La construction d'un nouvel édifice peut requérir, selon les circonstances, à peu près autant d'énergie que de le faire fonctionner pendant 40 à 80 ans [Robert Sroufe, Craig Stevenson et Beth Eckenrode, 2019];
- La démolition d'immeubles existants engendre un volume important de déchets de construction qui terminent leur cycle de vie dans les sites d'enfouissement de la province;
- La rénovation d'immeubles peut engendrer une réduction à long terme des émissions de gaz à effet de serre;
- La rénovation d'immeubles peut aussi occasionner des gains énergétiques en matière d'utilisation des ressources par rapport à leur démolition et à leur reconstruction.

2E Restauration, rénovation et entretien

Restauration

La restauration d'un bien patrimonial (bâtiment, objet ou autre) s'effectue dans un esprit de conservation de son style architectural. Cette façon de faire est à privilégier dans le cas d'un bâtiment ayant des valeurs patrimoniales. La restauration est assurée par l'entretien des matériaux au fil du temps ou, lorsque nécessaire, par le remplacement d'un matériau semblable ou identique. La Charte de Venise, un document fondamental dans le domaine du patrimoine, affirme que « la restauration s'arrête là où commence l'hypothèse » [Conseil international des monuments et des sites, 1964]. Les travaux de restauration doivent donc s'appuyer sur des éléments existants ou bien sur des archives photographiques ou autres, permettant d'assurer la continuité des valeurs patrimoniales associées. De cette façon et dans la mesure du possible, on conserve l'authenticité des composantes architecturales du bâtiment. Tout comme le patrimoine en général, la restauration comporte plusieurs définitions selon les instances.



Musée régional avant sa restauration, 1948
Gérard Lacombe
Fonds J.-Gérard-Lacombe, BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D60



Musée régional en restauration, 1970
Photographe?
Fonds Gaston Martin

› Ville de Rimouski

Restauration : le fait d'entretenir, de rénover, de remplacer des composantes architecturales d'un bâtiment, dans le but de retrouver le plus fidèlement possible leur état tel qu'il était à une période donnée de l'histoire du bâtiment. Cette intervention est fondée sur des preuves historiques détaillées [Règlement de démolition 23-008, Ville de Rimouski, 2023].

› Gouvernement du Québec

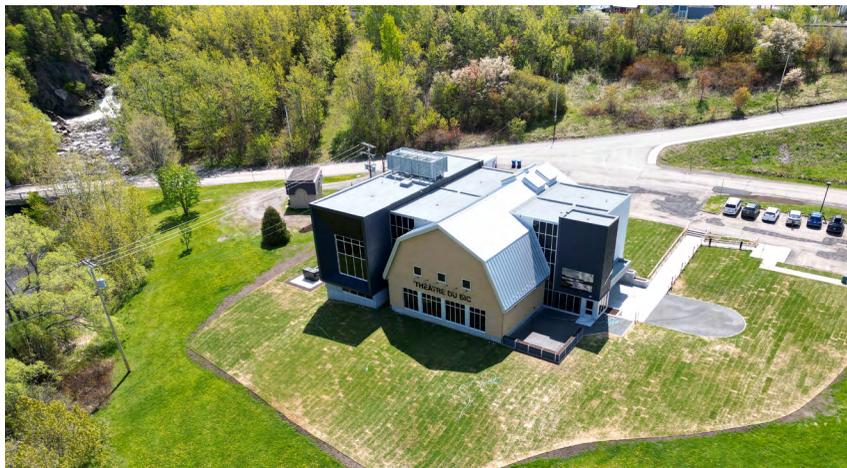
Restauration : la remise en état ou le remplacement des composantes d'origine ou anciennes du bien avec des matériaux et les savoir-faire traditionnels. Pour le bien immobilier, les interventions visent les éléments caractéristiques extérieurs du bâtiment (parement des murs extérieurs, ouvertures, toitures, éléments architecturaux, etc.) et, lorsque l'intérieur est classé ou cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, les éléments caractéristiques intérieurs [Programme Aide aux immobilisations, gouvernement du Québec, 2023].

› Lieux patrimoniaux du Canada

Restauration : action ou processus visant à révéler, à faire retrouver ou à représenter fidèlement l'état d'un lieu patrimonial ou d'une de ses composantes, comme il était à une période particulière de son histoire, tout en protégeant la valeur patrimoniale du lieu [Normes et lignes directrices pour la conservation, Lieux patrimoniaux du Canada, deuxième édition, 2010].

Rénovation

En opposition avec la restauration, la rénovation implique de remplacer certaines composantes architecturales d'un bâtiment par des matériaux plus récents. La rénovation mène habituellement à redonner un nouveau style au bâtiment. Il peut aussi s'agir d'une intention de remplacer un matériau nécessitant un trop grand besoin d'entretien, dégradé ou vétuste. La rénovation est souvent associée à des projets d'envergure qui obligent toutefois la perte des composantes architecturales d'un bâtiment, comme ses revêtements extérieurs, ses ouvertures, son ornementation, etc.



Théâtre du Bic, 50, route du Golf-du-Bic (Le Bic), 2023
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski

Entretien

L'entretien est alors le meilleur moyen d'assurer la pérennité d'un bâtiment et de ses composantes architecturales. Les soins portés aux éléments architecturaux permettent une économie de coûts à long terme ainsi qu'une meilleure compréhension de leurs valeurs et de leur fragilité.

Le gouvernement du Québec a récemment ouvert la discussion sur l'importance de l'entretien des bâtiments, en rendant obligatoire l'adoption d'un règlement d'urbanisme portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments avant le 1er avril 2026. La Ville de Rimouski devra donc explorer ce principe et l'intégrer à sa réglementation. Pour l'instant, seuls les Lieux patrimoniaux du Canada ont défini l'entretien.



Façade du séminaire (Cégep de Rimouski), 1948
Gérard Lacombe
Fonds J.-Gérard-Lacombe, BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D28

► Lieux patrimoniaux du Canada

Entretien : ensemble des actions non destructives, cycliques et de routine nécessaires au ralentissement de la détérioration d'un lieu patrimonial. Il comprend habituellement l'inspection périodique, le nettoyage non destructif, cyclique et de routine associé à l'entretien ménager, les réparations mineures et de remise en état, le remplacement des matériaux endommagés, brisés ou détériorés qu'il est impossible de sauvegarder [Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada, deuxième édition, 2010].

2F Identification des valeurs patrimoniales

Les valeurs patrimoniales, qui diffèrent selon l'institution publique ou l'organisation, permettent l'évaluation d'un bâtiment, d'un paysage ou tout autre élément important pour une collectivité. Elles peuvent alors être regroupées dans un document d'énoncé d'intérêt patrimonial ou un plan de conservation créé par une municipalité, un organisme, une firme privée ou un conseiller en patrimoine. La rédaction de ce document a pour but de mettre en lumière la connaissance, la conservation et la mise en valeur des éléments caractéristiques identifiés.

Les caractéristiques patrimoniales de l'objet de l'étude sont ainsi classifiées dans ce système méthodologique de valeurs établi par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Par le fait même, cette identification permet de mettre en lumière les éléments sensibles, essentiels et représentatifs, en fonction de la rareté, de l'authenticité et de l'esthétique de l'objet de l'étude. C'est sur cette base que peuvent être prises des décisions éclairées et conséquentes. Les valeurs patrimoniales, classées ici en ordre alphabétique, sont toutes importantes et détiennent toutes le même poids lors de l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu [gouvernement du Québec, 2023]. Un exemple d'étude d'intérêt patrimonial portant sur la cathédrale de Saint-Germain de Rimouski se situe dans la section **Compléments**, ainsi qu'un exemple vierge pour que vous puissiez noter les éléments caractéristiques et les valeurs patrimoniales de votre bâtiment, si désiré.

Valeur	Description (par le MCCQ)	Éléments liés caractéristiques	Exemples rimouskois
Archéologique	Repose sur l'importance d'un bien comme témoin d'une activité ou d'une occupation humaine passée et comme source de nouvelles connaissances sur celle-ci.	Artéfacts Écofacts	Objets Ossements, déchets ou restes
Architecturale	Repose sur la qualité ou l'originalité conceptuelle, esthétique, fonctionnelle ou matérielle d'un bien construit.	Styles courants mouvements Matériaux Assemblages Architectes	Mouvement <i>Arts & Crafts</i> Pierre taillée Charpente des combles de la cathédrale de Saint-Germain Albert Leclerc
Artistique	Découle de la qualité du travail d'un artiste, d'un artisan ou d'une autre personne exerçant sa créativité et son savoir-faire dans la production d'un bien.	Arts visuels Sculptures	Murales Monument des Vétérans
Ethnologique culturelle	Repose sur la capacité d'un bien à témoigner de façons d'être, d'agir ou de penser, de même que sur le témoignage de savoir-faire traditionnels.	Culture Folklore Pratiques rituels	Immigration irlandaise Contes et légendes Pêche à la fascine

Valeur	Description (par le MCCQ)	Éléments liés caractéristiques	Exemples rimouskois
Historique	Découle de la capacité d'un bien à contribuer à la remémoration du passé en rappelant, par exemple, un événement, une période, un phénomène, la vie ou l'œuvre d'une personne ou encore l'histoire d'un groupe marquant dans un territoire donné.	Personnages Événements Thématiques Datation et ancienneté	René Lepage (seigneur de Rimouski) Nuit rouge du 6 mai 1950 Histoire ferroviaire 1824 (date de construction de la troisième église)
Identitaire emblématique	Réside dans sa force d'évocation, par sa seule image d'un lieu, d'un phénomène, d'une idée, d'un concept ou d'une période historique.	Esprit des lieux Associations	Toponyme <i>Rimouski</i> Fleuve Saint-Laurent et les couchers de soleil
Paysagère contextuelle	Découle de l'interrelation de facteurs humains et naturels dans un bien, qui génèrent des effets visuels esthétiques dont l'appréciation est largement partagée.	Culturel Naturel Scénique Environnemental Arboricole horticole	Rocher-Blanc et ses chalets de villégiature Rivière Rimouski Havre du Bic et son archipel Réserve nationale de faune de Pointe-au-Père Parc Lepage

Valeur	Description (par le MCCQ)	Éléments liés caractéristiques	Exemples rimouskois
Scientifique technologique	S'applique à un bien ayant la capacité, s'il est étudié, de livrer de nouvelles connaissances dans le domaine des sciences humaines, sociales et naturelles. Découle de la matérialisation d'une innovation technologique et de l'application des connaissances scientifiques.	Éducation études Collections fonds Lieux d'expérimentation Structures	UQAR ISMER Cégep Herbier du Bas-Saint-Laurent École moyenne d'agriculture Pont ferroviaire de la rivière Rimouski
Urbanistique	Découle de la qualité des rapports entre les composantes bâties et non bâties en milieu urbain, périurbain ou villageois.	Quartiers Organisation du tissu urbain Aménagements	Nazareth Intersection de la rue Saint-Germain et de l'avenue de la Cathédrale Parc de la Gare
Usage sociale	Fait appel à la résonance d'un bien dans le temps présent, à la mémoire affective et aux souvenirs partagés, au bien-être ou au sentiment d'identité que suscite un lieu ou un bien.	Religieux spirituel Communautaire public Commercial Industriel Institutionnel Bureau service	Église Sainte-Agnès Promenade de la Mer Rue Saint-Germain Moulin de la rivière du Bic Cégep de Rimouski Ancien hôtel de ville de Rimouski-Est

3

HISTOIRE

Promenade de la Mer, 2023
Quartier Saint-Germain
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

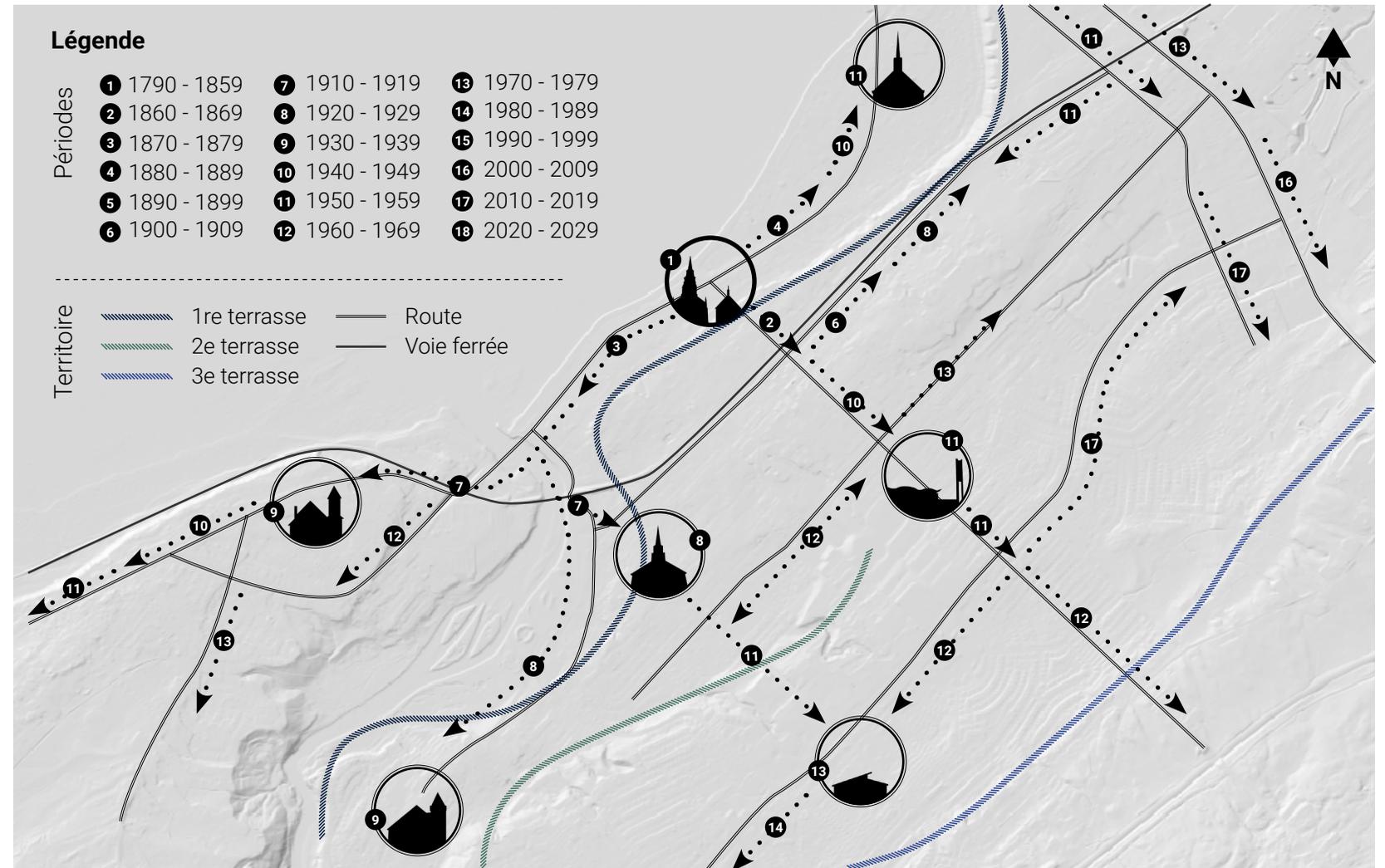


3A Développement rythmé

Établi sur les territoires traditionnels des Premières Nations *Wolastoqiyik Wahsipekuk* et *Mi'kmaq*, Rimouski s'est considérablement développée depuis ses origines. Occupé dès 1694 par son premier seigneur, puis par environ 150 habitants en 1756 [Bourdages, Larocque et Collins, 2006], le territoire compte désormais une population ayant dépassé le cap des 50 000 habitants [Institut de la statistique du Québec, 2023].

Le quartier Saint-Germain, berceau de Rimouski, s'est agrandi au fil du temps, rythmé par les terrasses naturelles et les besoins en espace de chaque période de son histoire. Les terrasses, des plateaux topographiques, sont disposées de façon à créer un grand amphithéâtre urbain. La carte ci-contre démontre ces différentes périodes sur la ligne du temps, ainsi que les mouvements du développement urbain (usages résidentiel, institutionnel, commercial et industriel), jusqu'à la création des différentes paroisses et différents quartiers. Dans des seigneuries distinctes et avoisinantes de Rimouski se trouvaient des petits noyaux villageois, ayant leurs propres mouvements de développement urbain. Les seigneuries les plus éloignées, soit Le Bic et Pointe-au-Père, seront annexées plus tard.

Développements urbains périodiques de Rimouski

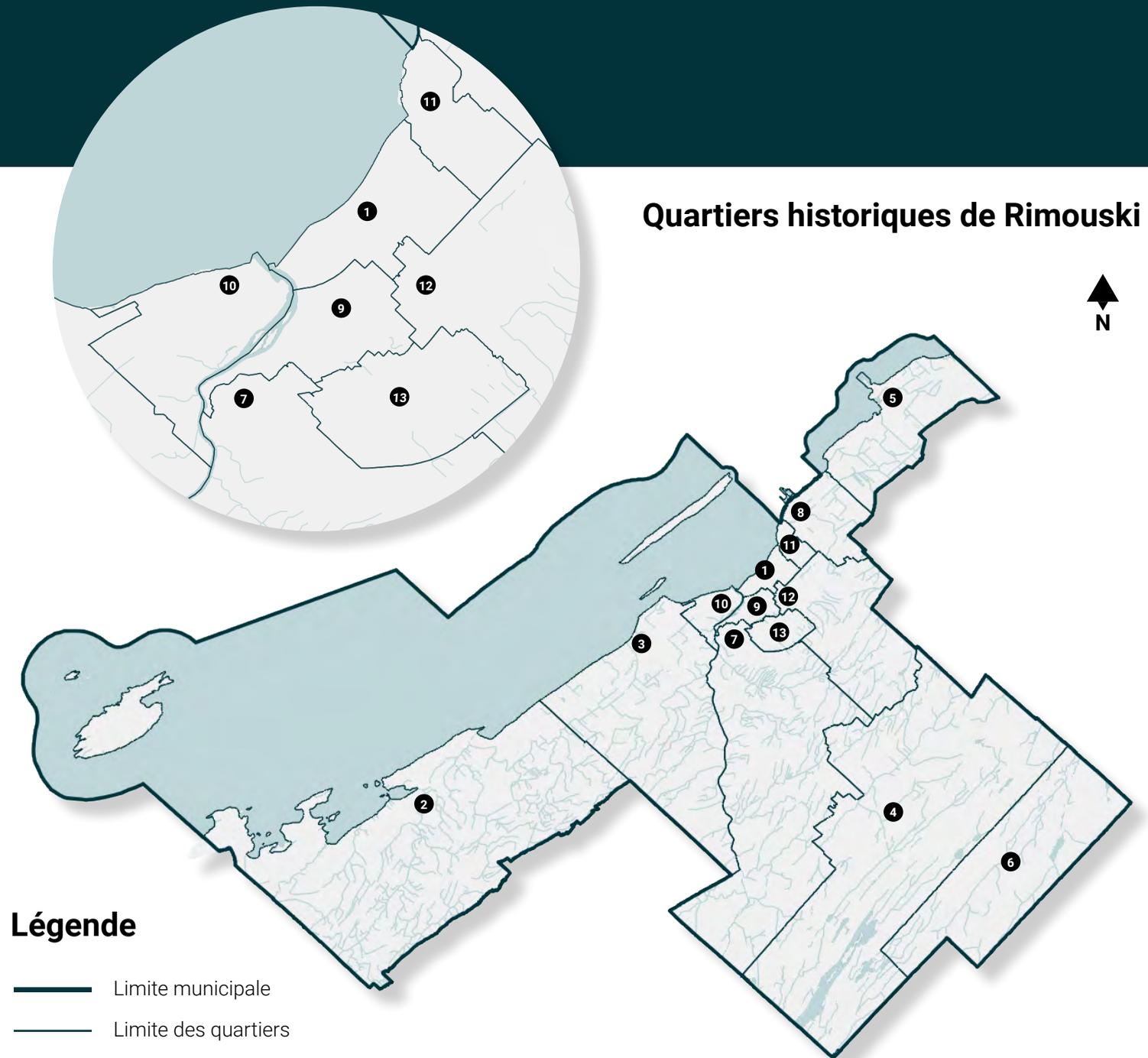


3A Quartiers historiques

Le premier territoire de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, datant de 1829, a été fractionné à de nombreuses reprises pour former les paroisses avoisinantes, afin de répondre à la demande croissante de paroissiennes et paroissiens. Ces différentes paroisses et municipalités seront plus tard annexées à Rimouski [Mimeault, 2006]. Toutefois, ces territoires démontrent toujours leur identité et leurs caractéristiques propres, constituant les quartiers historiques de Rimouski, présentés ici selon un ordre d'érection des paroisses, des municipalités ou des quartiers :

- | | |
|--------------------------|--------------------------------|
| ❶ 1829 - Saint-Germain | ❸ 1941 - Rimouski-Est |
| ❷ 1830 - Le Bic | ❹ 1945 - Saint-Robert |
| ❸ 1875 - Sacré-Cœur | ❺ 1946 - Nazareth |
| ❹ 1881 - Sainte-Blandine | ❻ 1956 - Sainte-Agnès |
| ❺ 1882 - Pointe-au-Père | ❼ 1965 - Saint-Pie-X |
| ❻ 1930 - Mont-Label | ❽ 1970 - Terrasse Arthur-Buies |
| ❼ 1940 - Sainte-Odile | |

À noter qu'il existe une différence fondamentale entre les quartiers historiques et les districts municipaux. Les quartiers historiques représentent l'évolution historique de la communauté, en se rattachant à ses racines, sa croissance, ses caractéristiques sociales, architecturales, paysagères, etc. Les districts municipaux sont quant à eux modulés au fil du temps, selon les besoins administratifs et selon la distribution de la population active habile à voter dans ces districts.



3C Carte interactive de l'évolution urbaine



Lien URL vers la
[carte interactive](#)



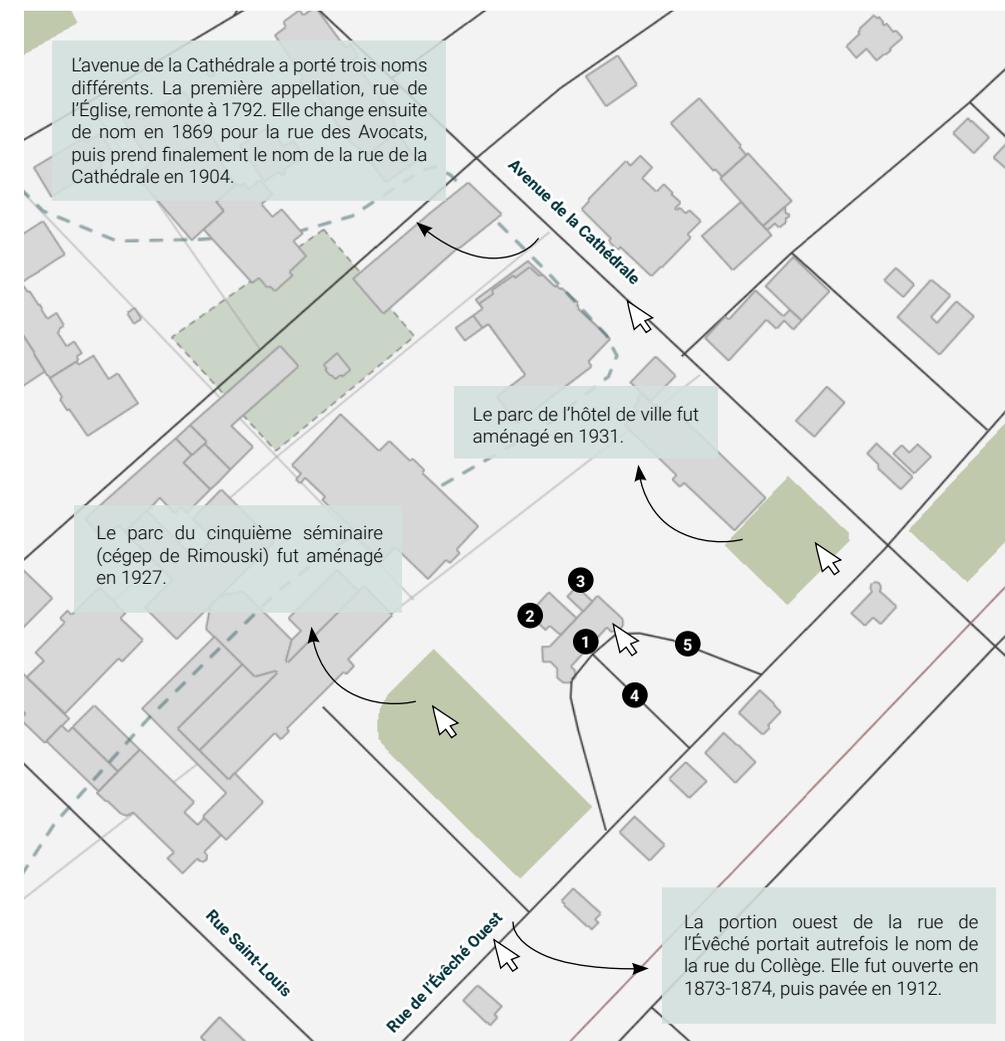
La Carte interactive de l'évolution urbaine de la Ville présente d'innombrables informations. Chaque élément de la carte, comme les rues, les parties des bâtiments, les cimetières, les parcs, les ponts, etc., est dessiné et classifié dans 18 périodes de temps, s'étendant de 1790 à 2029. De cette façon, il est possible de cliquer sur chaque élément pour faire apparaître des informations sur les dates de construction, les changements observés et d'autres précisions comme la source des informations historiques.

Pour faciliter l'usage de la carte interactive, prenons à titre d'exemple l'archevêché, un bâtiment important dans l'histoire de Rimouski. Avec les différentes périodes de temps visibles sous forme de couches d'informations à ouvrir ou fermer, la carte permet d'observer des changements graduels :

- 1 Le bâtiment principal fut construit de l'automne 1901 jusqu'en mars 1903. Des annexes furent ajoutées au fil du temps pour subvenir aux besoins de l'organisation.
- 2 Du printemps 1922 au printemps 1923, une annexe sera construite derrière le bâtiment principal. Il s'agit du couvent de la Congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille, qui subvenaient aux besoins domestiques de l'évêché;
- 3 D'octobre 1969 à février 1970 sera construite la voûte qui abrite les archives de l'archevêché.

Son aménagement extérieur a aussi été modifié :

- 4 L'allée centrale constitue le premier accès dès 1901. Elle sera retirée après 1946.
- 5 L'allée en forme de « U », telle que visible aujourd'hui, apparaît vers 1930.



3D Ligne du temps

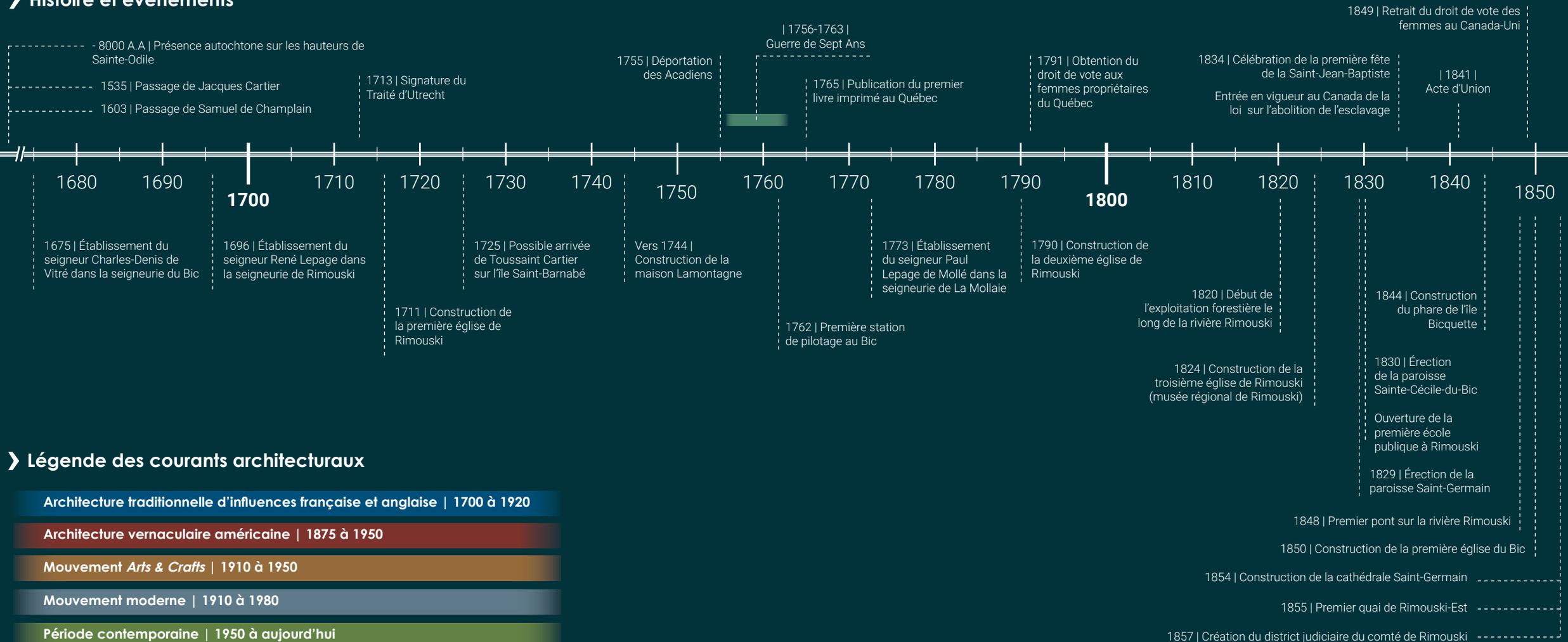
Architecture et histoire

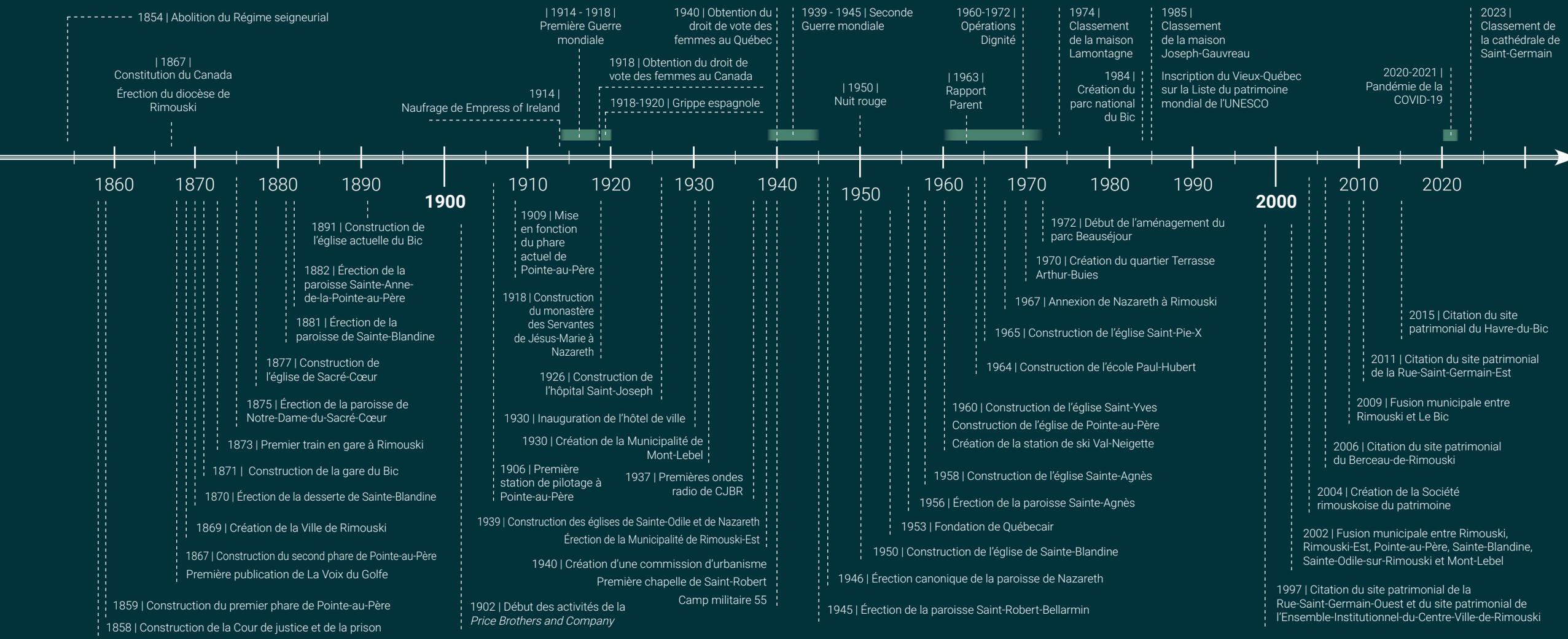
Esprit français

Maison québécoise

› Styles architecturaux

› Histoire et événements





4

STYLES ARCHITECTURAUX

Maison Rioux, au parc national du Bic, 2022
Quartier Le Bic
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Identification du style et potentiel du bâtiment

Bien connaître son bâtiment et le contexte dans lequel il s'insère est primordial pour effectuer des interventions en tout respect de la nature de celui-ci et de son style architectural. Il faut toutefois savoir qu'un bâtiment peut représenter plus d'un style et que sa représentation n'est pas nécessairement lisible ou fidèle.

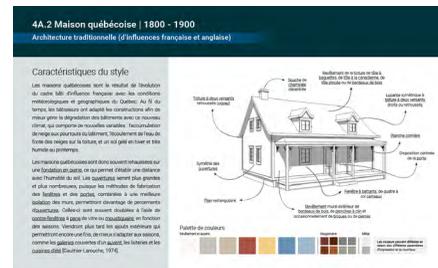
La première étape consiste à faire l'inventaire des connaissances et des documents sur le bâtiment. Des photographies anciennes, des actes notariés, des témoignages de voisins ou anciens propriétaires, etc., seront utiles pour comprendre l'évolution du bâtiment dans le temps. Il est aussi possible d'aller plus loin, en constituant une chaîne de titre pour retracer les différents propriétaires ou la date de construction. Même si un bâtiment a été rénové et ne possède plus son ornementation et ses matériaux d'origine, il est généralement possible de déterminer son style architectural par certaines caractéristiques traditionnelles comme la forme de la toiture ou le plan au sol. Si le bâtiment a été construit avant 1955, il devrait figurer à l'inventaire de la Société rimouskoise du patrimoine, disponible sur le site Web. Chaque fiche contient une foule d'informations sur son style architectural, ses composantes et ses caractéristiques. Ces informations sont primordiales, puisque chaque style architectural a ses particularités à respecter pour une restauration réussie.

Les feuillets de la section **Styles architecturaux** de ce guide se développent dans un ordre chronologique d'apparition des styles propres à Rimouski. Cela permet de faire un lien avec la ligne du temps dans la section **Histoire**. Ils contiennent de nombreuses informations et spécificités pour chaque courant et style architectural.



Courant architectural

La page du courant architectural retrace les caractéristiques générales du courant. Elle lie entre eux les divers styles architecturaux qui partagent les mêmes racines.



Style architectural

La page du style architectural retrace l'histoire de celui-ci et son apparition. Les éléments caractéristiques sont pointés sur une modélisation sommaire. La palette de couleurs indique celles qui s'harmonisent bien avec le style et son époque.



Exemples rimouskois

La page des exemples démontre la diversité architecturale à l'aide de témoins dispersés dans les treize quartiers historiques de la ville.

4A Architecture traditionnelle | 1700 à 1920

L'architecture traditionnelle est un courant architectural faisant référence aux racines européennes. Les bâtiments compris dans ce courant font partie des plus vieilles constructions de notre territoire, mis à part les rares constructions des Premières Nations qui ont permis de mieux comprendre l'adaptation au climat québécois.

L'architecture traditionnelle a traversé l'océan Atlantique grâce aux efforts de colonisation au cours du 16e siècle et aux siècles suivants. Les maisons esprit français sont donc le résultat entre la culture européenne française et l'adaptation canadienne-française au contexte territorial. Les maisons esprit français ont progressivement été délaissées par des techniques de construction plus simples et plus efficace, notamment en réduisant la lourdeur des charpentes de bois.

Cette évolution constructive mène à un style architectural typiquement d'ici, la maison québécoise. Celle-ci sera davantage influencée par les principes du classicisme français. Certaines de ces maisons seront plus tard influencées par le style Second Empire, de plus en plus populaire en France au cours du 19e siècle, grâce à son engouement pour les toitures mansardées.

Après la Guerre de la Conquête (1754-1760), un mélange culturel et linguistique se produit. Les familles des îles britanniques qui s'installent dans les différents cantons du Haut et du Bas-Canada apportent différentes méthodes constructives comme les fenêtres à guillotine et différents styles valorisés au Royaume-Uni lors de la période victorienne. Il s'agit notamment de l'éclectisme victorien et du Néo-Queen Anne.



Maison Lamontagne, 707, boulevard du Rivage (Rimouski-Est)
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



377, rue du Fleuve (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine



1554, 3e Rang du Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine

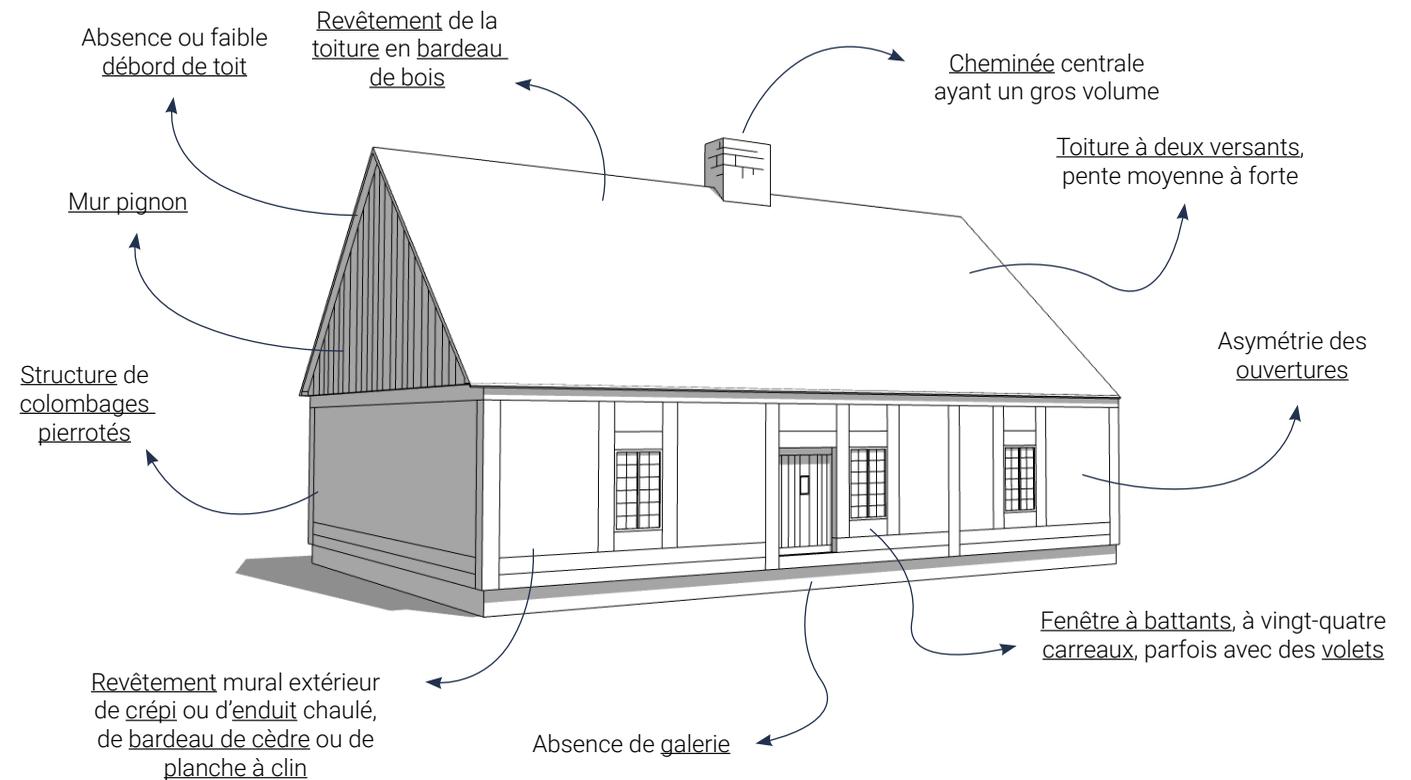
4A.1 Esprit français | 1700 à 1800

Architecture traditionnelle (d'influences française et anglaise)

Caractéristiques du style

Il est difficile de tracer l'origine exacte de l'architecture des bâtiments du Régime français (1608-1759) à Rimouski, puisque les colons arrivés au Bas-Saint-Laurent proviennent de plusieurs régions françaises ayant leurs propres caractéristiques architecturales. Toutefois, l'angle du toit et la charpente des murs et de la toiture peuvent donner des indices pour identifier une région française à laquelle peut s'apparenter le bâtiment en sol canadien. Les toitures à deux versants, de pentes moyennes à fortes sont notamment observées en Normandie [Gauthier-Larouche, 1974].

Au 17e et au 18e siècle, les couleurs étaient très rares et dispendieuses. Seuls les plus fortunés pouvaient ajouter un peu de gaieté à leurs constructions. La plupart des maisons étaient recouvertes d'un enduit de chaux et de sable [Yves Laframboise, 2008] sur l'entièreté du revêtement mural extérieur et intérieur, notamment pour des raisons de finition, d'isolation et de propreté. Bien qu'habituellement de couleur blanche, la variation de la couleur de la chaux s'explique par des impuretés de la pierre calcaire, la matière première de la chaux.



Palette de couleurs

Revêtement



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples rimouskois et leurs particularités

Les exemples de maisons esprit français sont rares à Rimouski. Cela explique l'importance de la maison Lamontagne comme vestige architectural du 18e siècle. L'extérieur et l'intérieur du bâtiment sont classés par le ministre de la Culture et des Communications depuis 1974. Le bâtiment a été restauré en 1994 pour le rapprocher de son apparence d'origine du Régime français.

Quelques bâtiments présents sur le territoire de la Ville détiennent des caractéristiques pouvant être associées au style esprit français. Il s'agit habituellement des plus vieilles constructions du territoire. Cependant, quelques bâtiments construits à une époque plus rapprochée reprennent l'essence du style esprit français, comme la maison sise au 302, montée des Saules dans le quartier Sacré-Cœur. Son revêtement mural en crépis et enduit, ses ouvertures disposées de façon asymétrique, ses lucarnes, ainsi que sa toiture à deux versants à pente abrupte font un écho remarquable au style.



Maison Lamontagne, 707, boulevard du Rivage (Rimouski-Est)
Société rimouskoise du patrimoine



Maison Lamontagne en hiver, 707, boulevard du Rivage (Rimouski-Est), 2022
Olivier Beaudin



302, montée des Saules (Sacré-Cœur), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



302, montée des Saules (Sacré-Cœur), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine

4A.2 Maison québécoise | 1800 - 1900

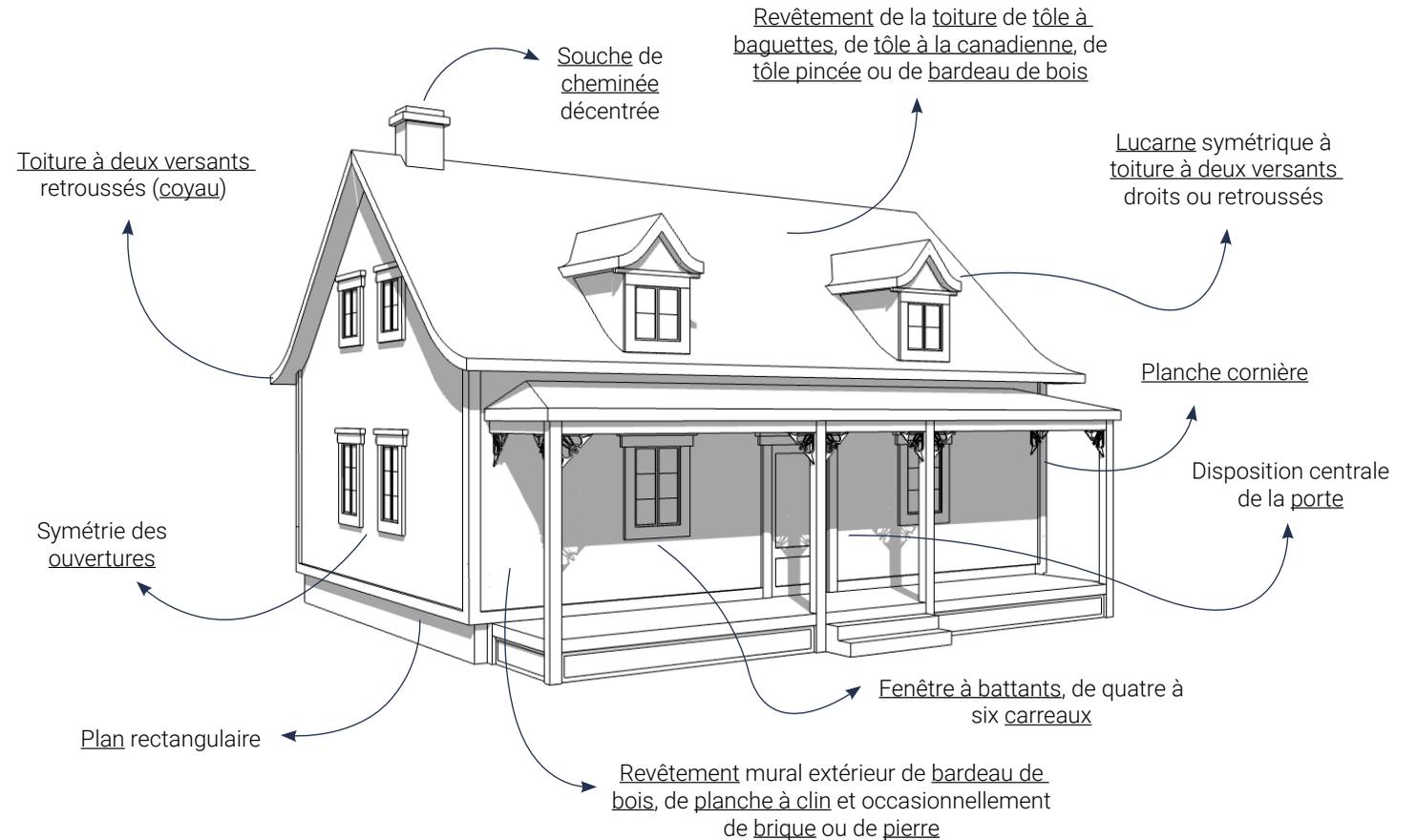
Architecture traditionnelle (d'influences française et anglaise)



Caractéristiques du style

Les maisons québécoises sont le résultat de l'évolution du cadre bâti d'influence française avec les conditions météorologiques et géographiques du Québec. Au fil du temps, les bâtisseurs ont adapté les constructions afin de mieux gérer la dégradation des bâtiments avec ce nouveau climat, qui comporte de nouvelles variables : l'accumulation de neige aux pourtours du bâtiment, l'écoulement de l'eau de fonte des neiges sur la toiture, et un sol gelé en hiver et très humide au printemps.

Les maisons québécoises sont donc souvent rehaussées sur une fondation en pierre, ce qui permet d'établir une distance avec l'humidité du sol. Les ouvertures seront plus grandes et plus nombreuses, puisque les méthodes de fabrication des fenêtres et des portes, combinées à une meilleure isolation des murs, permettront davantage de percements d'ouvertures. Celles-ci sont souvent doublées à l'aide de contre-fenêtres à pans de vitre ou moustiquaire, en fonction des saisons. Viendront plus tard les ajouts extérieurs qui permettront encore une fois de mieux s'adapter aux saisons, comme les galeries couvertes d'un auvent, les laiteries et les cuisines d'été [Gauthier-Larouche, 1974].



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples rimouskois et leurs particularités

Les maisons québécoises de la région de Rimouski et des alentours comportent presque toutes une toiture à deux versants retroussés. Elles ont un coyau à l'extrémité du débord de toit, ce qui donne l'allure retroussée à la toiture.

On retrouve quelques maisons québécoises complètement en pierre ou en brique, ce qui, dans une certaine mesure, démontre les moyens financiers aisés de son propriétaire initial. Aux 18e et 19e siècles, l'accès aux marchés anglais et américains, ainsi que l'amélioration des conditions de vie et financières permettent aux propriétaires d'appliquer certaines peintures ou teintures de couleur. Bien que toujours modestes, les maisons québécoises auront parfois une ornementation mise en valeur par un découpage coloré contrastant, notamment en ocre, en bleu (bleu de Prusse ou outremer), en vert ou toutes autres combinaisons possibles, selon les pigments ou produits disponibles à cette époque.



786, rue Lausanne (Sacré-Cœur)
Société rimouskoise du patrimoine



811, boulevard Saint-Germain, 2023 (Sacré-Cœur)
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



1143, rue du Phare (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine



589, chemin du Panorama (Saint-Pie-X)
Société rimouskoise du patrimoine



148, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



863, boulevard Sainte-Anne (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine

4A.3 Maison à mansarde | 1850 - 1920

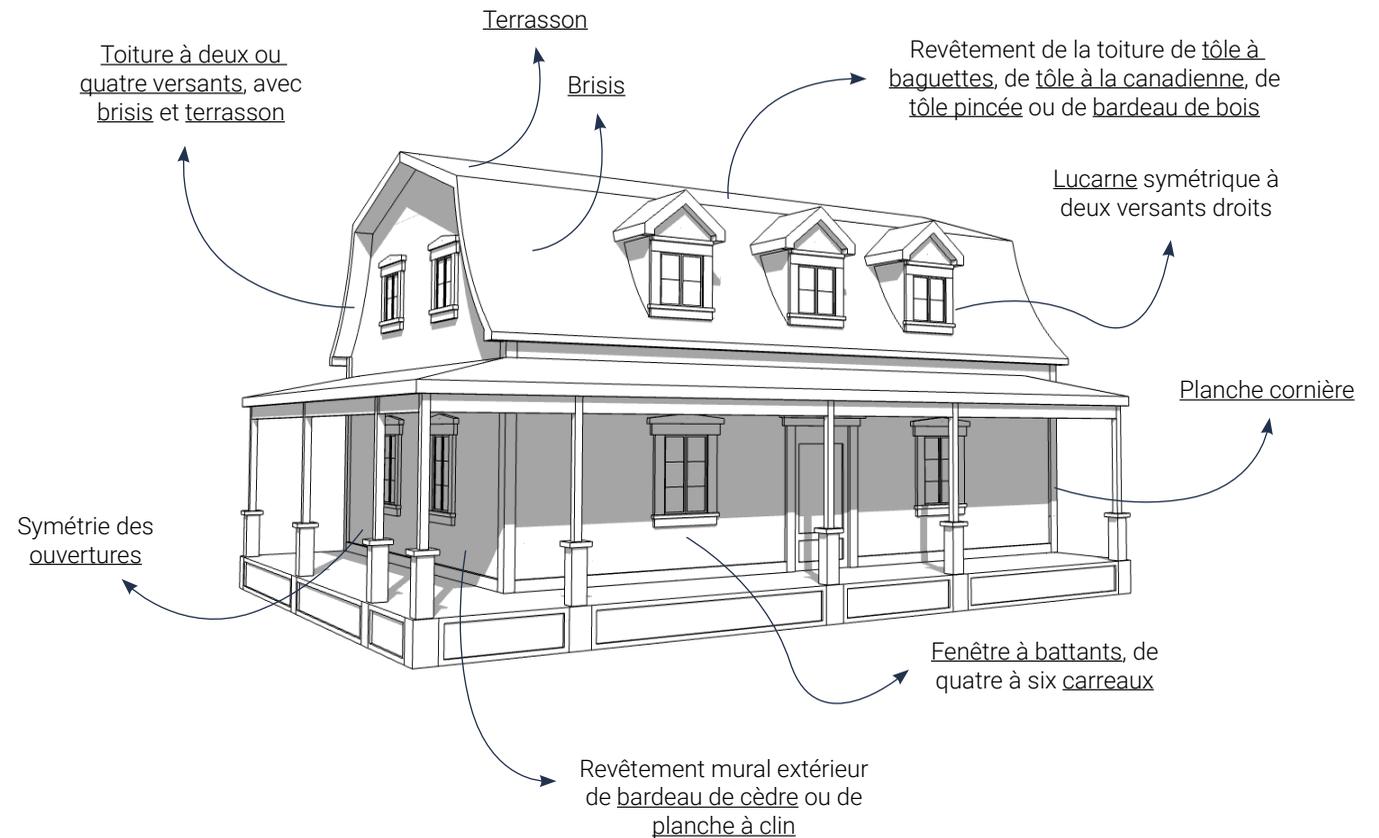
Architecture traditionnelle (d'influences française et anglaise)



Caractéristiques du style

La maison à mansarde est d'abord caractérisée par sa toiture mansardée. Cette méthode constructive a vraisemblablement été élaborée en France par l'architecte François Mansart (1598-1666).

Elle est parfois reconnue comme étant la version simplifiée du style Second Empire (1852-1870), puisque c'est à cette époque, en France, que sera popularisée cette forme de toit, sous le règne de Napoléon III. C'est toutefois par l'influence des États-Unis que les toitures mansardées seront popularisées au Québec grâce à la publication de nombreux magazines présentant des maisons modèles. Sa popularité est surtout supportée par son avantage à surélever la toiture, permettant ainsi d'agrandir l'espace sous les combles et de le rendre plus confortable pour l'aménagement des pièces habitables [Agence Parcs Canada, 2023]. La matérialité des maisons à mansarde s'apparente à celle des maisons québécoises. Cependant, on note une importance pour l'ornementation, notamment autour des ouvertures et des jeux de couleurs.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples rimouskois et leurs particularités

À Rimouski, beaucoup de maisons à mansarde ne comportent que deux versants. Le brisis et le terrasson se trouvent habituellement qu'en façade avant et arrière. Les murs latéraux sont lambrissés jusqu'au sommet. Ces maisons seront en grande majorité agrémentées d'une grande galerie couverte d'un auvent en façade avant ou sur plusieurs côtés.

Bien qu'il ne faille pas généraliser, les maisons à toiture mansardée à quatre versants semblent avoir été construites ainsi, dans une intention de représenter le style Second Empire. Alors que les maisons à toiture mansardée à deux versants sont pour la plupart, des maisons québécoises auxquelles les toitures ont été modifiées au fil du temps pour bénéficier d'un plus grand espace.



225, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



116, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



990, boulevard Saint-Germain (Sacré-Cœur)
Société rimouskoise du patrimoine



185, rue du Fleuve (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine



465, rue La Salle (Nazareth)
Société rimouskoise du patrimoine



59, chemin du Petit-Lac-Macpès (Mont-Label)
Société rimouskoise du patrimoine

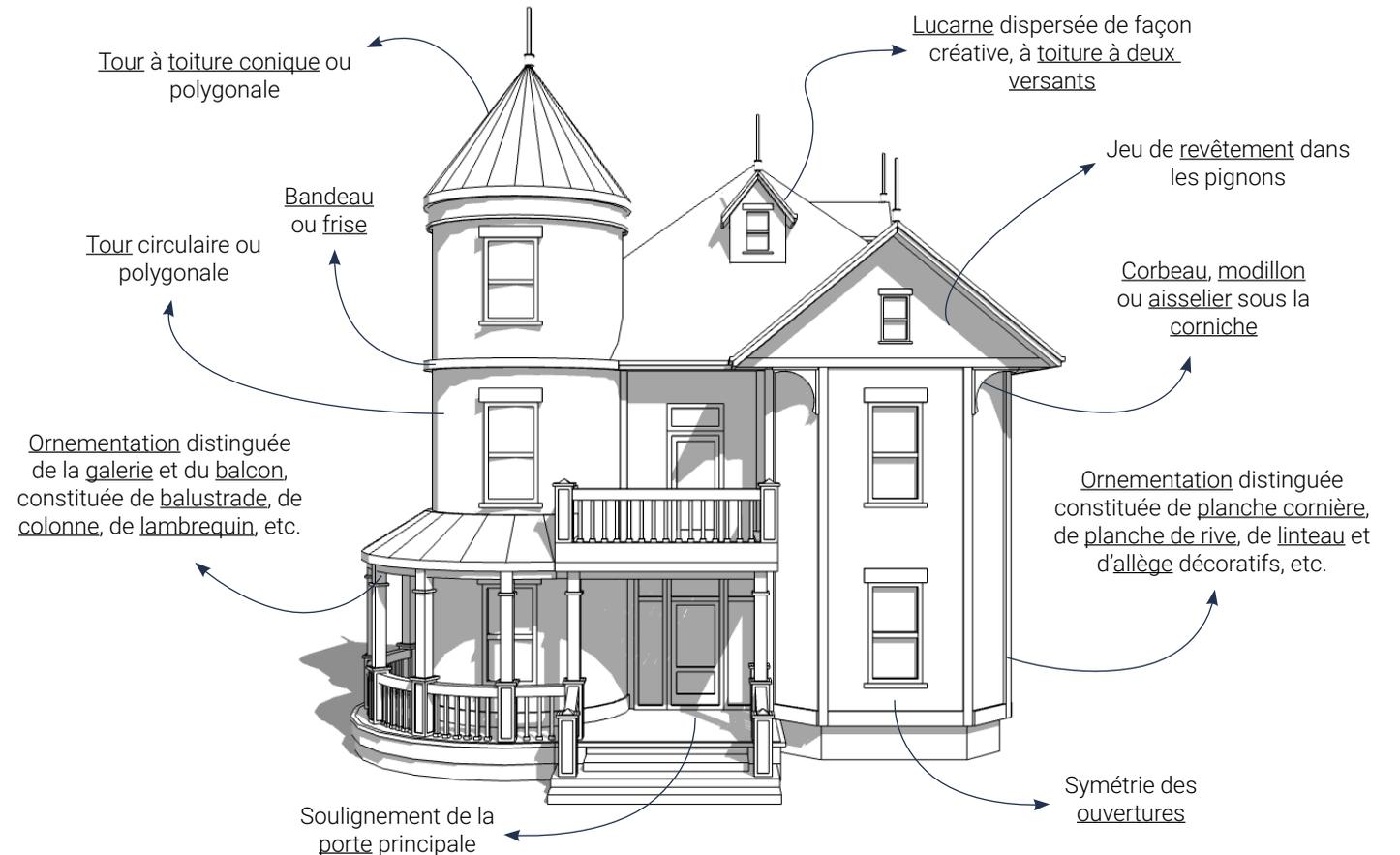
4A.4 Néo-Queen Anne et éclectisme victorien | 1800 - 1920

Architecture traditionnelle (d'influences française et anglaise)

Caractéristiques du style

L'architecture traditionnelle d'influence anglaise est arrivée avec les nombreuses vagues d'immigration lors du 18e et du 19e siècle au Bas-Canada. Cette forme d'architecture sera aussi popularisée avec les magazines de maisons modèles en provenance du Royaume-Uni et des États-Unis.

Le style néo-Queen Anne fait référence à la reine Anne Stuart (1665-1714) qui a régné sur la Grande-Bretagne pendant la période s'étalant de 1702 à 1714. Cette dernière est caractérisée par une architecture médiévale, que les architectes britanniques ont tenté de reproduire au cours du 19e siècle en mariant l'aspect château au style classique géorgien (en référence aux quatre rois George qui se sont succédé de 1714 à 1830). Toutes maisons néo-Queen Anne présentent une tour octogonale ou circulaire en façade avant, s'étirant sur plusieurs étages. Ces maisons sont richement ornementées à l'aide d'éléments de bois travaillés, comme des balustrades, des colonnes, des lambrequins, des aisseliers, des mâts, etc.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.



Pourquoi le préfixe « néo » est-il utilisé? On utilise ce terme lorsque les caractéristiques d'un style architectural proviennent d'une époque antérieure. La période gothique s'étant déroulée depuis le milieu du 12e siècle jusqu'au début du 14e siècle en Europe, les bâtiments ayant toutefois ces caractéristiques au Québec sont donc décrits comme ayant un style d'influence ou d'inspiration néogothique.

Exemples rimouskois et leurs particularités

Style néo-Queen Anne

Les maisons de style néo-Queen Anne sont rares à Rimouski. Seule l'élite pouvait se permettre de construire ce genre de construction très dispendieuse.

La maison Joseph-Gauvreau est un excellent exemple de maison Néo-Queen Anne avec sa riche ornementation de bois en contraste avec le revêtement de brique et la toiture de tôle à baguette et de tôle à la canadienne.

La maison Dubé est toutefois une exception intéressante. Construite en 1945, elle représente une mixité de styles qui fait référence au contexte social de l'époque. Le milieu du 20e siècle est marqué par la forte croissance du modernisme. Les revêtements de Pierre taillée en granite sont des caractéristiques du style moderne, tout comme les insertions de brique de verre et les éléments de béton moulé. La maison Dubé reprend cette matérialité, tout en l'agencant avec le style néo-Queen Anne qui définit sa volumétrie comprenant une tour.



Maison Joseph-Gauvreau 1, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



Maison Dubé, 233, rue Saint-Germain Ouest, 2023 (Saint-Germain)
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



233, rue Saint-Germain Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



134, rue J.-Romuald-Bérubé (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



499, rue LaSalle (Nazareth)
Société rimouskoise du patrimoine



211, rue Ouellet (Saint-Robert)
Société rimouskoise du patrimoine



Qu'est-ce que l'éclectisme? L'éclectisme est un mélange de tendances architecturales sur un bâtiment. Le volume, le plan au sol, les matériaux utilisés, l'ornementation, etc., sont des variantes observées dans tous les styles architecturaux. Le profil d'un bâtiment éclectique est donc très variable, mais il suit une composition logique.

Exemples rimouskois et leurs particularités

Éclectisme victorien

La longue période victorienne qui s'est déroulée de 1837 à 1901 est nommée en l'honneur de la Reine Victoria (1819-1901) du Royaume-Uni. C'est durant cette période que furent considérablement modifiées les différentes mœurs et façons d'habiter sa résidence. Désormais, les maisons comprennent de grands halls d'entrée avec un escalier monumental, suivi d'un salon pour accueillir les invités. Pendant la période victorienne, l'opulente ornementation extérieure et les décors intérieurs étaient très importants. Il fallait impressionner.

Dans cette mouvance pour attirer les regards, les bâtiments comporteront énormément de caractéristiques architecturales empruntées aux styles antérieurs comme le style gothique et sa verticalité, le style classique et ses ordres, le style géorgien et sa symétrie, le style renaissance et ses proportions, ainsi que le style Second Empire et son exubérance. Quelques exemples rimouskois illustrent cet éclectisme victorien.



25, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



115, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



264, avenue Belzile (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



411, rue Saint-Émile (Nazareth)
Société rimouskoise du patrimoine



332, avenue du Père-Nouvel (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine



1329, boulevard Sainte-Anne (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine

4B Vernaculaire américain | 1875 à 1950

D'abord, que signifie vernaculaire?

L'architecture vernaculaire n'est pas unique à la province du Québec et du Canada. Le dictionnaire Le Robert la définit comme suit : « du pays, propre au pays ». Cela signifie que l'architecture vernaculaire est propre à chaque territoire donné. Ici, il s'agit du territoire américain qui présente à peu près des caractéristiques similaires. Celles-ci dépendent de plusieurs facteurs, notamment le contexte sociohistorique, mais aussi climatique, géographique et géologique.

Il est intéressant de s'attarder à l'architecture vernaculaire, puisqu'elle est commune à toute la ville. L'architecture vernaculaire peut être décrite comme l'opposé de l'architecture académique. Les bâtiments sont construits à l'improviste et avec les matériaux disponibles dans la région. Les bâtiments de style davantage académique (on entend ici des plans effectués par des professionnels) seront construits avec des plans techniques, des matériaux précis et dans le respect d'un style architectural.

Un mélange de ces deux façons de construire sera toutefois observés partout. Par exemple, la Cathédrale de Saint-Germain de Rimouski présente une architecture extérieure de style néogothique, entre autres dessiné par Victor Bourgeau. Elle sera toutefois associée au style vernaculaire, puisque l'on a préféré l'utilisation de pierre non uniforme, plutôt que de pierre taillée comme d'autres cathédrales.



227, rue Saint-Pierre (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



99, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



686, boulevard Saint-Germain (Sacré-Cœur)
Société rimouskoise du patrimoine

4B.1 Vernaculaire varié | 1875 à 1950

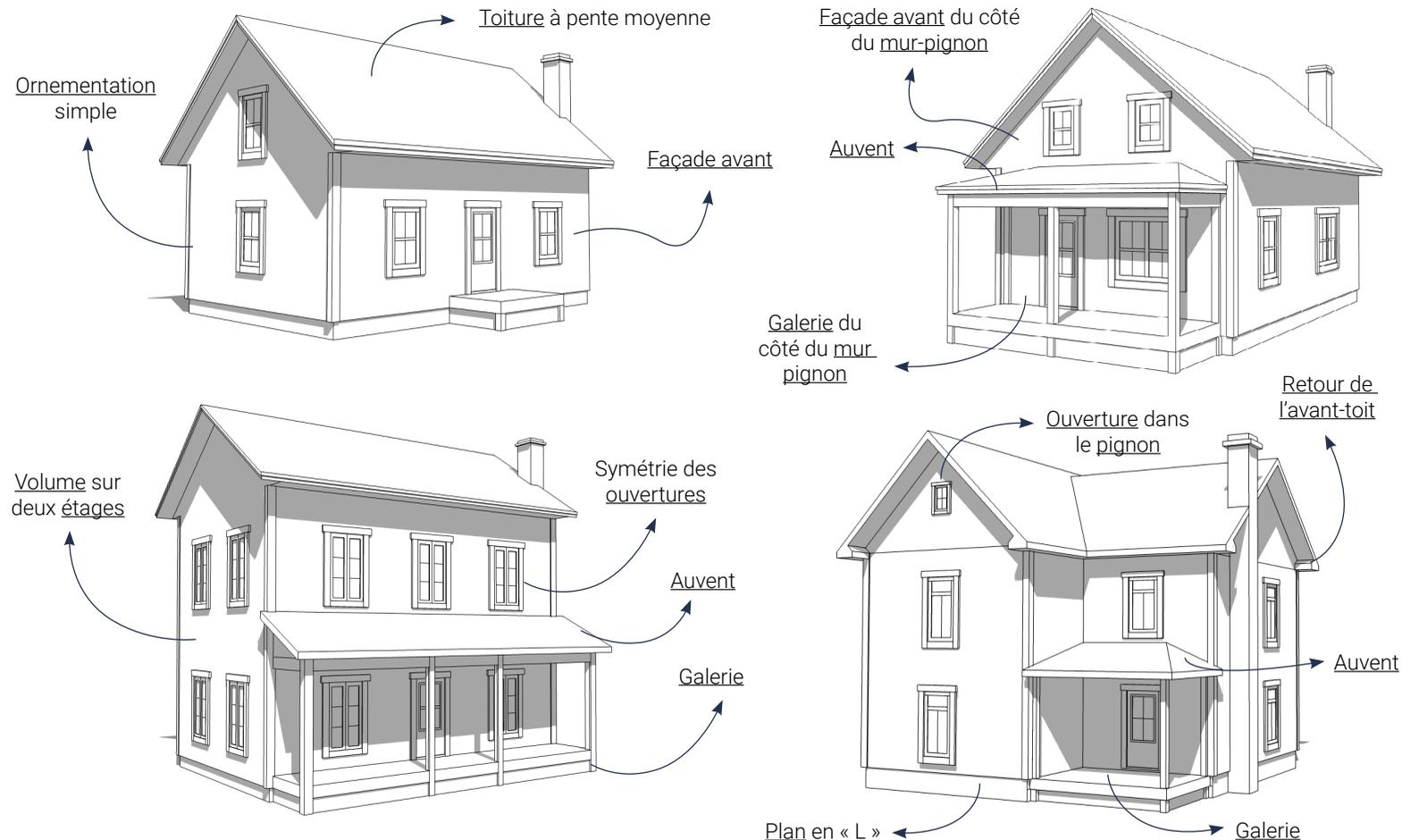
Vernaculaire américain



Caractéristiques du style

Au Québec, l'architecture vernaculaire est surtout caractérisée par l'utilisation du bois. Compte tenu des différentes techniques d'assemblage des matériaux ayant évolué depuis le Régime français (1608-1759), il est désormais plus facile et plus rapide de construire, rendant ces modèles de maisons plus accessibles. Leur plan suivra plusieurs formes au fil du temps, soit rectangulaire, carrée, en « L » ou en « T ».

Elles seront construites en fonction du besoin en espace. Bien que la grande majorité soit constituée d'un étage et demi, c'est pour cette raison qu'il est possible de retrouver des maisons vernaculaires américaines à deux étages. La plupart du temps, les façades avant de ces maisons seront traitées avec plus de minutie et d'intérêt. Elles seront notamment garnies de galeries couvertes d'un auvent protégeant la porte principale des intempéries. Cette caractéristique marque la façade avant et les différentes orientations possibles des constructions. Le modèle à façade avant avec un mur pignon démontre bien cette composition.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples rimouskois et leurs particularités

À plus petites échelles, les maisons vernaculaires de Rimouski présentent des particularités différentes selon les quartiers. Par exemple, dans le quartier Saint-Germain, les maisons vernaculaires américaines sont de plus petites dimensions à cause de la petite superficie des terrains au centre-ville.

Dans les quartiers les plus éloignés, notamment dans celui de Sainte-Blandine et celui de Mont-Lebel, les terrains sont un peu plus grands, permettant aux propriétaires d'ajouter des galeries couvertes d'un auvent sur les façades latérales.

Au Bic, beaucoup de maisons vernaculaires américaines présentent une toiture à demi-croupes, c'est-à-dire une toiture à pignon tronqué souvent associé à la villégiature et au style *Arts & Crafts*.



170, rue Saint-Elzéar (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



684, route des Pionniers (Sainte-Blandine)
Société rimouskoise du patrimoine



332, avenue Rouleau (Saint-Robert)
Société rimouskoise du patrimoine



1663, boulevard Sainte-Anne (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine



15, route Santerre (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



383, rue La Salle (Nazareth)
Société rimouskoise du patrimoine

4B.2 Boomtown | 1880 à 1950

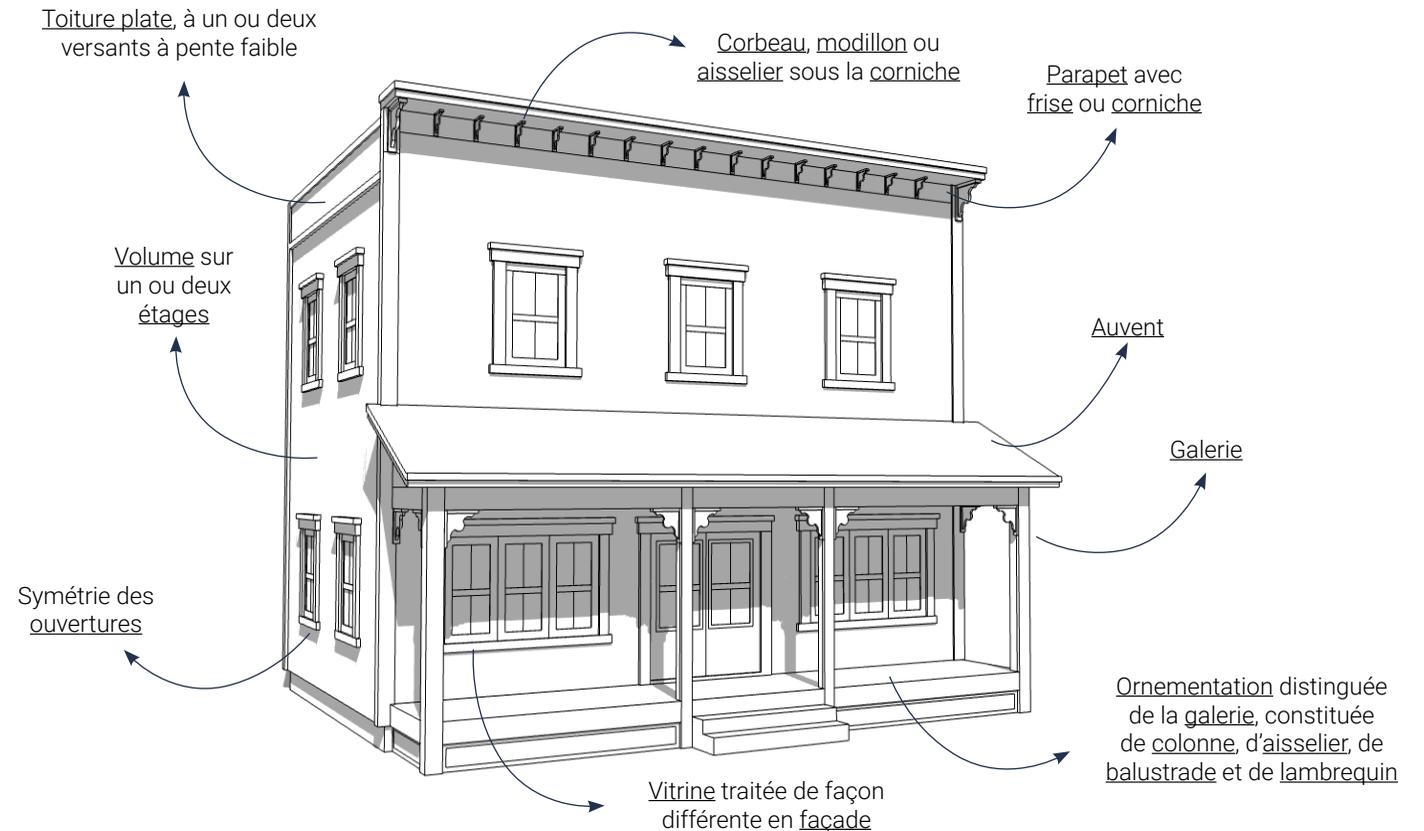
Vernaculaire américain



Caractéristiques du style

L'architecture *Boomtown* est généralement associée au développement territorial rapide ou à la ville-champignon. Cette forme de bâtiment provient du *Far West* des États-Unis et de la standardisation des méthodes et matériaux de construction au début du 19e siècle. L'expansion américaine vers l'ouest du pays, motivée par la ruée vers l'or, représentait alors un défi de taille qui s'exprimait dans la construction de bâtiment à faibles coûts.

Les bâtiments *Boomtown* sont généralement d'usage commercial. On la reconnaît généralement par leur haut parapet comprenant un couronnement constitué d'une ornementation élaborée qui permet une meilleure visibilité. Souvent, la hauteur de ces parapets est falsifiée pour afficher une plus grande façade que ce qui constitue réellement le volume du bâtiment, afin de donner une impression de prestige.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples rimouskois et leurs particularités

Les bâtiments *Boomtown* se situent généralement en contexte urbain, sur les rues les plus achalandées. Il s'agit, la plupart du temps, des plus vieux commerces de chaque localité présentant des vitrines au rez-de-chaussée. À Rimouski, ils sont les vestiges de la prospérité économique des 19e et 20e siècles. Les étages supérieurs servaient d'entrepôt ou de logement pour les propriétaires ou les employés.



22-26, rue Saint-Germain Est (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



355, rue Saint-Germain Est (Sainte-Agnès)
Société rimouskoise du patrimoine



146, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



27-35, rue Saint-Germain Est (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



511, rue Saint-Germain (Rimouski-Est)
Société rimouskoise du patrimoine



138, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine

4B.3 Cubique *Four Square* | 1890 à 1950

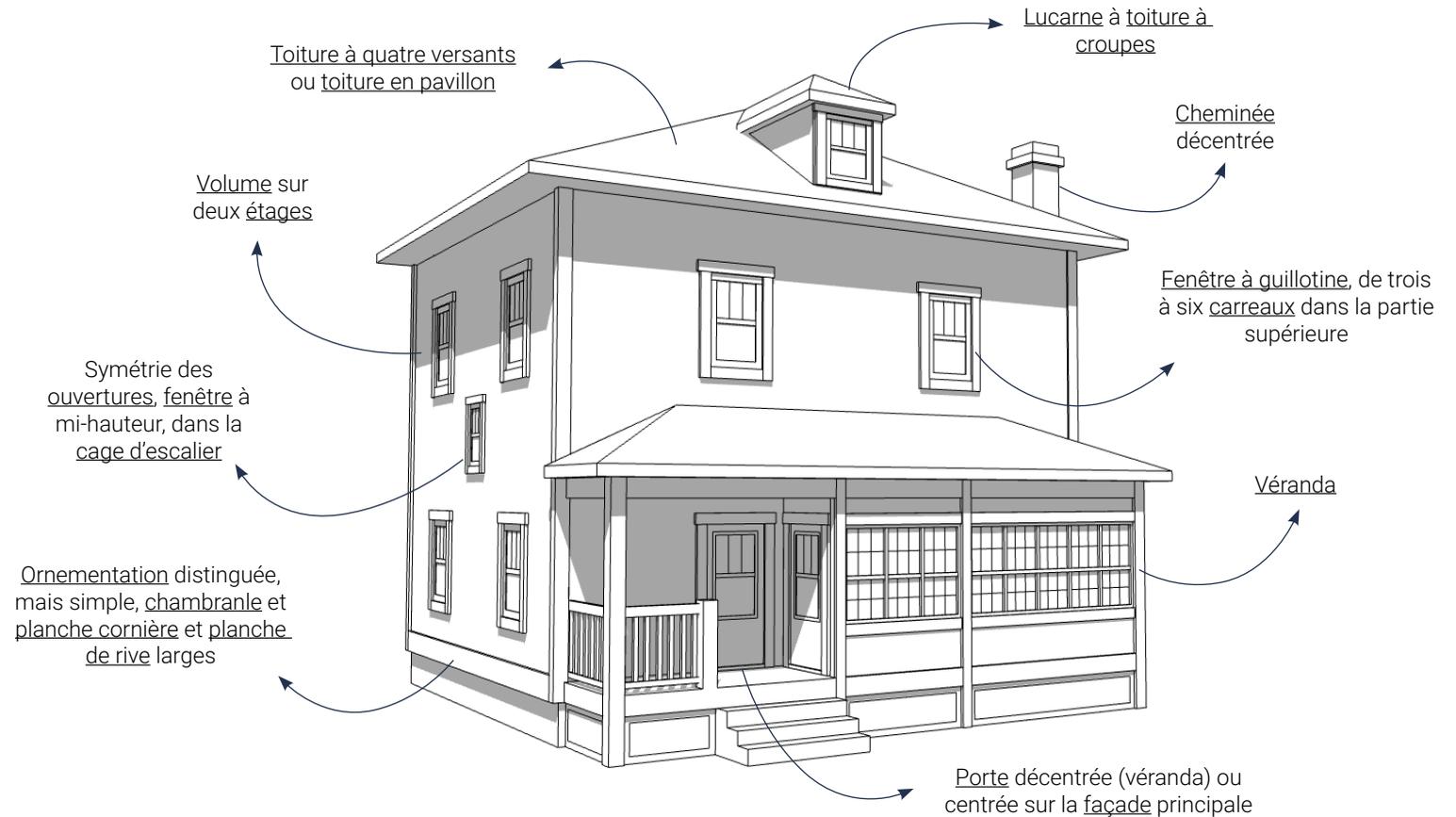
Vernaculaire américain

Caractéristiques du style

Le style cubique *Four Square* a été popularisé aux États-Unis, puis au Québec par les magazines de maisons modèles comme *Sears* ou *Eaton*. Ceux-ci présentaient les plans entiers des bâtiments, leur prix et les matériaux nécessaires à leur construction. Suite à la commande et à l'achat de la maison, le tout était envoyé par train et déposé sur le terrain prêt à construire. La maison cubique originale aurait été conçue par l'architecte américain Frank E. Kidder (1859-1905) en 1891.

La maison cubique *Four Square* est l'un des types de maisons les plus répandus au Québec. Ce modèle présentait deux avantages, à savoir sa grande surface habitable et son faible coût.

Généralement de forme carrée, d'où son nom, la maison cubique *Four Square* comporte presque toujours une toiture à quatre versants, deux étages, une galerie couverte d'un auvent et parfois fois une lucarne centrale et une véranda.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie

Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples rimouskois et leurs particularités

On retrouve la maison cubique *Four Square* dans tous les quartiers. Elles sont généralement ornementées de façon sobre. Toutefois, selon leur évolution à travers le temps et les moyens financiers de ses constructeurs, certaines maisons cubiques comportent des boiseries, comme des chapiteaux de colonnes, des aisseliers, des balustrades, etc.

Le secteur du Faubourg rouge, formé des rues Saint-Hubert, Sainte-Ursule et Notre-Dame Est, présente une homogénéité de maisons cubiques. Celles-ci sont majoritairement en brique rouge donnant le nom au secteur. Ces bâtiments sont issus d'un programme d'aide à la construction de logements ouvriers en vigueur au début du 20e siècle [Société rimouskoise du patrimoine, 2018].



174, rue Sainte-Anne (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



336, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



286, rue Saint-Hubert (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



71, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



212, rue Notre-Dame Ouest (Saint-Robert)
Société rimouskoise du patrimoine



385, rue La Salle (Nazareth)
Société rimouskoise du patrimoine

4C Mouvement *Arts & Crafts* | 1910 à 1950

Le mouvement *Arts & Crafts* eu naissance en Grande-Bretagne. Il a pris une place importante en Europe au cours du 19e et du début du 20e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale (1939-1945).

Le *Arts & Crafts* peut être traduit comme le mouvement des arts et des métiers. Il sera un mouvement davantage artistique qu'architectural. En effet, un retour aux méthodes de construction traditionnelles était préconisé en réaction à l'industrialisation rapide de l'Europe [Stafford Cliff, 2008]. Le mouvement sera entre autres associé à des figures influentes comme John Ruskin (1819-1900) et William Morris (1834-1896). Cette industrialisation permettra des technologies ayant permis des méthodes de fabrication des matériaux et un assemblage plus efficace, notamment l'utilisation de structures et de composantes décoratives en acier.

Le mouvement *Arts & Crafts* sera donc caractérisé par l'usage de matériaux nobles et naturels comme le bois, la Pierre et la brique d'argile. Un grand nombre de métiers traditionnels sera interpellé pour la confection d'éléments de décor intérieur et extérieur, comme des boiseries, des papiers peints, des tapis, des mosaïques, des vitraux, etc. Toujours en réaction à cette industrialisation, il sera question d'un retour aux sources en adoptant un mode de vie davantage sain et nostalgique. Les bâtiments de cette période seront implantés à proximité de la nature, autour de boisés, de champs en culture ou de plans d'eau pour faire revivre l'architecture domestique rurale anglaise.



224, route du Golf-du-Bic, (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



521, rue du Fleuve (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine



185, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine

4C.1 Arts & Crafts | 1910 à 1950

Mouvement Arts & Crafts

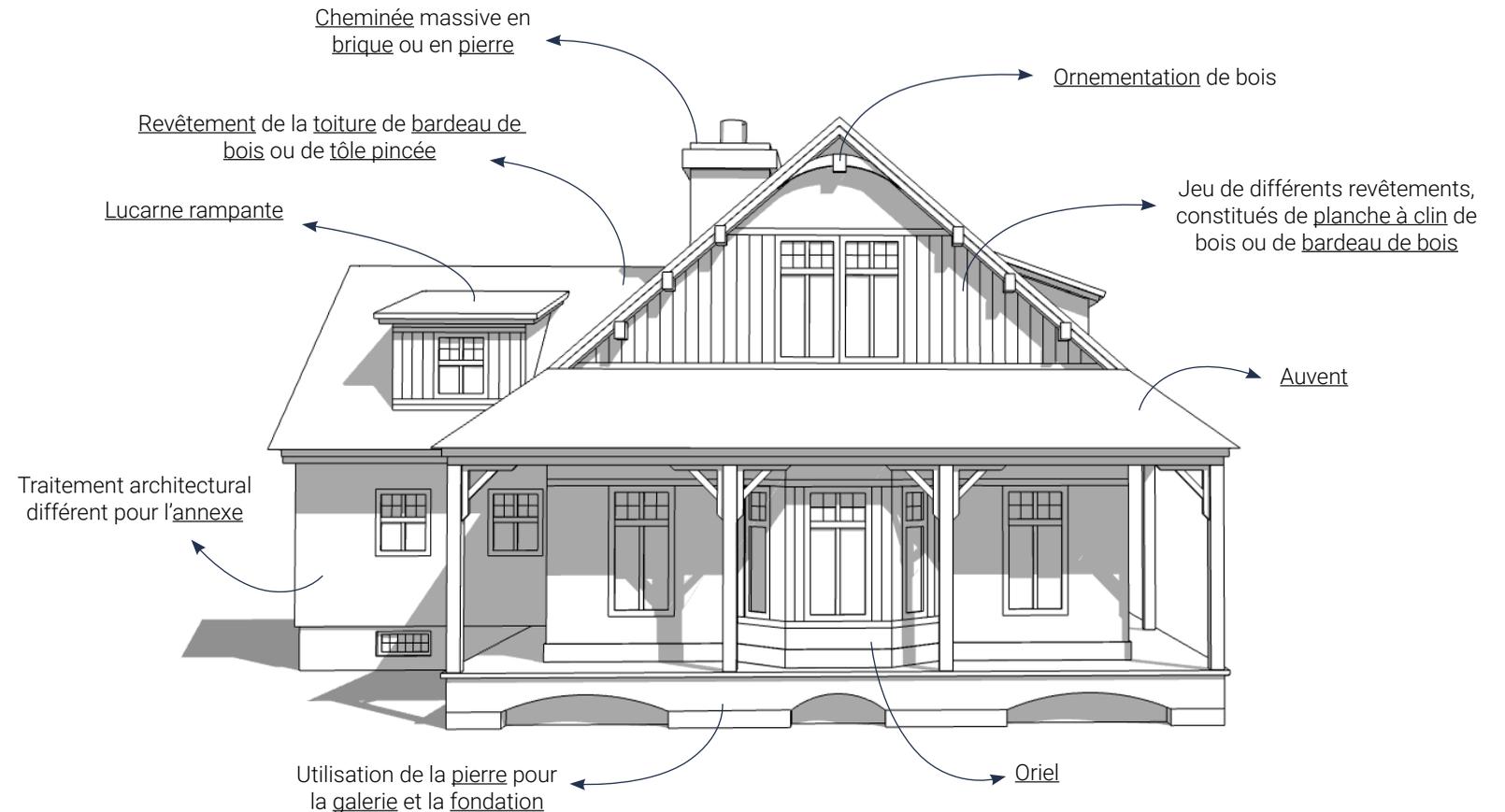


Caractéristiques du style

Le mouvement *Arts & Crafts* se décline en plusieurs styles. Du même nom que le mouvement, le style *Arts & Crafts* est le plus connu.

Il est difficile de cerner la période durant laquelle le style est apparu au Québec. À Rimouski, les divers exemples qui présentent des caractéristiques de ce style sont majoritairement apparus avec la villégiature anglophone. Ces communautés étaient davantage influencées par les publications anglaises et américaines.

L'architecture de villégiature, notamment en bord de mer, démontre une importante utilisation de matériaux nobles et naturels comme le bois et la Pierre. Les constructions sont implantées de façon à profiter du maximum des paysages environnants. Des éléments en saillie seront disposés de façon à profiter de ces paysages, comme des oriel, des lucarnes, des vérandas et des galeries couvertes d'un auvent.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples et particularités rimouskoises

Le Bic est le quartier ayant le plus de bâtiments pouvant être associés au *Arts & Crafts*. Il s'agit en grande majorité de résidences établies pour la villégiature le long du fleuve Saint-Laurent, comme les secteurs de la Pointe-aux-Anglais, de la Baie-Rose et de Rivière-Hâtée. On retrouve aussi quelques exemples du côté de Pointe-au-Père.

En général, les bâtiments de style *Arts & Crafts* sont recouverts de bardeau de bois. Parfois, leur toiture est composée d'un revêtement de tôle à baguette ou de tôle pincée.



9, chemin des Coquillages (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



205, route du Golf-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



222, route du Golf-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



521, rue du Fleuve (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine



2261, route 132 Est (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



187-189, rue du Phare (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine

4C.2 Néo-Tudor | 1910 à 1950

Mouvement Arts & Crafts

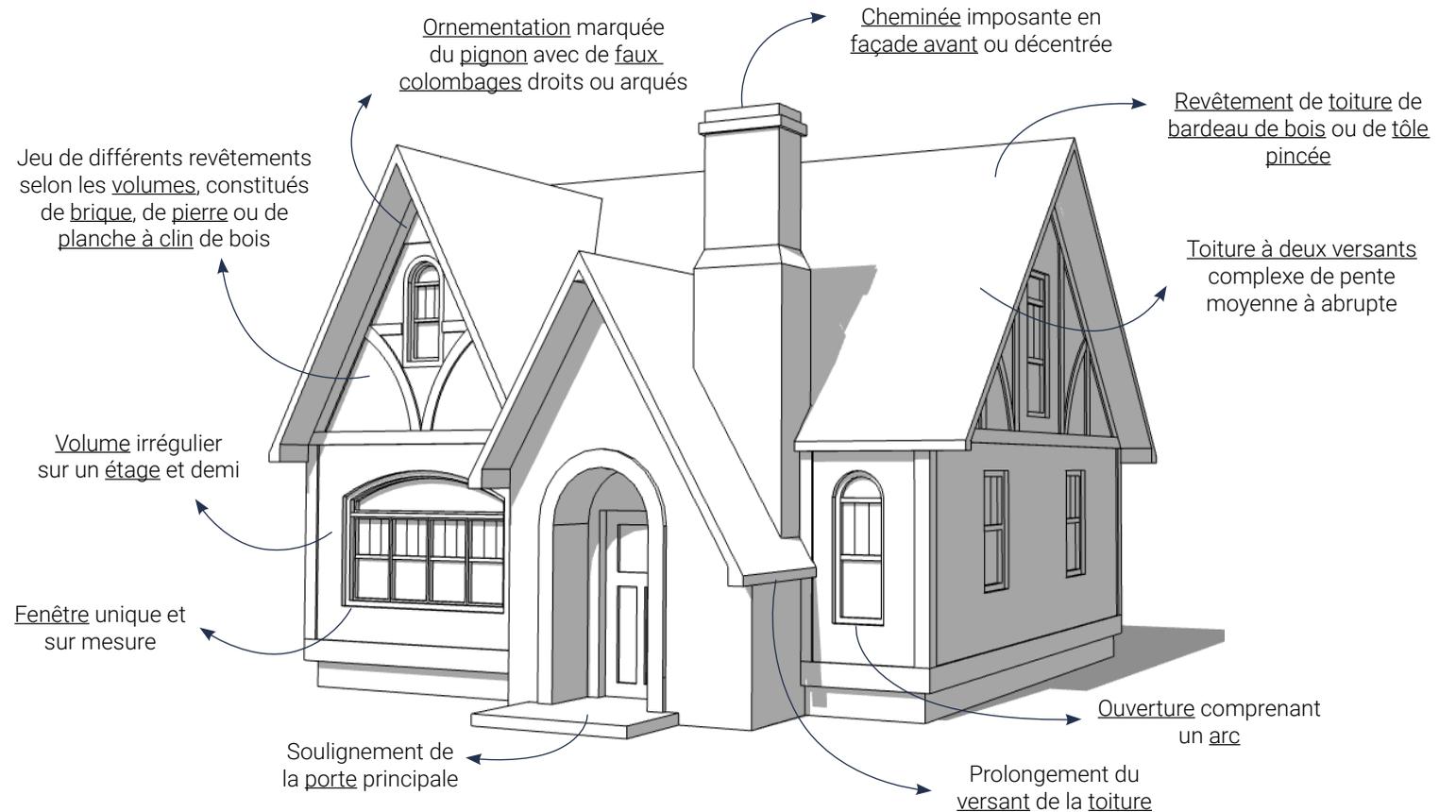


Caractéristiques du style

Les bâtiments du mouvement *Arts & Crafts* situés en milieu urbain présentent des caractéristiques différentes, notamment un volume plus dense et parfois l'utilisation de matériaux incombustibles. Ils peuvent être associés au style néo-Tudor.

Le style Tudor est d'origine anglaise et galloise, il fait référence au règne de la famille du même nom entre 1485 et 1603. Ce style fut repopularisé vers la fin du 19e et le début du 20e siècle, notamment sur la côte Est des États-Unis.

Le style est surtout caractérisé par le référencement d'éléments associés au Moyen Âge (du 5e au 15e siècles) des campagnes anglaises. Cela se traduit par l'utilisation de faux colombages de bois droits ou arqués dans les pignons ou toute la surface d'un mur et par des toitures à pente forte. Les bâtiments comportent généralement une ornementation qui imite les structures traditionnelles de bois ou de Pierre dans les pignons, les débords de toit et les porte-à-faux.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples rimouskois et leurs particularités

Très peu de bâtiments sont associés au style néo-Tudor à Rimouski. Parfois mélangé avec le *Arts & Crafts*, le moderne ou le vernaculaire américain, cela leur donne des apparences différentes.

Les éléments imitant les éléments de structures en bois ou en maçonnerie de pierre sont disposés et colorés de façon à créer un contraste. Cette particularité est souvent nommée comme un style à part entière du mouvement, le *Stick Style*.



113, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



Maison Jules-A.-Brillant, 150, rue de l'Évêché Est (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



Maison Jules-A.-Brillant, 150, rue de l'Évêché Est (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



278-280, avenue Rouleau (Saint-Robert)
Société rimouskoise du patrimoine



281, rue Saint-Pierre (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine *rénové



146, rue Saint-Pierre (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine

4C.3 Craftsman | 1910 à 1950

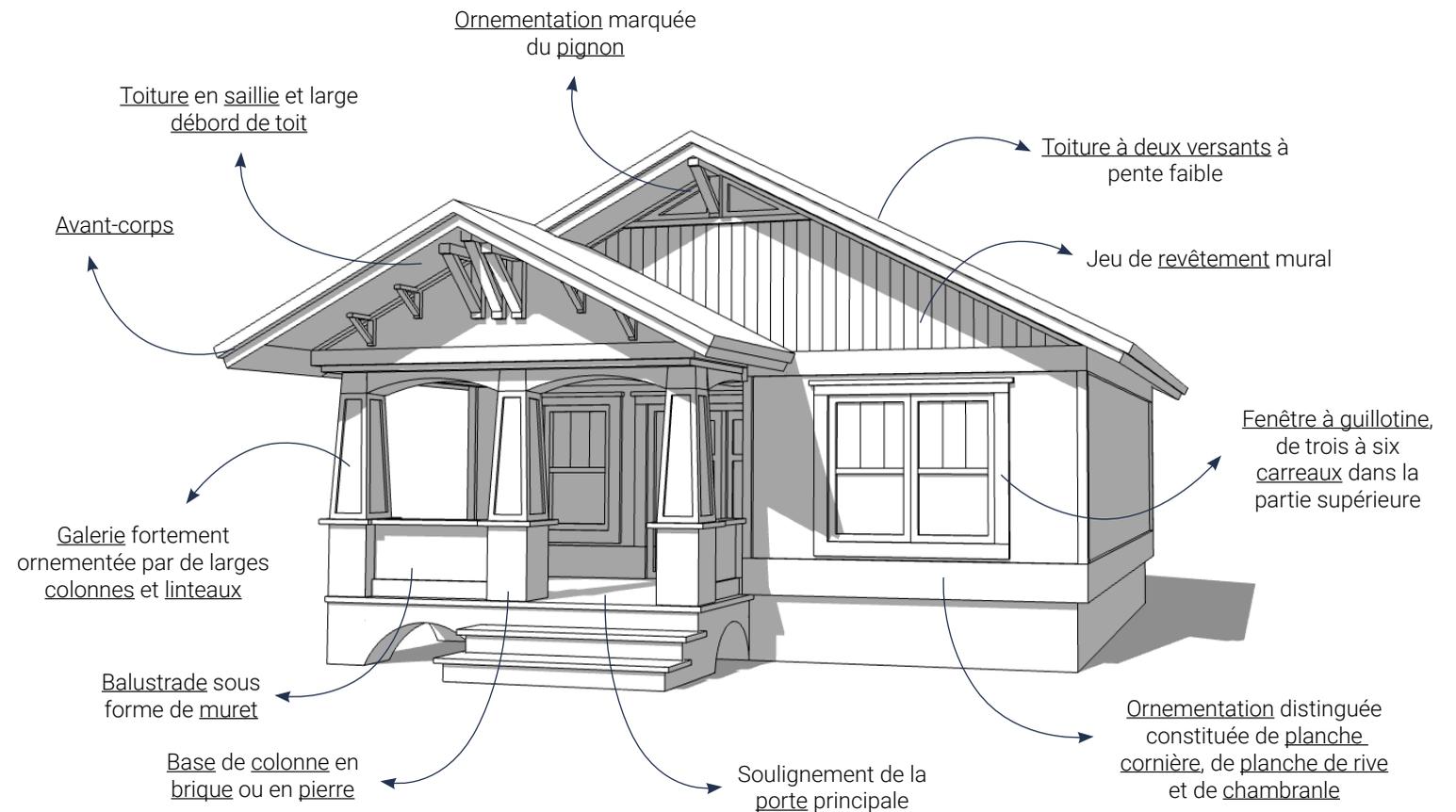
Mouvement Arts & Crafts



Caractéristiques du style

Le style *Craftsman* est souvent associé à une abondance de l'ornementation en bois en façade avant. Cette ornementation est constituée d'aisseliers, de corbeaux ou de modillons dans les pignons, de linteaux arqués, de chambranles, de planches cornières et de jeux de revêtement mural.

Généralement de plus petit volume, les bâtiments comportent un étage et demi. Sa façade avant est allongée à l'aide d'une galerie couverte d'un auvent ayant d'imposantes colonnes, surmontée d'une toiture avec de larges débords de toit. Cette lourde galerie est souvent appuyée sur des piliers ou une fondation de Pierre ou de béton. Les balustrades sont sous forme de murets, accentuant la lourdeur de la construction.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples rimouskois et leurs particularités

Il existe peu d'exemples de bâtiments de style *Craftsman* à Rimouski. Un seul peut représenter avec plus de précision le style. Il s'agit du bâtiment sis au 150, rue Drapeau.

D'autres bâtiments répartis sur le territoire ont des galeries en façade avant détenant de larges et lourdes colonnes qui soutiennent un fronton, et parfois, des murets servant de balustrades. Ces caractéristiques peuvent être attribuées au style *Craftsman*, bien qu'ils peuvent aussi représenter d'autres styles.



150, rue Drapeau (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



203-205, rue Saint-Germain Est (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



192, rue Notre-Dame Est (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



431, rue Tessier (Sainte-Odile)
Société rimouskoise du patrimoine



93, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine

4C.4 Prairie | 1910 à 1950

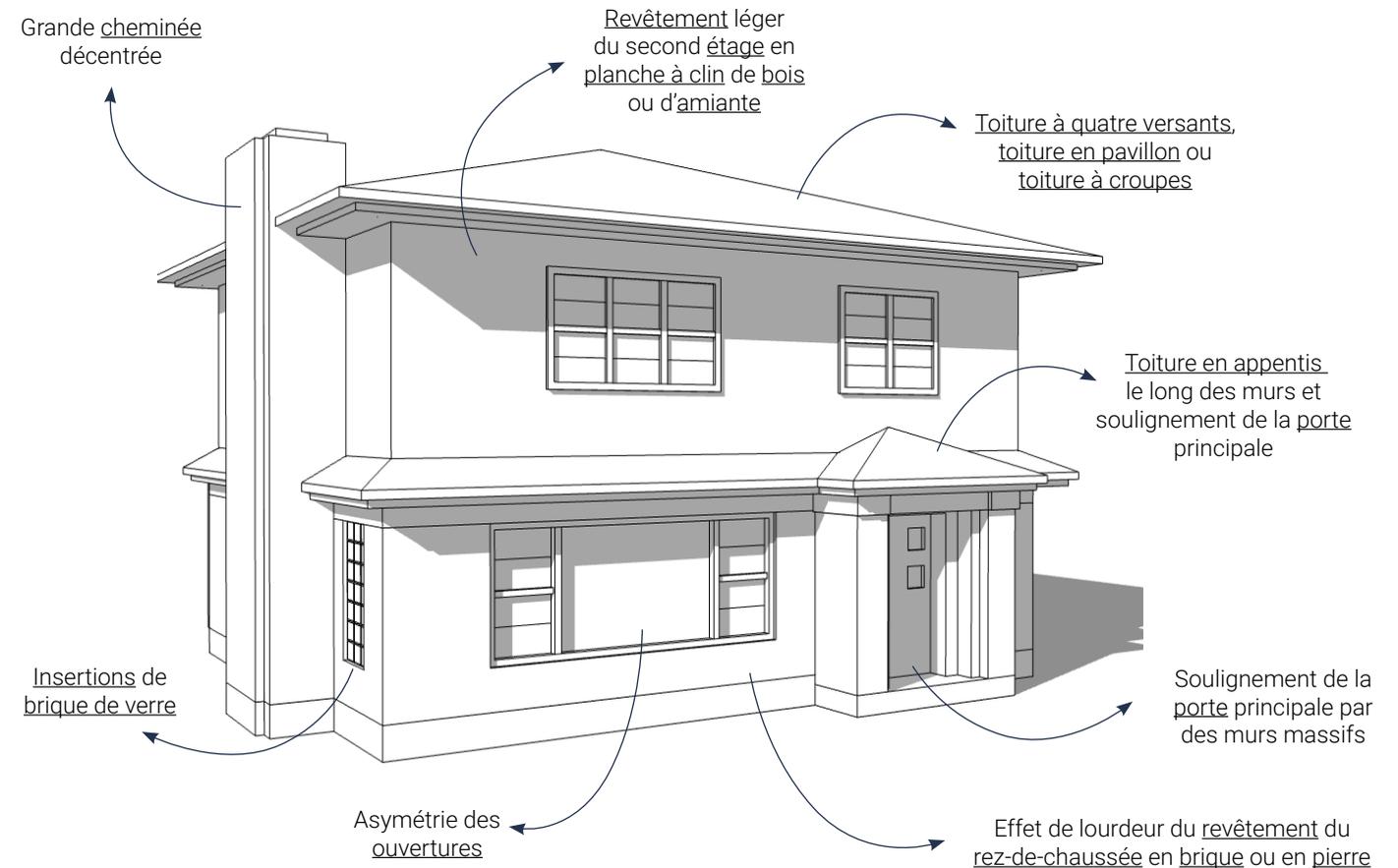
Mouvement Arts & Crafts



Provenance du style

Le style *Prairie* marque la fin de la période *Arts & Crafts* vers la période moderne. Surtout popularisé aux États-Unis, notamment par l'architecte Frank Lloyd Wright (1867-1959) dès la fin du 19e siècle. Les bâtiments de ce style, comme la *Robie House* et le *Unity Temple*, seront caractérisés par une lourdeur et un aplatissement du volume [Frank Lloyd Wright Trust, 2023].

Pour l'architecte Wright, les jeux de maçonnerie de brique d'argile seront importants et feront partie intégrante du style. Il s'agit de frises, de bandeaux, de motifs, de piliers et de pilastres. Des motifs géométriques seront répétés sur l'ensemble du bâtiment, formant ainsi une uniformité des façades. Certaines d'entre elles seront percées par des ouvertures ayant des vitraux ou de la brique de verre.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples rimouskois et leurs particularités

Majoritairement situés dans le quartier Saint-Germain, le style *Prairie* s'incarne dans des bâtiments construits durant la première moitié du 20e siècle. Ils sont majoritairement composés d'un revêtement de brique d'argile et d'une toiture à quatre versants à pente faible. Le rez-de-chaussée est souvent traité de façon à accentuer cette lourdeur, alors que l'étage est constitué de matériaux plus légers et moins foncés.

Les façades sont souvent asymétriques, notamment par des entrées marquées par des pilastres, des auvents ou des marquises de couleur contrastante au reste du revêtement.



124, avenue Rouleau (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



102, boulevard de la Rivière (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



182, rue de l'Évêché Est (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



223, rue Sainte-Marie (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



263, avenue Rouleau (Saint-Robert)
Société rimouskoise du patrimoine



222, rue Blais (Saint-Germain), 2021
Google Maps

4D Mouvement moderne | 1910 à 1980

Le mouvement moderne est défini comme un renouveau esthétique et une effervescence artistique, culturelle, sociale et politique. Il touchera plusieurs domaines, dont l'architecture. Contrairement au mouvement *Arts & Crafts*, qui s'exprime sous forme de nostalgie et de romantisme, le mouvement moderne se construit avec un maximum d'innovation et de progressions techniques. Dès le début du 20e siècle, le mouvement moderne européen fait une rupture totale avec le passé, que ce soit dans la symétrie des compositions, les matériaux employés ou l'ornementation.

C'est toutefois au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), caractérisée par les Trente Glorieuses (1945-1975), que l'architecture moderne sera dispersée un peu partout dans le monde. Souvent mal-aimée, elle témoigne pourtant de contextes historiques bien particuliers, ceux de l'après-guerre et de la Révolution tranquille au Québec (1960-1966).

Le mouvement moderne s'insère dans une industrialisation avancée qui permet de nouvelles méthodes de construction. Les bâtiments ne seront plus dessinés pour représenter un style particulier, mais pour s'adapter à son usage et à sa fonction. Les divers styles architecturaux du mouvement moderne seront repris de façon audacieuse et à maintes reprises pour les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels. Pensons par exemple aux *bungalows*, aux centres d'achats et aux églises. Ces derniers seront fortement influencés par l'étalement des villes en banlieues et par l'utilisation de l'automobile.



91-95, rue Saint-Germain Ouest (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



140, rue Drapeau (Saint-Germain), 2021
Google Maps



185, rue Fiset (Sainte-Agnès)
Société rimouskoise du patrimoine

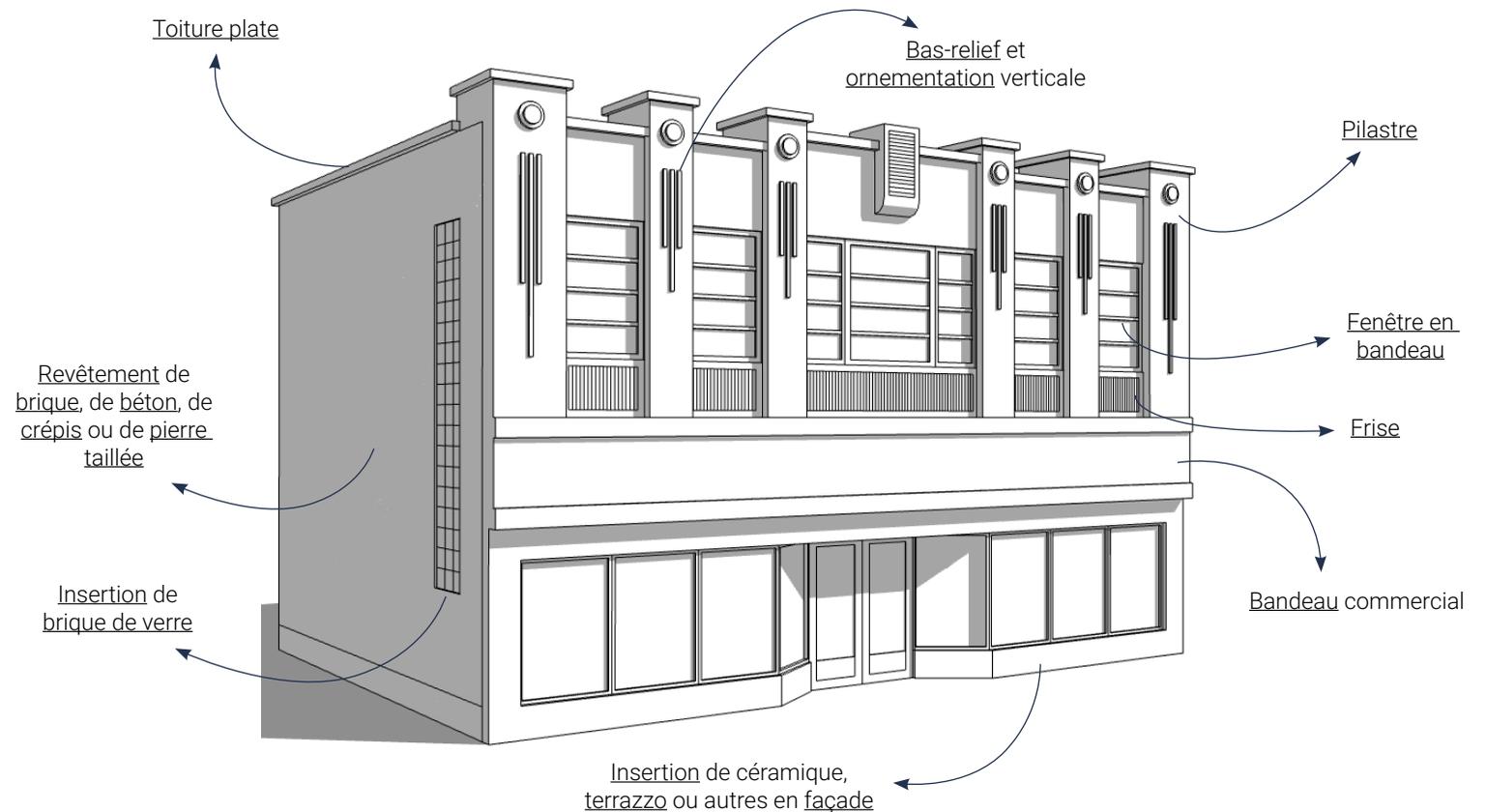
4D.1 Art déco | 1930 à 1950

Mouvement moderne

Caractéristiques du style

C'est lors de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes tenu à Paris en 1925, que sera popularisé le style [Franziska Bolz, 2019]. Il sera toutefois amené plus tard au Québec par l'influence des États-Unis et de ses grandes villes, comme New York, Chicago et Los Angeles.

Le style Art déco marque la transition entre la période classique et la période moderne en architecture. La composition architecturale suivra une logique symétrique sur les façades, tout en proposant une ornementation nouvelle qui accentuera la verticalité des éléments. Le style Art déco se différencie du style Art nouveau (peu présent au Québec), caractérisé par ses éléments courbés rappelant les matières organiques comme les plantes. Pour l'Art déco, l'utilisation des matériaux nobles et froids sera préconisée, comme le béton moulé, la pierre taillée, la brique, la brique de verre, le métal, etc., pour créer des lignes épurées et géométriques. Des insertions de bas-reliefs permettront de se démarquer du style international, plutôt épuré et sans ornementation.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples et particularités rimouskoises

Au cours des décennies 1930-1950, Rimouski prit une tournure moderne. L'architecture et l'urbanisme seront donc rapidement influencés. Les nombreuses insertions Art déco visibles un peu partout au centre-ville en sont les témoins. Cependant, deux seuls bâtiments sont de style Art déco à Rimouski, il s'agit de ceux situés au 118-120 et 59-61, rue Saint-Germain Est.

Les différentes écoles qui constituent le volume complet du Cégep de Rimouski, dont l'ancienne École d'arts et de métiers de 1941 (pavillon A), ainsi que l'ancienne École de commerce de 1946-1947 (pavillon B), comportent des formes géométriques typiques du style Art déco. Les portails sont en contraste avec le revêtement de brique extérieur, et ceux-ci se disposent de façon à s'amincir en hauteur. L'aménagement urbain, notamment les balustrades le long de la rivière Rimouski, ainsi que le pont routier, comporte des piliers de béton moulé ayant des formes rappelant l'Art déco.



118-120, rue Saint-Germain Est (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



59-61, rue Saint-Germain Est (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Aménagements urbains, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ancienne école de commerce (Cégep de Rimouski)
Société rimouskoise du patrimoine



Ancienne école d'arts et de métiers (Cégep de Rimouski)
Société rimouskoise du patrimoine



Portail, frise et mosaïque, 1-9, rue Jules-A.-Brillant, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

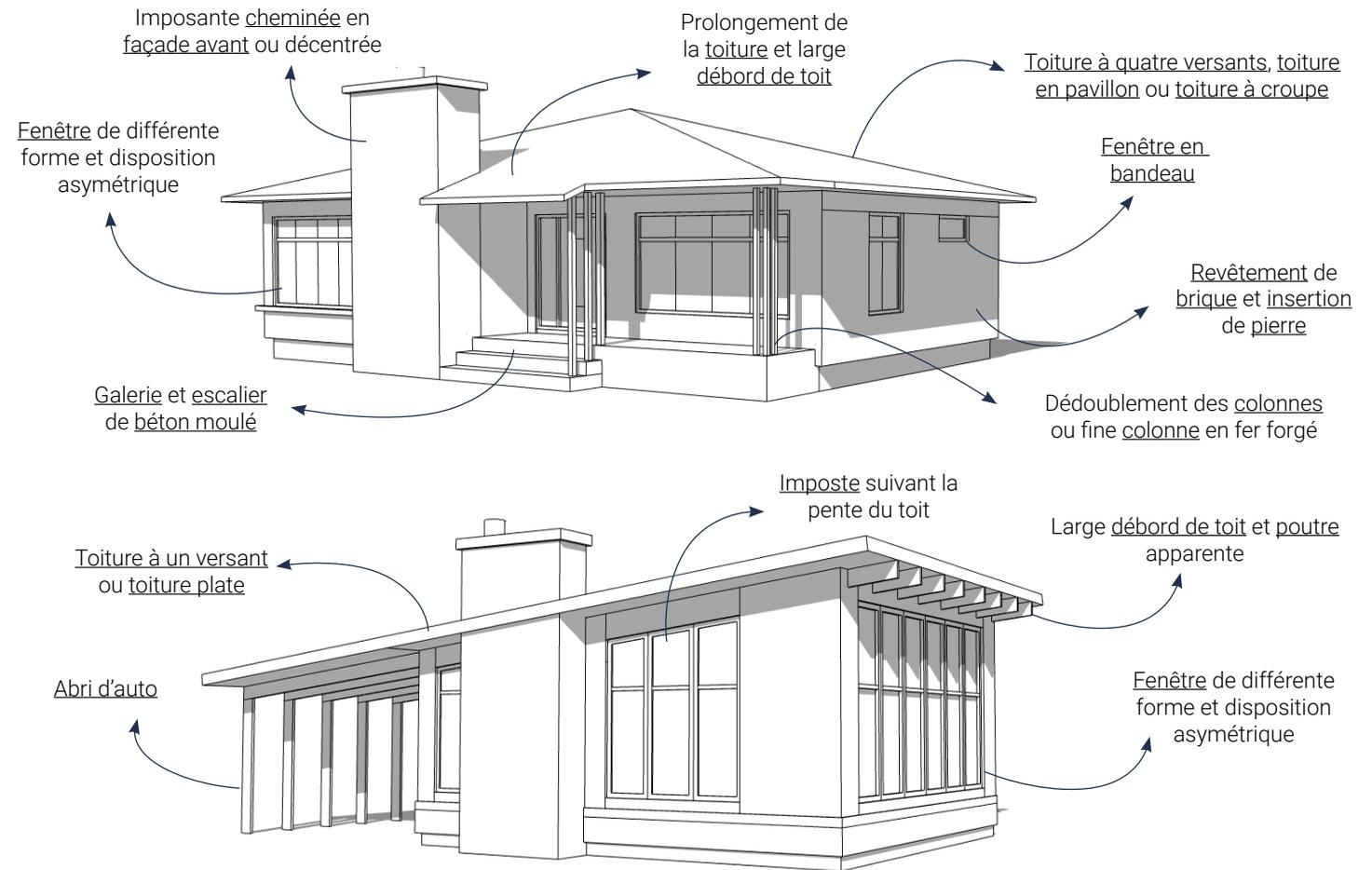
4D.2 Modernisme | 1910 à 1950

Mouvement moderne

Caractéristiques du style

Les maisons modernes peuvent être reliées au boom de natalité lors de la période d'après-guerre. Ces constructions feront toutefois l'objet d'une attention architecturale particulière, en opposition au *bungalow* qui est généralement reproduit à mainte reprise sur une même rue et n'accorde qu'un traitement architectural distinctif seulement sur la façade principale. De nombreux modèles, toutefois plus dispendieux, seront popularisés par la Société canadienne d'hypothèque et de logements (SCHL).

Ces maisons seront construites dans un esprit de banlieue, un nouveau mode d'habitation des villes, encouragé par la présence de l'automobile. Certaines maisons modernes auront un abri d'auto annexé. Il s'agit ici du premier témoin architectural incluant l'automobile à même la construction résidentielle. Les maisons modernes comportent généralement de grandes ouvertures, rendues possibles par l'utilisation du métal et des poutres de bois en lamellé-collé. La division des espaces et la lumière naturelle sont déterminantes dans l'architecture moderne résidentielle.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples et particularités rimouskoises

Les maisons modernes se distribuent dans quelques quartiers, tels que Saint-Germain, Sainte-Agnès, Nazareth et quelques-unes dans Rimouski-Est.

Les maisons modernes identifiées ici prennent deux formes, soit celles ayant des volumes simples et une toiture à quatre versants, soit celles ayant un volume complexe et une toiture plate ou une toiture à un versant à pente faible.

L'architecture de ces bâtiments sera traitée de façon distinguée sur l'ensemble des façades. Ils seront entre autres bien intégrés aux aménagements paysagers, notamment à l'aide de murets et d'escaliers, ainsi qu'une végétation omniprésente.



255, rue Sainte-Marie (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



267, allée du Rosaire (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



105, rue Notre-Dame Est (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



57, rue Laval Sud (Nazareth), 2021
Google Maps



315, rue Taché (Sainte-Agnès), 2021
Google Maps



338, rue Saint-Pierre (Sainte-Agnès), 2019
Google Maps

4D.3 International | 1920 à 1970

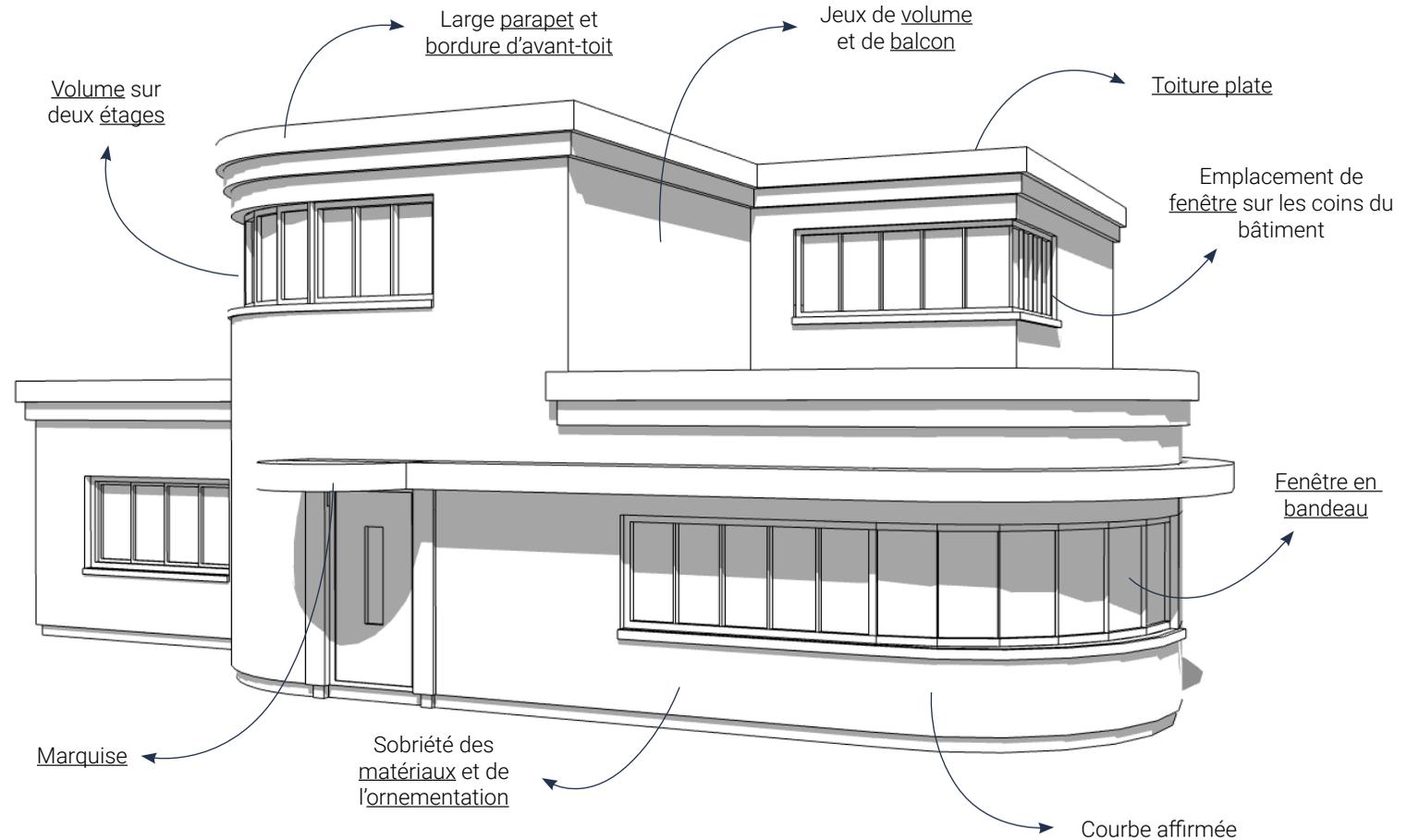
Mouvement moderne

Caractéristiques du style

Le style international a été développé au début du 20e siècle en Europe. Il coïncide avec la période s'étalant entre la Première Guerre mondiale (1914-1918) et la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). Il a notamment été popularisé et entrepris par les architectes Le Corbusier (1887-1965) en France, Gerrit Rietveld (1888-1964) aux Pays-Bas et Mies van der Rohe (1886-1969) principalement en Allemagne, puis aux États-Unis.

Le style se démarque par ses façades dépouillées d'ornementation et par de grandes ouvertures donnant une impression de transparence. Ses différents volumes sont simples et constitués de formes géométriques. Ceux-ci sont surmontés d'une toiture plate.

Le style international peut toutefois être subdivisé en deux catégories distinctes, soit les volumes carrés et bruts, soit les volumes arrondis et aérodynamiques rappelant les paquebots et les avions de la même époque. Ces dernières particularités sont généralement associées à la déclinaison *Streamline* issue du style Art déco.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples et particularités rimouskoises

Il existe peu de bâtiments de style international à Rimouski. Le bâtiment sis au 205, rue Saint-Jean-Baptiste Est est un bon exemple. Bien que son revêtement extérieur soit foncé et constitué de brique d'argile lui donnant un effet de relief, le reste de ses caractéristiques est associé au style international. Il y a notamment la saillie arrondie en façade avant, sa marquise, ainsi que ses grandes fenêtres situées sur les coins du bâtiment.

D'autres bâtiments de Rimouski comportent toutefois quelques éléments du style, comme des façades arrondies et dépouillées d'ornementation.



205, rue Saint-Jean-Baptiste Est (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



325, rue Tessier (Saint-Robert)
Société rimouskoise du patrimoine



91-95, rue Saint-Germain Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



57, rue Jules-A.-Brillant (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine

4D.4 Wartime | 1939 à 1950

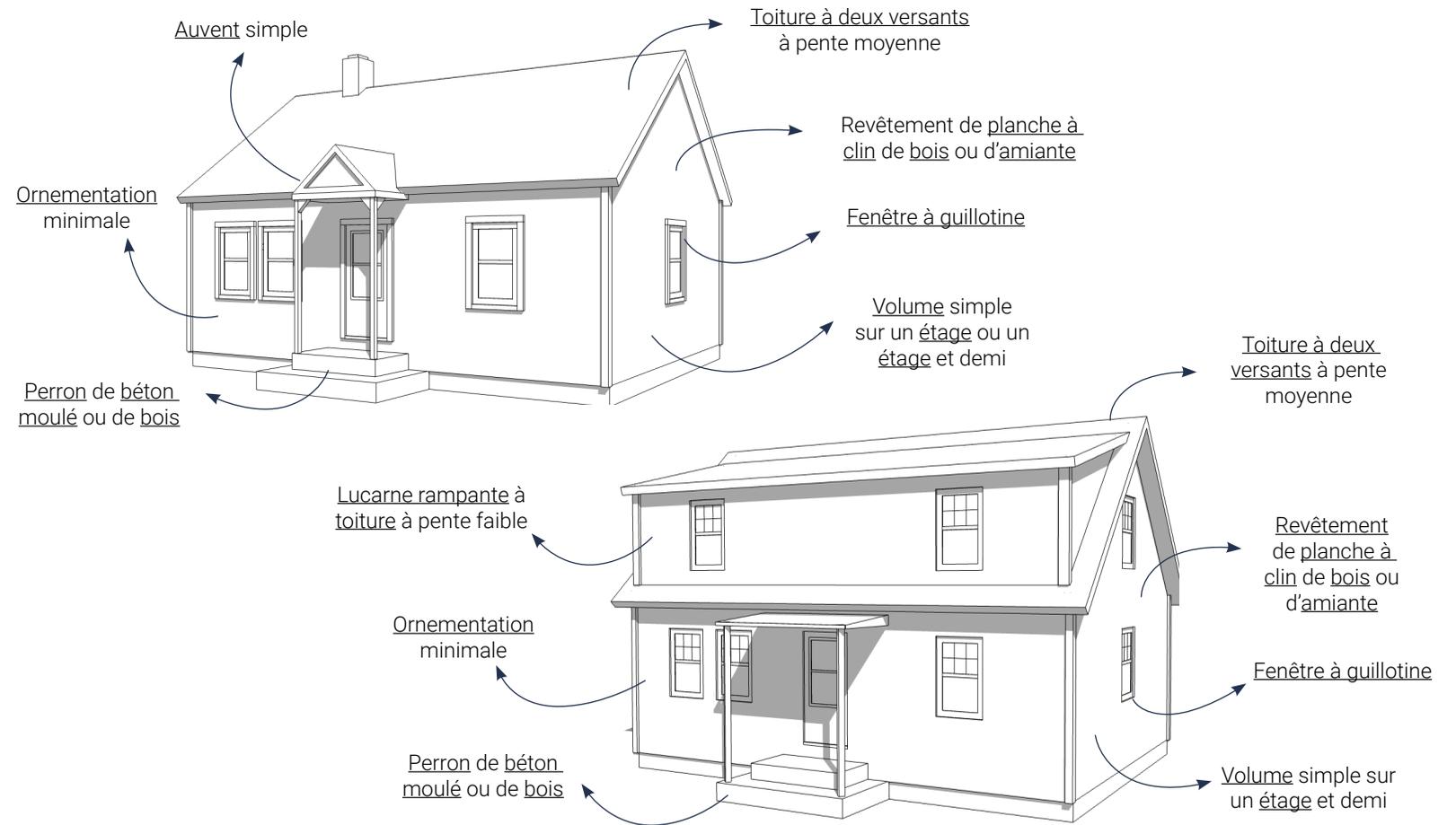
Mouvement moderne

Provenance du style

Le style *Wartime* fait référence à la période s'étendant du début de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) jusqu'à la moitié du 20e siècle.

Le style *Wartime* comprend deux déclinaisons. D'une part, il s'agit des bâtiments construits durant la période de crise. Le style *Wartime* peut toutefois faire référence à la *Wartime Housing Limited* créée en 1941 par le gouvernement du Canada, qui a conçu trois modèles facilement constructibles. Il s'agissait alors d'un programme d'aide pour les vétérans et les ouvriers des usines.

Les bâtiments de ce style ne sont donc pas tous attribuables au programme d'aide. Les formes architecturales seront reproduites par des particuliers. Les bâtiments seront associés entre eux par le manque de main-d'œuvre et de matériaux, dont le métal qui devait servir qu'aux besoins militaires.

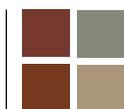


Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples et particularités rimouskoises

Les quartiers centraux de Rimouski détiennent presque tous des bâtiments de style *Wartime*. Comme il s'agit souvent de reproductions issues de plans, il existe peu de particularités attribuables au contexte rimouskois. Notons cependant leur dispersement à travers la ville, en opposition aux développements de quartiers dans les grands centres urbains où plusieurs bâtiments *Wartime* se succèdent sur une même rue.



301, rue Georges-Sylvain (Saint-Robert)
Société rimouskoise du patrimoine



37, 10e Rue Ouest (Saint-Pie-X)
Société rimouskoise du patrimoine



51-55, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



242, rue de l'Évêché Est (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



695, route des Pionniers (Sainte-Blandine)
Société rimouskoise du patrimoine



180, rue Fiset (Sainte-Agnès)
Société rimouskoise du patrimoine

4D.5 Rationalisme | 1910 à 1970

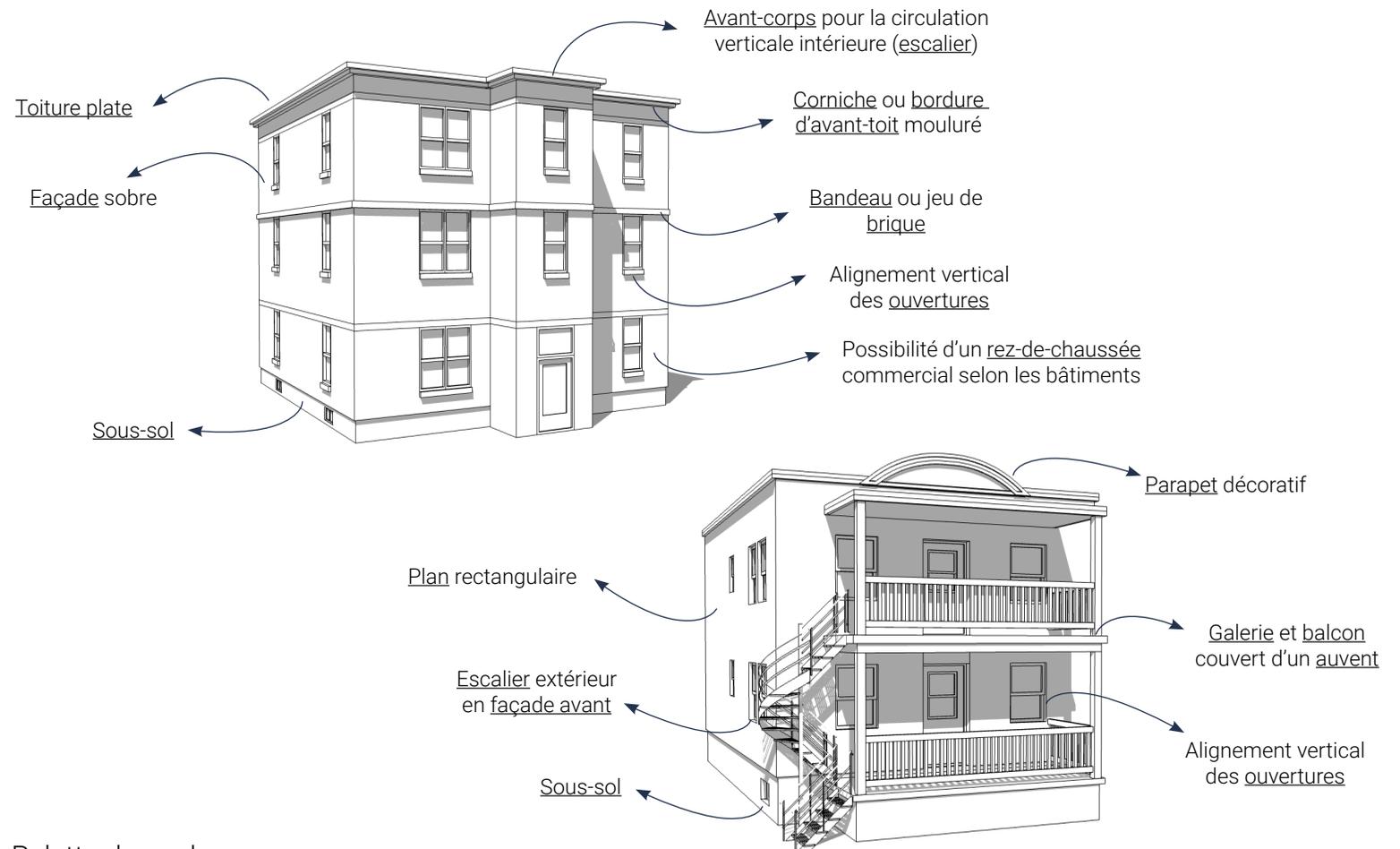
Mouvement moderne

Caractéristiques du style

Le style rationalisme, comme son nom l'indique, suit une standardisation des matériaux et des procédés de construction. Il s'agit généralement de bâtiments de volume carré, ayant peu d'ornementation.

Les bâtiments de style rationalisme permettent de loger rapidement plusieurs familles à faible coût. Lorsque le bâtiment est situé sur une rue importante, le rez-de-chaussée est parfois occupé par un local commercial avec quelques vitrines. Le reste des étages sera consacré à des logements variant d'une pièce et demie à six pièces et demie.

Les deux types de bâtiments de style rationalisme peuvent être différenciés par leur méthode de circulation verticale. Les bâtiments à logements multiples ont des escaliers intérieurs se retrouvant dans un avant-corps en façade. Cette cage d'escalier sera parfois visible par une grande ouverture s'étendant sur plusieurs étages. Les bâtiments de type plex auront un escalier extérieur donnant accès aux galeries, aux balcons et aux étages qui comportent habituellement un logement chacun.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples et particularités rimouskoises

Les bâtiments de style rationalisme les plus anciens du territoire détiennent une ornementation qui s'inspire du néoclassique. Ils auront une corniche élaborée, des auvents ou marquises en façade, ainsi qu'une attention particulière portée à la gradation des étages. Le rez-de-chaussée sera décoré de façon plus marquée puisqu'il est le plus visible de la rue, alors que les étages suivants en seront dépouillés.

Les plex prendront plusieurs formes, ils ne seront pas construits à répétition comme dans les grandes villes du Québec. Ces bâtiments auront des particularités architecturales empruntées à d'autres styles. La circulation verticale sera aussi en façade avant. Toutefois, les escaliers et les galeries se déploieront sur une plus grande surface que dans les centres urbains comme Québec ou Montréal, puisque la densité du bâti le permet ici.



189, rue Saint-Germain Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



271-273, rue Saint-Robert (Saint-Robert)
Société rimouskoise du patrimoine



293, rue Saint-Pierre (Sainte-Agnès)
Société rimouskoise du patrimoine



192-196, avenue Rouleau (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



146-148, rue Fiset (Sainte-Agnès)
Société rimouskoise du patrimoine



375-377, rue Saint-Germain Est (Sainte-Agnès)
Société rimouskoise du patrimoine

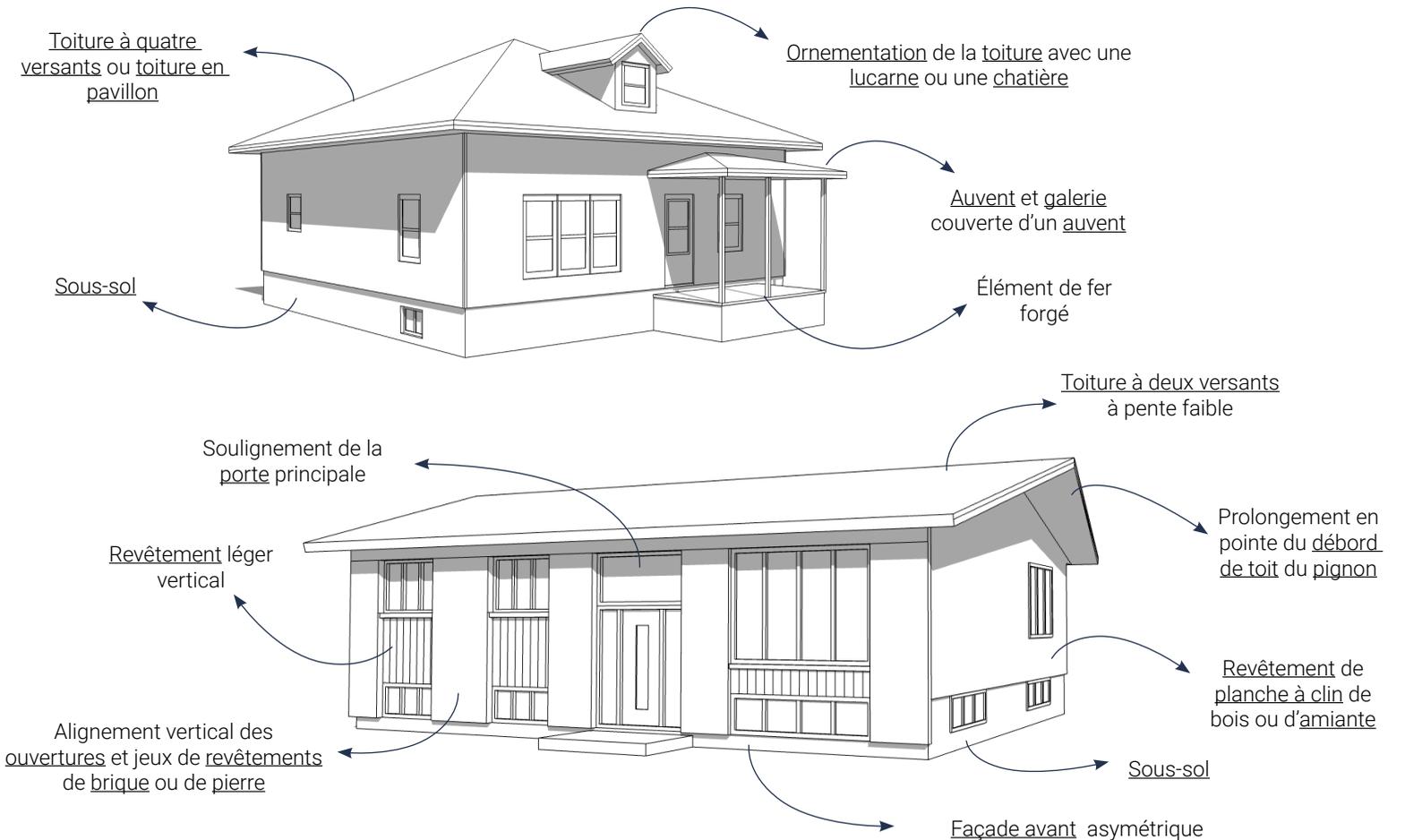
4D.6 Bungalow | 1940 à 1980

Mouvement moderne

Caractéristiques du style

Les *bungalows* sont généralement associés au boom de natalité lors de la période d'après-guerre. De nombreux modèles seront popularisés par la Société canadienne d'hypothèque et de logements (SCHL). La pression immobilière et du marché obligent à ce que les formes et les matériaux soient simples. Les bâtiments seront alors facilement construits le long de rues nouvellement ouvertes par les municipalités. On verra la création de nouveaux quartiers.

Deux types de *bungalows* sont identifiés. D'abord le *bungalow* ancien de forme cubique, chapeauté par une toiture à quatre versants. Le *bungalow* plus récent sera caractérisé par une forme rectangulaire, une toiture à deux versants et un intérêt particulier pour sa façade avant. Ses autres façades seront traitées de façon plus simple, sans ornementation ou matériau noble. Ces modèles seront reproduit à grande diffusion au Québec, ayant pour conséquence de diluer les particularités architecturales, paysagères et historiques au profit d'une uniformité stylistique nord-américaine des banlieues [Association québécoise d'urbanisme, 2016].



Palette de couleurs

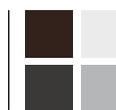
Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples et particularités rimouskoises

Les *bungalows* anciens se retrouvent dans quelques quartiers historiques de Rimouski. Ils seront construits dans des zones autrefois en périphérie de la ville ou sur des terrains disponibles. Comme leur nom l'indique, ils représentent la première forme de *bungalows* avant d'être remplacés par des modèles plus modernes ayant de grandes pièces intérieures.

Les *bungalows* seront adaptés selon les goûts du propriétaire. Généralement, seulement la façade avant sera traitée de façon significative. Celle-ci imitera des styles architecturaux du Québec ou d'ailleurs. Elle sera garnie d'arcs, de fausses toitures mansardées, de jeux de revêtement mural, de jeux de couleurs, etc., en respectant une asymétrie. Il sera possible de distinguer l'usage des pièces intérieures, notamment le salon ou le séjour et d'autres pièces de plus petites dimensions comme le suggèrent les fenêtres en façade avant. Les autres façades seront toutefois lissées et sans ornementation.



13, 3e Rue Est (Saint-Pie-X)
Société rimouskoise du patrimoine



28, 4e Rue Est (Saint-Pie-X)
Société rimouskoise du patrimoine



309, rue Louis-Panet (Saint-Robert)
Société rimouskoise du patrimoine



355, rue Morissette (Sainte-Agnès)
Google Maps



411, rue Raymond (Nazareth), 2021
Google Maps



170, rue du Sieur (Pointe-au-Père), 2020
Google Maps

4E Période contemporaine | 1950 à aujourd'hui

L'architecture de la période contemporaine est d'abord identifiée comme celle du temps présent. Elle est marquée par une mondialisation fulgurante. Durant la période contemporaine, les méthodes de construction se diversifient au même moment que l'on abandonne les matériaux traditionnels. Les bâtiments de style postmodernisme auront toutefois des composantes architecturales issues des styles traditionnels, comme des faux murs coupe-feu, des auvents, des lucarnes, des oriels, etc.

De nombreux matériaux synthétiques plus résistants seront mis sur le marché, comme les revêtements de vinyle et d'aluminium, de planches à feuillure de fibres de bois compressées, de fausse pierre en panneaux, etc. Ils imiteront de façon plastifiée les revêtements de bois et de Pierre qui nécessitent un entretien régulier. Ces imitations devront toutefois être changées au fil des saisons et des modes, puisqu'elles ne peuvent être restaurées ou entretenues.

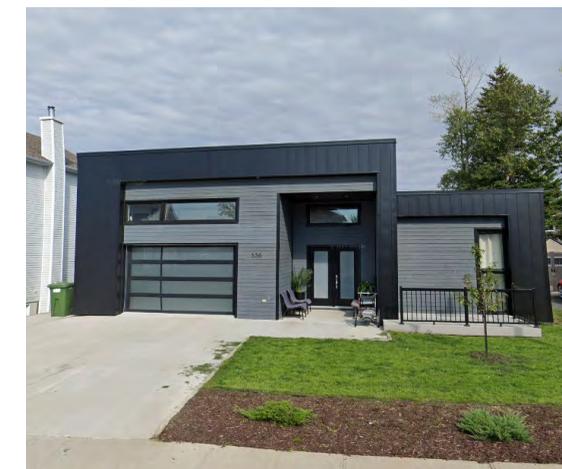
Avec la levée de l'importance de l'environnement et des changements climatiques, une attention particulière sera accordée à l'architecture durable dite « verte », qui permet de diminuer l'empreinte écologique des bâtiments. Des pratiques durables dans le domaine de la construction seront mise de l'avant. Des certifications, comme *LEED* élaboreront des normes et grilles d'analyse pour évaluer les constructions selon des critères de réduction d'émissions de carbone, de conservation des ressources et de réduction des frais d'exploitation [Conseil du bâtiment durable du Canada, 2023].



396, avenue Pierre-Rouleau (Pointe-au-Père), 2021
Google Maps



652, rue des Conifères (Sacré-Cœur), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



536, rue des Agarics (Sainte-Odile), 2021
Google Maps

4E.1 Postmodernisme | 1950 à 1990

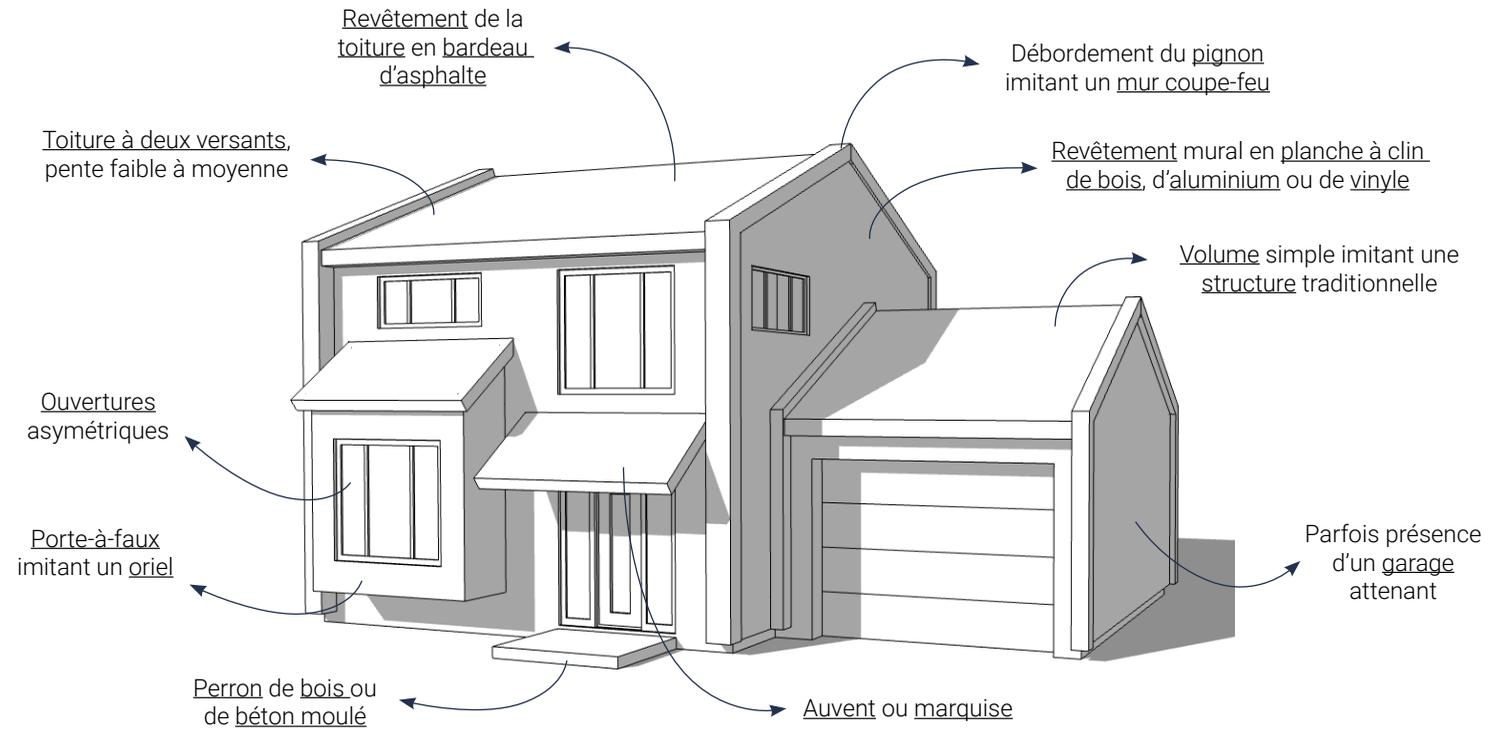
Période contemporaine



Caractéristiques du style

Le postmodernisme arrive au courant du 20e siècle. Il suit la mouvance du modernisme. Les années 1950 à 1980 marquent l'essor de la reproduction des modèles en série. Le retour à la tradition québécoise et française sera toutefois visible dans l'architecture. Les années 1980 et 1990 seront particulièrement marquantes au Québec, reliées à la remontée de l'opinion indépendantiste de la province. Les bâtiments gouvernementaux qui sont construits se démarquent du reste des bâtiments institutionnels, alors que les habitations se rapprocheront des styles traditionnels, comme esprit français, la maison québécoise et la maison à mansarde. Les campagnes et les villes du Québec seront remplies par de nouvelles habitations qui s'harmonisent aux paysages ancestraux. Ces bâtiments reprendront notamment les volumes et l'ornementation, toutefois en les adaptant au contexte contemporain et aux matériaux disponibles.

D'autres modèles de bâtiment représenteront de façon moins fidèle les styles traditionnels. Il s'agira d'imiter les volumes de façon déconstruite pour créer une composition en utilisant des matériaux contemporains.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie



Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.



Pourquoi le préfixe « post » est-il utilisé? Le préfixe « post » fait référence à la période postérieure au mouvement moderne. Cela indique qu'il vient après. Il existe suffisamment de différences, mais aussi de similarités, pour lier les deux styles que sont le modernisme et le postmodernisme. Ce dernier poussera cependant les limites architecturales du moderne en mariant l'architecture traditionnelle et contemporaine.

Exemples et particularités rimouskoises

Les banlieues de Rimouski comptent énormément de bâtiments de style postmodernisme. D'une part, les rues ouvertes lors des années 1970 à 1990 seront parsemées de ces bâtiments répliquant l'architecture traditionnelle. Bien qu'en milieu banlieusard ou urbain, les constructions prendront des allures rurales. Certains bâtiments seront recouverts de Pierre pour donner l'impression que sa structure a été montée au courant du 18e ou du 19e siècle. D'autres opteront pour de faux murs coupe-feu , des murs pignons s'élevant plus haut que la toiture comme il est possible de voir dans le Vieux-Québec et le Vieux-Montréal. L' ornementation sera aussi importante, notamment par la présence de lucarnes , de colonnes et barrotins de bois , de faux volets , etc.

Pour une meilleure compréhension de ces styles, il est favorable de se référer aux styles traditionnels imités, dont esprit français 4A.1, maison québécoise 4A.2 et maison à mansarde 4A.3.



121, rue Lavoie (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



75, boulevard Arthur-Buies (Terrasse Arthur-Buies), 2021
Google Maps



266, rue des Mélèzes (Nazareth), 2021
Google Maps



449-451, rue du Père-Rouillard (Terrasse Arthur-Buies), 2021
Google Maps



23, chemin du Sommet Est (Saint-Pie-X), 2019
Google Maps



439, rue des Sarcelles (Terrasse Arthur-Buies), 2021
Google Maps

4E.2 Contemporain | 1990 à aujourd'hui

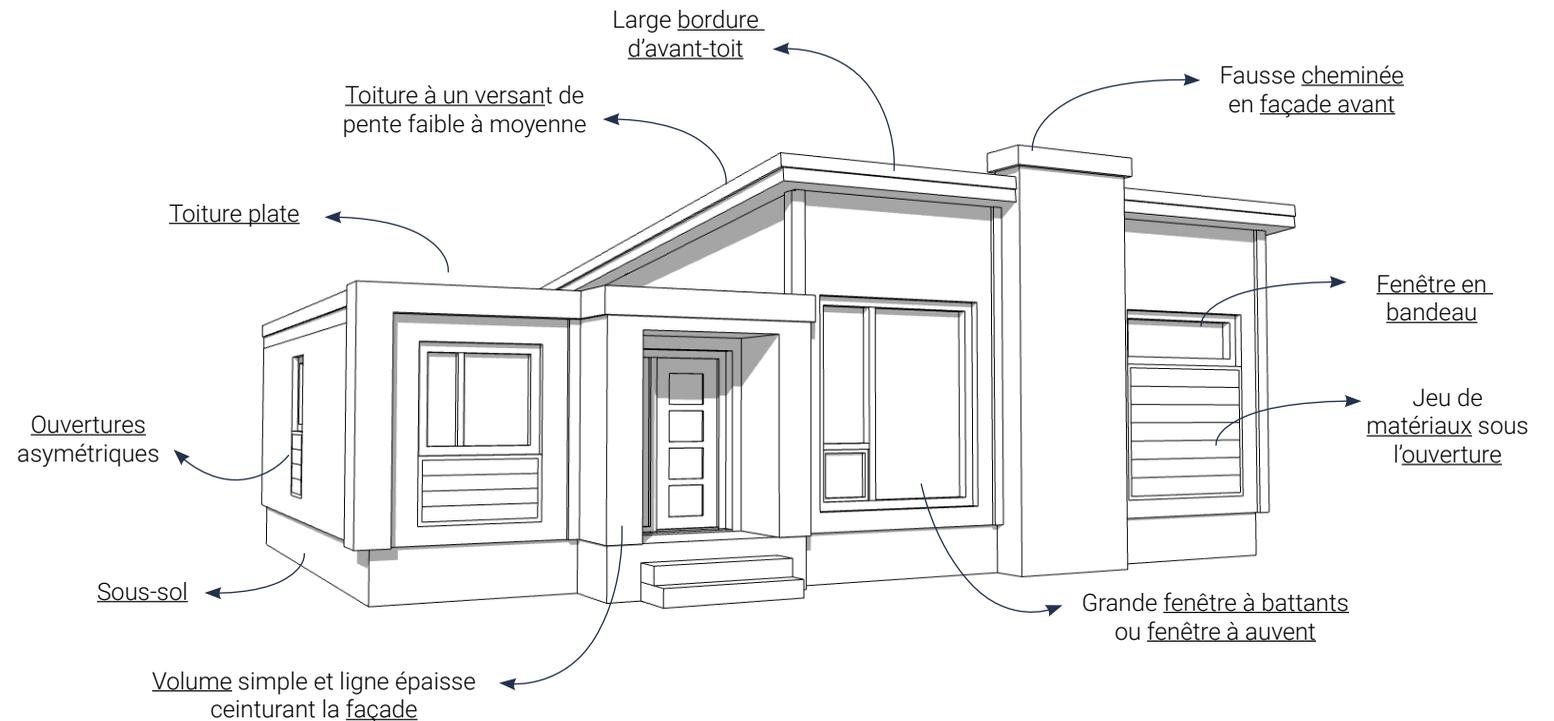
Période contemporaine



Provenance du style

Durant les dernières décennies, l'architecture contemporaine s'est démarquée par ses lignes épurées et son minimum d'ornementation. Le style contemporain est toutefois marqué par les modes et les matériaux actuels. Puisqu'il touche à la nouveauté et au moment présent, il est difficile d'avoir un pas de recul pour bien présenter ce style qui continuera d'évoluer. Un bâtiment construit récemment n'est pas nécessairement de style contemporain. Cela dépend de ses caractéristiques architecturales, comme les formes, son volume, les matériaux employés, etc.

Les bâtiments contemporains ont généralement de grandes ouvertures dispersées de façon asymétrique sur les façades, souvent juxtaposées avec des jeux de matériaux de part et d'autre des fenêtres et des portes. L'alignement des éléments, la poursuite d'épaises lignes franches en contraste avec le revêtement mural ainsi que l'emploi de volumes simples sont des particularités architecturales visibles sur la majorité de ces bâtiments. Le contemporain est aussi marqué par la sobriété des couleurs employées, comme le blanc, les nuances de gris, le noir et des insertions de bois ou des imitations.



Palette de couleurs

Revêtement et accent



Maçonnerie

Métal



Les couleurs peuvent différer en raison des différents paramètres d'impression et du moniteur.

Exemples et particularités rimouskoises

Puisque l'architecture contemporaine représente globalement un style que l'on peut retrouver ailleurs au Québec, en Amérique du Nord et dans le monde, il est difficile de pointer des particularités de cette architecture à Rimouski. Cependant, notons le cadre maritime et les paysages côtiers qui rythment les façades des bâtiments. De grandes ouvertures sont pratiquées dans les murs pour permettre une perméabilité entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. Les vues sur les milieux naturels notamment vers le fleuve Saint-Laurent sont mises de l'avant à Rimouski.



135, avenue du Père-Nouvel (Pointe-au-Père), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



25, rue Saint-Germain Ouest (Saint-Germain), 2022
David Boisvert, Ville de Rimouski



777, rue de la Plage (Sacré-Cœur), 2021
Google Maps



203, rue Beauregard (Terrasse Arthur-Buies), 2021
Google Maps



156-170, rue Jean-Brillant (Saint-Germain), 2021
Google Maps



894, rue d'Youville (Sacré-Cœur), 2021
Google Maps

5 QUARTIERS



5A Quartier Saint-Germain

Histoire

La première église de Rimouski est construite en 1711 à l'emplacement actuel de la salle de spectacle Desjardins-TELUS. La municipalité se développe au milieu du 19e siècle et devient la Ville de Saint-Germain de Rimouski en 1869.

Entre 1870 et 1900, la population de Rimouski se concentre dans le quartier Saint-Germain, autour de la cathédrale. Les rues qui parcourent aujourd'hui le centre-ville sont pour la plupart ouvertes entre 1898 et 1907. Dans la première moitié du 20e siècle, on construit plusieurs bâtiments importants, dont l'hôtel de ville, l'archevêché, l'hôpital Saint-Joseph et le cinquième séminaire (aujourd'hui le cégep). La conflagration du 6 mai 1950 vient changer profondément le paysage urbain du quartier Saint-Germain. La partie ouest de la rue Saint-Germain est reconstruite en respectant les nouvelles normes d'urbanisme. La partie est du quartier, quant à elle, conserve son apparence ancienne.

Dans ce quartier, on trouve surtout des maisons de styles cubique *Four Square* et vernaculaire américain avec plan en « L » [Société rimouskoise du patrimoine, 2023].



74, rue Saint-Pierre, Rimouski

Photographe inconnu, Fonds de la Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SJGP-1989.1.2



Vue aérienne du cœur de Rimouski, avant mai 1950

Studio Lavoie, Fonds des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2016.15.5



184, rue Lepage, le « Chalet Saint-Joseph »

Photographe inconnu, Fonds des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2016.15.100



Maison Blanche

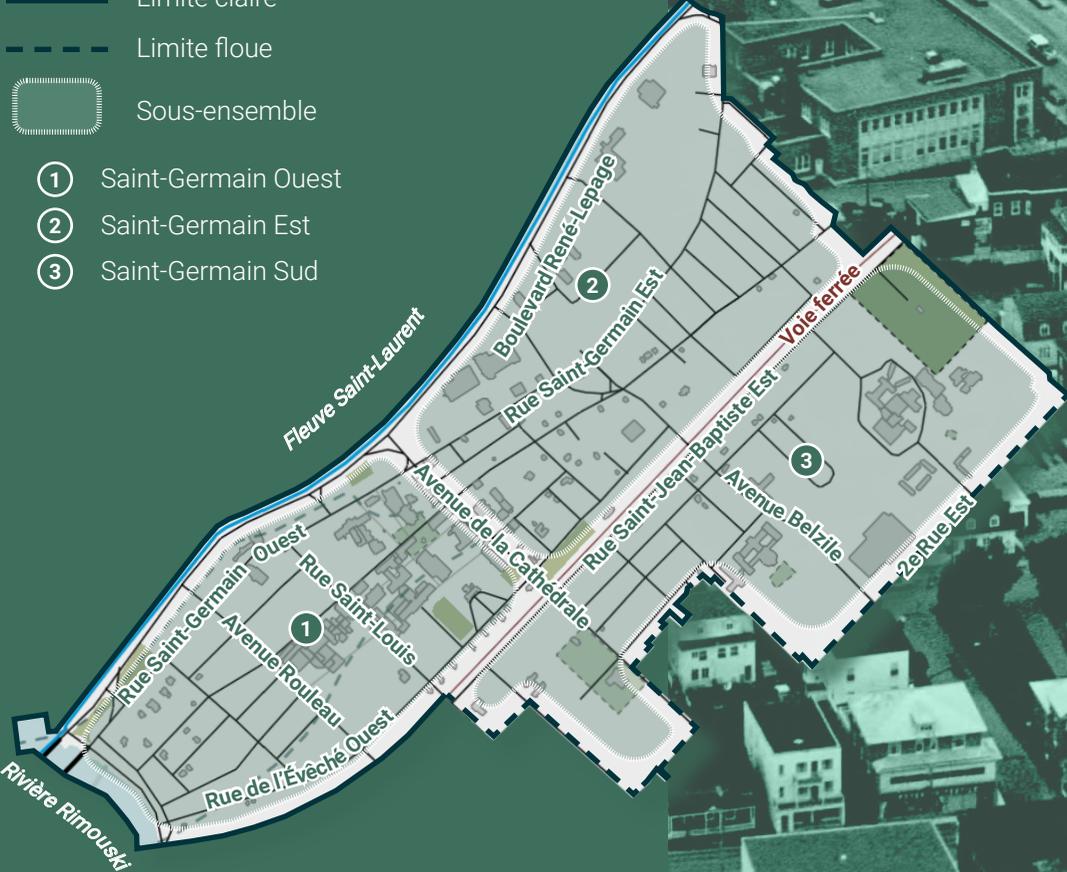
Photographe inconnu, groupe de fonds Clément Claveau
Collection du Musée régional de Rimouski, HR-13385

Délimitation du quartier Saint-Germain



Légende

-  Limite claire
-  Limite floue
-  Sous-ensemble
-  1 Saint-Germain Ouest
-  2 Saint-Germain Est
-  3 Saint-Germain Sud



Photographie aérienne du centre-ville de Rimouski, 1977-1978
Pierre Bureau & Pierre Lahoud, macro-inventaire, comté de Rimouski
BAnQ Rimouski (E6,S8,SS2,SSS55) - 77.1813.12(35)

Évolution du tissu urbain | Quartier Saint-Germain

 Lien URL vers la [carte interactive](#) 

› Quartier Saint-Germain

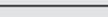
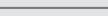
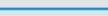
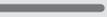
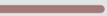
Légende



Naturel

-  Terre ferme
-  Étendue d'eau
-  Cours d'eau
-  Étendue du feu de la Nuit rouge de 1950

Anthropique

-  Route
-  Voie ferrée
-  Ancienne voie | sentier
-  Promenade de la Mer
-  Barrage | écluse
-  Ancien cimetière
-  Cimetière actuel
-  Parc municipal
-  Bâtiment
-  Pont
-  Pont



Premiers établissements



Développements des premières rues



Arrivée du chemin de fer



Expansion au sud de la voie ferrée

1920 - 1929



Agrandissement des institutions

1930 - 1949



Expansion vers l'est

1950 - 1959



Nuit rouge

1960 - 1969



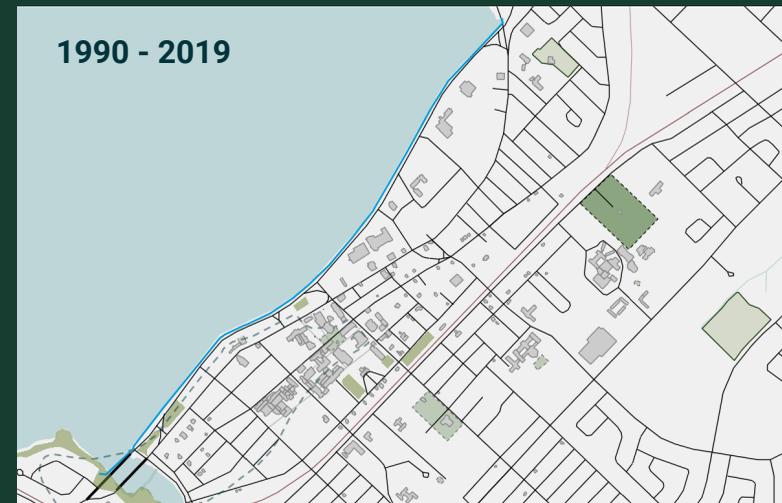
Remblai complété sur le fleuve

1970 - 1989



Ville étudiante

1990 - 2019



Accès au fleuve

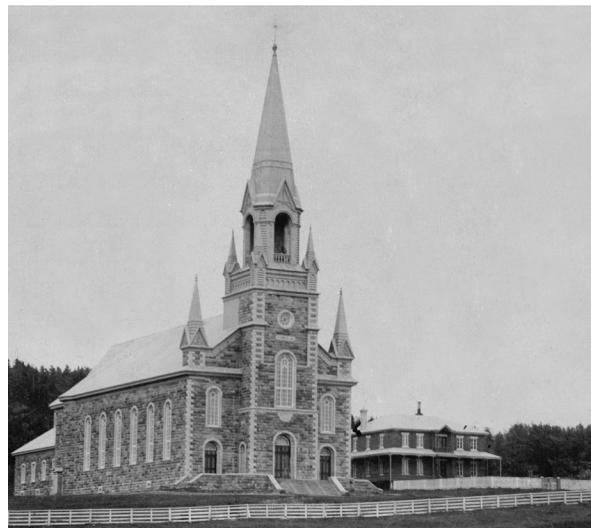
5B Quartier Le Bic

Histoire

Jean Gagnon est le premier colon à s'installer au Bic en 1680, mais la seigneurie ne se développe réellement qu'après 1822, quand le seigneur Archibald Campbell s'y établit.

En 1497, Jean Cabot aborde les rives du Bic, mais il faudra attendre encore quelques siècles avant qu'un petit village ne commence à se former. En 1762, l'installation d'un poste de pilotage officiel au Bic attire plusieurs pilotes qui se construisent des maisonnettes sur la pointe du Vieux-Bic. En 1825, on compte 48 familles dans la seigneurie et en 1851, la population du Bic atteint 1391 personnes. À partir de ce moment, des écoles sont construites et de nombreux commerces ouvrent leurs portes. En 2009, la Municipalité du Bic fusionne avec la Ville de Rimouski.

Dans ce quartier, on trouve principalement des maisons de styles maison québécoise, maison à mansarde, cubique *Four Square* et vernaculaire américain.



Église Sainte-Cécile-du-Bic

Photographe inconnu, Fonds des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2015.15.87



Le Bic, les îles du Bic et la route nationale en hiver, entre 1961 et 1965

Antoine Deschênes, Fonds Antoine Deschênes
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2015.4.1.14



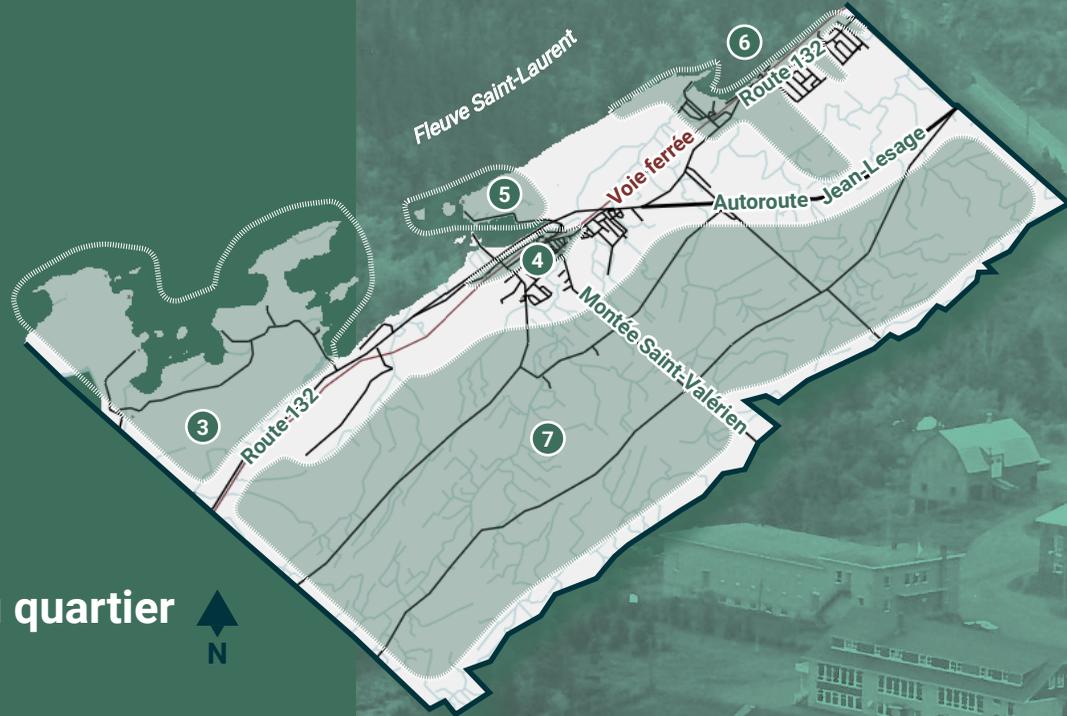
L'Auberge du Français et maisons, entre 1961 et 1965

Antoine Deschênes, Fonds Antoine Deschênes
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2015.4.1.16



Golf du Bic, entre 1960 et 1969

J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D138

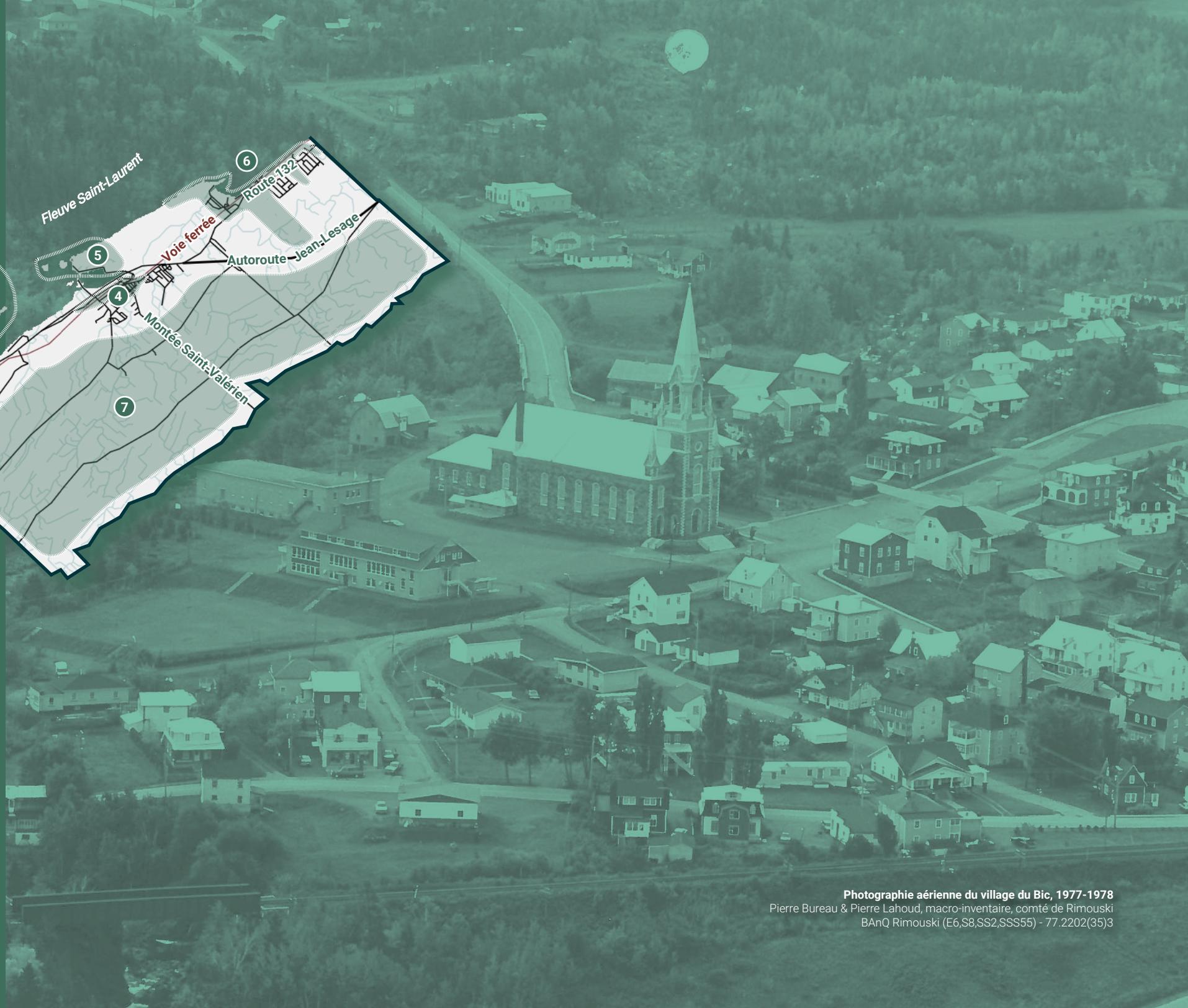


Délimitation du quartier Le Bic

Légende

- Limite claire
- - - Limite floue
- ▭ Sous-ensemble

- ① Île Bicquette
- ② Île du Bic
- ③ Parc national du Bic
- ④ Noyau villageois
- ⑤ Pointe-aux-Anglais
- ⑥ Rivière-Hâtée
- ⑦ 2e et 3e Rangs



Évolution du tissu urbain | Quartier Le Bic



Lien URL vers la [carte interactive](#)



> Noyau villageois du Bic

Légende

Naturel

- Terre ferme
- Étendue d'eau
- Cours d'eau

Anthropique

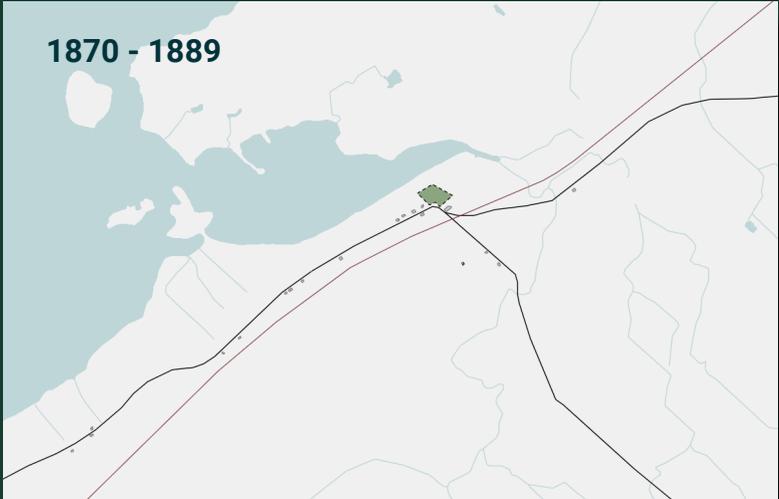
- Route
- Voie ferrée
- Ancienne voie | sentier
- Pont
- Pont

Autres

- Ancien cimetière
- Cimetière actuel
- Parc municipal
- Bâtiment



Découpage des terres et premiers établissements



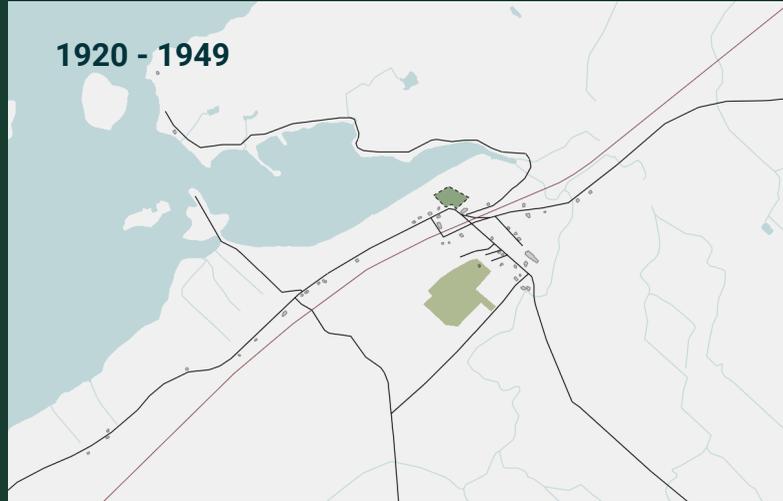
Arrivée de la voie ferrée



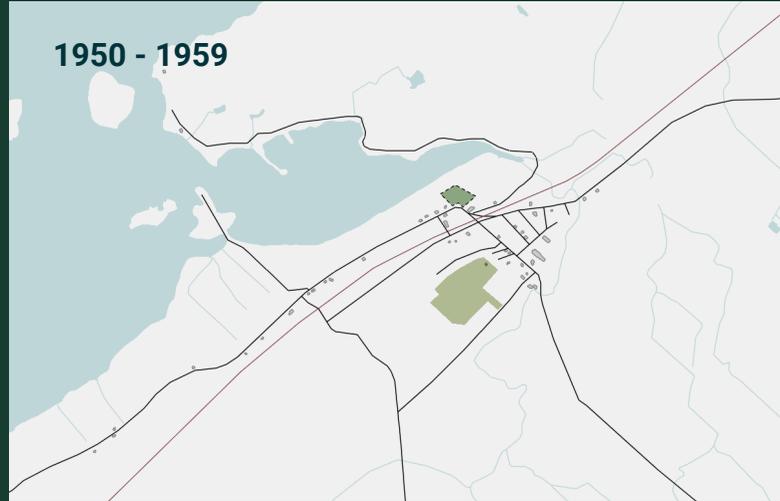
Concentration dans le noyau villageois



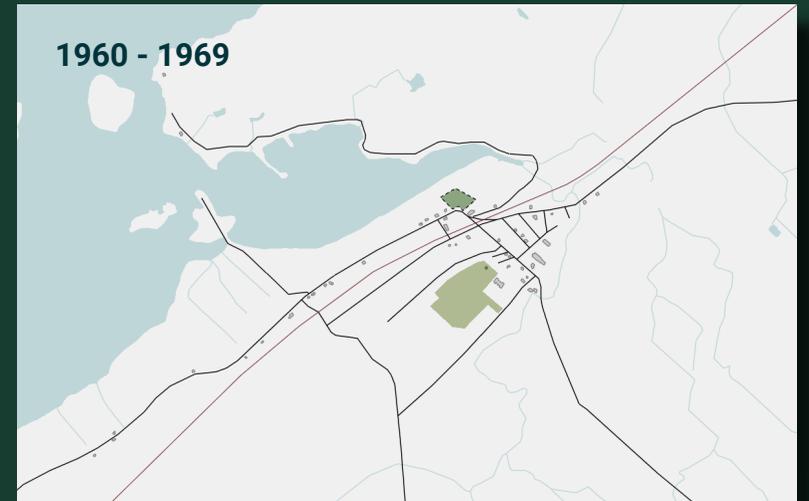
Densification et nouvelles rues



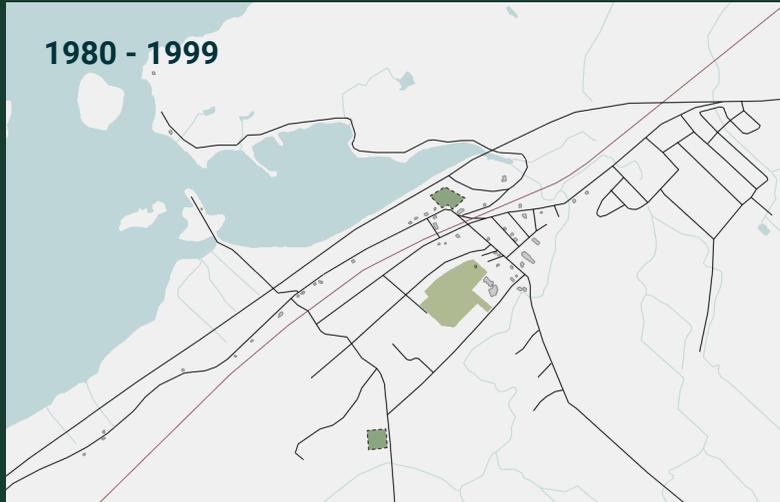
Développement de la villégiature



Nouvelles rues



Développement de la banlieue et Route 132



Création du parc national du Bic



Nouvelles rues

5C Quartier Sacré-Cœur

Histoire

Jacques Parent s'installe à Sacré-Cœur en 1791 et est rejoint par plus d'une centaine de familles au courant du siècle suivant. La paroisse est créée en 1875.

D'abord une municipalité agricole, Sacré-Cœur devient un lieu de villégiature apprécié dès le début du 20^e siècle. Avec la construction de la gare en 1900, puis d'une route conduisant au Rocher-Blanc en 1929, les touristes affluent. L'été, les deux hôtels qui s'y trouvent sont remplis. Sacré-Cœur demeure toutefois nettement agricole, tel qu'en témoignent les 11 646 acres de terres de culture en 1932. En 1958, les Filles de Jésus construisent la maison de la Charité, et l'année suivante, l'école est ouverte. On retrouve 2384 habitantes et habitants dans la Municipalité de Sacré-Cœur au moment de son annexion à la Ville de Rimouski en 1967.

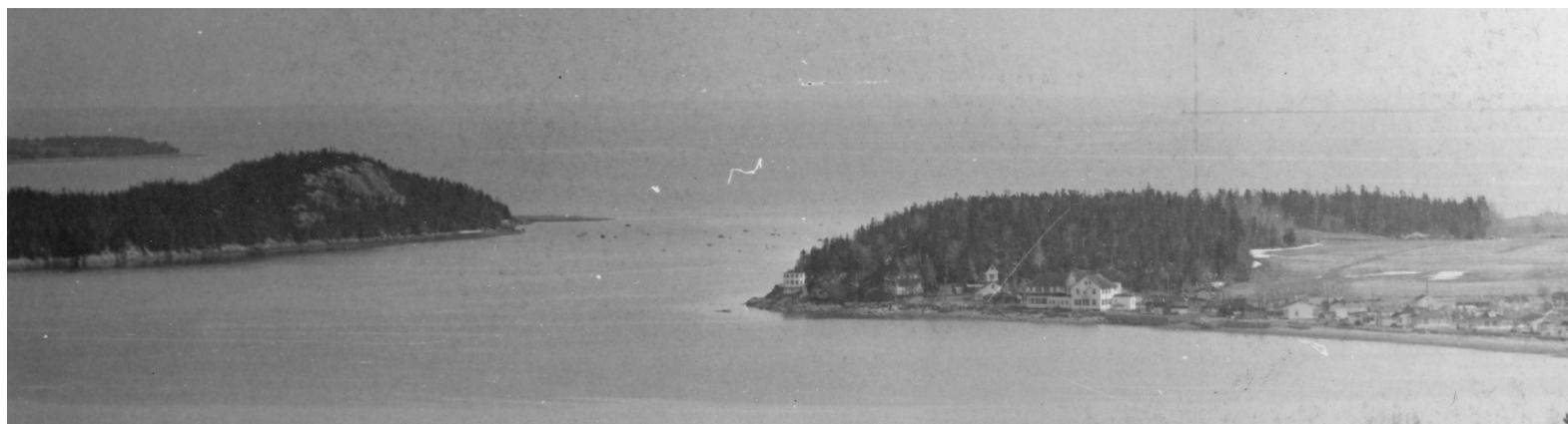
Dans ce quartier, on trouve des bâtiments de style maison québécoise et maison à mansarde le long du boulevard, d'anciens chalets et cottages transformés en maisons le long de la plage, ainsi que des *bungalows* au sud du boulevard qui traverse le quartier.



Église Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
Photographe inconnu, Fonds Carmen Parent
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2021.6.2



Hôtel Rocher Blanc, 1947
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D1,P41



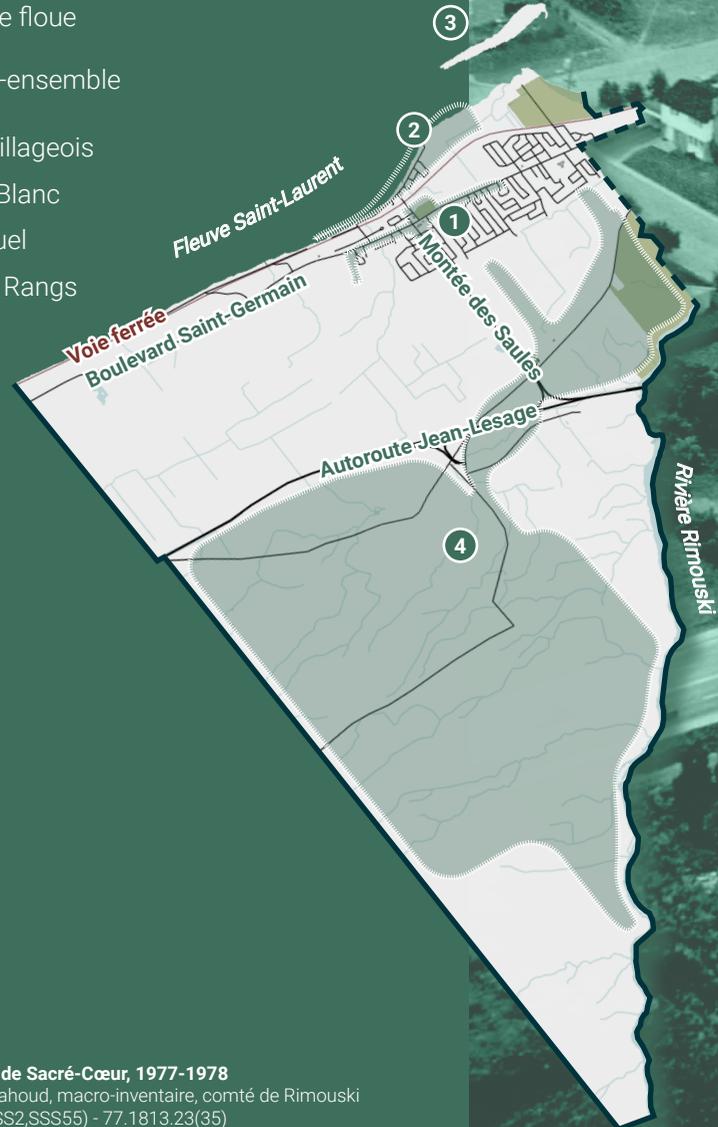
Baie du Rocher-Blanc
Photographe inconnu, Fonds du Cégep de Rimouski
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2019.2.416

Délimitation du quartier Sacré-Coeur



Légende

-  Limite claire
-  Limite floue
-  Sous-ensemble
-  1 Noyau villageois
-  2 Rocher-Blanc
-  3 Îlet Canuel
-  4 2e et 3e Rangs



Évolution du tissu urbain | Quartier Sacré-Cœur



Lien URL vers la [carte interactive](#)



> Sacré-Cœur

Légende

Naturel

- Terre ferme
- Étendue d'eau
- Cours d'eau

Anthropique

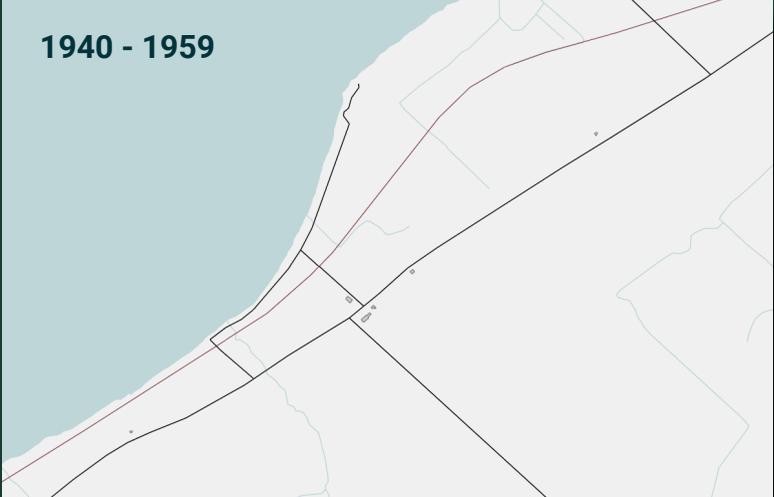
- Route
- Voie ferrée
- Ancienne voie | sentier
- Pont
- Pont

Autres

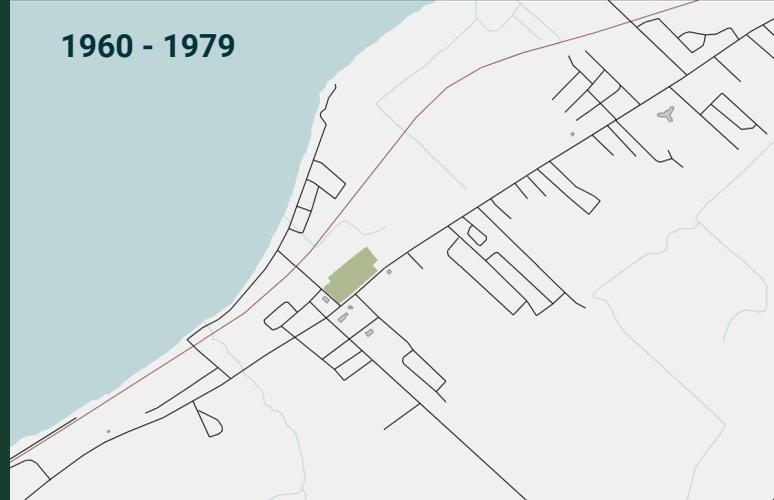
- Ancien cimetière
- Cimetière actuel
- Parc municipal
- Bâtiment



Établissement, création de la paroisse et agriculture



Villégiature de bord de mer et croissance



Formation de la banlieue



Continuité de la banlieue

5D Quartier Sainte-Blandine

Histoire

En 1854, un premier groupe de six familles s'installe à Saint-Blandine, alors appelée la Montagne.

La première chapelle de Sainte-Blandine est construite en 1871 et, quatre ans plus tard, on y retrouve 87 familles réunissant 573 personnes. À la fin du 19e siècle, un marchand général, un maître de poste, une bibliothèque, deux écoles et une beurrerie ouvrent leurs portes à Sainte-Blandine. En 1921, la population de la municipalité atteint 2354 habitantes et habitants, puis, en 1932, une partie du territoire se détache et devient Mont-Label. Les activités de la station de ski Val-Neigette débutent en 1960. En 2002, au moment de l'annexion avec la Ville de Rimouski, Sainte-Blandine compte 2164 habitantes et habitants.

Dans ce quartier, on trouve des bâtiments de styles maison québécoise, maison à mansarde et cubique *Four Square* de chaque côté de la route 232 ainsi que des maisons mobiles et des bâtiments de style postmoderne près de l'ancienne station de ski Val-Neigette.



Église de la paroisse de Sainte-Blandine

Photographe inconnu, Fonds des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2016.15.90



Route de Sainte-Blandine

J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S4,D153



Couvent du Saint-Rosaire, 1948

J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S4,D24



Bénédiction du collège Saint-Édouard, 1957

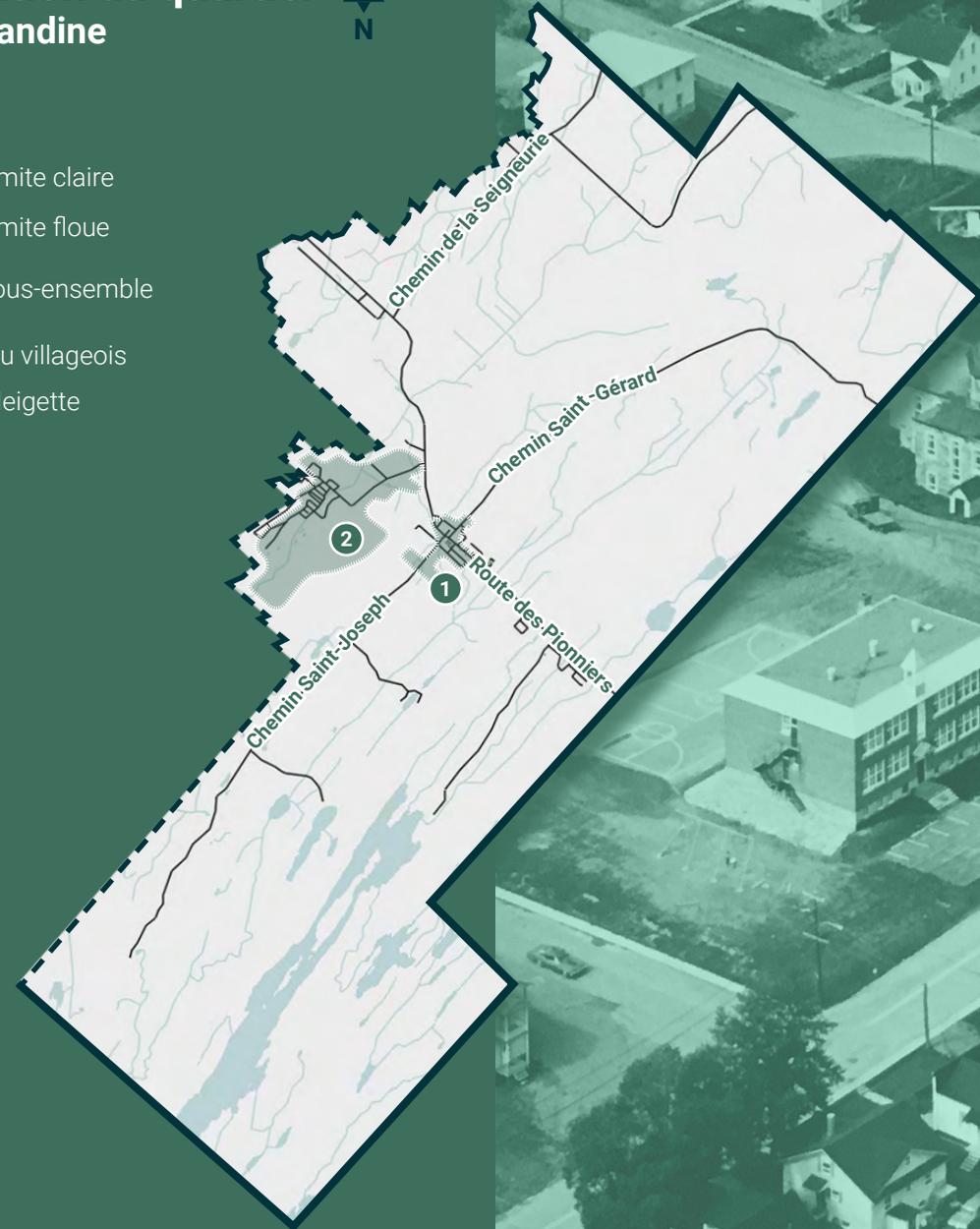
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S4,D102

Délimitation du quartier Sainte-Blandine



Légende

- Limite claire
- - - Limite floue
- ⋯ Sous-ensemble
- ① Noyau villageois
- ② Val-Neigette



Évolution du tissu urbain | Quartier Sainte-Blandine



Lien URL vers la [carte interactive](#)



> Noyau villageois de Sainte-Blandine

Légende

Naturel

- Terre ferme
- Étendue d'eau
- Cours d'eau

Anthropique

- Route
- Pont
- Voie ferrée
- Pont
- Ancienne voie | sentier
- Ancien cimetière
- Cimetière actuel
- Parc municipal
- Bâtiment



Morcellement des terres et exploitation forestière



Création de la paroisse



Lotissement et ouverture de nouvelles rues

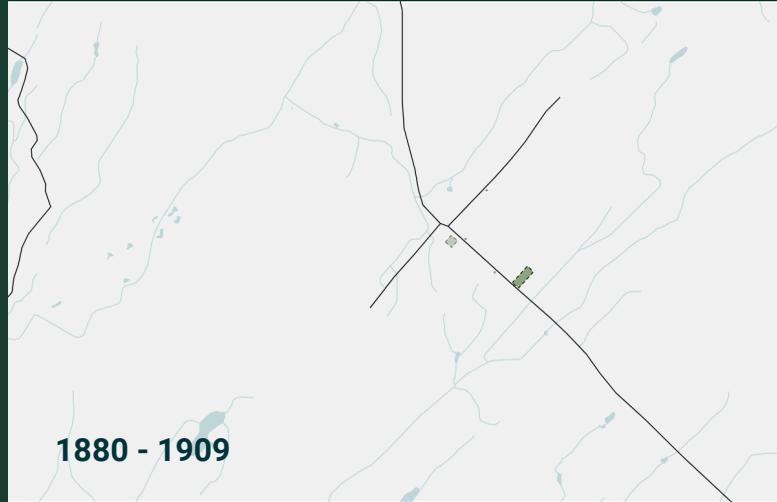


Consolidation du quartier et fusion municipale

› Vue d'ensemble de Sainte-Blandine



Terres non exploitées



Ouverture de Sainte-Blandine



Morcellement des terres



Développement de Val-Neigette



Développement de la banlieue



Nouvelles rues

5E Quartier Pointe-au-Père

Histoire

En 1773, Paul Lepage de Mollé, fils de René Lepage et seigneur de la Pointe-au-Père, s'installe dans sa seigneurie et est rejoint par des pilotes dès le début du 19e siècle. Pointe-au-Père devient également un important lieu de pèlerinage dès 1875.

Le père Henri Nouvel célèbre une messe sur le territoire de Pointe-au-Père en 1663. Cet événement est à l'origine du nom du quartier. Le secteur est majoritairement peuplé par des pilotes et des artisans jusqu'en 1888. Par la suite, les cultivateurs deviennent plus nombreux. Dans les premières années du 20e siècle, on y ouvre des écoles et on construit le quai et le troisième phare, lieu historique national du Canada depuis 1976. Le 29 mai 1914, l'*Empress of Ireland* fait naufrage à la hauteur de Pointe-au-Père. En 1981, on y compte 3360 habitants. La municipalité fusionne avec la Ville de Rimouski en 2002.

Dans ce quartier, on trouve des bâtiments de styles maison québécoise, maison à mansarde, cubique *Four Square*, vernaculaire américain ainsi que style *bungalow*.



521, rue du Fleuve
Photographe inconnu, Fonds Madeleine Quesnel
Fonds documentaire de la Société rimouskoise du patrimoine



Quai de Pointe-au-Père, vers 1959-1960
Photographe inconnu, Fonds Jean-Guy Lajoie
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2016.4.4



Rue du Parc, Pointe-au-Père
Photographe inconnu, Fonds du Cégep de Rimouski
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2019.2.43



Hôtel Rouleau à Pointe-au-Père, 1951
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D39

Délimitation du quartier Pointe-au-Père



Légende

- Limite claire
- - - Limite floue
- ⬡ Sous-ensemble
- ① Noyau villageois



Évolution du tissu urbain | Quartier Pointe-au-Père



Lien URL vers la [carte interactive](#)



> Noyau villageois de Pointe-au-Père

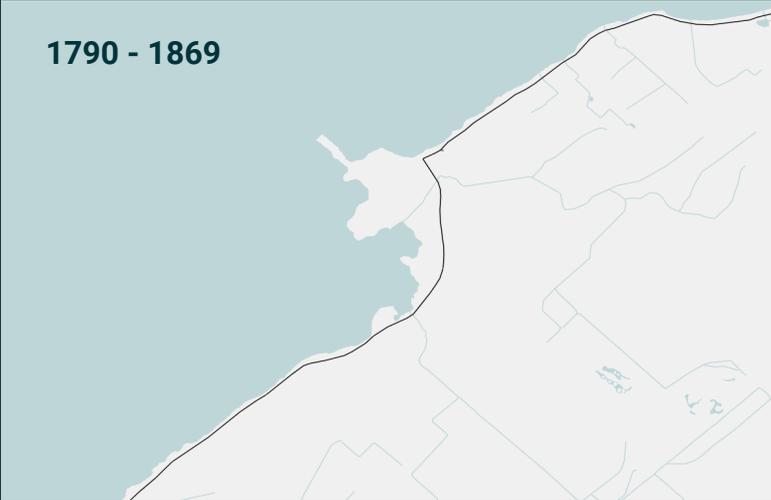
Légende

Naturel

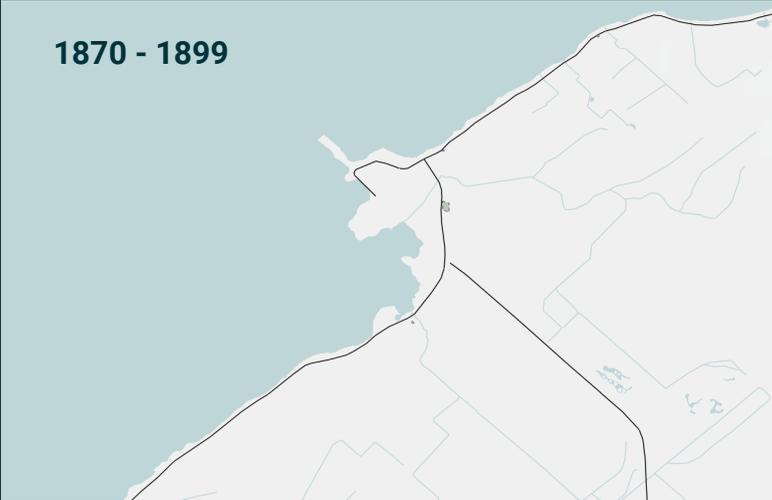
- Terre ferme
- Étendue d'eau
- Cours d'eau

Anthropique

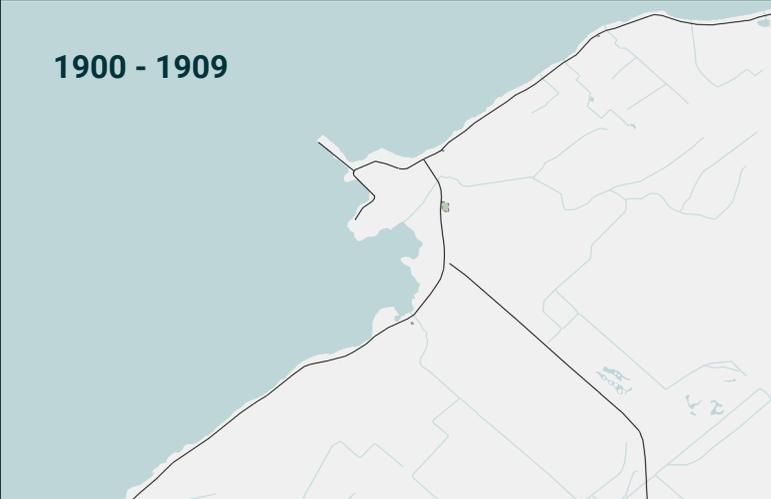
- Route
- Pont
- Voie ferrée
- Pont
- Ancienne voie | sentier
- Ancien cimetière
- Cimetière actuel
- Parc municipal
- Bâtiment



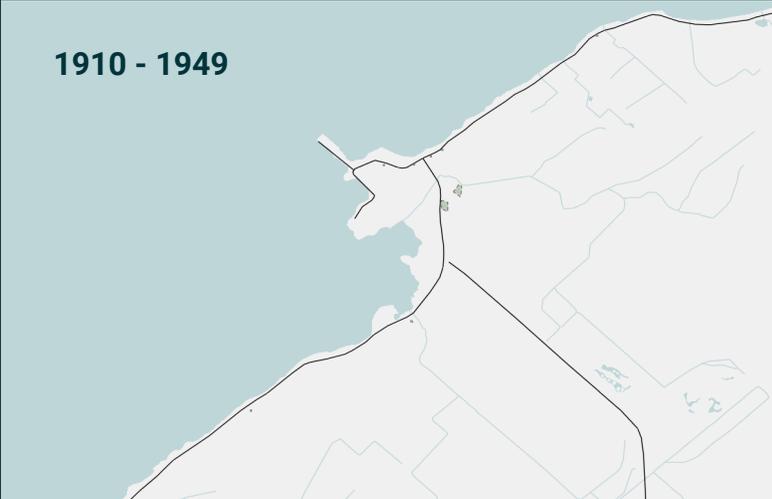
Découpage des terres



Premiers développements maritimes

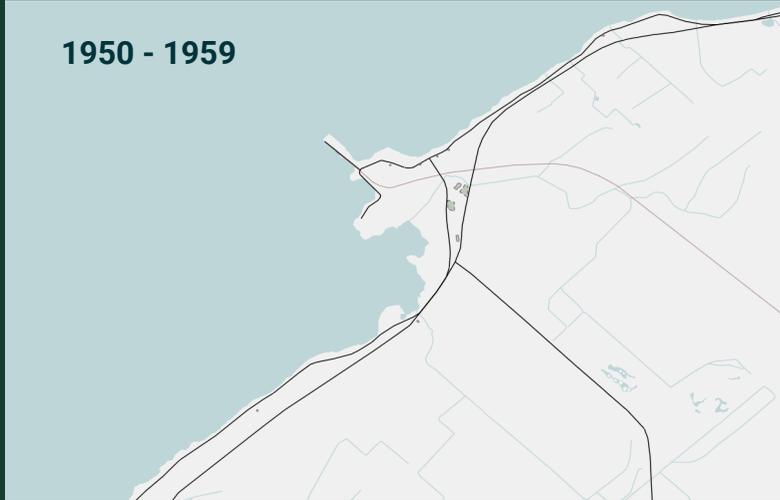


Rôle maritime national



Développement des installations maritimes

1950 - 1959



Desserte ferroviaire et route nationale

1960 - 1969



Progression vers le sud

1970 - 1989



Développement de la banlieue

1990 - 1999



Autoroute Jean-Lesage

2000 - 2009



Nouvelles rues

2010 - 2019



Développement des institutions muséales

5F Quartier Mont-Lebel

Histoire

En 1854, un premier groupe de six familles s'installe à Sainte-Blandine, alors appelée la « Montagne ». En 1932, une partie de la municipalité se détache et devient Mont-Lebel.

À la suite d'une mésentente au conseil municipal de Sainte-Blandine à propos du financement accordé au développement des 3e et 4e Rangs, le ministre des Affaires municipales autorise, en 1932, à la demande de certains contribuables, la création d'une nouvelle municipalité. Le nom de la Municipalité de Mont-Lebel s'inspire probablement du nom de famille du premier maire de la nouvelle municipalité : Jean-Baptiste Lebel. En 1930, on construit le pont des Draveurs du Mont-Lebel, souligné depuis 2000 comme un élément patrimonial représentatif de la municipalité. Au moment de l'annexion avec la Ville de Rimouski en 2002, Mont-Lebel compte 334 habitantes et habitants.

Dans ce quartier, on trouve des bâtiments de styles maison québécoise, maison à mansarde, cubique *Four Square* et vernaculaire américain.



Photographie aérienne de Mont-Lebel, 1977-1978
Pierre Bureau & Pierre Lahoud, macro-inventaire, comté de Rimouski
BAnQ Rimouski (E6,S8,SS2,SSS55) - 77.2091.11(35)

Délimitation du quartier Mont-Label



Légende

-  Limite claire
-  Limite floue
-  Sous-ensemble
-  ① Chemin du Rang-Double



Évolution du tissu urbain | Quartier Mont-Label



Lien URL vers la [carte interactive](#)



> Mont-Label

Légende

Naturel

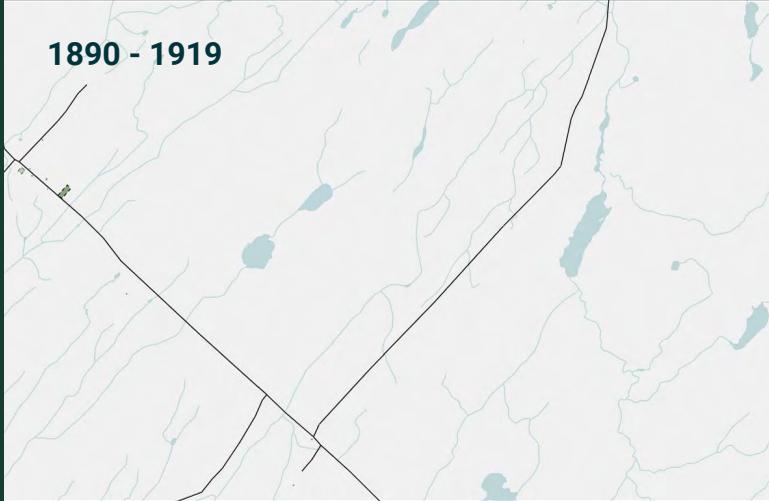
- Terre ferme
- Étendue d'eau
- Cours d'eau

Anthropique

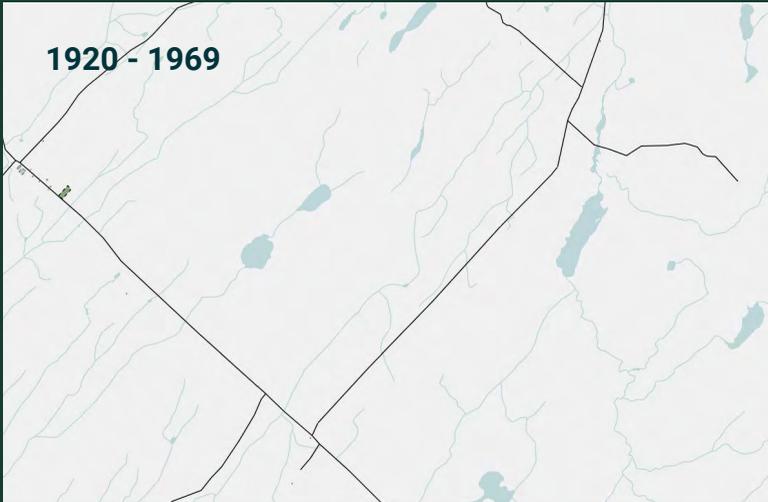
- Route
- Pont
- Ancienne voie | sentier
- Ancien cimetière
- Cimetière actuel
- Parc municipal
- Bâtiment



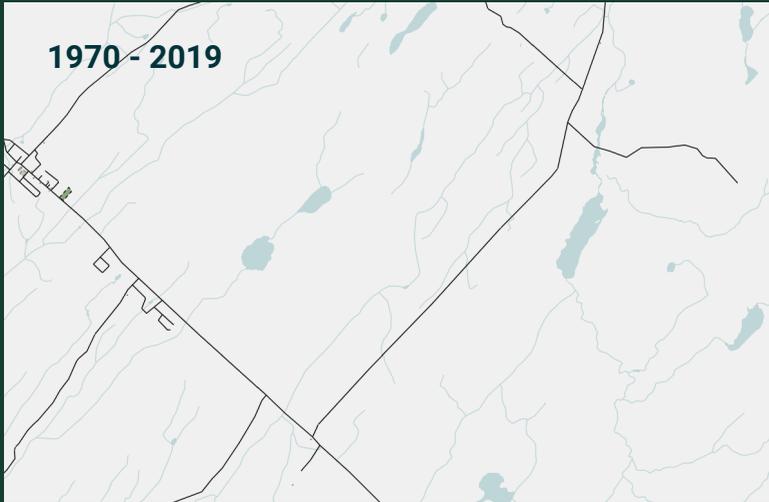
Terres non exploitées



Ouverture des rangs



Développement de la banlieue de Sainte-Blandine



Continuité de l'usage agricole

5G Quartier Sainte-Odile

Histoire

Dès 1792, le chemin du Brûlé, future rue Tessier, est ouvert et un faubourg ouvrier se développe autour.

C'est en 1869 que le chemin du Brûlé devient la rue Tessier et en 1939, la circonscription appelée le Brûlé devient Sainte-Odile-sur-Rimouski. Ce nom, le « Brûlé », tire fort probablement son origine d'un incendie qui aurait ravagé la forêt située à cet endroit à une date toutefois inconnue. Le premier magasin général ouvre en 1898 et sera en activités jusqu'en 1953, alors que la construction de l'église débute en 1939. En 1954, le quartier Sainte-Odile compte onze familles de cultivateurs et soixante-quinze familles de journaliers travaillant pour la scierie des *Price Brothers*. Le développement résidentiel s'effectue autour de l'actuelle rue Tessier et, en 1960, on compte près de 1 300 habitantes et habitants.

Le long de la rue Tessier, on peut aujourd'hui apercevoir des bâtiments de styles maison québécoise et vernaculaire américain, qui ont été modifiés avec les années et, sur les rues perpendiculaires à la rue Tessier, c'est le style *bungalow* qui sera employé à partir de 1945.



Chapelle de Sainte-Odile, 1947
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D2,P23



Presbytère de Sainte-Odile, 1947
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D1,P24



Rimouski avant le feu, vers 1948
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D16



Léboulis de Sainte-Odile, 1951
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS7,D52

Délimitation du quartier Sainte-Odile



Légende

— Limite claire

- - - Limite floue

⬡ Sous-ensemble

① Noyau villageois

② Sainte-Odile-sur-Rimouski



Évolution du tissu urbain | Quartier Sainte-Odile



Lien URL vers la [carte interactive](#)



› Vue d'ensemble de Sainte-Odile

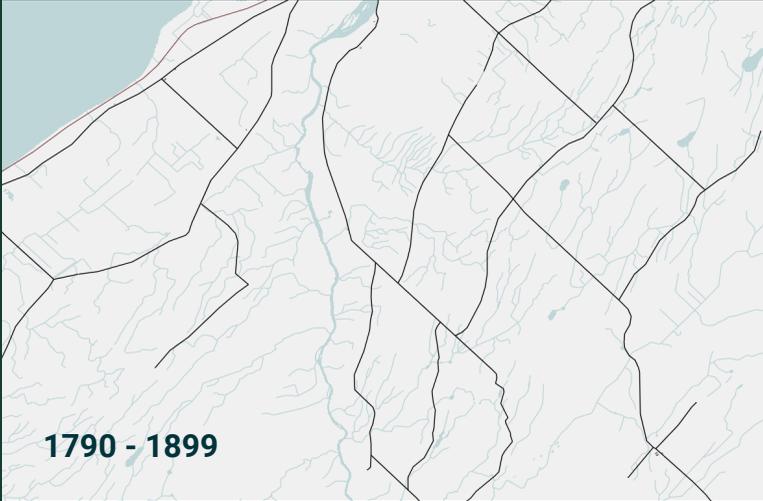
Légende

Naturel

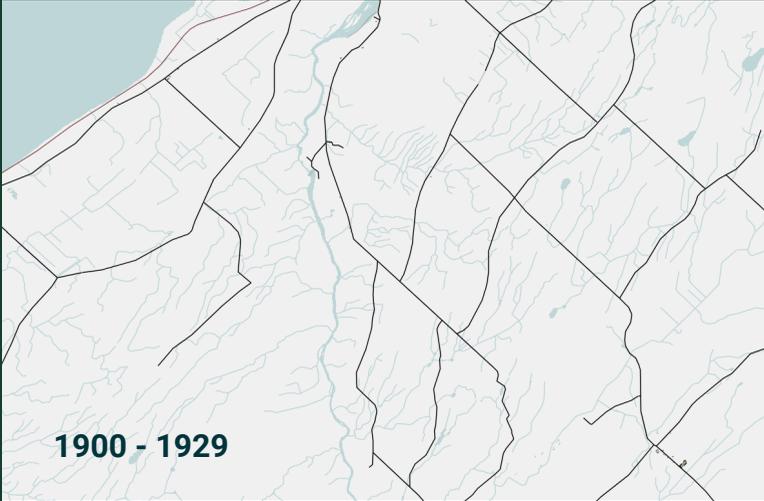
- Terre ferme
- Étendue d'eau
- Cours d'eau

Anthropique

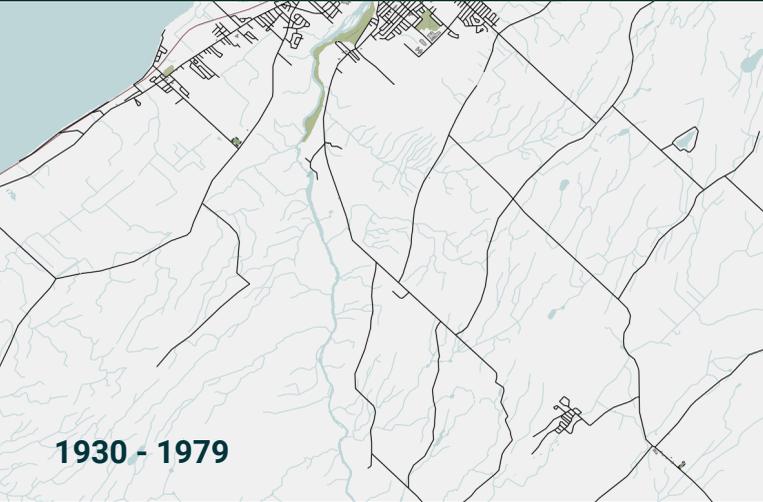
- Route
- Voie ferrée
- Ancienne voie | sentier
- Promenade de la Mer
- Barrage | écluse
- Ancien cimetière
- Cimetière actuel
- Parc municipal
- Bâtiment
- Pont
- Pont



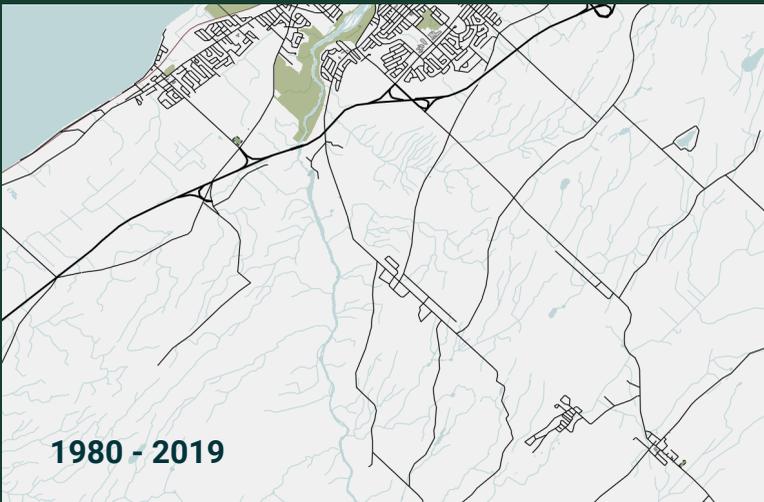
Morcellement des terres



Début du secteur de la Pulpe

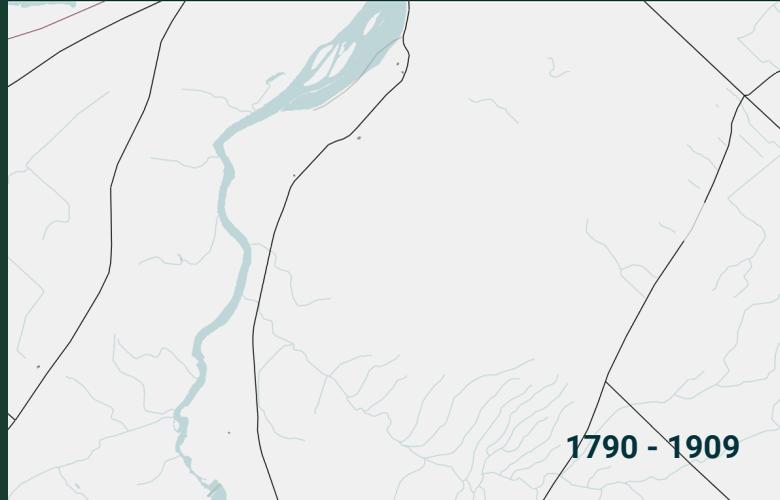


Création de Sainte-Odile-de-Rimouski

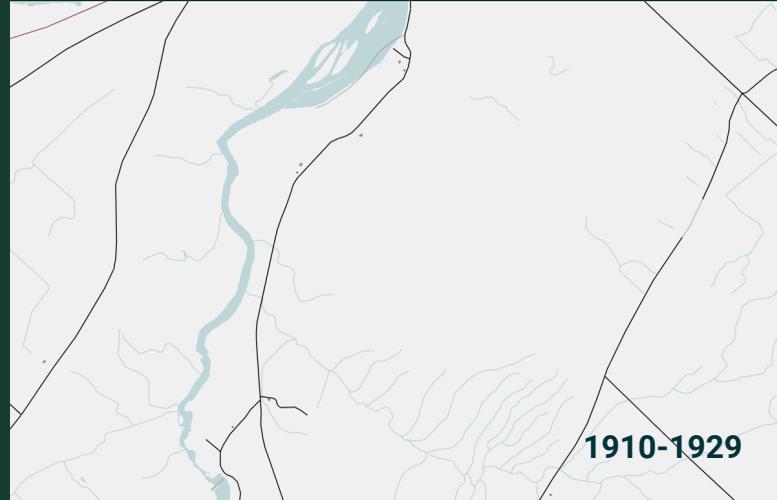


Embranchement autoroutier et fusion municipale

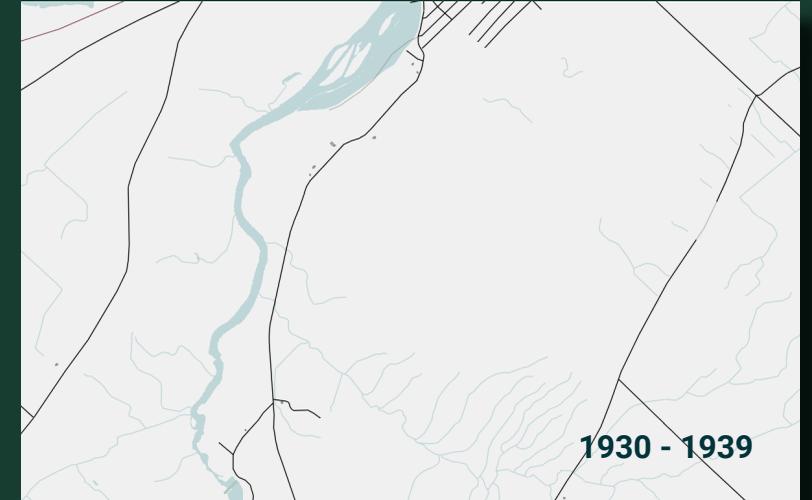
› **Noyau villageois de Sainte-Odile**



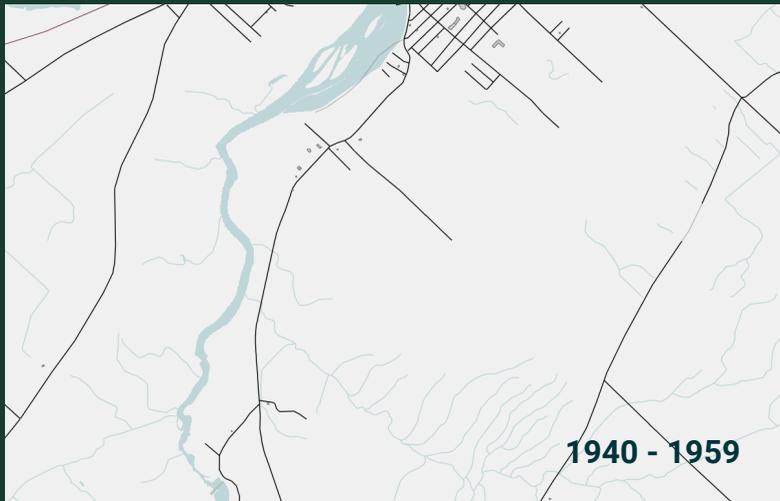
Ouverture des rangs et du chemin du Brûlé



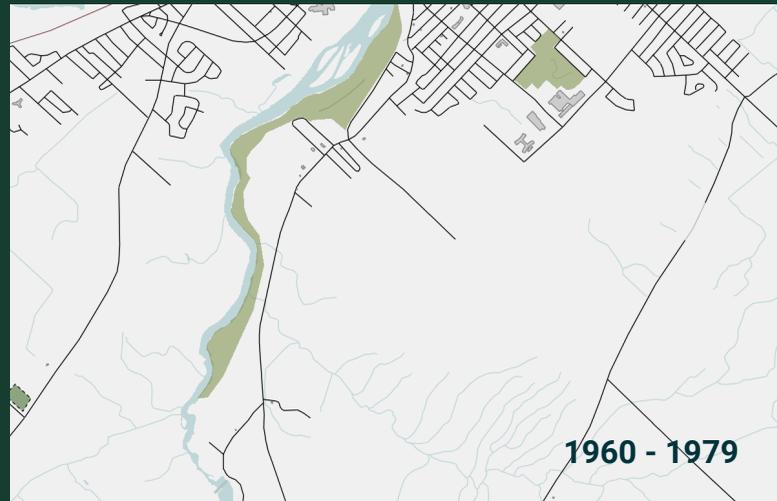
Exploitation forestière à la Pulpe



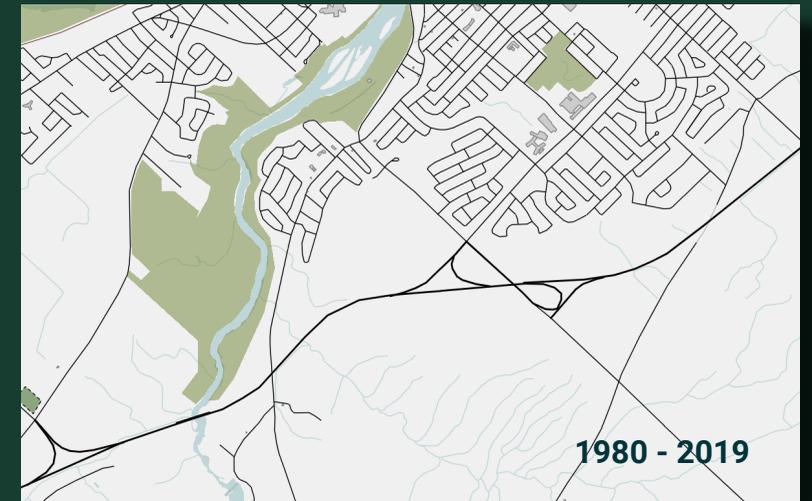
Création de la paroisse



Nouvelles rues



Formation de la banlieue et parc Beauséjour



Autoroute et fusion municipale

5H Quartier Rimouski-Est

Histoire

Vers 1744, Marie-Agnès Lepage et Basile Côté construisent la maison qui est aujourd'hui connue comme la maison Lamontagne. Le quartier se développe davantage à la fin du 19e et au début du 20e siècle.

Le quai est construit en 1885, puis agrandi dans la première moitié du 20e siècle. Durant cette période, on met sur pied des liaisons ferroviaires entre le quai et la gare, et le transport aérien est mis en service. Plusieurs compagnies de l'industrie pétrolière viennent également s'installer à Rimouski-Est. Entre 1939, année de l'érection civile de la municipalité, et 1986, la population passe respectivement de 582 à 2354 personnes. Dans la deuxième moitié du 20e siècle, certaines parties de son territoire sont annexées à la Ville de Rimouski jusqu'à l'annexion complète de la municipalité en 2002.

Dans ce quartier, on trouve surtout des bâtiments de styles maison québécoise et maison à mansarde, ainsi que vernaculaire américain, cubique *Four Square* et *bungalow*.



Édifice de la Mairie de Rimouski-Est, Circa 1962
Studio Lapointe, Fonds Paul Dubé
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2022.4.1



Embarquement d'un avion de Québecair à l'aéroport de Rimouski-Est
G. Lapointe, Fonds Gilles Béland
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2015.10.13



Le St-Barnabé au quai de Rimouski-Est
Photographe inconnu, Fonds Suzanne Ruest
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2016.6.18



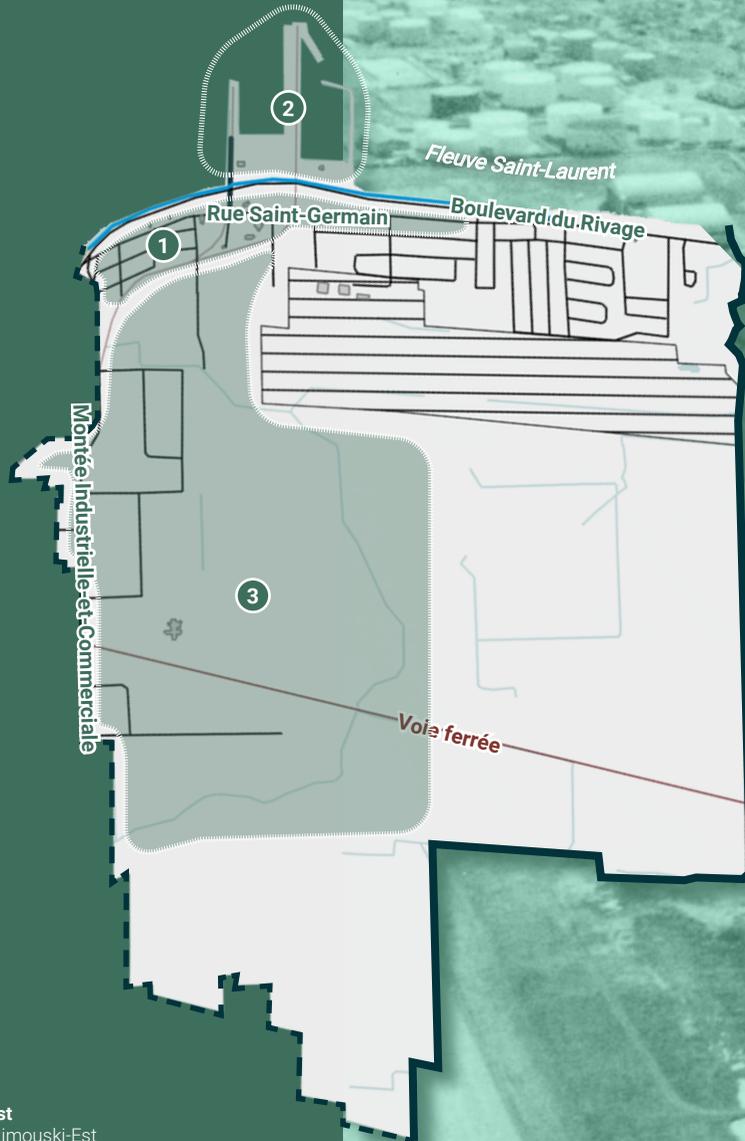
Ouvriers réparant la voie ferrée à Rimouski-Est, 1981
Photographe inconnu, Fonds du Cégep de Rimouski
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2019.2.316

Délimitation du quartier Rimouski-Est



Légende

-  Limite claire
-  Limite floue
-  Sous-ensemble
-  1 Noyau villageois
-  2 Quai
-  3 Pôle industriel



Évolution du tissu urbain | Quartier Rimouski-Est



Lien URL vers la [carte interactive](#)



> Noyau villageois de Rimouski-Est

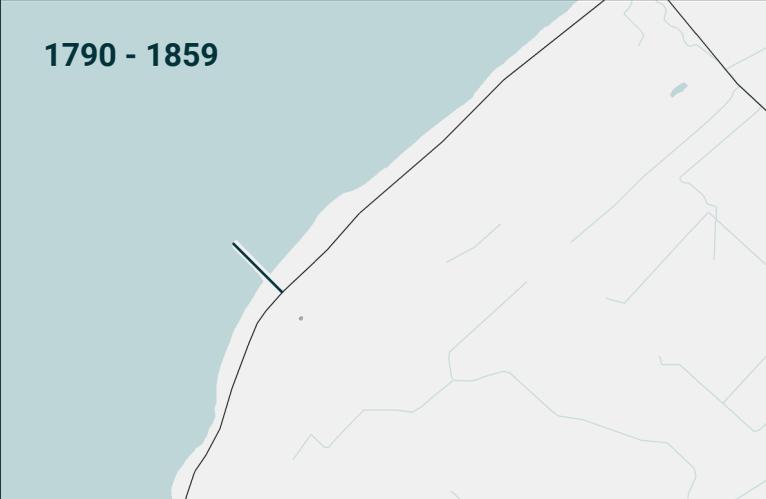
Légende

Naturel

- Terre ferme
- Étendue d'eau
- Cours d'eau

Anthropique

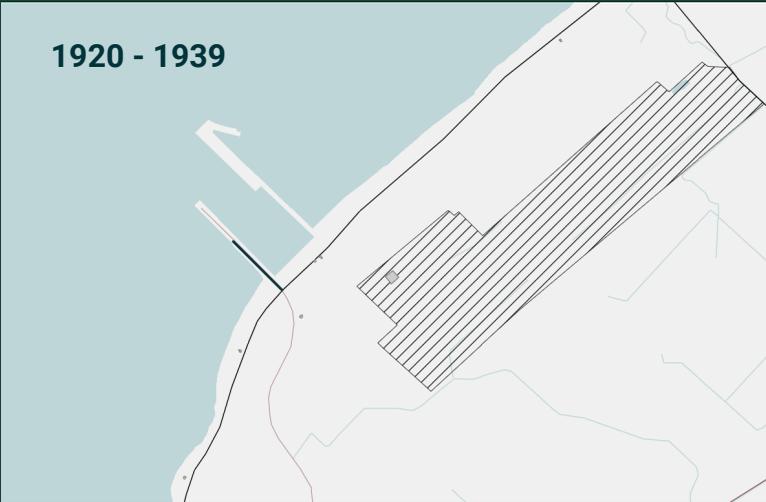
- Route
- Pont
- Voie ferrée
- Pont
- Ancienne voie | sentier
- Promenade de la Mer
- Bâtiment
- Aéroport



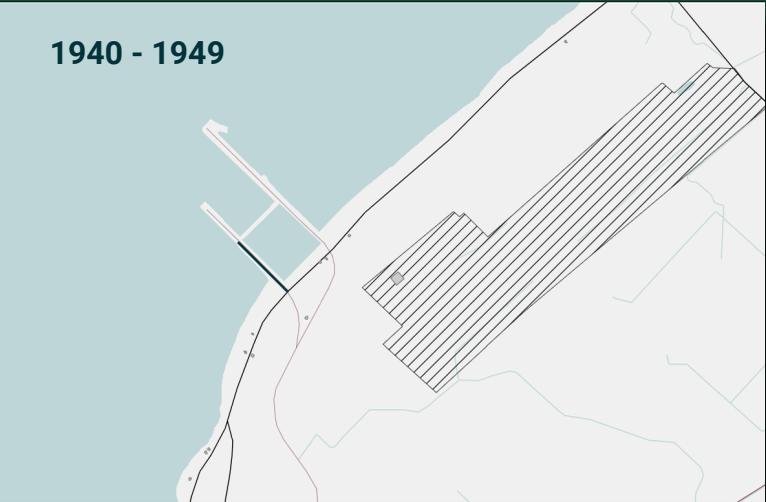
Seigneurie et premier quai



Concentration des habitations

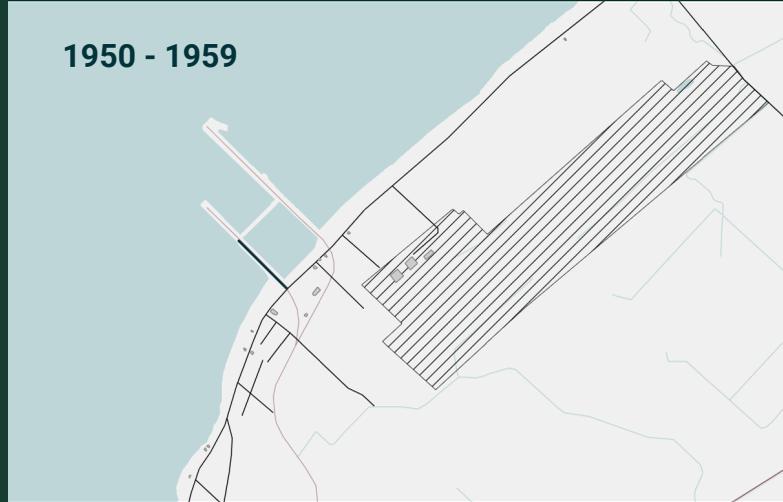


Embranchement ferroviaire et aéroport



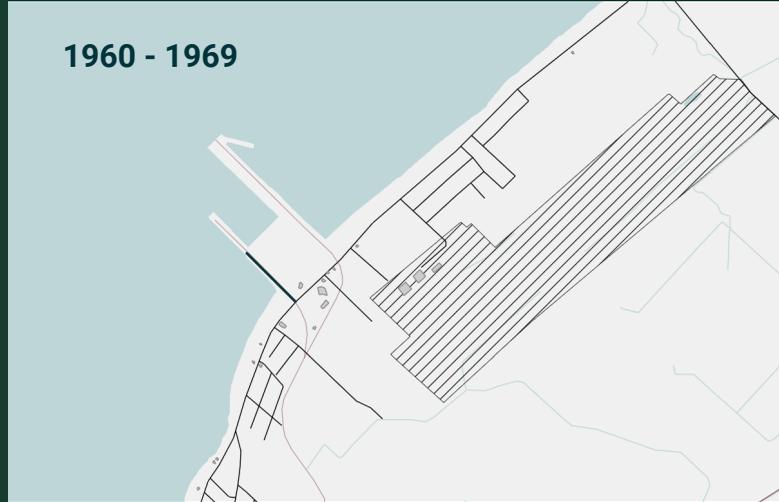
Second embranchement ferroviaire

1950 - 1959



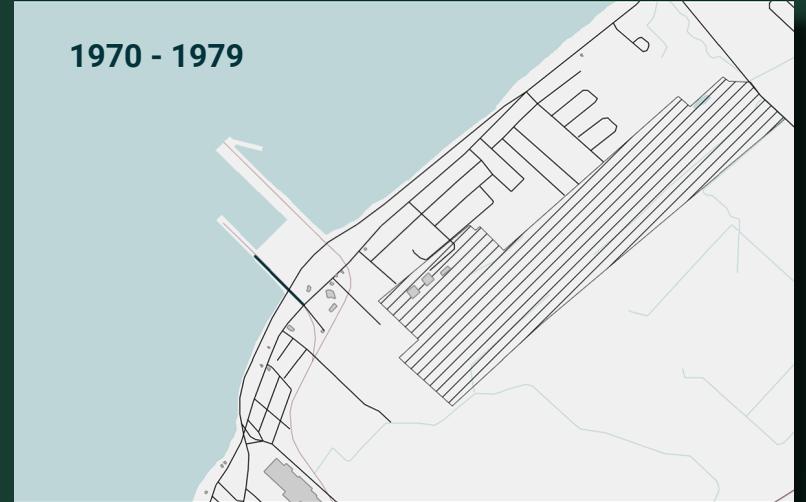
Nouvelles rues

1960 - 1969



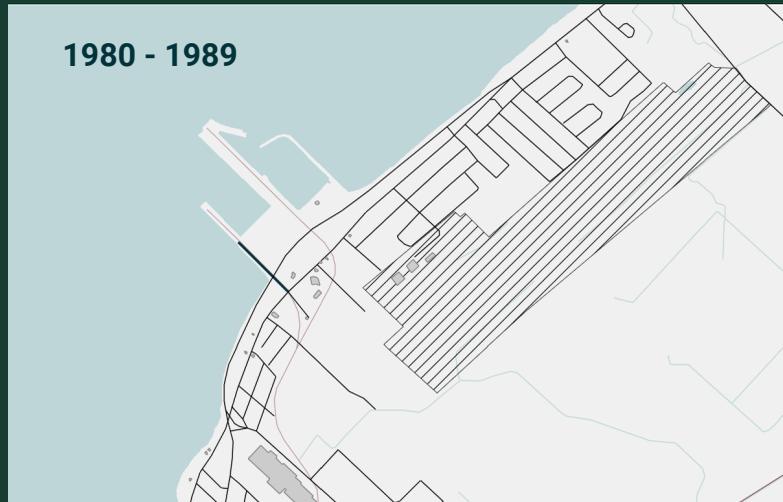
Formation de la banlieue

1970 - 1979



Construction du Carrefour Rimouski

1980 - 1989



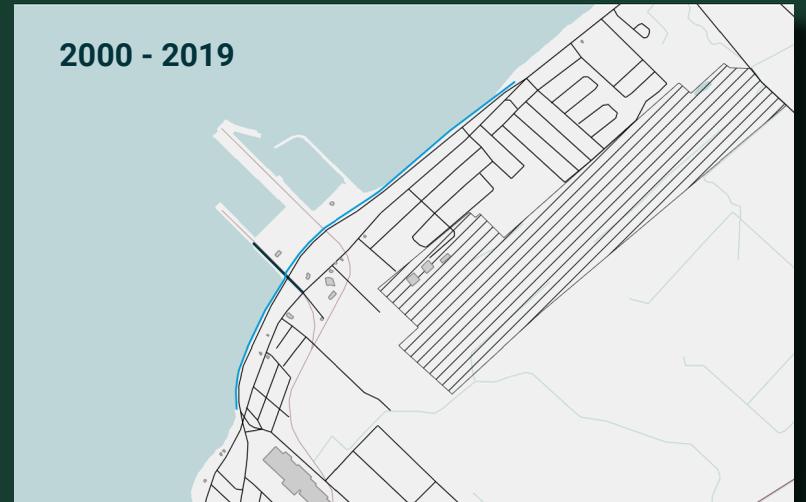
Développement de la zone industrielle

1990 - 1999



Extension de la Promenade de la Mer

2000 - 2019



Extension de la Promenade de la Mer

51 Quartier Saint-Robert

Histoire

En 1696, le seigneur de Rimouski, René Lepage, construit une maison qui se situe probablement à l'extrémité ouest de l'actuelle rue Saint-Robert. Le quartier se développe à la fin des années 1930 suite à l'arrivée des scieries.

En plus de sa maison, René Lepage construit un moulin donnant sur le ruisseau Boucher, moulin qui est utilisé comme moulin à farine et comme moulin banal jusqu'en 1792. Des plans de Rimouski de 1778 montrent la maison de Pierre Lepage au centre de ce qui est aujourd'hui Saint-Robert-Bellarmin. Au 20e siècle, ce faubourg est formé de terres et est habité par des cultivateurs et des journaliers. À la fin des années 1940, la rue Saint-Jean-Baptiste est prolongée et de nouvelles rues sont ouvertes. En 1967, Saint-Robert atteint la Terrasse Arthur-Buies. Sa population est alors de 5627 habitantes et habitants.

Dans ce quartier, on trouve des bâtiments de style vernaculaire américain, dont les détails originels simples et épurés ont été modifiés avec le temps. Plusieurs d'entre eux furent transformés en appartements.



École Dubé de la rue Saint-Robert, 1960-1970
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard Lacombe
BAnQ Rimouski P24,S3,SS3,D144



Vue de la rue Tessier, 1948
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard Lacombe
BAnQ Rimouski P24,S3,SS3,D20,P1



Pharmacie St-Robert, sur la rue Michaud, 1959
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard Lacombe
BAnQ Rimouski P24, S3, SS7, D656



Auditorium de Rimouski, 1949
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard Lacombe
BAnQ Rimouski P24,S3,SS3,D34

Délimitation du quartier Saint-Robert



Légende

- Limite claire
- - - Limite floue
- ⊞ Sous-ensemble
- ① Noyau villageois



Évolution du tissu urbain | Quartier Saint-Robert



Lien URL vers la [carte interactive](#)



> Vue d'ensemble de Saint-Robert

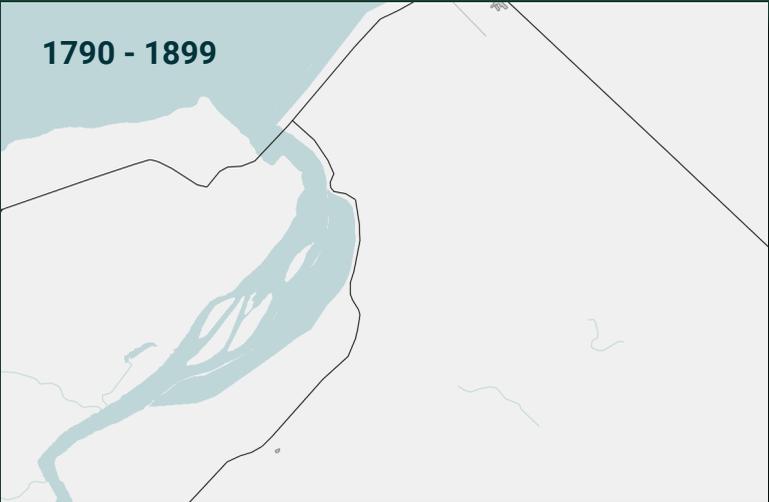
Légende

Naturel

- Terre ferme
- Étendue d'eau
- Cours d'eau
- Étendue du feu de la Nuit rouge de 1950

Anthropique

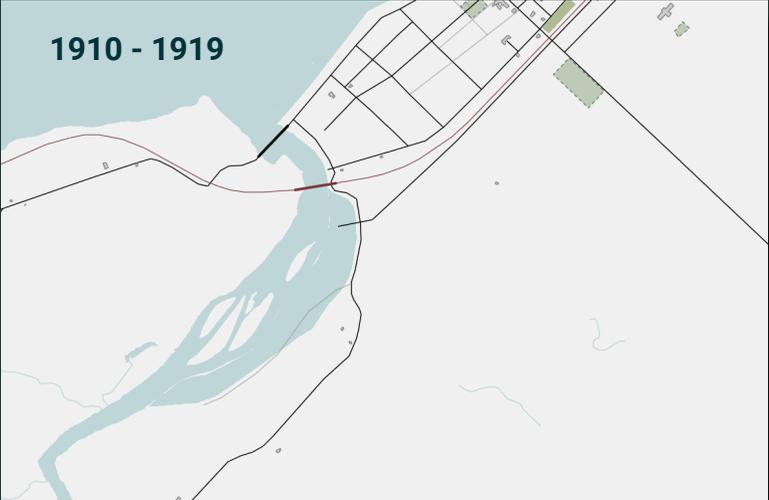
- Route
- Pont
- Voie ferrée
- Pont
- Ancienne voie | sentier
- Promenade de la Mer
- Barrage | écluse
- Ancien cimetière
- Cimetière actuel
- Parc municipal
- Bâtiment



Chemin du Brûlé en bordure de la rivière Rimouski



Arrivée de la voie ferrée



Prolongement de Saint-Jean-Baptiste Ouest



Progression vers le sud par l'avenue Rouleau



Création de nouvelles rues



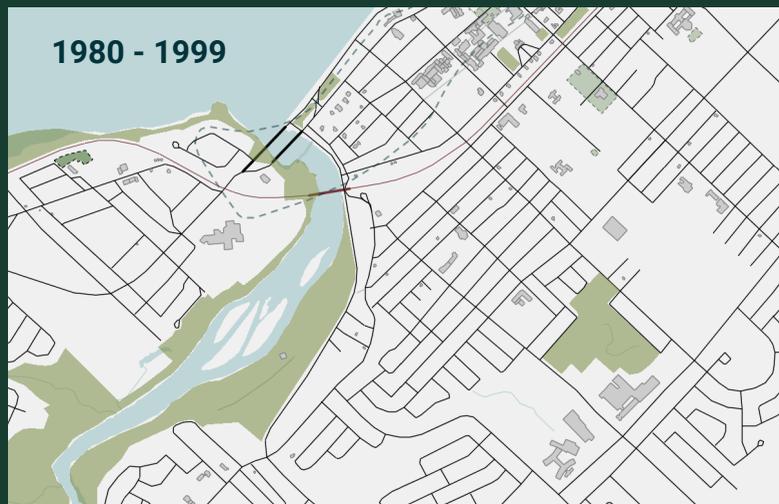
Création de la paroisse



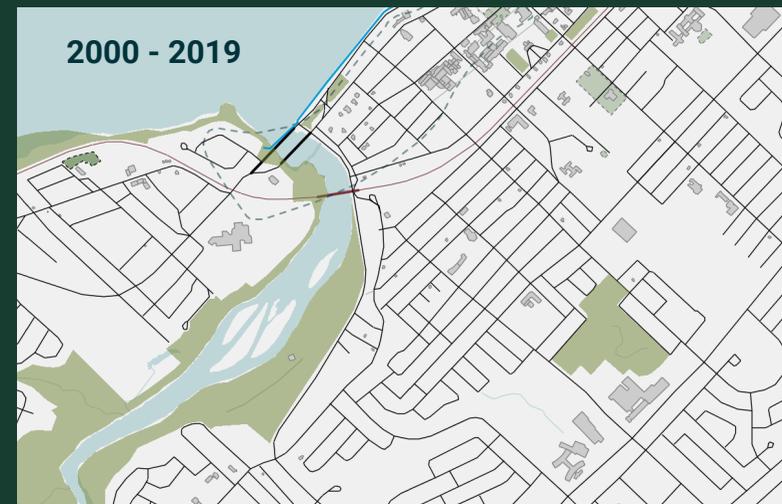
Création du parc Lepage et construction du Colisée



Création du parc Beauséjour sur la rivière Rimouski



Création du complexe sportif Guillaume-Leblanc



5J Quartier Nazareth

Histoire

Nazareth commence à se développer au début du 20e siècle avec la construction du monastère des Servantes de Jésus-Marie, d'un magasin de détail, de l'école « rose » et de l'église. Au 19e siècle, Nazareth se situait sur la terre des Bégin. Les employés de la scierie *Price Brothers* vont s'y installer peu à peu dans les années 1900. En 1932, 36 familles habitent à Nazareth et tous les chefs de ces familles travaillent pour la scierie *Price Brothers*. La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) stimule les activités de la scierie, ce qui amène plusieurs nouvelles familles à Nazareth. En 1946, de nouvelles rues sont ouvertes, dont Saint-François, de l'Église, Montcalm, Cartier, Champlain, Laval et Dollard. En 1964, Nazareth compte 1965 personnes et trois ans plus tard, en 1967, la municipalité est annexée à la Ville de Rimouski.

Les plus vieilles constructions sont des bâtiments de style maison québécoise, tandis que celles construites après 1930 sont de style vernaculaire américain. Dans la partie sud de Nazareth, on y trouve surtout des bâtiments de styles moderne et *bungalow*.



Église de Nazareth, 1957
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard Lacombe
BAnQ Rimouski P24,S4,D106



Scierie Price Brothers à Rimouski
Isidore Blais, Fonds Micheline Tremblay
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2015.3.1.4



École L'Annonciation, rue La Salle à Nazareth
Lorenzo Michaud, Fonds Lorenzo Michaud
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2021.5.7



Maison de Napoléon Michaud à Nazareth
Lorenzo Michaud, Fonds Lorenzo Michaud
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2021.5.5

Délimitation du quartier Nazareth



Légende

- Limite claire
- - - Limite floue
- ⊞ Sous-ensemble
- ① Nazareth Nord
- ② Nazareth Sud



Évolution du tissu urbain | Quartier Nazareth



Lien URL vers la [carte interactive](#)



> Vue d'ensemble de Nazareth

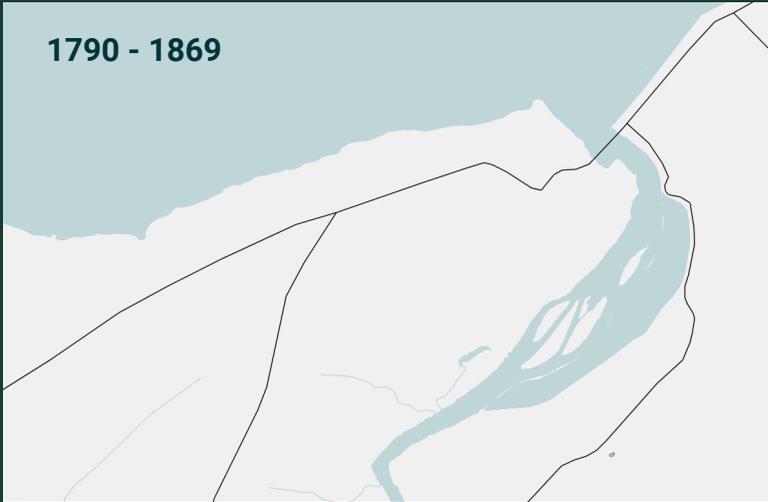
Légende

Naturel

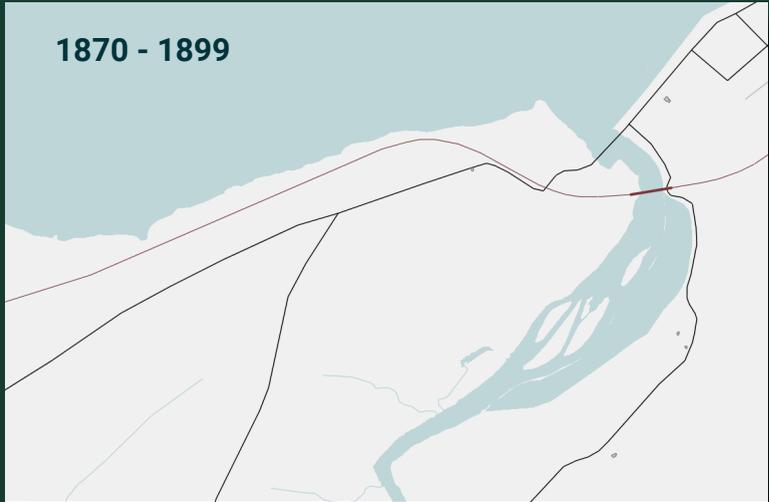
- Terre ferme
- Étendue d'eau
- Cours d'eau
- Étendue du feu de la Nuit rouge de 1950

Anthropique

- Route
- Voie ferrée
- Ancienne voie | sentier
- Promenade de la Mer
- Barrage | écluse
- Pont
- Pont
- Ancien cimetière
- Cimetière actuel
- Parc municipal
- Bâtiment



Découpage des terres



Arrivée de la voie ferrée



Établissement de la *Price Brothers Company*



Établissement des Servantes de Jésus-Marie

1920 - 1939



Création de la paroisse

1940 - 1949



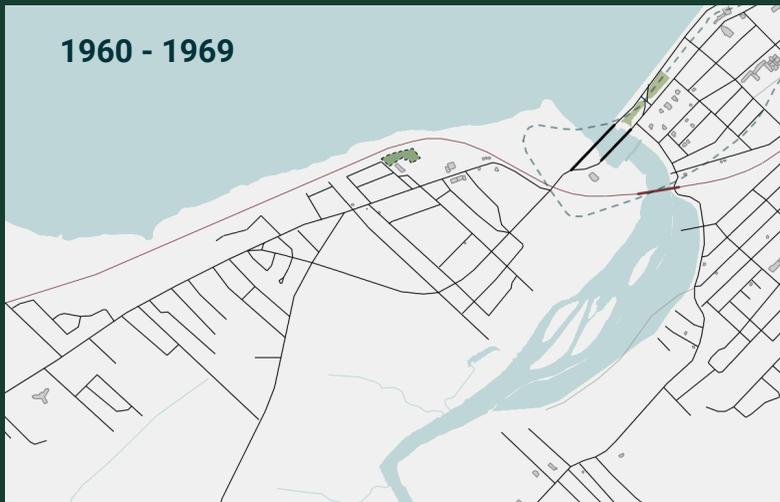
Nouvelles rues

1950 - 1959



Nuit rouge

1960 - 1969



Réorganisation moderne de la ville

1970 - 1989



Protection des espaces naturels

1990 - 2019



Création du havre Saint-Germain

5K Quartier Sainte-Agnès

Histoire

À partir des années 1950, le quartier Sainte-Agnès se développe le long de la rue Saint-Germain et Saint-Pierre.

Dans le quartier Saint-Germain, au début des années 1920, on construit les rues Sainte-Ursule et Saint-Hubert entre les propriétés des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire et des Ursulines. Les maisons qui s'y construisent sont de style cubique *Four Square* et leur revêtement de brique rouge amène les gens à donner à cette partie du quartier le nom de « faubourg rouge ». Ce développement résidentiel incitera le déploiement urbain vers l'est, futur quartier Sainte-Agnès. En 1948, on construit la rue Lachance qui deviendra l'avenue Léonidas. En 1956, la paroisse Sainte-Agnès est créée et est habitée par 342 familles détachées de leurs précédentes paroisses ; Saint-Yves et Saint-Germain. Quatorze rues sont alors en chantier à Sainte-Agnès, qui est annexée complètement à la Ville de Rimouski en 1975.

Dans ce quartier, dépendamment du secteur et du moment de construction, on peut voir des bâtiments de styles vernaculaire américain et cubique *Four Square*, *bungalow* ainsi que moderne.



Église Sainte-Agnès avant sa démolition, 2022
Olivier Beaudin



Sainte-Agnès et l'île Saint-Barnabé, après 1957
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard Lacombe
BAnQ Rimouski P24,S3,SS3,D50



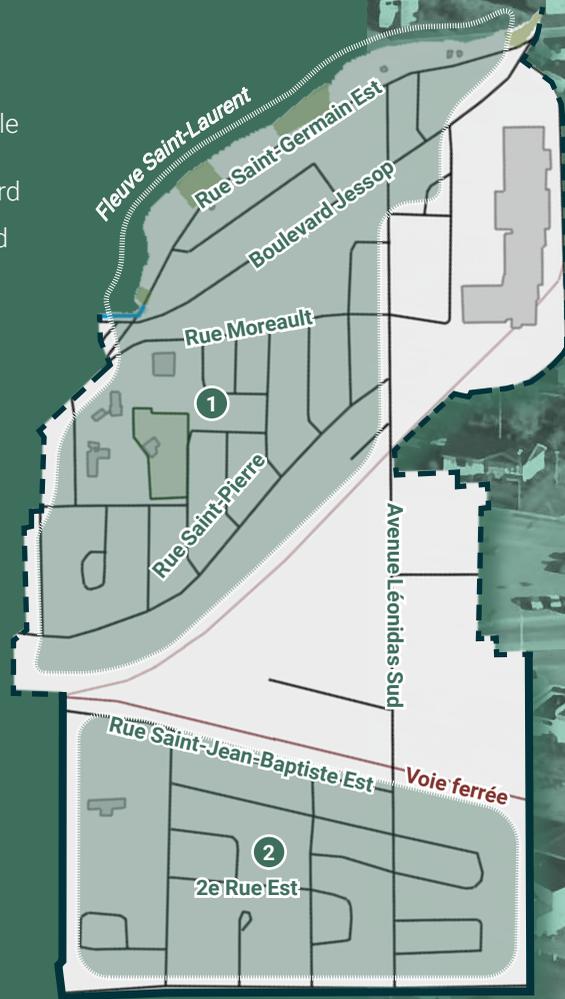
Cheval de course de l'hippodrome de Rimouski, juin 1953
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard Lacombe
BAnQ Rimouski P24,S3,SS7,D168

Délimitation du quartier Sainte-Agnès



Légende

-  Limite claire
-  Limite floue
-  Sous-ensemble
-  1 Sainte-Agnès Nord
-  2 Sainte-Agnès Sud



Évolution du tissu urbain | Quartier Sainte-Agnès



Lien URL vers la [carte interactive](#)



> Vue d'ensemble de Sainte-Agnès

Légende

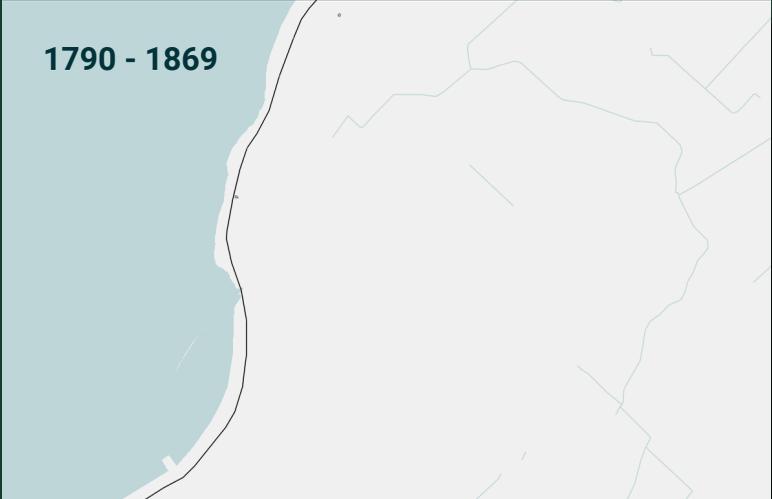
Naturel

- Terre ferme
- Étendue d'eau
- Cours d'eau

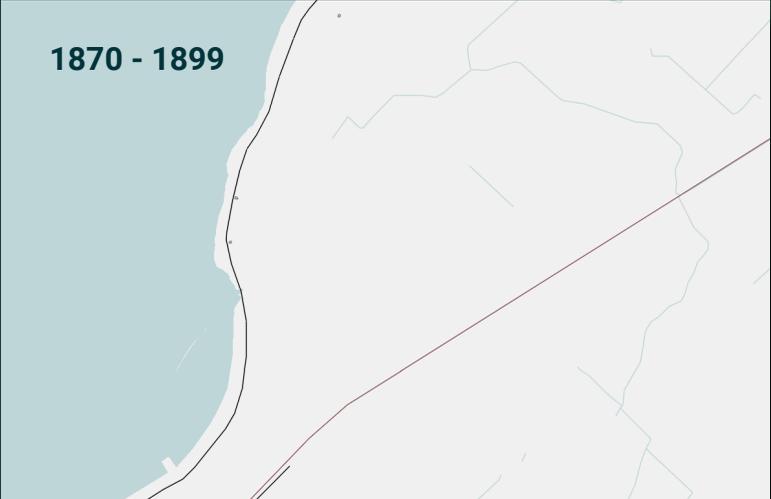
Anthropique

- Route
- Voie ferrée
- Ancienne voie | sentier
- Promenade de la Mer
- Pont
- Pont

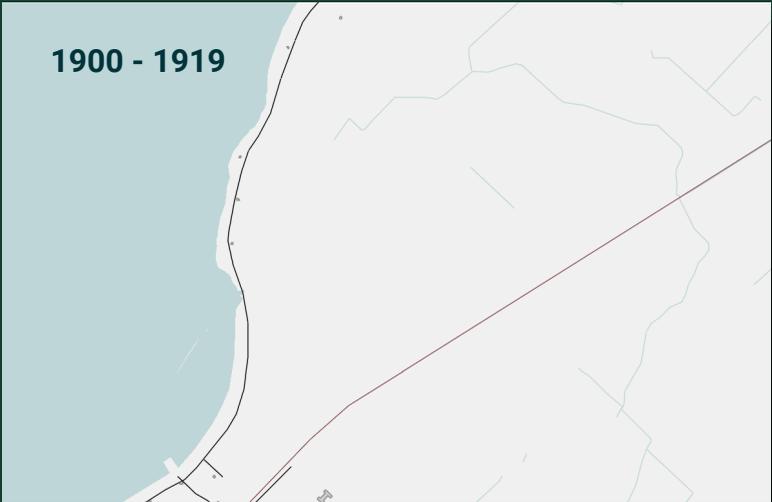
- Ancien cimetière
- Cimetière actuel
- Parc municipal
- Bâtiment
- Aéroport



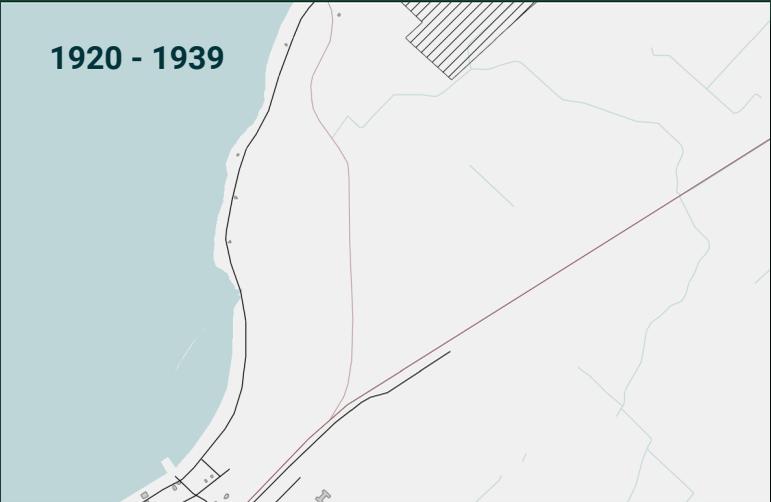
Chemin du Roy en bordure du fleuve



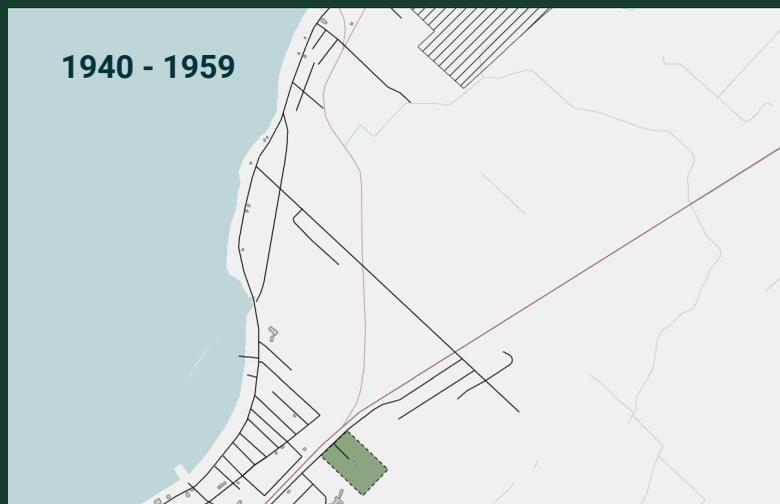
Arrivée de la voie ferrée



Progression du quartier Saint-Germain vers l'est

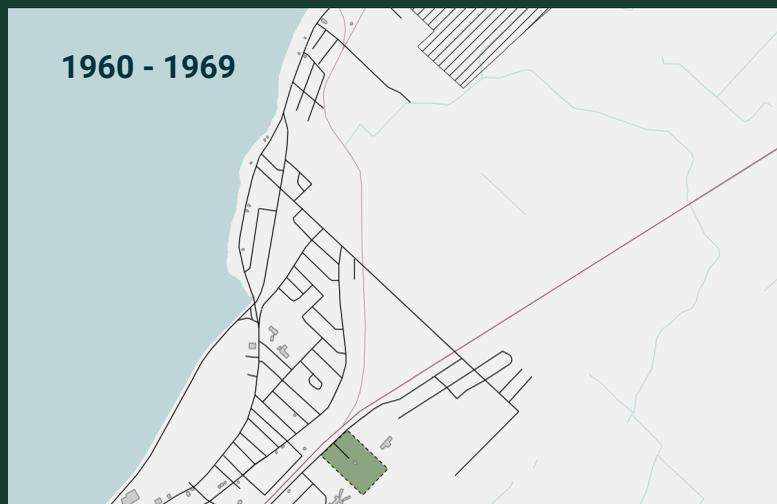


Embranchement ferroviaire du quai de Rimouski-Est



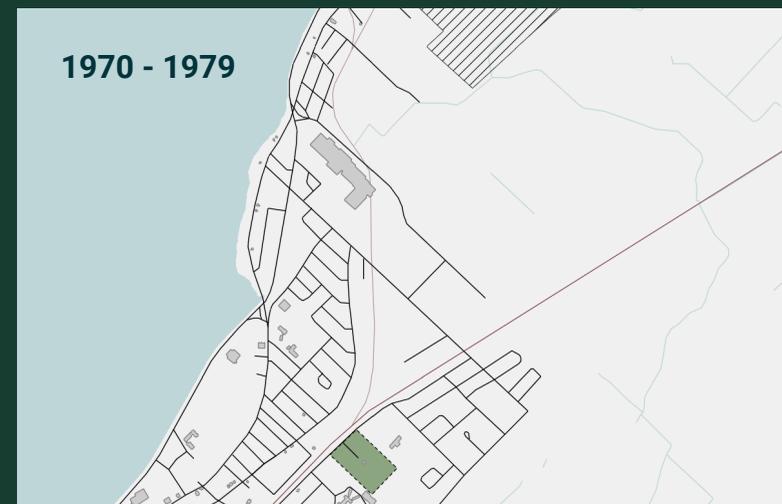
1940 - 1959

Création de la paroisse



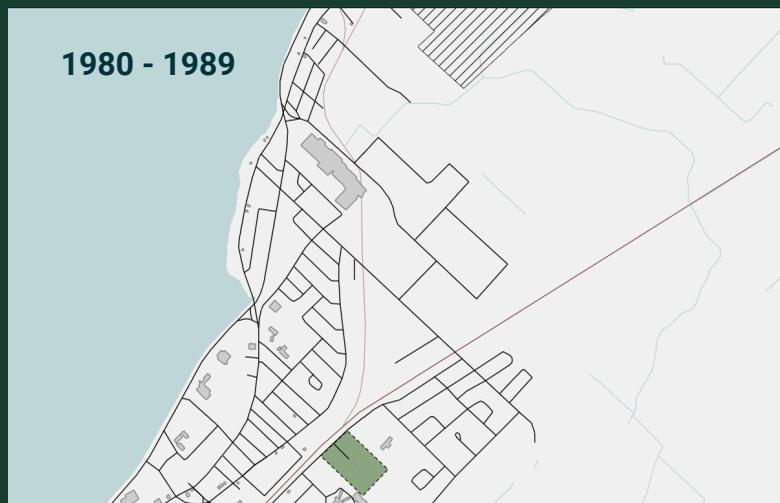
1960 - 1969

Lotissement au coeur du quartier



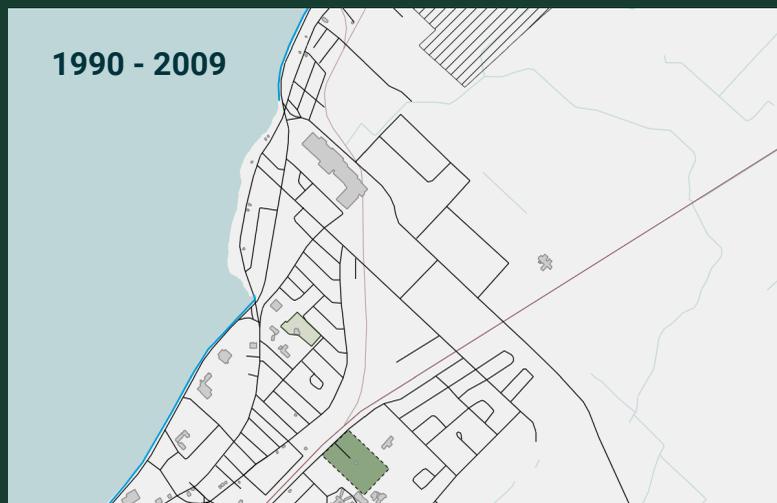
1970 - 1979

Construction du Carrefour Rimouski



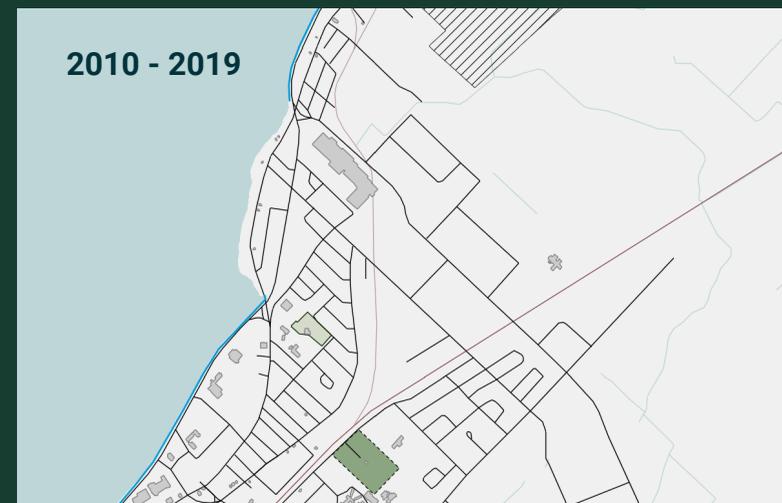
1980 - 1989

Première vague commerciale



1990 - 2009

Prolongement de la montée Industrielle



2010 - 2019

Deuxième vague commerciale

5L Quartier Saint-Pie-X

Histoire

En 1940, on trouve le Camp 55, un camp militaire d'entraînement, dans l'actuel quartier Saint-Pie-X. Après la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), le camp est dissous et les casernes sont achetées par des particuliers qui les transforment en maisons.

Situé entre la 7e Rue et la Rue Trépanier, le Camp 55 abrite 5000 personnes durant la guerre. Après celle-ci, il se transforme peu à peu en quartier résidentiel. En 1952, 300 familles réunissant 1500 personnes habitent à Saint-Pie-X. Après la conflagration de mai 1950, une quarantaine de maisons sont construites pour loger les familles nombreuses et celles touchées par l'incendie. Au cours des années 1950 et 1960, le quartier continue à s'étendre vers le sud et atteint 3225 personnes en 1968. Une école et une église y sont construites en 1964 et 1965.

Dans ce quartier, on trouve des bâtiments de style cubique *Four Square*, *bungalow* et moderne, ces dernières étant construites surtout après 1958.



Étable de la ferme des Sœurs du Saint-Rosaire, maison de Monsieur Lauzier et premières maisons de la rue Sainte-Ursule

Photographe inconnu, Fonds des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2016.15.139



La cueillette de pommes de terre

Photographe inconnu, Fonds des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Collection de la Société rimouskoise du patrimoine, SRP-2016.15.166



Maison en construction

Photographe inconnu
Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski
Fonds Conseil central de Rimouski, Comité du logement 1954-1969



3e Rue, Rimouski

Photographe inconnu
Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski
Fonds Conseil central de Rimouski, Comité du logement 1954-1969

Délimitation du quartier Saint-Pie-X



Légende

- Limite claire
- - - Limite floue
- ⬡ Sous-ensemble

- ① Noyau villageois
- ② Prés du Saint-Rosaire
- ③ Pôle commercial régional
- ④ 2e et 3e Rangs



Évolution du tissu urbain | Quartier Saint-Pie-X

 Lien URL vers la [carte interactive](#) 

› Vue d'ensemble de Saint-Pie-X

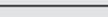
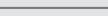
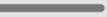
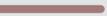
Légende

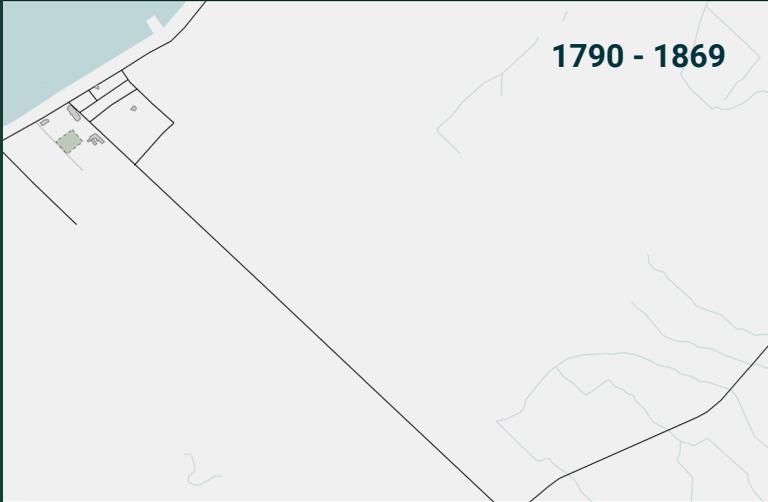
 N

Naturel

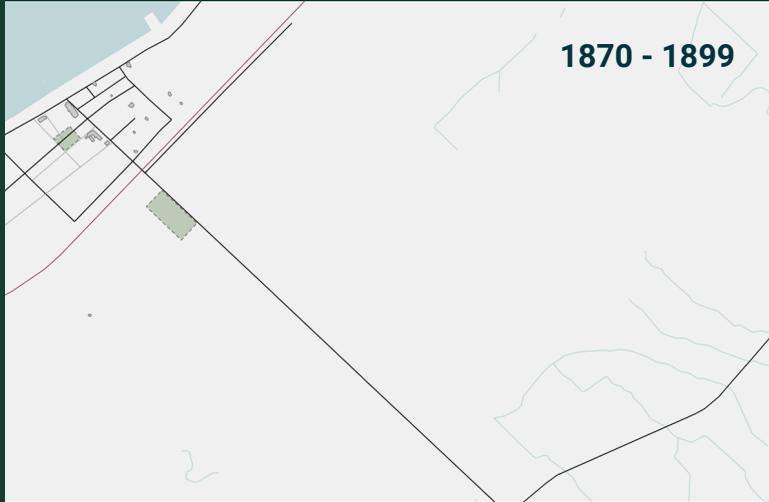
-  Terre ferme
-  Étendue d'eau
-  Cours d'eau
-  Étendue du feu de la Nuit rouge de 1950

Anthropique

-  Route
-  Voie ferrée
-  Ancienne voie | sentier
-  Promenade de la Mer
-  Barrage | écluse
-  Ancien cimetière
-  Cimetière actuel
-  Parc municipal
-  Bâtiment
-  Pont
-  Pont



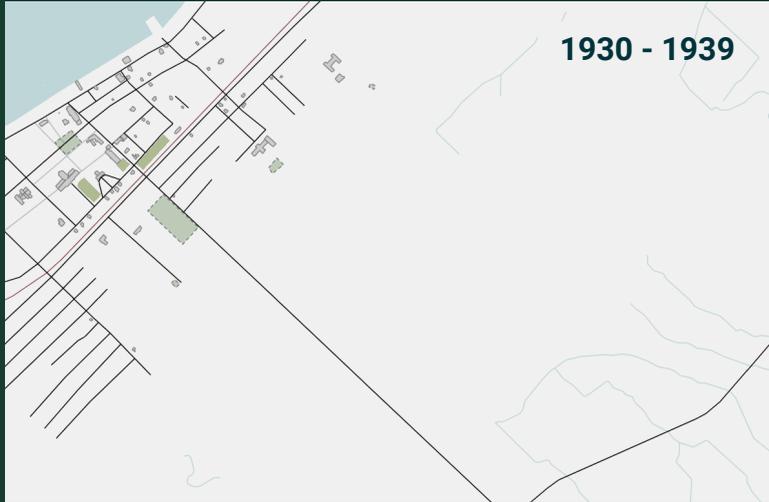
Croissance du quartier Saint-Germain



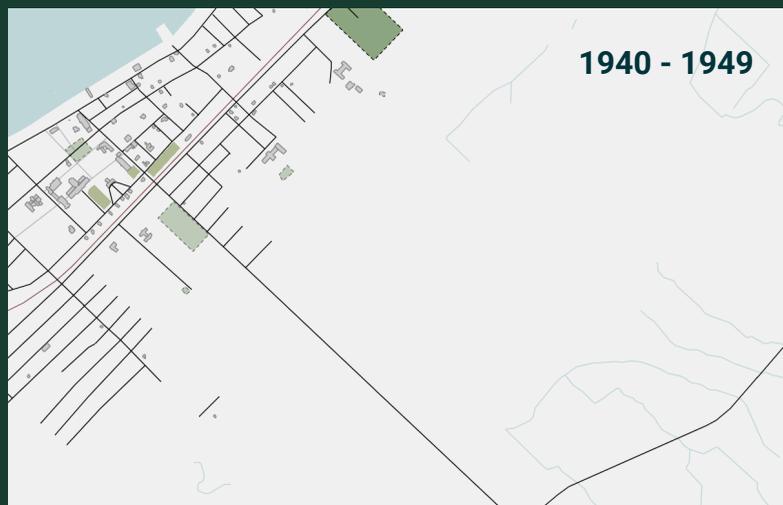
Expansion au sud de la voie ferrée



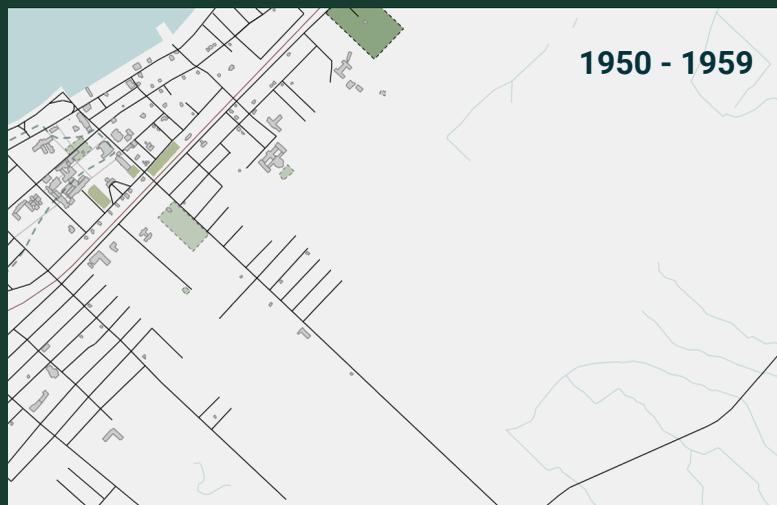
Établissement des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire



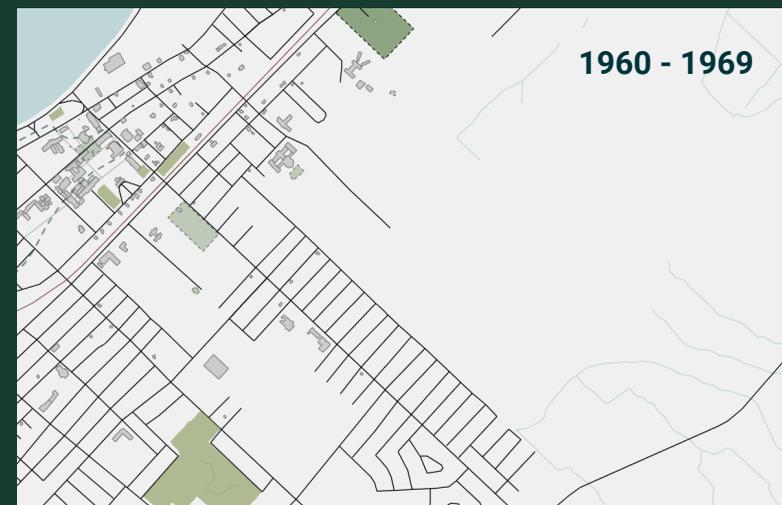
Lotissements au sud de la voie ferrée



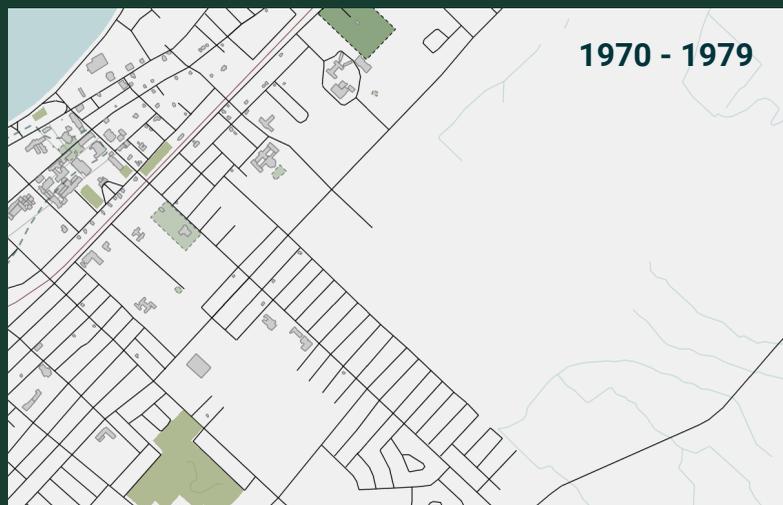
Camp 55



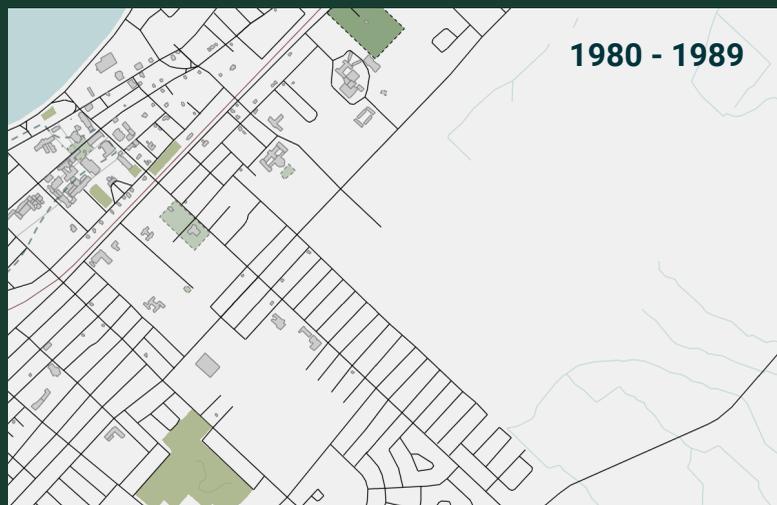
Nouvelles rues à l'emplacement du Camp 55



Perpétuation de la tradition agricole à l'est de la rue Hupé



Prolongement de la 2e Rue vers l'est



Saturation des rues à numéro



Développement dans les prés du Saint-Rosaire

5M Quartier Terrasse Arthur-Buies



Lien URL vers la
[carte interactive](#)

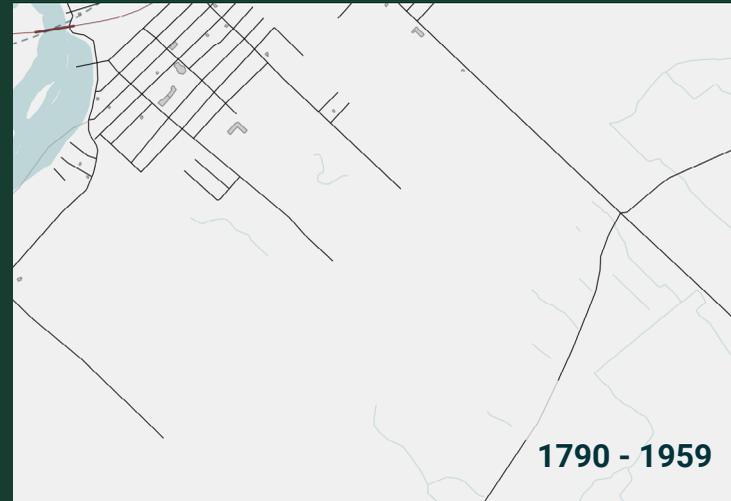


Histoire

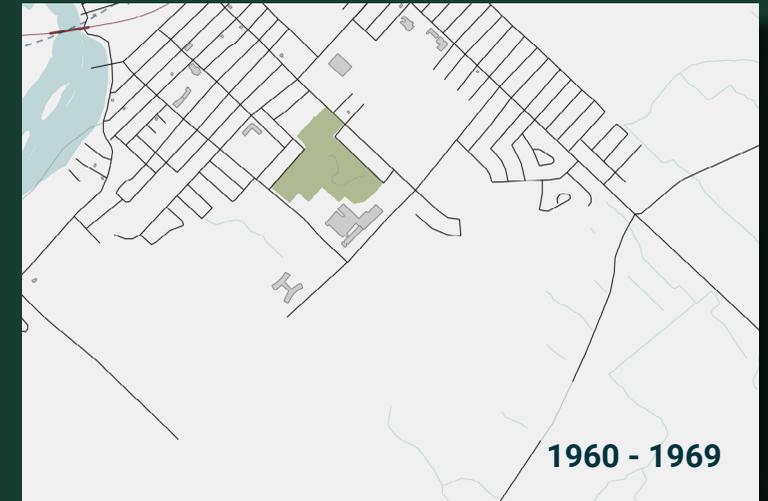
Les premiers habitants de la Terrasse Arthur-Buies arrivent en 1968 et s'installent sur des terrains appartenant antérieurement au Séminaire de Rimouski. Le quartier est créé en 1970. Ce quartier se développe en suivant un Plan directeur d'urbanisme de la Ville de Rimouski. La Terrasse Arthur-Buies a cette particularité de ne pas présenter des rues en damier comme ailleurs en ville, mais plutôt des rues courbées parsemées de petits espaces verts. Le quartier tire son nom du journaliste Arthur Buies (1840-1901) qui passa plusieurs étés à Rimouski au début de la seconde moitié du 19e siècle. Il résidait alors chez ses grands-tantes, Luce et Angèle Drapeau, seigneuses de Rimouski.

Dans ce quartier, on reconnaît les mêmes styles que dans le quartier Saint-Pie-X dont il est le prolongement, c'est-à-dire *bungalow* et moderne. On peut également y apercevoir des bâtiments de style rationalisme et postmodernisme.

Évolution du tissu urbain



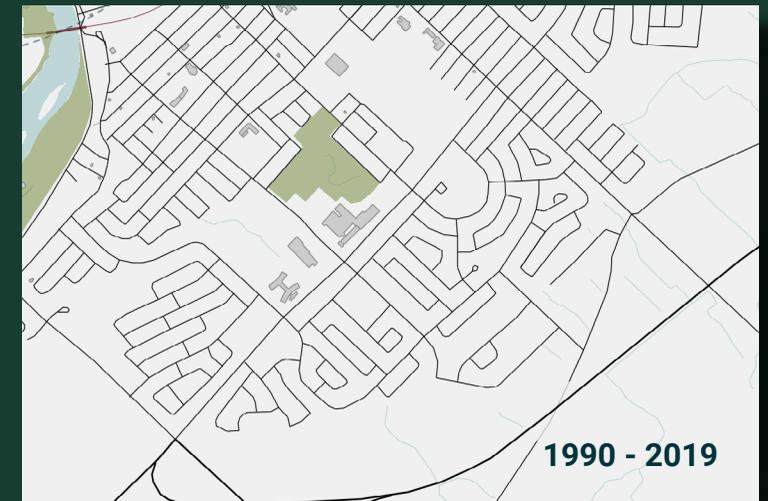
Développement de Saint-Robert vers le sud



Développement de Saint-Pie-X vers l'ouest



Ouverture du quartier Terrasse Arthur-Buies



Expansion du quartier sur la 2e et 3e terrasse

Délimitation du quartier Terrasse Arthur-Buies



Légende

-  Limite claire
-  Limite floue
-  Sous-ensemble
-  1 2e terrasse
-  2 3e terrasse



Photographie aérienne de Saint-Germain,
Saint-Robert et Terrasse Arthur-Buies, 1977-1978
Pierre Bureau et Pierre Lahoud, macro-inventaire, comté de Rimouski
BAnQ Rimouski (E6,S8,SS2,SSS55) - 77.147.19(22)



6

PATRIMOINE ET URBANISME



Parc de la Gare, 2023
Quartier Saint-Germain
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

6A Procédure et cheminement d'une demande



Lien URL vers les
[permis en ligne](#)

Demande d'urbanisme

De nombreux immeubles répartis sur le territoire de la Ville de Rimouski nécessitent de faire une demande de travaux particulière, appelée une « demande d'urbanisme ». Pour ce faire, les propriétaires de ces immeubles doivent suivre une procédure de dossier.

Pour obtenir un permis ou un certificat, ceux-ci doivent obtenir une recommandation du comité consultatif d'urbanisme (composé de sept membres citoyens et de deux membres du conseil municipal), ainsi qu'une approbation du conseil municipal.

Il s'agit de tous les immeubles patrimoniaux, ou immeubles situés dans des sites patrimoniaux, ainsi que les immeubles situés dans les secteurs de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). À ce sujet, pour comprendre les différences entre les diverses reconnaissances patrimoniales et les PIIA, consultez les feuillets suivants.

Procédure de dossier

- | | | |
|---------|---|--|
| Citoyen | ① | La première étape consiste à faire une demande de permis en personne ou en ligne sur le site Web de la Ville de Rimouski, auprès du Service urbanisme, permis et inspection; |
| | ② | Cette demande de permis nécessitera la transmission des informations et des documents requis; |
| | ③ | Avec ces documents (comme des plans d'architecture, des soumissions, des échantillons, etc.), le technicien à la réception des permis procédera à la création de la demande d'urbanisme et à l'ouverture du dossier; |
| | ④ | Les secrétaires et le technicien à la réception des permis procéderont ensuite à la création de la facture pour le paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis qui devra obligatoirement être effectué avant l'étude du dossier; |
| Ville | ⑤ | Le dossier est retenu par une inspectrice ou un inspecteur pour procéder à l'analyse normative selon les divers règlements, comme le Règlement de zonage, le Règlement de construction, etc.; |
| | ⑥ | Suite à cette analyse normative, le dossier sera ensuite retenu par le conseiller en architecture pour l'analyse discrétionnaire en fonction des critères du règlement concerné, comme le règlement de citation du bien patrimonial ou du secteur de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA); |
| | ⑦ | Le dossier est ensuite transmis au comité consultatif d'urbanisme qui analyse la demande selon les critères du règlement concerné. Le comité formule une recommandation positive ou négative au conseil municipal; |
| | ⑧ | Le conseil municipal analyse une dernière fois la demande, puis accepte ou refuse le projet par résolution, qui sera transmise dans les jours suivants au citoyen, au conseiller en architecture et à l'inspectrice ou inspecteur au dossier; |
| | ⑨ | S'il y a approbation de la demande par le conseil municipal, l'inspectrice ou l'inspecteur délivre le permis ou le certificat. |

6B Immeubles patrimoniaux classés



Lien URL vers la
[carte interactive](#)



La plus haute reconnaissance provinciale du patrimoine bâti est l'immeuble patrimonial classé. Les classements sont effectués par le ministre de la Culture et des Communications suite à un processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial en trois étapes :

1. Identifier les valeurs patrimoniales du bien;
2. Qualifier les valeurs patrimoniales du bien;
3. Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec.

Ces immeubles doivent satisfaire plusieurs conditions afin d'être reconnus, notamment de représenter un intérêt patrimonial à l'échelle de la province, ainsi que d'être révélateur de l'histoire, de la production architecturale et artistique ou des modes de vie propres au Québec. Ils sont reconnus par leur rareté et leur représentativité dans leur milieu d'insertion.

À Rimouski, ce sont trois bâtiments qui figurent sur la liste des immeubles patrimoniaux classés du Québec, soit la maison Lamontagne, la maison Joseph-Gauvreau et la cathédrale de Saint-Germain.

Maison Lamontagne

Adresse : 707, boulevard du Rivage
Datation : Vers 1744
Style : Esprit français
Valeur : Incontournable



Maison Lamontagne, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Maison Joseph-Gauvreau

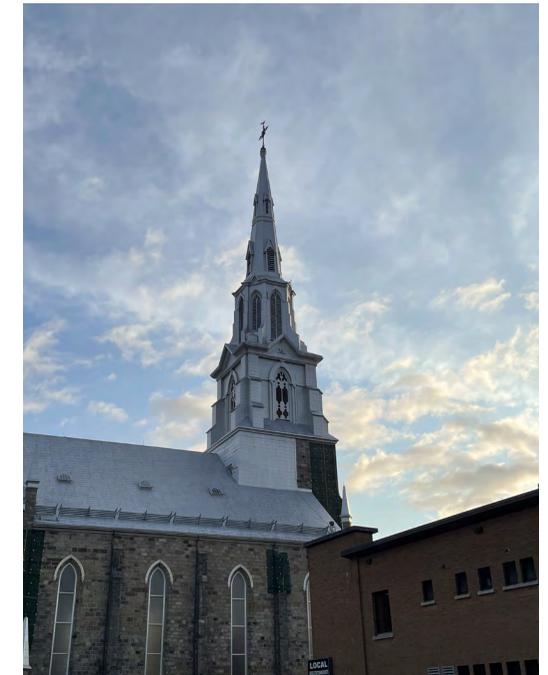
Adresse : 1, rue de l'Évêché Ouest
Datation : 1906-1907
Style : Néo-Queen Anne
Valeur : Exceptionnelle



Maison Joseph-Gauvreau, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Cathédrale de Saint-Germain

Adresse : 1, rue Saint-Germain Ouest
Datation : 1854-1859
Style : Néogothique
Valeur : Exceptionnelle



Cathédrale de Saint-Germain, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

6B.1 Maison Lamontagne

Maison Lamontagne

Classée par le ministre de la Culture et des Communications le 7 mars 1974, la maison Lamontagne comporte une aire de protection de 152 mètres (500 pieds) qui la protège des constructions ou autres travaux qui altéreraient ses valeurs patrimoniales. Le bâtiment présente un extérieur et un intérieur classé exceptionnel [ministère de la Culture et des Communications, 2023].



Localisation et périmètre de l'aire de protection
Ville de Rimouski



Maison Lamontagne, 707, boulevard du Rivage (Rimouski-Est)
Société rimouskoise du patrimoine

Valeurs patrimoniales associées

La maison Lamontagne présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale liée à sa technique de construction. La demeure est bâtie en deux étapes successives : elle se compose d'une charpente en colombages pierrotés (1744 ou 1745) ainsi que d'une charpente à poteaux sur sole (1819). Il s'agit de deux techniques répandues aux 17e et 18e siècles au Québec. La technique dite à colombages pierrotés consiste à disposer des poteaux aux angles d'un bâtiment puis à insérer des colombages peu distancés. Par la suite, un mélange d'argile et de Pierre, appelé hourdis, remplit les intervalles entre les pièces de bois verticales. Cette technique, employée en France depuis le Moyen Âge, est importée au pays par les colons français. Elle se révèle toutefois mal adaptée au climat québécois et est abandonnée progressivement, pour n'être plus en usage après la Conquête anglaise (1760). Il n'existe que très peu d'exemples connus de cette technique en Amérique, dont quelques-uns au Québec. Pour sa part, la technique dite à poteaux sur sole consiste à insérer des pièces de bois verticales appelées « poteaux » entre deux pièces de bois horizontales. La pièce de bois dans la partie inférieure du mur se nomme « sole » et celle dans la partie supérieure « sablière ». Il subsiste également très peu d'exemples de ce type de charpente, largement répandu au Québec au 18e siècle.

La maison Lamontagne présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur historique liée à son ancienneté. La plupart des seigneuries de la région du Bas-Saint-Laurent sont concédées à la fin du 17e siècle, mais la colonisation progresse lentement au siècle suivant. La maison Lamontagne est l'un des plus anciens édifices connus de la région et évoque les débuts de l'occupation permanente du territoire. Les vestiges archéologiques, pour leur part, témoignent de l'occupation euroquébécoise aux 18e et 19e siècles.

Éléments caractéristiques de la maison Lamontagne

- La situation en retrait de la route sur un vaste terrain;
- L'extérieur exceptionnel puisque la demeure est l'un des plus anciens bâtiments connus de la région;
- Le témoignage de la persistance de l'utilisation de techniques de construction répandues aux 17e et 18e siècles;
- Le premier volume à charpente en colombages pierrotés;
- Le second volume à charpente de poteaux sur sole, son important fruit des murs, son plan rectangulaire, son élévation d'un étage et demi;
- Sa toiture à deux versants droits à larmiers peu saillants, avec sa couverture en bardeau de bois;
- Sa souche de cheminée centrale en Pierre crépie;
- Ses fenêtres à battants à petits carreaux;
- Ses lucarnes à pignons de petites dimensions;
- L'intérieur témoignant des aménagements courants en milieu rural aux 18e et 19e siècles;
- Les divisions intérieures, sa pièce servant de laiterie;
- Son plafond en planches bouvetées, son plancher en larges planches de pin;
- Les deux âtres de sa cheminée centrale, son caveau à légumes disposé sous le plancher, son puits;
- Les vestiges archéologiques de deux puits et d'un four.



Maison Lamontagne
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Lucarne
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Colombages pierrotés apparents
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Lien URL vers le formulaire de
[Demande d'autorisation](#)



Assujettissement

Autorisation de travaux pour les immeubles patrimoniaux classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Tous les éléments suivants sont assujettis à une autorisation du ministre de la Culture et des Communications :

- L'altération, la restauration, la réparation ou la modification de quelque façon;
- La démolition en tout ou en partie;
- Le déplacement;
- L'utilisation comme adossement à une construction.

Cheminement particulier

Les immeubles situés dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé sont assujettis à une autorisation de travaux par le ministre de la Culture et des Communications du Québec. Pour ce faire, les propriétaires de l'immeuble ou leur mandataire doivent remplir le formulaire de Demande d'autorisation fournie par le ministère.

Le formulaire doit être envoyé à l'adresse courriel suivante autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca, accompagné des documents requis selon la nature des travaux ou actes projetés, décrits à l'annexe 1 de ce formulaire. Il peut s'agir de photographies, de plans d'implantation, de plans d'architecture, de dessins, de certificat de localisation, etc. Dans le cas où il s'agit d'un mandataire qui effectue la demande, celle-ci doit aussi être accompagnée d'une lettre ou d'un courriel qui autorise une autre personne ou un autre organisme à agir au nom du propriétaire de l'immeuble.

Précisions

Pour de plus amples informations et de précisions au sujet du processus d'autorisation des travaux pour des immeubles patrimoniaux classés, veuillez joindre la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère de la Culture et des Communications.

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

337, rue Moreault, rez-de-chaussée, bureau 12

Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : 418 727-3650

Télécopieur : 418 727-3824

Courriel : drbslgim@mcc.gouv.qc.ca

Assujettissement

Autorisation à l'égard des aires de protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Puisque les immeubles environnants sont situés tout ou en partie dans l'aire de protection, tous les éléments suivants sont assujettis à une autorisation du ministre de la Culture et des Communications :

- La division, la subdivision ou le morcellement d'un immeuble;
- L'édification ou l'érection d'un immeuble, quelle que soit sa fonction (incluant les bâtiments secondaires);
- Le déplacement d'un bâtiment existant;
- L'agrandissement d'un bâtiment existant, notamment par la surélévation en tout ou en partie d'un tel bâtiment, l'ajout d'un balcon ou d'une véranda;
- L'aménagement paysager d'un terrain (incluant la plantation d'arbres, les clôtures, etc.);
- Tous les travaux de fondation;
- Tous les travaux relatifs à l'installation d'une piscine creusée.



Maisons de la 9e Avenue (Rimouski-Est), 2019
Google Maps



Maisons de la rue des Mariniers, 2019
Google Maps

Procédure de dossier

Citoyen

- ① Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- ② Transmission des informations et des documents requis;
- ③ Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- ④ Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;

Ville

- ⑤ Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- ⑥ Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;
- ⑦ Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- ⑧ Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- ⑨ Délivrance du permis ou du certificat.

6B.2 Maison Joseph-Gauvreau

Maison Joseph-Gauvreau

Classée par le ministre de la Culture et des Communications le 10 mai 1985, la maison Joseph-Gauvreau est une habitation cossue, construite de 1906-1907. Elle comporte un plan carré avec tour d'angle cylindrique, de trois étages. Construite en brique d'argile, elle est coiffée d'une toiture à quatre versants. Cette maison est située dans un milieu urbain, au cœur de la ville de Rimouski, au coin de deux voies routières importantes, la rue de l'Évêché Ouest et l'avenue de la Cathédrale.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Maison Joseph-Gauvreau, 1, rue de l'Évêché Ouest
Société rimouskoise du patrimoine

Valeurs patrimoniales associées

La maison Joseph-Gauvreau présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale liée à son style architectural. Le bâtiment est un témoin rare, dans la région de Rimouski, de l'éclectisme victorien qui se manifeste au Québec au tournant du 20^e siècle. La maison emprunte ses qualités formelles au style néo-Queen Anne et son ornementation au classicisme afin d'exprimer la réussite professionnelle de ses occupants. L'édifice est dans un état de conservation satisfaisant, malgré les modifications importantes qui ont altéré son unité stylistique, dont la perte de sa grande galerie sur trois côtés.

La maison Joseph-Gauvreau présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur historique découlant du statut de certains de ses propriétaires. En effet, la maison est construite en 1906-1907 pour le docteur Joseph Gauvreau (1870-1942), un des précurseurs de l'hygiène et de la médecine préventive au Québec (Institut Bruchési, Hôpital Laval, Goutte de lait), mais aussi homme de lettres et ardent nationaliste canadien-français. Elle demeure sa propriété jusqu'en 1918. Entre 1930 et 1947, la résidence appartient à Jules-André Brillant (1888-1973), le plus important financier-entrepreneur de la région du Bas-Saint-Laurent, fondateur de Québec-Téléphone et membre du Conseil législatif.

La maison Joseph-Gauvreau présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur historique liée à la diversité des fonctions qui y sont associées. Entre 1907 et 1909, le docteur Gauvreau l'utilise comme résidence et cabinet médical. Il aménage au rez-de-chaussée la Pharmacie Les Bains, une clinique d'hydrothérapie dont la renommée s'étend à tout le Québec. De 1950 à 1984, la maison cumule les fonctions résidentielle et commerciale, alors que l'entreprise J. E. Mailloux, Ornaments d'église, loge au rez-de-chaussée et au sous-sol. Les pièces de l'étage et des combles sont louées à des pensionnaires.

Éléments caractéristiques de la maison Joseph-Gauvreau

- La situation en milieu urbain, dans le cœur institutionnel de la ville de Rimouski;
- Le volume caractérisé par le plan carré avec tour d'angle et l'élévation de trois étages;
- Les caractéristiques spécifiques au style néo-Queen Anne, notamment la toiture à quatre versants, dont trois couverts de tôle à la canadienne, et la tour cylindrique à toiture conique de l'angle nord-est;
- Les ornements décoratifs d'inspiration classique, dont le larmier décoré de modillons à volutes, la lucarne principale avec fenêtre palladienne, colonnes et ornements, surmontée d'un fronton circulaire, les autres lucarnes coiffées d'un toit cintré, la corniche avec petite console décorative et frise moulurée, les portes avec garnitures de type clé de voûte et pierre d'angle;
- Le revêtement des murs en brique d'argile écossaise;
- Les fenêtres à guillotine hautes et étroites surmontées de clés en saillie;
- Les deux cheminées;
- Les caractéristiques du décor intérieur dont les murs lambrissés en petites lattes de bois de l'étage des combles et la mouluration d'origine des chambranles et des plinthes.



Lucarne à fronton arrondi, pilastres et applique
Société rimouskoise du patrimoine



Toiture conique de la tourelle et mât
Société rimouskoise du patrimoine



Corniche à consoles
Société rimouskoise du patrimoine



Consoles, fronton arrondi et balcon
Société rimouskoise du patrimoine



Fenêtre à guillotine et clé de voûte en saillie
Société rimouskoise du patrimoine

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque l'immeuble est aussi compris dans le Site patrimonial de l'Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski, tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Procédure de dossier

Citoyen

- ① Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- ② Transmission des informations et des documents requis;
- ③ Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- ④ Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;

Ville

- ⑤ Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- ⑥ Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;
- ⑦ Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- ⑧ Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- ⑨ Délivrance du permis ou du certificat.



Maison Joseph-Gauvreau depuis la rue de l'Évêché Est et l'avenue de la Cathédrale
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Lien URL vers le formulaire de
[Demande d'autorisation](#)



Assujettissement

Autorisation de travaux pour les immeubles patrimoniaux classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Tous les éléments suivants sont assujettis à une autorisation du ministre de la Culture et des Communications :

- L'altération, la restauration, la réparation ou la modification de quelque façon;
- La démolition en tout ou en partie;
- Le déplacement;
- L'utilisation comme adossement à une construction.

Cheminement particulier

Les immeubles situés dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé sont assujettis à une autorisation de travaux par le ministre de la Culture et des Communications du Québec. Pour ce faire, les propriétaires de l'immeuble ou leur mandataire doivent remplir le formulaire de Demande d'autorisation fournie par le ministère.

Le formulaire doit être envoyé à l'adresse courriel suivante autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca, accompagné des documents requis selon la nature des travaux ou actes projetés, décrits à l'annexe 1 de ce formulaire. Il peut s'agir de photographies, de plans d'implantation, de plans d'architecture, de dessins, de certificat de localisation, etc. Dans le cas où il s'agit d'un mandataire qui effectue la demande, celle-ci doit aussi être accompagnée d'une lettre ou d'un courriel qui autorise une autre personne ou un autre organisme à agir au nom du propriétaire de l'immeuble.

Précisions

Pour de plus amples informations et de précisions au sujet du processus d'autorisation des travaux pour des immeubles patrimoniaux classés, veuillez joindre la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère de la Culture et des Communications.

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

337, rue Moreault, rez-de-chaussée, bureau 12

Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : 418 727-3650

Télécopieur : 418 727-3824

Courriel : drbslgim@mcc.gouv.qc.ca

6B.3 Cathédrale de Saint-Germain

Cathédrale de Saint-Germain

Classée par le ministre de la Culture et des Communications le 26 octobre 2023, la cathédrale de Saint-Germain de Rimouski présente un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique, architecturale, artistique, paysagère et sociale. Construite entre 1854 et 1862, la cathédrale bénéficiera de plusieurs ajouts au cours de son histoire. Le bâtiment marque le centre de Rimouski, notamment par son volume, son orientation et son rôle de repère dans le paysage. Trois biens mobiliers sont aussi classés, un ciboire de 1857, un tabernacle de 1833 et un tableau représentant saint Germain d'Auxerre, réalisé vers 1740.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Cathédrale Saint-Germain, 1, rue Saint-Germain Ouest
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Valeurs patrimoniales associées

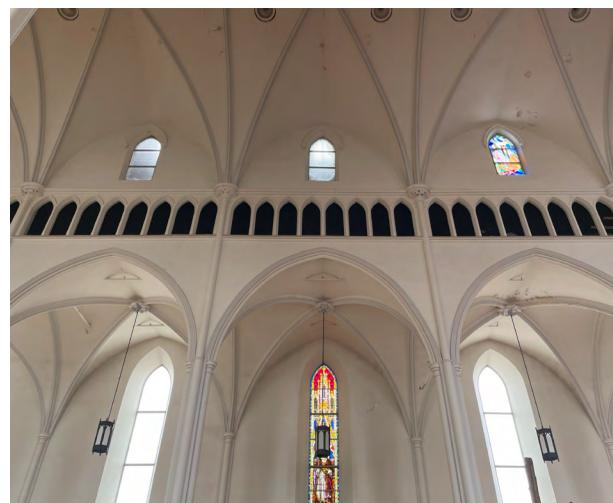
La cathédrale de Saint-Germain présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. La paroisse Saint-Germain est créée en 1701 et son noyau est établi en bordure du fleuve, sur le domaine seigneurial. Le lieu de culte actuel, dont les travaux de construction s'amorcent en 1854, est le quatrième érigé sur le site. L'aménagement de cet imposant bâtiment est vraisemblablement réalisé dans l'espoir d'obtenir le siège d'un nouveau diocèse. Ce projet, concrétisé en 1867 avec la création du diocèse de Rimouski, s'inscrit dans une série d'initiatives ambitieuses ayant contribué à faire de Rimouski un pôle institutionnel incontournable pour tout l'est du Québec. L'élévation au rang d'archidiocèse, en 1946, souligne le rôle institutionnel prépondérant que joue Rimouski dans la région, et accentue l'importance symbolique de la cathédrale de Saint-Germain qui, en outre, est l'un des plus anciens bâtiments servant de cathédrale subsistant au Québec.

La cathédrale présente également un intérêt pour sa valeur architecturale. Le bâtiment est le résultat d'une série de chantiers pouvant être associés à plusieurs architectes de renom, dont Victor Bourgeau, David Ouellet, Jean-Baptiste Verret et Firmin Lepage. La cathédrale est représentative de l'évolution de l'architecture religieuse québécoise, notamment par l'emploi d'un plan rectangulaire simple et d'un style historique pour sa conception initiale, par le renforcement de l'éclectisme au tournant du 20e siècle et par ses agrandissements afin d'accueillir une population croissante. Quelques nouveautés pour l'époque marquent l'architecture de la cathédrale, dont la tour clocher centrale massive et en saillie, ainsi que le déambulatoire couvert par un toit distinct et plus bas que celui du sanctuaire proprement dit, dégageant une véritable claire-voie.

La cathédrale présente aussi un intérêt pour sa valeur artistique. Le lieu de culte comporte des vitraux associés à des artisans importants, soit la maison Perdriau et O'Shea, ainsi qu'à Olivier Ferland. Les thèmes iconographiques des vitraux participent à leur intérêt. Les verrières se déployant des côtés est et ouest de la nef, œuvres de Perdriau et O'Shea, sont liées au saint patron de la paroisse, saint Germain de Paris. Les neuf vitraux du chœur, réalisés par Ferland et de facture moderne, forment quant à eux, un ensemble représentant la Création et sont disposés de façon à créer une progression harmonieuse des couleurs.

La cathédrale présente en outre un intérêt pour sa valeur paysagère. Son clocher constitue un repère géographique largement reconnu, tant à l'échelle locale que régionale. La silhouette massive, mais surtout la hauteur de ce clocher, lui assure une grande visibilité. Il marque visuellement le centre-ville de Rimouski, en particulier l'emplacement du secteur institutionnel. La cathédrale se distingue aussi par l'orientation de sa façade avant, tournée vers le fleuve et donc, vers le nord, s'éloignant de la tradition d'aménager celle-ci vers l'ouest.

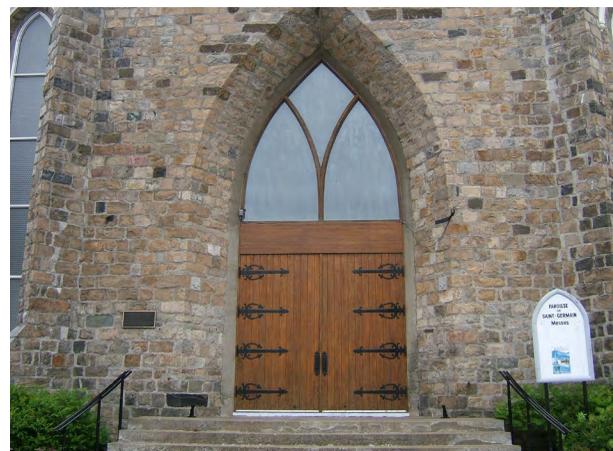
La cathédrale présente par ailleurs un intérêt pour sa valeur sociale. Dès les années 1960, la population rimouskoise se mobilise pour la préservation de la cathédrale et sa restauration. À la suite de la fermeture du lieu de culte en 2014, la communauté reconnaît une fois de plus la nécessité de conserver le bâtiment [ministère de la Culture et des Communications, 2013].



Voûte et arcs ogivaux de la cathédrale, 2022
Olivier Beaudin



Nef de la cathédrale, 2022
Olivier Beaudin



Portail d'entrée
Société rimouskoise du patrimoine



Côté est de la cathédrale
Société rimouskoise du patrimoine

Éléments caractéristiques de la cathédrale de Saint-Germain

- Son implantation en bordure de la rue Saint-Germain Ouest, face au fleuve Saint-Laurent, dans le noyau institutionnel de Rimouski;
- Son volume, dont le plan formé d'une nef rectangulaire et d'un chœur plus étroit terminé par une abside à pans coupés, ceinturée par un déambulatoire aux murs inscrits dans le prolongement de ceux de la nef, la toiture à deux versants de la nef et celui à pans coupés de l'abside, les pignons des murs latéraux évoquant des transepts ainsi que les porches latéraux coiffés d'une toiture à deux versants;
- Sa façade principale, dont la tour clocher centrale de plan carré, demi hors-œuvre et supportant un clocher à deux niveaux surmonté d'une flèche couronnée d'une croix, le portail principal composé d'une porte à double vantail en bois et d'un tympan vitré à arc brisé, les deux portails latéraux de la tour, la fenêtre à arc brisé et l'oculus;
- Ses matériaux, dont la Pierre de différentes couleurs et la tôle du toit et des clochers;
- Ses ouvertures, dont les lancettes, les fenêtres à arc brisé, les oculus, ainsi que les portes en bois à tympan vitré et leur quincaillerie décorative en fer forgé;
- Son ornementation, dont les pinacles, les contreforts et les archivoltes en fonte surmontant les fenêtres;
- Son clocheton coiffant le toit de l'abside, de plan carré, surmonté d'une flèche et d'une croix et encadré de pinacles;
- Ses vitraux, dont les verrières est et ouest illustrant des scènes de la vie de saint Germain de Paris, celle de la fenêtre centrale de la façade représentant des anges et des fleurs de lys, ainsi que les neuf vitraux des fenêtres hautes du chœur montrant des scènes de la Création;
- Sa sacristie greffée au chevet, dont son volume rectangulaire d'un étage coiffé d'une toiture à demi-croupe, ses lancettes, son oculus et ses portes en bois à tympan vitré;
- Son étroit terrain plat, gazonné et planté d'arbres et d'arbustes à l'arrière;
- La rue des Marguilliers bordant le bâtiment à l'ouest.



Tour et clocher de la cathédrale
Société rimouskoise du patrimoine

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque l'immeuble est aussi compris dans le Site patrimonial de l'Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski, tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Procédure de dossier

Citoyen

- ① Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- ② Transmission des informations et des documents requis;
- ③ Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- ④ Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;

Ville

- ⑤ Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- ⑥ Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;
- ⑦ Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- ⑧ Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- ⑨ Délivrance du permis ou du certificat.



Second clocher de la cathédrale réalisé en 1891, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Lien URL vers le formulaire de
[Demande d'autorisation](#)



Assujettissement

Autorisation de travaux pour les immeubles patrimoniaux classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Tous les éléments suivants sont assujettis à une autorisation du ministre de la Culture et des Communications :

- L'altération, la restauration, la réparation ou la modification de quelque façon;
- La démolition en tout ou en partie;
- Le déplacement;
- L'utilisation comme adossement à une construction.

Cheminement particulier

Les immeubles situés dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé sont assujettis à une autorisation de travaux par le ministre de la Culture et des Communications du Québec. Pour ce faire, les propriétaires de l'immeuble ou leur mandataire doivent remplir le formulaire de Demande d'autorisation fournie par le ministère.

Le formulaire doit être envoyé à l'adresse courriel suivante autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca, accompagné des documents requis selon la nature des travaux ou actes projetés, décrits à l'annexe 1 de ce formulaire. Il peut s'agir de photographies, de plans d'implantation, de plans d'architecture, de dessins, de certificat de localisation, etc. Dans le cas où il s'agit d'un mandataire qui effectue la demande, celle-ci doit aussi être accompagnée d'une lettre ou d'un courriel qui autorise une autre personne ou un autre organisme à agir au nom du propriétaire de l'immeuble.

Précisions

Pour de plus amples informations et de précisions au sujet du processus d'autorisation des travaux pour des immeubles patrimoniaux classés, veuillez joindre la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère de la Culture et des Communications.

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

337, rue Moreault, rez-de-chaussée, bureau 12

Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : 418 727-3650

Télécopieur : 418 727-3824

Courriel : drbslgim@mcc.gouv.qc.ca

6C Sites et immeubles patrimoniaux cités



Lien URL vers la
[carte interactive](#)



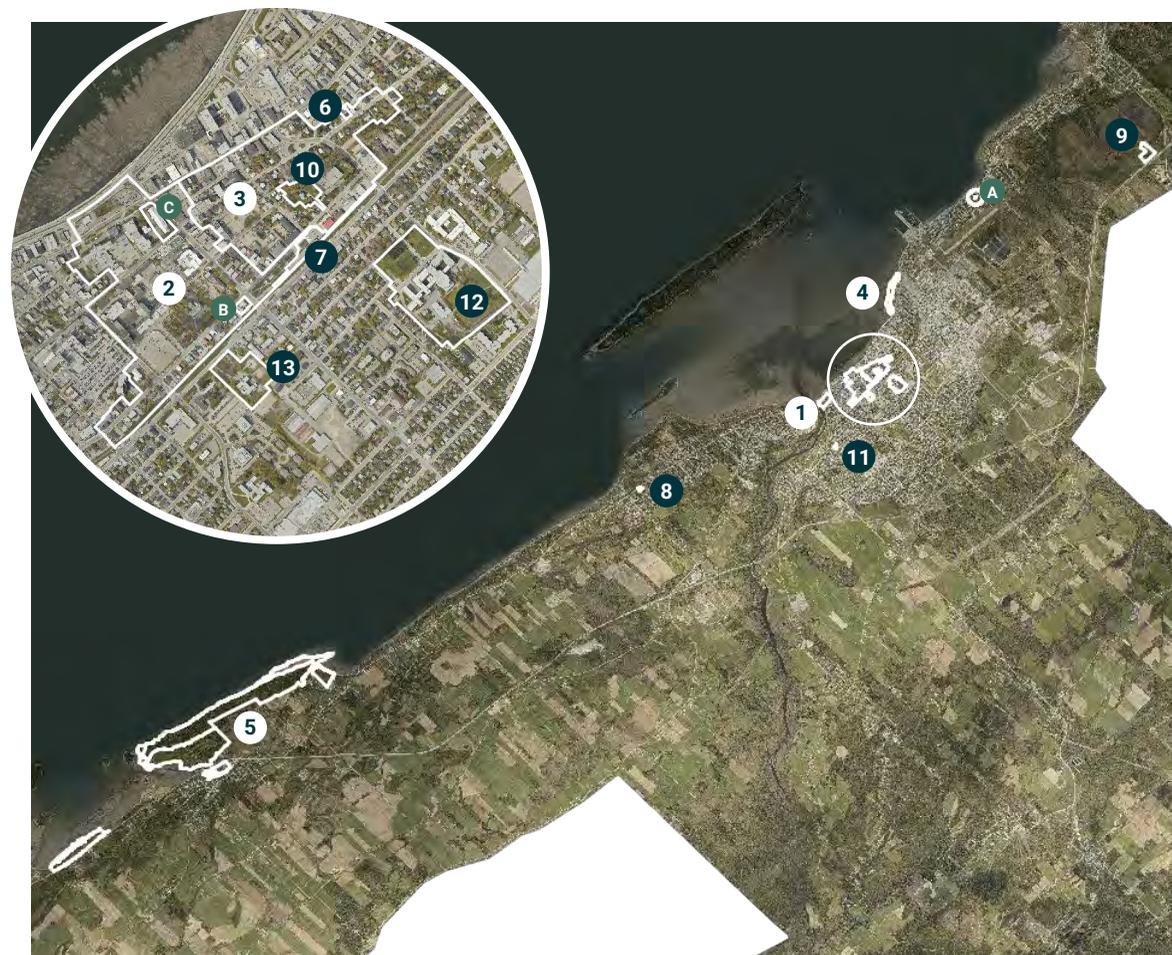
La reconnaissance la plus répandue est la citation municipale. En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, les différentes municipalités du Québec peuvent citer des bâtiments ou des ensembles de bâtiments, nommés « sites ». Ces immeubles ou sites représentent alors des éléments importants du patrimoine pour la communauté.

Rimouski compte cinq sites patrimoniaux cités : ●

1. le site patrimonial de la Rue-Saint-Germain-Ouest (1997);
2. le site patrimonial de l'Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski (1997);
3. le site patrimonial du Berceau-de-Rimouski (2006);
4. le site patrimonial de la Rue-Saint-Germain-Est (2011);
5. le site patrimonial du Havre-du-Bic (2015).

Rimouski compte aussi huit immeubles cités : ●

6. la maison Pierre-Louis-Gauvreau (1992);
7. la gare de Rimouski (1997);
8. la maison Roy (2003);
9. la gare de Saint-Anaclet (2003);
10. la maison Letendre (2005);
11. la maison Perron (2011);
12. la Maison mère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire (2021);
13. le Grand Séminaire de Rimouski (2022).



Localisation et périmètre des sites et immeubles patrimoniaux cités et classés
Ville de Rimouski

Les immeubles classés sont identifiés ici dans le but de cartographier complètement le patrimoine immobilier sous législation provinciale à Rimouski.

- A** Maison Lamontagne (1974)
- B** Maison Joseph-Gauvreau (1985)
- C** Cathédrale de Saint-Germain (2023)

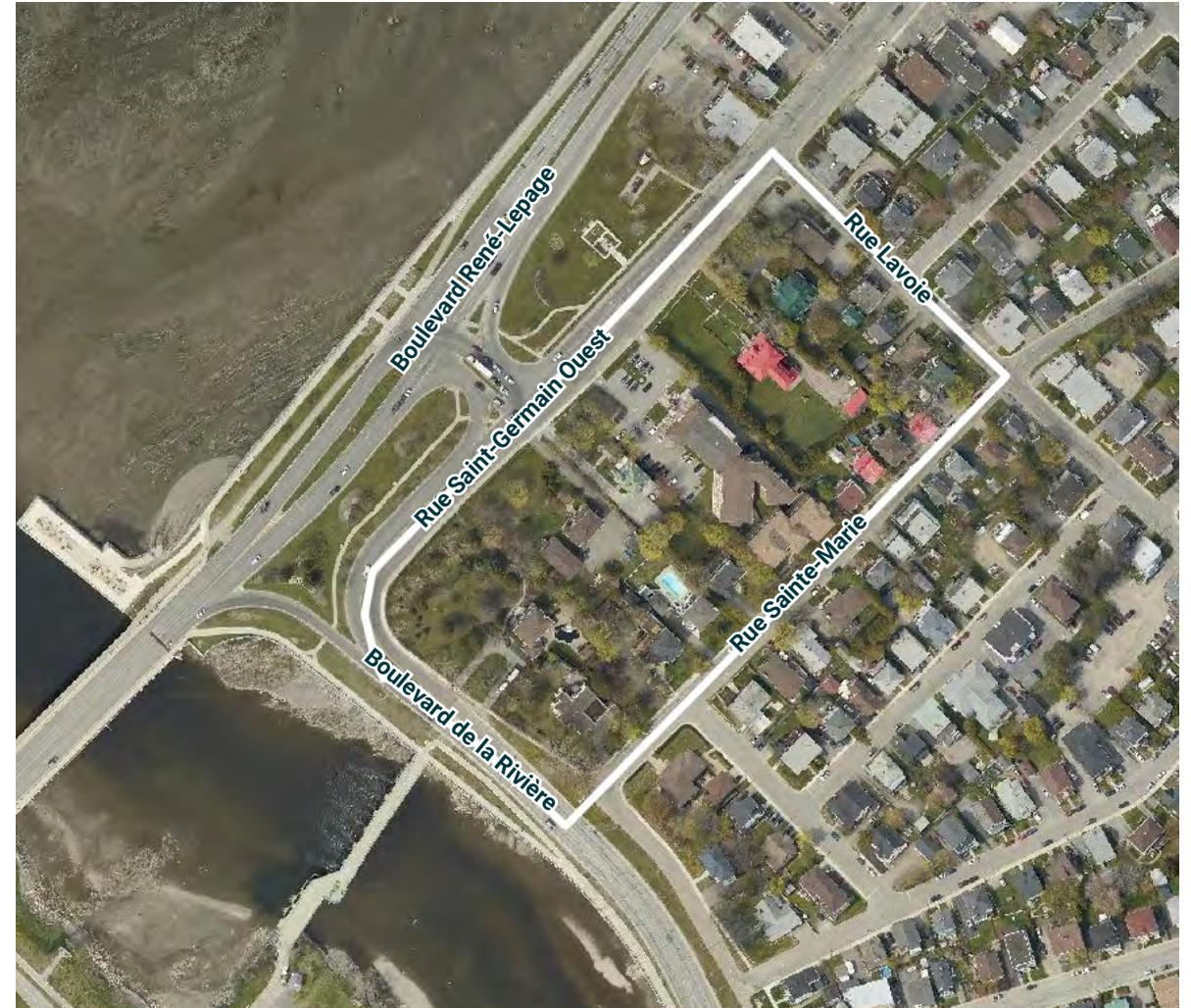
6C.1 Rue-Saint-Germain-Ouest

Rue-Saint-Germain-Ouest

C'est le 3 juin 1997 que fut adoptée la première citation municipale qui concerne le site patrimonial de la Rue-Saint-Germain-Ouest. Le site fut agrandi en décembre 2000 pour y inclure davantage d'immeubles sur les rues Sainte-Marie et Lavoie, qui représentent la période moderne au lendemain de la Nuit rouge du 6 mai 1950. Trois valeurs patrimoniales en appui au Règlement de citation 2089-97 avaient alors été identifiées, soit architecturale, historique et urbanistique.



Site patrimonial de la Rue-Saint-Germain-Ouest
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski

Valeurs patrimoniales associées

Le site patrimonial de la Rue-Saint-Germain-Ouest présente un intérêt patrimonial pour la valeur architecturale des édifices qui le composent. Ils témoignent des différentes influences stylistiques ayant marqué l'architecture québécoise de la fin du 19e siècle jusqu'au milieu du 20e siècle. Le site inclut plusieurs résidences bourgeoises, dont les maisons Rouleau (1895), Caron (1927 ou 1928) et Dubé (1945). Ces édifices sont inspirés de styles divers, notamment de l'architecture Second Empire, Arts and Crafts et néo-Queen Anne. Les maisons Marmen et McKinnon (vers 1900), de dimensions plus modestes, montrent aussi l'influence du style Second Empire, notamment par leur toiture mansardée. Le couvent des Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception (1950) et quelques autres bâtiments construits après la conflagration de 1950 révèlent des principes de l'architecture moderne, notamment par leurs volumes simples et leur ornementation sobre. Les bâtiments du site rappellent donc l'évolution de l'architecture du quartier Saint-Germain.

Le site patrimonial de la Rue-Saint-Germain-Ouest présente aussi un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique et urbanistique liées à son implantation. Le site est aménagé en bordure de la rivière Rimouski. Plusieurs édifices font face au fleuve et profitent de perspectives visuelles intéressantes sur la rivière et le fleuve. Le site témoigne aussi des règles d'urbanisme en vogue en Amérique du Nord pour l'aménagement des quartiers résidentiels, au milieu du 20e siècle. Les rues étroites, flanquées de maisons implantées en bordure de la voie publique, sont remplacées par des rues plus larges. En outre, la marge de recul des édifices de cette époque est plus importante que celle observée dans les secteurs plus anciens. Le site patrimonial de la Rue-Saint-Germain-Ouest comporte aussi plusieurs espaces paysagers, aménagés en façade des bâtiments depuis la reconstruction du secteur. Ils contribuent ainsi à l'intérêt de l'environnement.

Château Rouleau

Adresse : 211, rue
Saint-Germain Ouest
Datation : 1876-1883
Style : Second Empire
Valeur : Exceptionnelle



Château Rouleau, 211, rue Saint-Germain Ouest (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Maison Tessier, 102, boulevard de la Rivière (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine

Maison Tessier

Adresse : 102, boulevard
de la Rivière
Datation : 1950
Style : Prairie
Valeur : Supérieure

Le site patrimonial de la Rue-Saint-Germain-Ouest présente en outre un intérêt patrimonial pour sa valeur historique découlant de son association avec l'entrepreneur Jean-Georges Dubé (1898-après 1967). Il participe à la construction et à l'agrandissement de plusieurs bâtiments importants de la ville de Rimouski durant la première moitié du 20^e siècle. Il érige notamment l'École moyenne d'agriculture (1925), l'hôpital Saint-Joseph (1926), le couvent des Sœurs du Saint-Rosaire (1939) et le Grand Séminaire (1943). Sa demeure, construite en 1945, et le couvent des Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception à l'intérieur du site rappellent l'importance de son entreprise de construction.



Maison Dubé, 233, rue Saint-Germain Ouest (Saint-Germain), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Maison Dubé

Adresse : 233, rue
Saint-Germain Ouest
Datation : 1945
Style : Éclectisme
victorien, d'influences
moderne et néo-Queen
Anne
Valeur : Exceptionnelle

Éléments caractéristiques du site patrimonial de la Rue-Saint-Germain-Ouest liés à ses valeurs historique, architecturale et urbanistique

- Sa situation sur un terrain au relief peu accusé, à proximité de la rivière Rimouski et du fleuve Saint-Laurent, à l'ouest du centre-ville;
- La présence de boulevards larges;
- Le parcellaire constitué de lots rectangulaires, larges et profonds;
- L'implantation pavillonnaire d'une majorité de bâtiments et la faible marge de recul de certains édifices plus anciens;
- La présence d'aménagements paysagers et d'arbres matures;
- La présence de nombreuses résidences et du couvent des Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception;
- Les volumes, dont les plans rectangulaires ou irréguliers, les élévations d'un à trois étages, les toitures de formes variées (toiture à deux versants droits, toiture mansardée, toiture à croupes, toiture en pavillon, toiture plate ou irrégulière), les galeries couvertes, les balcons et les avant-toits;
- Les matériaux, dont les revêtements en brique d'argile, en Pierre à bossage et en tôle embossée, les couvertures en tôle pincée, tôle à la canadienne ou tôle à baguettes, et en cuivre ainsi que les éléments architecturaux et ornementaux en bois;
- Les ouvertures, dont les oriels, les fenêtres rectangulaires basculantes, les fenêtres à guillotine ou les fenêtres à battants (certaines à carreaux), les vitres, les portes (certaines à imposte et latéraux), les lucarnes et les chambranles;
- Les éléments ornementaux, dont les terrasses faîtières, les corniches à modillons ou à console, les balustrades et les supports menuisés des galeries ainsi que les planches cornières.

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

Non assujetti

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque le règlement de citation du site patrimonial ne mentionne pas l'intérieur d'un ou des immeubles, leurs intérieurs ne sont pas assujettis.



Site patrimonial de la Rue-Saint-Germain-Ouest
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Procédure de dossier

Citoyen

- 1 Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- 2 Transmission des informations et des documents requis;
- 3 Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- 4 Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;
- 5 Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;

Ville

- 6 Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;
- 7 Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- 8 Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- 9 Délivrance du permis ou du certificat.

6C.2 Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski

Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski

Le 3 juin 1997, était cité le site patrimonial de l'Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski. Aménagé sur un terrain légèrement dénivelé, il se compose d'édifices institutionnels, de résidences et de commerces construits entre le début du 19e siècle et le milieu du 20e siècle. Son périmètre irrégulier comprend les terrains situés entre le boulevard René-Lepage et les rues Saint-Louis et de l'Évêché, ainsi que les terrains flanquant l'avenue de la Cathédrale.



Rue Jules-A.-Brillant vers l'ouest, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski

Valeurs patrimoniales associées

Le site patrimonial de l'Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski présente un intérêt patrimonial pour la valeur architecturale des édifices qui le composent. Le secteur se caractérise par la concentration de bâtiments construits entre le début du 19e siècle et le milieu du 20e siècle. Le secteur inclut notamment plusieurs édifices religieux et des institutions d'enseignement. La cathédrale de Rimouski constitue un bel exemple d'architecture d'influence néogothique, notamment par ses fenêtres en arc brisé et ses contreforts. L'engouement pour l'éclectisme marque l'architecture religieuse et institutionnelle du tournant du 20e siècle. Il est souligné par la variété des éléments ornementaux issus de divers styles, visibles sur plusieurs bâtiments tels que le presbytère et l'ancien séminaire. Les édifices publics révèlent aussi la diversité des influences, comme en témoignent le pignon en brique rouge et l'arc cintré en Pierre à bossage d'inspiration néoromane de l'ancien bureau de poste. L'architecture commerciale se distingue pour sa part par ses grandes vitrines au rez-de-chaussée et par la présence de larges corniches à consoles ainsi que de faux parapets. Certains bâtiments construits après 1950 illustrent la sobriété de l'architecture moderne par leur volume simple et leur ornementation dépouillée. Le secteur démontre donc la variété des influences stylistiques qui caractérisent l'architecture québécoise depuis le début du 19e siècle.

Le site patrimonial de l'Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Le premier noyau religieux de la municipalité se forme à cet emplacement. En 1826, une première église en pierre est érigée. Il s'agit du troisième lieu de culte sur ce site. L'augmentation de la population justifie bientôt une construction plus spacieuse. Situé sur un terrain adjacent, le nouveau lieu de culte est édifié entre 1854 et 1862. Il devient la cathédrale du diocèse de Rimouski en 1867. Deux noyaux de peuplement se forment rapidement, l'un autour de cette église et l'autre à proximité du palais de justice, construit en 1859. De nouvelles rues sont tracées et forment le cœur de la ville. L'endroit se développe rapidement et regroupe les édifices publics et les commerces. Plusieurs communautés religieuses s'implantent dans la partie ouest de la rue de l'Église. Le site patrimonial de l'Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski rappelle l'évolution du premier noyau villageois et le rôle de la présence institutionnelle dans la formation de la trame urbaine.

Presbytère

Adresse : 11, rue
Saint-Germain Ouest
Datation : 1920-1921
Style : Éclectisme
victorien
Valeur : Exceptionnelle



Presbytère Saint-Germain, 2023
11, rue Saint-Germain (Saint-Germain)
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Troisième église

Adresse : 35, rue
Saint-Germain Ouest
Datation : 1824
Style : Esprit français
Valeur : Supérieure



Musée régional de Rimouski (troisième église), 2023
35, rue Saint-Germain Ouest (Saint-Germain)
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Le site patrimonial de l'Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur historique découlant de son association avec l'architecte Victor Bourgeau (1809-1888). Originaire de Lavaltrie, Bourgeau travaille d'abord comme maître menuisier avant de devenir architecte. Il réalise les plans de plus de 250 bâtiments religieux, dont les cathédrales de Trois-Rivières et de Montréal ainsi que l'intérieur de la basilique Notre-Dame de Montréal. Dans les premières années de sa pratique, il œuvre à plusieurs endroits au Québec. En 1854, il conçoit les plans de l'église qui devient plus tard la cathédrale de Rimouski. L'édifice constitue un des rares bâtiments conçus par Bourgeau dans la région du Bas-Saint-Laurent.



Cathédrale et le centre-ville de Rimouski vers le sud, 2022
1, rue Saint-Germain Ouest (Saint-Germain)
David Boisvert, Ville de Rimouski

Cathédrale

Adresse : 1, rue
Saint-Germain Ouest
Datation : 1854-1859
Style : Néogothique
Valeur : Exceptionnelle

Archevêché



Archevêché catholique romain de Rimouski
34-38, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine

Séminaire



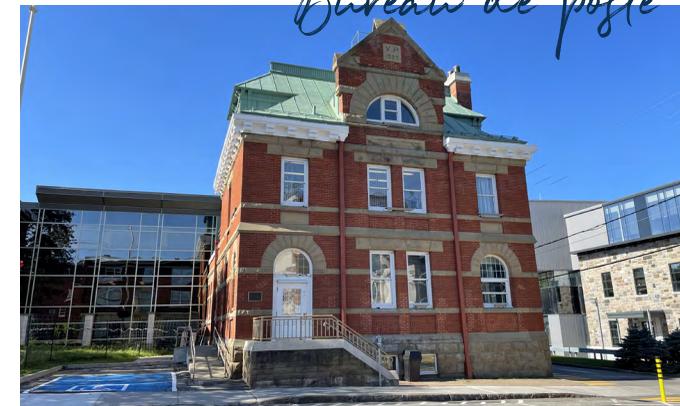
Cégep de Rimouski (cinquième séminaire), 2023
60, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain)
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Palais de justice



Palais de justice de Rimouski
181-183, avenue de la Cathédrale (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine

Bureau de poste



Ancien bureau de poste, 2023
189-207, avenue de la Cathédrale (Saint-Germain)
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Éléments caractéristiques du site patrimonial de l'Ensemble Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski

- Sa situation au centre-ville de Rimouski, sur un terrain légèrement dénivélé, face au fleuve Saint-Laurent;
- La présence de bâtiments religieux et institutionnels, dont l'ancienne église en pierre, la cathédrale de Rimouski, le presbytère, l'archevêché ainsi que l'ancien Séminaire et l'ancienne école Sacré-Cœur;
- La présence des bâtiments administratifs, dont le palais de Justice, l'hôtel de ville et l'ancien bureau de poste;
- La faible marge de recul des bâtiments anciens de la rue de la Cathédrale;
- La présence de plusieurs résidences bourgeoises et d'édifices commerciaux;
- Les volumes, dont les plans rectangulaires ou irréguliers, les élévations d'un à cinq étages, les toitures de formes variées (toiture à deux versants droits, toiture à deux versants à larmiers retroussés, toiture à croupes, toiture en pavillon, toiture plate ou irrégulière), les clochers, les campaniles, les galeries couvertes, les balcons et les avant-toits;
- Les matériaux, dont les revêtements en brique d'argile, en pierre à bossage et en pierre taillée, les couvertures en tôle pincée, tôle à la canadienne ou tôle à baguettes, et en cuivre ainsi que les éléments architecturaux et ornementaux en bois;
- Les ouvertures, dont les oriels, les fenêtres rectangulaires basculantes, les fenêtres à guillotine ou les fenêtres à battants (certaines à carreaux), les vitrines, les portes (certaines à imposte et à latéraux), les lucarnes et les chambranles;
- Les éléments décoratifs, dont les terrasses faitières, les corniches à modillons ou à consoles, les balustrades et les supports menuisés des galeries ainsi que les bandeaux, les planches cornières et les chaînes d'angle;
- Les dépendances anciennes, dont une ancienne écurie et un hangar.



Avenue de la Cathédrale vers l'est, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Avenue de la Cathédrale vers le sud, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Clocheton du Cégep de Rimouski (cinquième séminaire), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Lucarne et inscription "V.R. 1895" de l'ancien bureau de poste, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Baies vitrées et corniche du 4-6, rue de l'Évêché Est
Société rimouskoise du patrimoine



Consoles du balcon du 190, avenue de la Cathédrale, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

Non assujetti

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque le règlement de citation du site patrimonial ne mentionne pas l'intérieur d'un ou des immeubles, leurs intérieurs ne sont pas assujettis.



Place du 6-mai-1950 et le presbytère Saint-Germain
11, rue Saint-Germain Ouest (Saint-Germain)
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

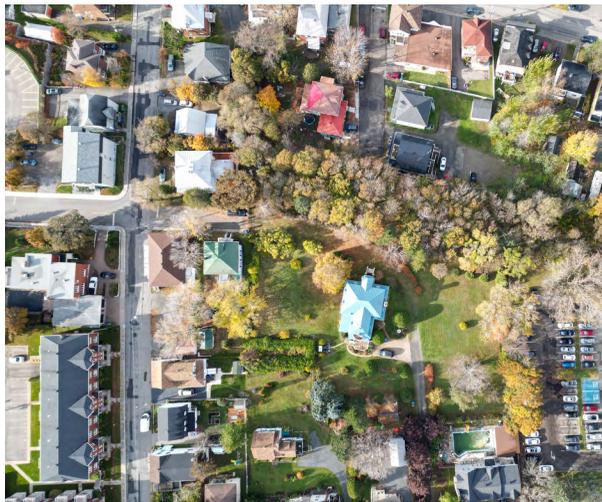
Procédure de dossier

- | | | |
|---------|---|--|
| Citoyen | ① | Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection; |
| | ② | Transmission des informations et des documents requis; |
| | ③ | Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis; |
| | ④ | Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis; |
| Ville | ⑤ | Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur; |
| | ⑥ | Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture; |
| | ⑦ | Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation; |
| | ⑧ | Approbation ou refus du conseil municipal par résolution; |
| | ⑨ | Délivrance du permis ou du certificat. |

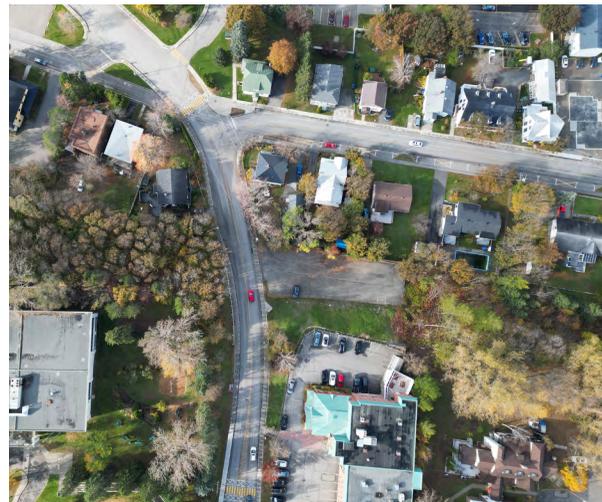
6C.3 Berceau-de-Rimouski

Berceau-de-Rimouski

Cité le 7 août 2006 par la Ville de Rimouski, le site patrimonial du Berceau-de-Rimouski est un secteur urbain à vocation résidentielle et commerciale. Il se compose d'environ 120 édifices construits entre le début du 19e siècle et la fin du 20e siècle. Il est aménagé entre les rives du fleuve Saint-Laurent et le flanc d'un coteau. Son périmètre irrégulier est principalement défini par les rues Saint-Germain Est, Jean-Brillant, de l'Évêché Est et de l'avenue de la Cathédrale.



Vue aérienne, rue Lepage, Jules-A.-Brillant et Saint-Pierre, 2023
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



Vue aérienne, avenue Belzile et rue Saint-Pierre, 2023
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski

Valeurs patrimoniales associées

Le site patrimonial du Berceau-de-Rimouski présente un intérêt pour sa valeur architecturale. Il se caractérise par sa concentration de bâtiments construits au 19e siècle et dans la première moitié du 20e siècle ainsi que par la diversité des influences stylistiques représentées. Le secteur comporte un grand nombre de résidences notamment des maisons québécoises d'inspiration néoclassique. Souvent de petites dimensions, celles-ci se distinguent par une élévation d'un étage et demi, une toiture à deux versants retroussés et une galerie couverte en façade avant. Elles comptent généralement parmi les édifices les plus anciens du secteur. Plusieurs maisons construites à la fin du 19e siècle rappellent la popularité du style Second Empire, notamment par leur toiture mansardée et leurs lucarnes cintrées. Le site comporte de nombreux bâtiments d'inspiration états-unienne. De dimensions variées, ils se caractérisent par leur plan simple, rectangulaire ou carré. Ils sont coiffés de toitures à deux versants droits, de toiture à croupes ou encore de toitures en pavillon. Des maisons plus cossues témoignent de l'influence de l'architecture éclectique. Elles présentent une ornementation plus riche qui illustre la volonté de l'élite locale de signaler sa présence. L'architecture commerciale comprend pour sa part d'anciens magasins et des hôtels aux toitures à larmiers retroussés, de toiture en pavillon ou de toiture plate. Elle se distingue de l'architecture résidentielle par les larges vitrines du rez-de-chaussée. Au cours du 20e siècle, les nouveaux édifices commerciaux adoptent les principales caractéristiques de l'architecture moderne, notamment les volumes simples et une ornementation dépouillée. Le site constitue donc un témoin important de l'architecture domestique et commerciale québécoise des 19e et 20e siècles.



34, rue Saint-Pierre, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



41, rue Jules-A.-Brillant
Société rimouskoise du patrimoine



156, rue Saint-Pierre
Société rimouskoise du patrimoine



184, rue Lepage, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



77, rue Saint-Pierre
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



57, rue Jules-A.-Brillant
Société rimouskoise du patrimoine



27-35, rue Saint-Germain Est, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



105, rue Saint-Pierre
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



59-61, rue Saint-Germain Est, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Le site patrimonial du Berceau-de-Rimouski présente également un intérêt pour sa valeur historique. Il occupe l'emplacement du premier noyau villageois, qui se développe au milieu du 19e siècle. Les héritiers du seigneur René Lepage de Sainte-Claire (1756-1718), Louis-Jacques Lepage (1814-1903) et Eusèbe Lepage (1813-1888), possèdent les terrains où s'effectue la première vague de lotissement. La croissance s'accélère dans le secteur lorsque Rimouski devient chef-lieu judiciaire du district du Bas-Saint-Laurent. Le renforcement du rôle administratif de la ville attire les membres des professions libérales. De nouvelles rues sont créées. Les rues Saint-Pierre, Saint-Paul et du Marché regroupent des boutiques d'artisans, des maisons-magasins, des bureaux de professionnels, des résidences et la place du marché. Après la construction du chemin de fer Intercolonial en 1873, le développement s'amorce autour de la gare. Plusieurs hôtels et commerces s'y installent. Dans les décennies suivantes, l'est du secteur se développe également. De grandes résidences sont construites sur les terrains surplombant la ville. Le site rappelle l'évolution des activités commerciales et résidentielles qui s'y déroulent depuis le milieu du 19e siècle.

La valeur patrimoniale du site patrimonial du Berceau-de-Rimouski présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur historique découlant de son association avec le financier Jules-A. Brillant (1889-1973). Homme d'affaires, Brillant participe au développement économique et social de la ville de Rimouski. Il fonde plusieurs entreprises dont la Compagnie du Pouvoir du Bas-Saint-Laurent, la Compagnie de téléphone Nationale (Québec-Téléphone, maintenant TELUS) et la station de radio CJBR. Une rue du quartier et le siège social de Québec-Téléphone, nommés en l'honneur de son fondateur, rappellent l'importance de Brillant dans l'histoire de la ville. Par ailleurs, la résidence qu'il occupe pendant plusieurs années au 150, rue de l'Évêché Est est incluse dans le site.



Ancien Hôtel Saint-Louis, 214, rue Saint-Edmond, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Maison Blanche, 42, rue Jules-A.-Brillant, rue Saint-Edmond
Société rimouskoise du patrimoine



Façade sud de la maison de Jules A. Brillant, 150, rue de l'Évêché Est
Société rimouskoise du patrimoine



1-9, rue Jules-A.-Brillant, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Éléments caractéristiques du site patrimonial du Berceau-de-Rimouski

- Sa situation au centre-ville de Rimouski;
- La faible marge de recul des bâtiments anciens des rues Saint-Germain, Saint-Édouard, Saint-Paul et Saint-Pierre;
- La présence de bâtiments résidentiels (dont les maisons Letendre et Pierre-Louis-Gauvreau), commerciaux (dont la forge du Père Cimon, l'ancien hôtel Saint-Louis et l'ancien hôtel Marcheterre), ainsi que de la gare et l'édifice du siège social de Québec-Téléphone;
- Les volumes, dont les plans rectangulaires, carrés ou irréguliers, les élévations d'un à trois étages, les toitures de formes variées (toitures à deux versants droits, toiture à deux versants à larmiers retroussés, toitures mansardées, toitures à croupes, toitures en pavillon, toitures plates ou irrégulières), les galeries couvertes, les balcons et les avant-toits;
- Les matériaux, dont les revêtements en bois, en brique d'argile, en Pierre à bossage et en Pierre taillée, les couvertures en tôle à baguettes, tôle pincée ou tôle à la canadienne, et en cuivre ainsi que les éléments architecturaux et ornementaux en bois;
- Les ouvertures, dont les oriels, les fenêtres rectangulaires basculantes, les fenêtres à guillotine ou les fenêtres à battants (certaines à carreaux), les vitrites, les portes (certaines à imposte et à latéraux), les lucarnes et les chambranles;
- Les éléments décoratifs, dont les terrasses faîtières, les corniches à modillons ou à consoles, les retours de corniche, les balustrades et les supports menuisés des galeries, les bandeaux, les planches cornières et les chaînes d'angle.



Faible marge de recul, rue Lepage vers le sud, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Toiture mansardée, Maison Letendre, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Corniche à modillons, 210-212, avenue Belzile, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ornementation, 185, avenue Belzile, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

Non assujetti

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque le règlement de citation du site patrimonial ne mentionne pas l'intérieur d'un ou des immeubles, leurs intérieurs ne sont pas assujettis.



175-177, rue Lepage
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Procédure de dossier

Citoyen

- ① Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- ② Transmission des informations et des documents requis;
- ③ Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- ④ Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;
- ⑤ Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- ⑥ Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;

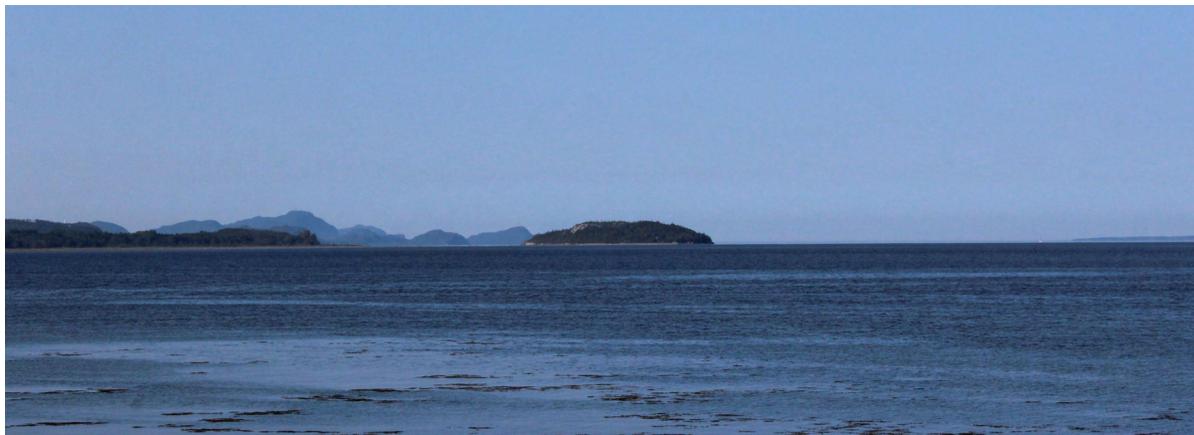
Ville

- ⑦ Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- ⑧ Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- ⑨ Délivrance du permis ou du certificat.

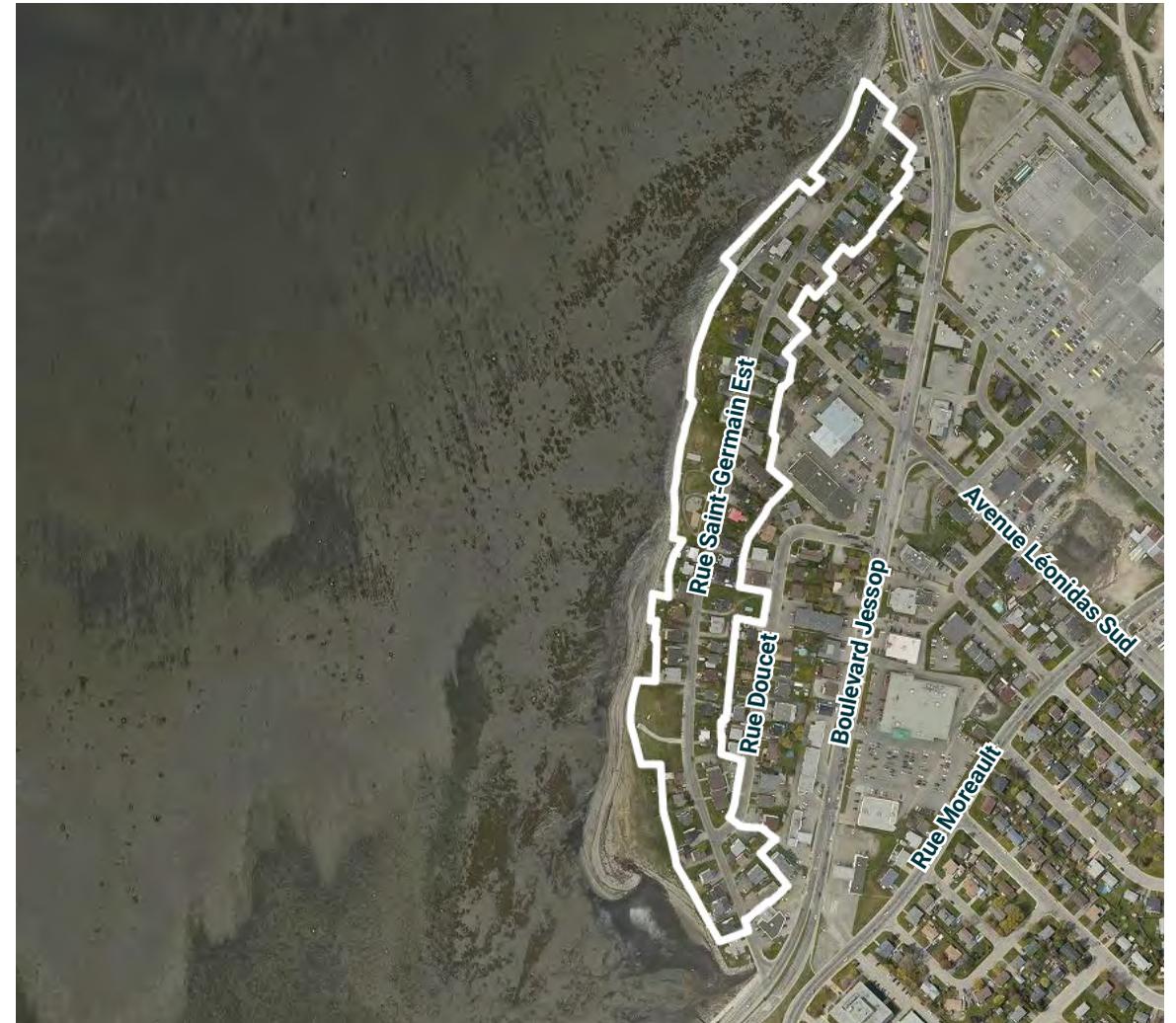
6C.4 Rue-Saint-Germain-Est

Rue-Saint-Germain-Est

Le 19 décembre 2011, le site patrimonial de la Rue-Saint-Germain-Est fut cité par la Ville de Rimouski dans le but de protéger le caractère villageois et son cachet d'inspiration bord de mer unique à proximité du centre-ville, dans le quartier Sainte-Agnès. Sa localisation sur la pointe s'avançant vers le fleuve permet des vues exceptionnelles sur le centre-ville et le fleuve. Certains bâtiments datant du 19e siècle et de la première moitié du 20e siècle présentent un style architectural unique et contribuent à enrichir le paysage architectural du secteur.



Îlet Canuel et les montagnes du Bic, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski

Éléments caractéristiques du site patrimonial de la Rue-Saint-Germain-Est

- Un milieu résidentiel de faible densité;
- des terrains d'une superficie moyenne de 500 à 600 mètres carrés;
- Une majorité d'habitations unifamiliales isolées de dimensions moyennes, s'élevant sur un ou deux étages, avec une proportion considérable de bâtiment d'un étage et demi;
- Le style architectural dominant est le vernaculaire industriel de plan rectangulaire ou en L;
- Quelques bâtiments de styles architecturaux différents possèdent une valeur patrimoniale supérieure ou exceptionnelle;
- Une proportion importante de bâtiments sont surmontés d'une toiture à deux versants de pente moyenne (6 à 8:12);
- Une implantation des bâtiments parallèlement à la rue avec une marge de recul de 5 à 6 mètres;
- Un revêtement extérieur de type planche à clin et des éléments architecturaux tels que planches cornières et frises;
- Des fenêtres à guillotine, à carreaux ou fenêtres à battants;
- La présence de bâtiments secondaires s'harmonisant avec le bâtiment principal par leur style architectural, leurs matériaux ou leur époque de construction.



383, rue Saint-Germain Est (Sainte-Agnès), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



385, rue Saint-Germain Est (Sainte-Agnès), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



402-404, rue Saint-Germain Est (Sainte-Agnès), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



348, rue Saint-Germain Est (Sainte-Agnès), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Le patrimoine évolue rapidement! Les règlements de citations municipales adoptés plus récemment comportent davantage d'informations et de précisions sur ce qui doit être conservé pour les générations futures. C'est pourquoi des objectifs sont ajoutés aux règlements.

Objectifs visant les interventions

Tous travaux effectués sur un immeuble faisant partie du site du patrimoine de la rue Saint-Germain Est doivent être réalisés en tenant compte des objectifs suivants et dans le but de conserver et de mettre en valeur les caractéristiques propres au secteur :

- Favoriser un usage résidentiel de faible densité;
- Favoriser des bâtiments d'un étage et demi pour respecter le gabarit dominant du secteur;
- Mettre en valeur les principales caractéristiques propres au paysage architectural du secteur;
- Préserver la trame urbaine actuelle et des terrains de superficie de 500 à 600 mètres carrés;
- Favoriser une implantation parallèle à la rue des bâtiments avec une marge de recul de 5 à 6 mètres depuis l'emprise de la rue;
- Favoriser la plantation en cour avant avec des essences d'arbres et d'arbustes adaptées au milieu et caractéristiques des bords de mer;
- Préserver les caractéristiques architecturales des immeubles à valeur patrimoniale exceptionnelle et supérieure suivants : 355, 371, 383 et 402-404, rue Saint-Germain Est
- Favoriser des matériaux autres que le vinyle, la brique et la Pierre;
- Favoriser la mise en valeur des détails architecturaux, tels que les chambranles, les planches cornières et les frises.



Rue Saint-Germain Est vers l'est (Sainte-Agnès), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Maison Bernard, 371, rue Saint-Germain Est (Sainte-Agnès), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Visibilité du fleuve depuis la rue Saint-Germain Est, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



420, rue Saint-Germain Est (Sainte-Agnès), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

Non assujetti

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque le règlement de citation du site patrimonial ne mentionne pas l'intérieur d'un ou des immeubles, leurs intérieurs ne sont pas assujettis.



383, rue Saint-Germain Est (Sainte-Agnès), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Procédure de dossier

- | | | |
|---------|---|--|
| Citoyen | ① | Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection; |
| | ② | Transmission des informations et des documents requis; |
| | ③ | Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis; |
| | ④ | Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis; |
| Ville | ⑤ | Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur; |
| | ⑥ | Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture; |
| | ⑦ | Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation; |
| | ⑧ | Approbation ou refus du conseil municipal par résolution; |
| | ⑨ | Délivrance du permis ou du certificat. |

6C.5 Havre-du-Bic

Havre-du-Bic

Le site patrimonial du Havre-du-Bic a été cité le 14 décembre 2015. Le site présente plusieurs particularités importantes à conserver, soit un paysage emblématique constitué d'un environnement naturel fragile, d'un exemple d'implantation de villégiature vernaculaire en bord de mer, d'un témoin de l'histoire de l'occupation du territoire sur le littoral du fleuve Saint-Laurent et ses accès, de bâtiments d'architecture d'intérêt et d'un lieu d'activités récréotouristiques.



Havre du Bic, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Le règlement de citation du site patrimonial du Havre-du-Bic est divisé selon des secteurs précis du territoire bicquois, soit Baie-Rose sur mer, Baie-Rose plateau, Théâtre du Bic, Golf, Pointe-aux-Anglais, Crête rocheuse et Pointe-à-Santerre. Les critères sont modulés selon ces secteurs.



Localisation et périmètre des secteurs
Ville de Rimouski

Éléments caractéristiques du site patrimonial du Havre-du-Bic

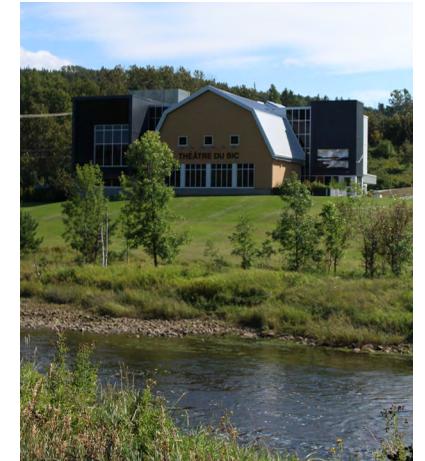
- Le littoral de ce site constitue un paysage emblématique à protéger et à mettre en valeur;
- Le littoral de ce site présente un paysage remarquable depuis la côte et le fleuve;
- Le site possède un environnement naturel fragile, à protéger (topographie et végétation);
- La Pointe-aux-Anglais marque le début de l'occupation du territoire de l'ancienne municipalité de Le Bic, sur le littoral du fleuve Saint-Laurent;
- Le site constitue un exemple typique d'implantation de villégiature vernaculaire en bord de mer;
- Des bâtiments sis à la Pointe-aux-Anglais et à la Pointe-à-Santerre possèdent une architecture d'intérêt;
- Le site comprend des accès au fleuve Saint-Laurent;
- Il constitue un lieu d'activités récréotouristiques;
- Le site est situé à proximité du Parc national du Bic et possède des caractéristiques naturelles semblables à celles qui le distinguent.



Havre du Bic, la Pointe-aux-Anglais, l'île au Massacre et l'île Brûlé, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Pont routier au-dessus de la rivière du Bic, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Théâtre du Bic, 2023
50, route du Golf-du-Bic (Le Bic)
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Maisons jumelles du 222 et 224, route du Golf-du-Bic (Le Bic), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Pointe-aux-Anglais, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Objectifs visant les interventions

La citation du site patrimonial du Havre-du-Bic étant la plus récente, son règlement est plus complet et comporte des objectifs et des critères précis en regard des particularités importantes du milieu à conserver. Ces objectifs et critères sont utilisés pour qualifier une demande de travaux qui sera présentée devant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et le conseil municipal. Les objectifs décrits dans ce document sont tous accompagnés de critères se trouvant dans le Règlement sur la citation du site patrimonial du Havre-du-Bic (909-2015).

Lotissement

Objectifs :

- Assurer un lotissement adapté à la topographie naturelle du terrain;
- Préserver les milieux naturels;
- Protéger les aires de contrainte.

Architecture et implantation des bâtiments

Objectifs :

- Respecter et mettre en valeur le cadre naturel du secteur;
- Respecter le cadre champêtre du littoral du fleuve;
- Préserver et mettre en valeur les caractéristiques architecturales du cadre bâti existant à la Pointe-aux-Anglais, au Théâtre du Bic et à la Pointe-à-Santerre;
- Encadrer les nouvelles constructions et les travaux de rénovation et d'agrandissement de façon à assurer une intégration harmonieuse au milieu construit et au milieu naturel;
- Assurer l'intégration des bâtiments secondaires dans le cadre bâti existant et le milieu naturel;
- Contribuer à la qualité du paysage;
- Tirer profit des éléments naturels tels que la topographie, le couvert forestier, le littoral, etc.;
- Minimiser l'impact visuel d'un bâtiment dans le milieu naturel.



Théâtre du Bic et le clocher de l'église Sainte-Cécile-du-Bic, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



213, route du Golf-du-Bic à la Pointe-aux-Anglais (Le Bic), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



98 et 100, route Santerre de la Pointe-à-Santerre (Le Bic), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Topographie particulière du havre du Bic, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Couvert végétal du havre du Bic, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Aménagement des terrains et coupe d'arbre

Objectifs :

- Privilégier un aménagement qui intègre les caractéristiques naturelles du terrain tels que la topographie, le littoral, le couvert forestier, les milieux humides, etc.;
- Préserver un milieu naturel de qualité et un paysage attrayant;
- Harmoniser les aménagements avec le paysage naturel.



Havre du Bic, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Couvert végétal de la baie des Roses, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Paysage naturel

Objectifs :

- Les interventions doivent être faites dans le respect et la mise en valeur du milieu naturel;
- Préserver le milieu naturel fragile tel que les zones à risque d'érosion et à risque de glissement de terrain, la frange côtière, la plaine inondable et les milieux humides;
- Assurer une intégration harmonieuse des constructions avec l'environnement naturel;
- Assurer le maintien du couvert végétal naturel;
- Dans le secteur de la Baie-Rose, conserver la végétation au sommet de la falaise rocheuse à son état naturel.

Affichage

Objectifs :

- Favoriser un mode d'affichage distinctif et respectueux des caractéristiques et de la vocation du secteur.



150, route du Golf-du-Bic, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Antenne d'utilité publique

Objectifs :

- Minimiser la présence visuelle d'une antenne dans le paysage.



Antenne dans les paysages du Bic, chemin des Chénard, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Route du Golf-du-Bic, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Route Santerre, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Pont de la route Santerre et la rivière Hâtée, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Voies de circulation

Objectifs :

- Favoriser des voies de circulation qui s'intègrent au milieu naturel;
- Limiter les impacts sur le paysage naturel.



Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

Non assujetti

Les usages, les constructions, les ouvrages ou les travaux suivants ne sont pas assujettis :

- pour l'usage golf, les travaux d'entretien réguliers tels que les déblais, les remblais et l'aménagement du parcours (tertre, fosse de sable, allée, trous, etc.);
- pour l'usage golf, les travaux de rénovation des bâtiments principaux existants à la date d'entrée en vigueur du présent règlement et les bâtiments secondaires;
- les installations septiques et les puits;
- les terres en culture situées dans la zone agricole permanente;
- la coupe de bois de chauffage qui consiste à récolter un volume représentant moins de 20 cordes de bois domestique par année par terrain dans la zone A-9022;
- les enseignes situées à plus de 30 mètres de l'emprise d'une rue ou du fleuve Saint-Laurent;
- les potagers et les aménagement paysagers sans remblai ni déblai;
- l'intérieur des bâtiments.

Procédure de dossier

Citoyen

- ① Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- ② Transmission des informations et des documents requis;
- ③ Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- ④ Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;
- ⑤ Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- ⑥ Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;

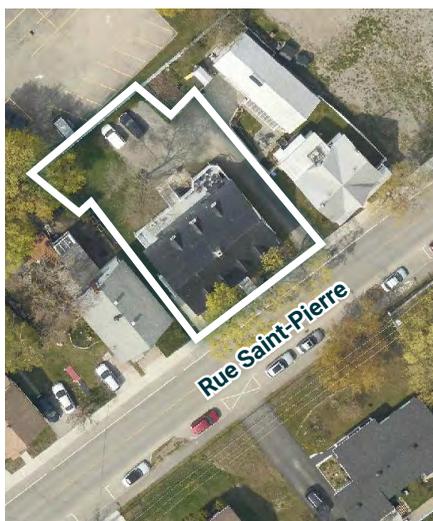
Ville

- ⑦ Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- ⑧ Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- ⑨ Délivrance du permis ou du certificat.

6C.6 Maison Pierre-Louis-Gauvreau

Maison Pierre-Louis-Gauvreau

La maison Pierre-Louis-Gauvreau est une résidence bourgeoise de style maison québécoise d'inspiration néoclassique, construite vers 1850. Cette demeure en bois de plan rectangulaire, à un étage et demi, est coiffée d'une toiture à deux versants retroussés, percés de lucarnes. La maison Pierre-Louis-Gauvreau est séparée de la voie publique par des arbres matures.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Maison Pierre-Louis-Gauvreau, 150-152, rue Saint-Pierre (Saint-Germain), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Valeurs patrimoniales associées

La maison Pierre-Louis-Gauvreau présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique découlant de son association avec plusieurs personnages importants de l'histoire de Rimouski. Cette résidence a longtemps été habitée par le notaire Pierre-Louis Gauvreau (vers 1830-1884). Celui-ci reçoit sa commission de la Chambre des notaires du district de Québec, à Rimouski, le 5 novembre 1849. En plus d'exercer sa profession, Gauvreau est maire de Rimouski de 1877 à 1884. Sa veuve, Marie-Céline Têtu, lègue cette maison à leur fils Joseph-Eugène (1870-1942) en 1899. Médecin de profession, Joseph-Eugène Gauvreau est l'un des précurseurs de l'hygiène et de la médecine préventive au Québec. Il est aussi un homme de lettres et un ardent nationaliste. Gauvreau est propriétaire de la maison jusqu'en 1910. De 1912 à 1936, la demeure appartient à Jean-Charles Taché, un ingénieur, maire de Rimouski de 1915 à 1917.

La maison Pierre-Louis-Gauvreau présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Cette demeure est représentative de la maison québécoise d'inspiration néoclassique. Ce type d'habitation fait la synthèse de la tradition architecturale d'esprit français du 18^e siècle, des apports formels d'origine britannique et découle d'une nouvelle façon d'occuper les espaces. Il domine le paysage bâti rural et villageois du Québec au 19^e siècle. La maison Pierre-Louis-Gauvreau est caractéristique de ce type architectural, entre autres, par son volume rectangulaire d'un étage et demi, sa fondation dégagée, la composition symétrique de sa façade, l'ordonnance régulière de ses ouvertures et sa toiture à deux versants retroussés, percés de lucarnes.

Éléments caractéristiques de la maison Pierre-Louis-Gauvreau

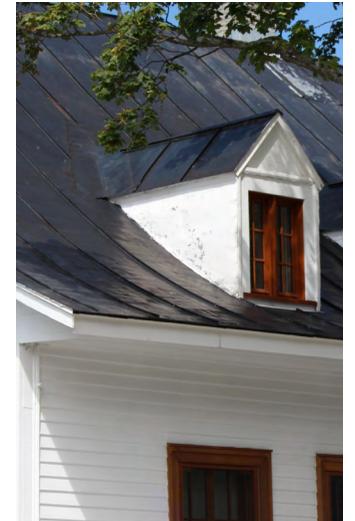
- Sa situation au centre-ville de Rimouski, dans un site patrimonial cité;
- Son volume, dont le plan rectangulaire, l'élévation d'un étage et demi, la fondation dégagée et la toiture à deux versants retroussés formant des avant-toits;
- Ses matériaux, dont le revêtement en planche à clin, le bois des éléments architecturaux (ouvertures, galeries) et la couverture en tôle à baguettes;
- Les ouvertures, dont leur disposition symétrique, les fenêtres à petits carreaux, l'oriel à l'arrière, la porte en bois et les lucarnes à pignons;
- L'ornementation, dont sa sobriété, les chambranles et les planches cornières;
- La galerie en façade avant.



Façade sud, maison Pierre-Louis-Gauvreau, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Façade est, maison Pierre-Louis-Gauvreau, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Versant retroussé, maison Pierre-Louis-Gauvreau, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Galerie de la façade sud, maison Pierre-Louis-Gauvreau, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Porte principale, maison Pierre-Louis-Gauvreau, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Lucarne à pignon droit, maison Pierre-Louis-Gauvreau, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

Non assujetti

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque le règlement de citation de l'immeuble patrimonial ne mentionne pas l'intérieur du bâtiment, ses intérieurs ne sont pas assujettis.



Galerie couverte, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Procédure de dossier

- | | | |
|---------|---|--|
| Citoyen | ① | Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection; |
| | ② | Transmission des informations et des documents requis; |
| | ③ | Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis; |
| | ④ | Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis; |
| | ⑤ | Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur; |
| | ⑥ | Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture; |
| Ville | ⑦ | Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation; |
| | ⑧ | Approbation ou refus du conseil municipal par résolution; |
| | ⑨ | Délivrance du permis ou du certificat. |

6C.7 Gare de Rimouski



La gare de Rimouski a d'abord été désignée gare ferroviaire patrimoniale par le gouvernement du Canada en 1994 [Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales].

Gare de Rimouski

En 1879, un incendie détruit la première station. Une seconde gare est construite vers 1920. C'est en 1937 que le second bâtiment est remplacé par la gare actuelle. L'édifice doté d'une toiture à croupes, légèrement cintrée, et d'un large avant-toit supporté par des aiseliers. L'architecture s'inspire du modèle mis à la mode par l'architecte américain Henri Hobson Richardson pour les gares qu'il réalise en Nouvelle-Angleterre dans la deuxième moitié du 19e siècle. En 2016, la Ville de Rimouski acquiert la gare et procède au réaménagement du parc attenant afin d'agrandir la superficie du marché public [Société rimouskoise du patrimoine, 2018].

Valeurs patrimoniales associées

La gare de Rimouski présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. La gare a été construite lors de la reprise économique faisant suite à la Grande Dépression de 1929.

La gare de Rimouski présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. L'architecture de la gare est représentative du mouvement *Arts and Crafts*. Elle est typique des gares construites à la même époque dans le milieu rural québécois, s'inspirant librement des réalisations de l'architecte américain H.H. Richardson, en Nouvelle-Angleterre dans la seconde moitié du 19e siècle.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Gare de Rimouski, 55-59, rue de l'Évêché Est (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



VIA Rail Canada, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Parc de la gare, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Éléments caractéristiques de la gare de Rimouski

- Son volume, dont le plan rectangulaire et l'élévation de 1 1/2 étage, et la toiture à croupes;
- Ses matériaux, dont le revêtement de brique d'argile au bas des murs et l'enduit, ainsi que le bois utilisé pour les ouvertures (portes et fenêtres) et les éléments ornementaux;
- L'emplacement symétrique de ses ouvertures (portes et fenêtres);
- Ses fenêtres à guillotine;
- Ses éléments ornementaux, dont l'entablement, les marquises et les aisseliers au-dessus des portes.



Façade nord, gare de Rimouski, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Marquise et aisseliers, gare de Rimouski, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Façade sud, gare de Rimouski, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Façade nord, gare de Rimouski, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Revêtement extérieur et entablement, gare de Rimouski, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Luminaires extérieurs, gare de Rimouski, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

Non assujetti

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque le règlement de citation de l'immeuble patrimonial ne mentionne pas l'intérieur du bâtiment, ses intérieurs ne sont pas assujettis.



Aisseliers et luminaires, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Procédure de dossier

- | | | |
|---------|---|--|
| Citoyen | ① | Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection; |
| | ② | Transmission des informations et des documents requis; |
| | ③ | Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis; |
| | ④ | Paieement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis; |
| | ⑤ | Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur; |
| | ⑥ | Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture; |
| Ville | ⑦ | Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation; |
| | ⑧ | Approbation ou refus du conseil municipal par résolution; |
| | ⑨ | Délivrance du permis ou du certificat. |

6C.8 Maison Roy

Maison Roy

La maison Roy est une résidence d'inspiration néoclassique construite vers 1810. Cette demeure en Pierre, de plan rectangulaire à un étage et demi, reposant sur un soubassement exhaussé, est coiffée d'une toiture à deux versants à larmiers retroussés formant des avant-toits. Une galerie ceinture le bâtiment sur quatre côtés. La maison Roy est située légèrement en retrait de la voie publique.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Maison Roy, 811, boulevard Saint-Germain (Sacré-Cœur), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Valeurs patrimoniales associées

La maison Roy présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique reposant sur son ancienneté. Elle est l'une des plus anciennes habitations de Rimouski. La seigneurie de Rimouski est concédée le 24 avril 1688 à Augustin Rouer de Villeray et De La Cardonnière (vers 1664-1711). René Lepage, sieur de Sainte-Claire (1656-1718), l'acquiert en 1694. Lepage et son père, Germain, s'installent dans leur seigneurie en 1696. La paroisse créée en 1701 prend le nom de Saint-Germain en hommage au père du seigneur. Malgré sa fondation hâtive, Rimouski se développe lentement. Aussi, elle ne compte que 85 « feux » catholiques en 1791. La paroisse est érigée canoniquement en 1829. Construite vers 1810 ou reconstruite sur le solage d'un bâtiment plus ancien, la maison Roy est aujourd'hui l'une des plus anciennes habitations de Rimouski.

La maison Roy présente en outre un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Cette demeure est représentative de la maison québécoise d'inspiration néoclassique. Ce type d'habitation fait la synthèse de la tradition architecturale d'esprit français du 18e siècle, d'apports formels d'origine britannique et découle également d'une nouvelle façon d'occuper les espaces. Dominant le paysage rural québécois au 19e siècle, la maison néoclassique adopte des proportions plutôt horizontales; c'est le cas de la maison Roy. La façade symétrique de celle-ci où la porte centrale est flanquée de deux fenêtres de part et d'autre est caractéristique de ce type d'habitation, comme les fenêtres bien ordonnancées des murs pignons. Au deuxième niveau, les fenêtres moins hautes éclairent les pièces désormais habitées de cet étage. C'est la nouvelle façon d'occuper les espaces. L'esprit néoclassique se lit encore dans la toiture à deux versants retroussés, formant des avant-toits. Ils protègent la grande galerie entourant la maison Roy.

Éléments caractéristiques de la maison Roy

- Sa situation légèrement en retrait de la voie publique, dans la ville de Rimouski;
- Son volume, dont le plan rectangulaire, le soubassement surhaussé plus large que le rez-de-chaussée, l'élévation d'un étage et demi, la toiture à deux versants à larmiers retroussés formant des avant-toits ainsi que la galerie ceinturant le bâtiment sur quatre côtés;
- Ses matériaux, dont la maçonnerie en Pierre des champs, la couverture en bardeau de bois ainsi que les éléments architecturaux et ornementaux en bois;
- Ses ouvertures disposées symétriquement, dont les portes, les fenêtres à battants et à grands carreaux, les petites fenêtres des murs pignons, les lucarnes à pignon et les soupiraux;
- Son ornementation sobre, dont les chambranles et la balustrade;
- Sa souche de cheminée centrale.



Façades nord et est, maison Roy, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Façade nord, maison Roy, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Façade ouest, maison Roy, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Galerie de la façade nord et aménagement paysager, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Galerie de la façade nord, fenêtre et chambranles, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Toiture, lucarnes à pignon droit et cheminée, maison Roy, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

Non assujetti

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque le règlement de citation de l'immeuble patrimonial ne mentionne pas l'intérieur du bâtiment, ses intérieurs ne sont pas assujettis.



Façade est, maison Roy, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

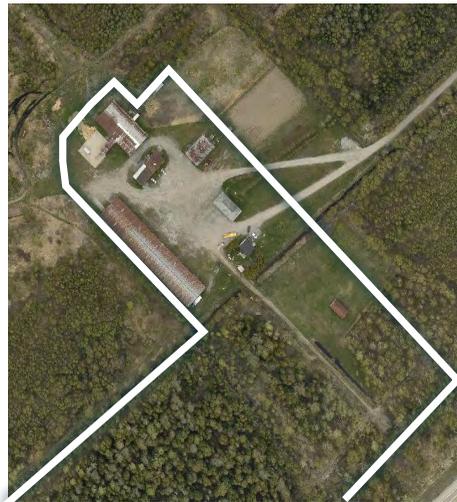
Procédure de dossier

- | | | |
|---------|---|--|
| Citoyen | ① | Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection; |
| | ② | Transmission des informations et des documents requis; |
| | ③ | Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis; |
| | ④ | Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis; |
| Ville | ⑤ | Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur; |
| | ⑥ | Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture; |
| | ⑦ | Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation; |
| | ⑧ | Approbation ou refus du conseil municipal par résolution; |
| | ⑨ | Délivrance du permis ou du certificat. |

6C.9 Ancienne gare de Saint-Anaclet

Ancienne gare de Saint-Anaclet

L'ancienne gare de Saint-Anaclet est une gare ferroviaire érigée en 1882. L'édifice en bois, de plan rectangulaire à un étage et demi, est coiffé d'une imposante toiture à croupes se prolongeant au-delà des murs. Ses larges avant-toits sont supportés par des consoles. La façade avant est dotée d'un avant-corps surmonté d'une toiture à croupes. La gare a été déplacée sur un terrain à proximité de la voie ferrée.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Gare de Saint-Anaclet, 1050, avenue du Père-Nouvel (Pointe-au-Père), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Valeurs patrimoniales associées

L'ancienne gare de Saint-Anaclet présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. La gare rend compte du projet de l'*Intercolonial Railway* débuté dans les années 1840. Cette ligne de chemin de fer est construite afin de permettre l'établissement de meilleurs liens politiques et commerciaux entre les colonies britanniques en Amérique du Nord. Elle a pour objectif principal de relier les colonies maritimes à la province du Canada (l'Ontario et le Québec actuels) et fait partie des conditions d'intégration du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse à la Confédération canadienne. Ce circuit ferroviaire desservant Rimouski et la vallée de la Matapédia représente un important débouché économique pour les produits locaux de la région du Bas-Saint-Laurent. Le chemin de fer de l'*Intercolonial* rejoint Rimouski en 1873 alors qu'un tronçon relie Rivière-du-Loup et Mont-Joli l'année suivante. L'ouverture officielle à la circulation des trains à partir de 1876 encourage le développement des villes et des villages le long du réseau. L'ancienne gare de Saint-Anaclet est également reliée à l'histoire des pèlerinages au Sanctuaire Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père, dans la localité voisine. Ce lieu de culte est béni en 1874 par Mgr Jean Langevin (1821-1892), premier évêque de Rimouski, qui y dépose une relique de sainte Anne. Vers 1881, le curé Majorique Bolduc (1842-1926), qui deviendra évêque par la suite, formule une demande aux deux gouvernements de l'époque pour qu'une gare soit construite afin de faciliter l'accès de la chapelle aux nombreux fidèles qui viennent de loin pour assister aux pèlerinages. La gare de Saint-Anaclet-de-Lessard est finalement construite en 1882. Elle encourage l'économie, la création d'emplois ainsi que le développement d'une agriculture spécialisée.

L'ancienne gare de Saint-Anaclet présente en outre un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Cette gare est représentative d'un modèle de gare construit dans les petites localités du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la vallée de la Matapédia au tournant du 20e siècle. La gare de Saint-Anaclet est caractéristique de ce modèle, notamment par son volume rectangulaire d'un étage coiffé d'une large toiture à croupes et par ses avant-toits débordants supportés par des consoles en bois. L'oriel est également une composante des gares édifiées par la compagnie de l'*Intercolonial Railway*. Il s'agit d'un élément architectural répandu dans les gares d'Amérique du Nord après 1880 qui permet à l'opérateur de surveiller à la fois la voie ferrée et l'environnement ambiant. C'est d'ailleurs dans cette structure qu'est installé le télégraphe. La gare de Saint-Anaclet est bien conservée et constitue un témoignage des gares de ce type érigées le long de l'*Intercolonial* à la fin du 19e siècle.

Éléments caractéristiques de l'ancienne gare de Saint-Anaclet

- Son volume, dont le plan rectangulaire, l'élévation d'un étage et demi et l'imposante toiture à croupes aux avant-toits débordants;
- Son avant-corps coiffé d'une toiture à croupes;
- Ses matériaux, dont le revêtement de planches à clins ainsi que le bois des éléments architecturaux et ornementaux;
- Ses ouvertures, dont les fenêtres rectangulaires à petits carreaux, la lucarne en appentis ainsi que les chambranles;
- Son ornementation, dont les larges consoles et les chevrons apparents.



Oriel et lucarne de l'ancienne gare de Saint-Anaclet, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Aisseliers de l'ancienne gare de Saint-Anaclet, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Façade ouest de l'ancienne gare de Saint-Anaclet, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Chevrons apparents de l'ancienne gare de Saint-Anaclet, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

Non assujetti

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque le règlement de citation de l'immeuble patrimonial ne mentionne pas l'intérieur du bâtiment, ses intérieurs ne sont pas assujettis.



Gare de Saint-Anaclet, façade droite, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Procédure de dossier

- | | | |
|---------|---|--|
| Citoyen | ① | Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection; |
| | ② | Transmission des informations et des documents requis; |
| | ③ | Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis; |
| | ④ | Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis; |
| Ville | ⑤ | Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur; |
| | ⑥ | Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture; |
| | ⑦ | Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation; |
| | ⑧ | Approbation ou refus du conseil municipal par résolution; |
| | ⑨ | Délivrance du permis ou du certificat. |

6C.10 Maison Letendre

Maison Letendre

La maison Letendre est une résidence de style Second Empire (maison à mansarde) construite en 1890. Cette demeure en brique d'argile, de plan presque carré à deux étages, est coiffée d'une toiture mansardée à quatre versants et percée de lucarnes. Une annexe reprenant les caractéristiques formelles du corps de logis principal est implantée à l'arrière. Un avant-corps est disposé au centre de la façade avant. La maison Letendre est située sur un vaste terrain comprenant des arbres matures et surplombe une partie de la ville de Rimouski et le fleuve Saint-Laurent.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Maison Letendre, 86, rue de l'Évêché Est (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine

Valeurs patrimoniales associées

La maison Letendre présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Elle constitue un exemple de résidence bourgeoise de style Second Empire. D'origine française, ce style devient populaire sous le règne de l'empereur Napoléon III (1808-1873), notamment avec la construction du Nouveau Louvre, érigé de 1852 à 1857. Introduit d'abord en Angleterre, il connaît ensuite une grande vogue aux États-Unis, grâce aux nombreux catalogues de plans de cette époque. Ce style gagne l'architecture canadienne à la fin des années 1860. Il est abondamment utilisé dans la construction d'édifices publics et institutionnels ainsi que dans l'architecture domestique bourgeoise. La maison Letendre est caractéristique de ce style, notamment par son corps de logis en brique d'argile claire, sa toiture mansardée percée de lucarnes à pignon, la composition symétrique de sa façade et son avant-corps qui rappelle les tours propres aux édifices institutionnels et publics Second Empire.

La maison Letendre présente en outre un intérêt patrimonial pour sa valeur historique découlant de son association avec J.-Édouard Letendre et Paul-Émile Gagnon. Letendre est comptable; il fait construire et habite la maison pendant 30 ans. Avocat et homme d'affaires, Paul-Émile Gagnon est l'un des promoteurs de la Compagnie du pouvoir du Bas-Saint-Laurent. Maire de Rimouski de 1939 à 1947, il habite cette résidence durant plus d'un demi-siècle. Letendre et Gagnon sont deux personnages importants de la ville de Rimouski.

Éléments caractéristiques de la maison Letendre

- Sa situation sur un vaste terrain comprenant des arbres matures;
- Sa situation au centre-ville de Rimouski, dans un site patrimonial cité;
- Son volume, dont le plan presque carré, l'élévation de deux étages, la toiture mansardée à quatre versants, l'avant-corps central en façade avant et la haute cheminée latérale;
- Ses matériaux, dont la maçonnerie en brique d'argile, le bois des ouvertures et des ornements, la tôle à la canadienne, la balustrade en métal du balcon;
- Ses ouvertures, dont la disposition symétrique, la porte principale à latéraux et imposte, les fenêtres à battants à grands carreaux, les lucarnes à pignon à ouvertures cintrées, les portes secondaires pleines, moulurées, surmontées d'impostes vitrées, la porte vitrée ainsi que les fenêtres à guillotine de la logette, les soupiraux;
- Son ornementation, dont les chaînes d'angle, les plates-bandes, les consoles ouvragées du balcon, les pilastres corniers et les chambranles de la logette, la menuiserie au-dessus de la porte de la logette, la corniche de facture sobre;
- Son annexe arrière, dont le plan rectangulaire, l'élévation de deux étages et la grande terrasse.



Façade est de la maison Letendre
Société rimouskoise du patrimoine



Logette
Société rimouskoise du patrimoine



Ouvertures de la maison Letendre
Société rimouskoise du patrimoine



Maison Letendre
Société rimouskoise du patrimoine

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

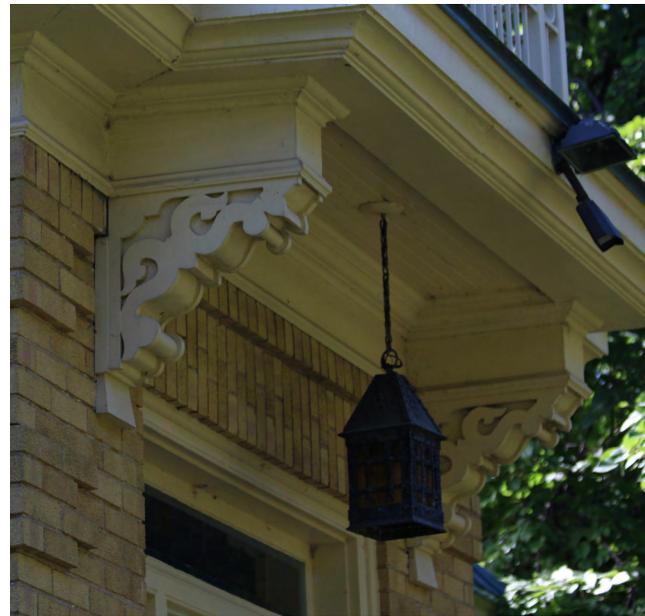
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

Non assujetti

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque le règlement de citation de l'immeuble patrimonial ne mentionne pas l'intérieur du bâtiment, ses intérieurs ne sont pas assujettis.



Consoles, marquise et luminaire, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Procédure de dossier

- | | | |
|---------|---|--|
| Citoyen | ① | Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection; |
| | ② | Transmission des informations et des documents requis; |
| | ③ | Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis; |
| | ④ | Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis; |
| Ville | ⑤ | Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur; |
| | ⑥ | Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture; |
| | ⑦ | Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation; |
| | ⑧ | Approbation ou refus du conseil municipal par résolution; |
| | ⑨ | Délivrance du permis ou du certificat. |

6C.11 Maison Perron

Maison Perron

La maison Perron a été citée par la Ville de Rimouski le 9 mars 2011, pour son rôle de témoin architectural des méthodes de construction du premier tiers du 19e siècle dans la région de Rimouski.

Valeurs patrimoniales associées

La maison Perron présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Elle est située sur le premier site d'occupation de la seigneurie de Rimouski. La maison Perron présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Son architecture illustre des éléments-clés du premier tiers du 19e siècle.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Maison Perron, 366, rue Saint-Robert (Saint-Robert)
Société rimouskoise du patrimoine

Éléments caractéristiques de la maison Perron

- Son volume du bâtiment sur un étage et demi;
- Ses techniques de construction employées, telles que la structure en colombage;
- Son plan rectangulaire;
- Sa toiture à deux versants retroussés;
- Sa fenestration composée de petites fenêtres asymétriques.



Porte principale de la maison Perron
Société rimouskoise du patrimoine



Remise de la maison Perron
Société rimouskoise du patrimoine

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

Non assujetti

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque le règlement de citation de l'immeuble patrimonial ne mentionne pas l'intérieur du bâtiment, ses intérieurs ne sont pas assujettis.



Façade sud-ouest
Société rimouskoise du patrimoine

Procédure de dossier

Citoyen

- 1 Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- 2 Transmission des informations et des documents requis;
- 3 Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- 4 Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;
- 5 Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- 6 Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;

Ville

- 7 Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- 8 Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- 9 Délivrance du permis ou du certificat.

6C.12 Maison mère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire

Maison mère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire

En 1874, à la demande de Louise Turgeon, Monseigneur Jean Langevin met sur pied une association consacrée à l'éducation chrétienne dans les écoles de son diocèse. L'année suivante le 3 avril 1875, Élisabeth Turgeon, sœur de Louise, arrive à Rimouski et prend la direction de la jeune organisation.

C'est le 12 septembre 1879 qu'Élisabeth Turgeon et l'évêque fondent la congrégation des Sœurs des Petites-Écoles qui devient, à partir de 1891, les Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire. Jusqu'en 1907, les religieuses occupent successivement différents immeubles de la ville, dont la première église de pierre de Rimouski (aujourd'hui Musée régional de Rimouski). L'actuelle Maison mère de la Congrégation est construite de 1904 à 1907, selon les plans du chanoine Georges Bouillon. En 1925, une grange-étable est construite sur le terrain adjacent du couvent.

En 2009, un secteur résidentiel (Prés du Saint-Rosaire) est aménagé sur les anciennes terres agricoles qui ont assuré l'autosuffisance alimentaire de la Congrégation pendant plus de 90 ans. Entre juin 2014 et juin 2015 sera démolie la grange-étable qui permettra la construction du complexe sportif Desjardins.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Maison-mère, 296-302, allée du Rosaire (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



Porte cochère vers la cour intérieure est
Société rimouskoise du patrimoine

Valeurs patrimoniales associées

La Maison mère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. La construction du couvent remonte à 1904, il s'agissait alors du second couvent dans les limites de Rimouski. Il s'agit du plus ancien couvent de Rimouski qui a toujours cette fonction d'origine. La Congrégation a été une grande propriétaire terrienne puisqu'elle a déjà eu plus de 600 arpents de terre à Rimouski. Il s'agit d'un témoin de la présence de la Congrégation dans la région et son importance dans le développement de celle-ci.

La Maison mère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale, en raison de la qualité de sa réalisation. L'uniformité dans la composition architecturale extérieure a été maintenue lors des agrandissements. Il s'agit d'un exemple type des couvents ruraux et de villégiatures, construits au Québec, à la même époque. La seconde chapelle, construite en 1959, présente des caractéristiques architecturales typiques de son époque de construction, d'influence moderniste. Les caractéristiques architecturales extérieures et intérieures des deux chapelles, construites en 1916 et 1958-1959, ont été préservées. Les agrandissements de la Maison mère en 1939 et en 1958-1959 ont été réalisés dans le respect du concept original et le traitement architectural du corps principal en 1904. L'apparence des deux chapelles a été préservée au fil des ans.

La Maison mère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur paysagère. L'implantation du bâtiment et l'allée centrale témoignent de l'influence des couvents ruraux et de villégiature, construits au Québec, à la même époque. Le verger, de part et d'autre de l'allée du Rosaire, est un vestige du passé agricole de la Congrégation. Il s'agit d'un point de repère dans la ville, par son positionnement sur un plateau qui témoigne de l'importance de la Congrégation à Rimouski.



Façade nord de la Maison mère
Société rimouskoise du patrimoine



Aménagements paysagers et statue religieuse
Société rimouskoise du patrimoine

Éléments caractéristiques de la Maison mère

Architecture extérieure

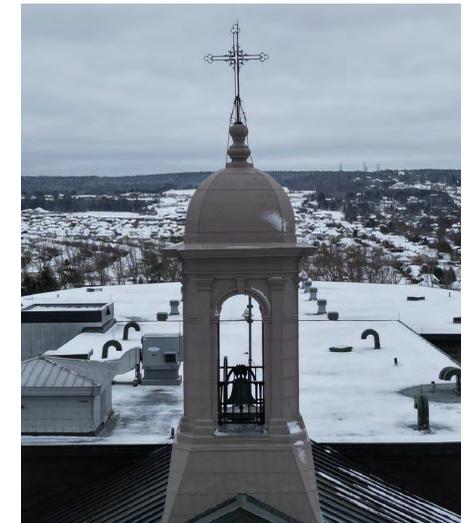
- La symétrie de ses façades;
- La disposition de ses fenêtres;
- Son appareillage de pierre à bossage;
- Son entrée principale, située au centre et formée d'un avant-corps;
- Son clocher et sa croix en fer forgé;
- Son inscription Ave Maria en façade avant;
- Son volume presque décagonal de la chapelle construite en 1958-1959;
- Ses croix latines encastrées dans les murs extérieurs de la chapelle de 1958-1959;
- Ses quatre verrières en arc brisé de la chapelle de 1958-1959;
- Sa Pierre millésimée.



Inscription Ave Maria et monument
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Façade principale
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



Clocher
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



Maison mère vue du ciel
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



Croix latines encastrées
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Verrières de la chapelle de 1958-1959
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Pierre millésimée indiquant le début de la construction
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Architecture intérieure de la chapelle construite en 1916

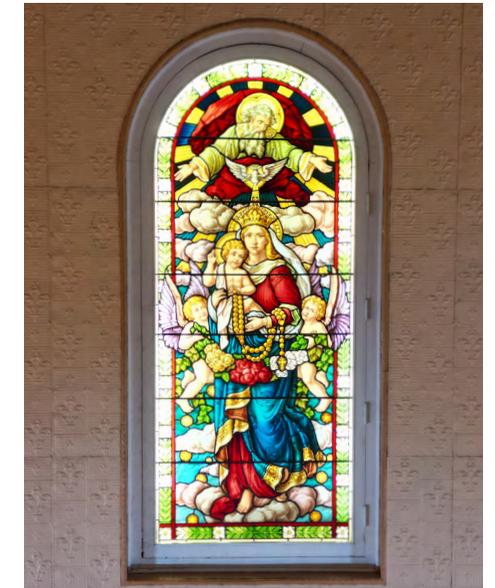
- Ses murs;
- Son plafond;
- Son vitrail de Notre-Dame du Saint-Rosaire;
- Ses deux déambulatoires;
- Son jubé.



Fenêtre arquée de la chapelle de 1916
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Volume de la chapelle de 1916
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



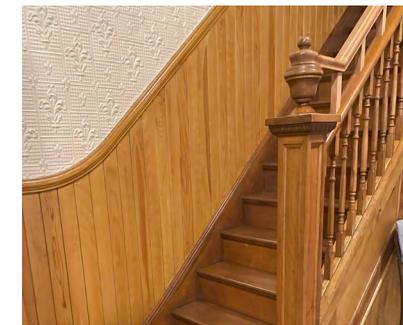
Vitrail de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



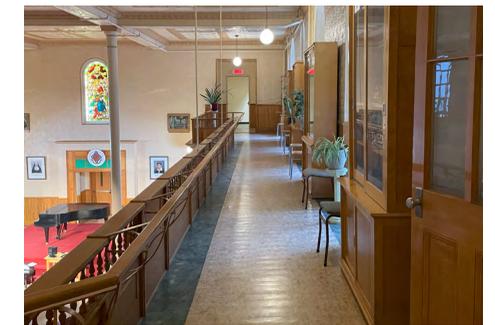
Nef de la chapelle
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Détail d'une colonne, des poutres et du plafond
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Escalier menant au jubé
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Déambulatoire du jubé
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Architecture intérieure de la chapelle construite en 1958-1959

- Ses murs;
- Son plafond;
- Ses ouvertures créées par les jubés;
- Ses vitraux.



Chœur de la chapelle de 1958-1959
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



Vitraux des verrières de la chapelle de 1958-1959
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



Différents jubés et orgue de la chapelle de 1958-1959
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



Détail des bancs de la chapelle de 1958-1959
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Plafond et arcs de la chapelle de 1958-1959
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Portes de la chapelle
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Terrain et monuments religieux

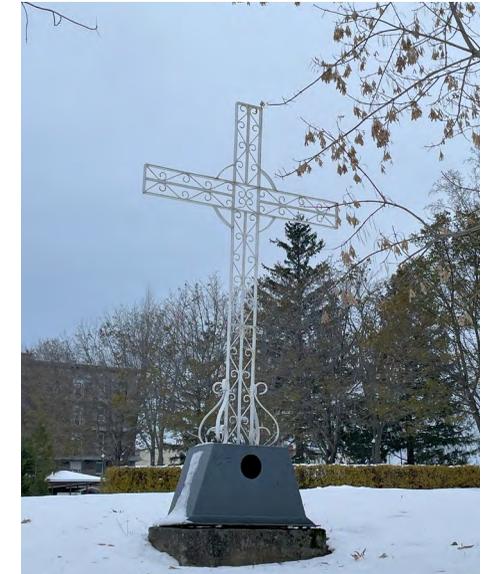
- Ses vergers situés de part et d'autre de l'allée du Rosaire;
- Ses murets de pierre ceinturant le terrain;
- Ses arbres fruitiers;
- Sa chapelle funéraire composée de l'ancien tambour;
- Sa grotte dédiée à Notre-Dame-de-Lourdes;
- Son calvaire.



Chapelle funéraire et ancien tambour du monastère
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Façade principale depuis les vergers
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Calvaire
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Grotte de Notre-Dame-de-Lourdes
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Murets des vergers
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Verges de la partie est
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

Assujettissement

Règlement sur la citation de la Maison mère (1270-2021)

Tous les éléments identifiés dans la section des éléments caractéristiques sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal.

Non assujetti

Règlement sur la citation de la Maison mère (1270-2021)

- L'aile ouest construite en 2009;
- La portion du mur arrière non identifié au plan (voir règlement)
- Les toitures, sauf celles de l'avant-corps en façade avant;
- Les galeries situées sur le mur arrière;
- Les murs et éléments architecturaux situés du côté des cours intérieures, à l'exception des verrières de la chapelle de 1916.

Procédure de dossier

Citoyen

- ① Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- ② Transmission des informations et des documents requis;
- ③ Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- ④ Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;

Ville

- ⑤ Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- ⑥ Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;
- ⑦ Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- ⑧ Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- ⑨ Délivrance du permis ou du certificat.

Non assujetti

Règlement sur la citation de la Maison mère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire (1270-2021)

- L'installation, la réparation ou le retrait d'un appareil ou d'un dispositif mécanique ou électrique au sol, sur le toit ou sur le mur arrière identifié au plan (voir règlement);
- La réparation ou le remplacement d'un escalier, d'une balustrade ou d'une galerie en préservant le style et les matériaux existants;
- La réparation ou le remplacement d'une ouverture (fenêtre ou porte) qui préserve le style architectural et les matériaux d'origine;
- Les potagers et les aménagements paysagers sans remblai, ni déblai d'importance, ni coupe d'arbres, sauf dans les vergers, délimités au plan (voir règlement);
- Le déplacement d'un monument religieux ailleurs sur le terrain et que cette localisation assure sa mise en valeur;
- Le retrait, la réparation ou l'ajout d'un bâtiment secondaire ne nécessitant pas de remblai, ni déblai d'importance ni coupe d'arbres, sauf dans les vergers, délimités au plan (voir règlement);
- L'installation, la réparation ou le retrait de mobilier et d'équipement de détente ou utilitaire et de jeux ne nécessitant pas de coupe d'arbres, sauf dans les vergers délimités au plan (voir règlement).



Maison mère depuis l'allée du Rosaire
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski

6C.13 Grand Séminaire de Rimouski

Grand Séminaire de Rimouski

Le terrain du Grand Séminaire de Rimouski a été témoin de plusieurs bâtiments qui se sont succédé. Dans un premier lieu la Maison mère des Frères de la Croix de Jésus du Manitoba en 1904, remplacée par une manufacture de biscuits suite à son incendie en 1916. Suivi par un établissement d'enseignement par les Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception qui sera lui aussi rasé par les flammes en 1926. En 1931, les sœurs reconstruisent leur établissement, la maison Sainte-Thérèse. En 1943, le diocèse de Rimouski achète le bâtiment et y forme le Grand Séminaire. En 1945 et 1946, il sera agrandi pour lui donner la forme qu'il a aujourd'hui [Société rimouskoise du patrimoine, 2018].



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Grand Séminaire, 49, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine

Valeurs patrimoniales associées

Le Grand Séminaire de Rimouski présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. La maison Sainte-Thérèse a été construite en 1931. Elle fut acquise en 1943 par monseigneur Courchesne, l'évêque de Rimouski pour en faire le Grand Séminaire. Cette maison constitue aujourd'hui l'aile sud de l'immeuble. Le bâtiment a été agrandi entre 1945 et 1947 selon des plans de l'architecte Albert Leclerc et témoigne ainsi de l'importance de cette institution à Rimouski et dans la région. L'agrandissement est composé de l'aile centrale occupée notamment par la chapelle, le cloître et le préau ainsi que de l'aile nord, composant la façade avant.

Le Grand Séminaire de Rimouski présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Le bâtiment conserve encore aujourd'hui des caractéristiques architecturales à l'extérieur de l'aile centrale et de l'aile nord construites entre 1945 et 1947. Celles-ci sont par ailleurs représentatives des courants artistiques et architecturaux de leur époque de construction.

Le Grand Séminaire de Rimouski présente en outre un intérêt patrimonial pour sa valeur identitaire. Il s'agit d'une institution religieuse importante dans la région qui a formé de nombreux prêtres et où des activités pastorales sont toujours pratiquées. L'immeuble est également un point de repère culturel dans la ville, par ses vocations religieuse, communautaire et institutionnelle. Il joue un rôle social continu pour la communauté rimouskoise est toujours maintenu dans l'immeuble.

Éléments caractéristiques

L'aile nord construite entre 1945 et 1947

- Le revêtement de ses avant-toits en cuivre;
- Son volume rectangulaire;
- Son appareillage de Pierre à bossage situé au niveau du soubassement;
- Son revêtement de brique d'argile, les effets créés par les jeux de volume et les motifs à reliefs, composant l'ornementation de style Dom Bellot;
- La disposition symétrique de ses fenêtres;
- Son style des fenêtres à imposte, rectangulaires et à mitre;
- Son entrée principale formée d'un avant-corps en brique d'argile;
- Ses ornementations telles que les contreforts, le bas-relief en béton sculpté de Marie au-dessus du portail et l'inscription en latin au-dessus du portail de l'entrée;
- Son campanile, sa flèche recouverte de cuivre et sa croix en métal;
- Ses corniches, ses allèges des fenêtres et son bas-relief sur l'avant-corps en béton.



Avant-corps de l'entrée principale
Société rimouskoise du patrimoine



Cloître
Société rimouskoise du patrimoine



Campanile
Société rimouskoise du patrimoine



Grande verrière de la chapelle
Société rimouskoise du patrimoine

L'aile centrale construite entre 1945 et 1947

- Son revêtement de brique d'argile et la Pierre à bossage situé au niveau du soubassement;
- Son revêtement de brique composant l'ornementation de style Dom Bellot;
- La disposition symétrique de ses fenêtres;
- Ses grandes fenêtres en mitre avec vitraux de la chapelle situés de chaque côté de l'aile centrale.



Soubassement et jeu de brique
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Pilastres, arcs et verrières de la chapelle et de l'aile centrale
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Pilastres et contreforts
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Le terrain

- Son cloître et son préau, du côté ouest;
- Sa cour avant dont l'allée en forme de « U »;
- Ses arbres matures situés en cour avant.



Grand Séminaire vu du ciel
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



Allée en « U » du Grand Séminaire
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



Cloître
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

L'intérieur de la chapelle

- Son plan rectangulaire;
- Ses murs et ses arcs polygonaux;
- Ses vitraux.



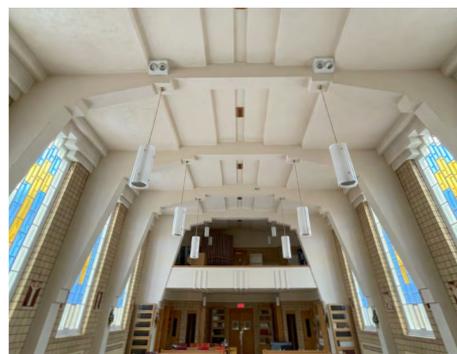
Chœur de la chapelle
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



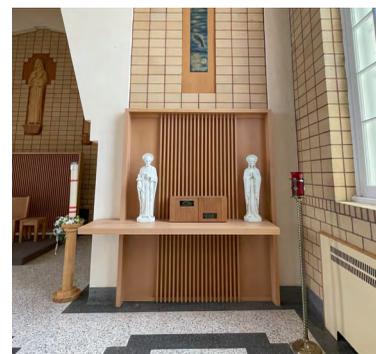
Volume de la chapelle
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



Verrière et vitraux de la chapelle
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Arcs polygonaux
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Bas-relief et œuvres incrustées
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Détails des plafonds et des murs
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Porte d'entrée de la chapelle
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

Assujettissement

Règlement sur la citation du Grand Séminaire (1308-2022)

Tous les éléments identifiés dans la section des éléments caractéristiques sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal.

Non assujetti

Règlement sur la citation du Grand Séminaire (1308-2022)

- L'aile sud construite en 1931;
- Les statues et monuments situés sur le terrain.

Procédure de dossier

- | | | |
|---------|---|--|
| Citoyen | ① | Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection; |
| | ② | Transmission des informations et des documents requis; |
| | ③ | Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis; |
| | ④ | Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis; |
| Ville | ⑤ | Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur; |
| | ⑥ | Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture; |
| | ⑦ | Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation; |
| | ⑧ | Approbation ou refus du conseil municipal par résolution; |
| | ⑨ | Délivrance du permis ou du certificat. |

Non assujetti

Règlement sur la citation du Grand séminaire de Rimouski (1308-2022)

- L'installation, la réparation ou le retrait d'un appareil ou d'un dispositif mécanique ou électrique au sol et sur le toit;
- La réparation ou le remplacement du revêtement de la toiture plate de l'aile nord et de l'aile centrale;
- La réparation ou le remplacement d'un escalier, d'une balustrade ou d'une galerie en préservant le style et les matériaux existants;
- La réparation ou le remplacement d'une ouverture (fenêtre ou porte) qui préserve le style architectural;
- Le retrait, la réparation ou l'ajout d'un bâtiment secondaire ne nécessitant pas de remblai, ni déblai d'importance, ni de coupe d'arbres;
- L'installation, la réparation ou le retrait de mobilier et d'équipement de détente ou utilitaire et de jeux ne nécessitant pas de coupe d'arbres;
- L'entretien général du bâtiment sans modification à l'architecture;
- Tous travaux ou interventions autres que la construction d'un nouvel immeuble principal ou l'agrandissement de l'immeuble existant sur le lot 6 173 561 et dans les cours latérales et arrière du lot 4 763 267 du cadastre du Québec.



Campanile du Grand Séminaire
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski

6D Lieux et édifices patrimoniaux fédéraux désignés



Lien URL vers la
[carte interactive](#)



Au gouvernement du Canada, il existe des reconnaissances envers des édifices et des lieux détenant une importance patrimoniale. Ceux-ci sont évalués par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. Cette évaluation a pour but de déterminer leur valeur patrimoniale et leur niveau de désignation, soit des édifices fédéraux classés ou reconnus. À cela s'ajoutent aussi les lois habilitantes fédérales protégeant des édifices particuliers de l'histoire du Canada, soit la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales, la Loi sur la protection des phares patrimoniaux et la Loi sur les lieux historiques nationaux.

Rimouski compte quelques désignations fédérales :

1. Lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père (1974), comprenant :
 - Phare de Pointe-au-Père comme édifice fédéral du patrimoine classé (1990 et 2015);
 - Bâtiment de la corne de brume comme édifice fédéral du patrimoine reconnu (1990).
2. Phare de l'île Bicquette (1988);
3. Manège militaire (1991);
4. Bâtiment de la corne de brume de l'île Bicquette (1996);
5. Lieu historique national du Canada de l'Épave-du-RMS-*Empress of Ireland* (2009).

À noter que les immeubles patrimoniaux du gouvernement fédéral, vendus à la Ville de Rimouski ou à des particuliers, ne détiennent plus de désignations fédérales. Il s'agit notamment de l'ancien bureau de poste, aujourd'hui annexé à l'hôtel de ville, de l'édifice situé au 180-182, avenue de la Cathédrale, ainsi que de la gare ferroviaire de Rimouski.



5*

*L'épave de l'*Empress of Ireland* se situe à environ 8,3 kilomètres des côtes de Sainte-Luce-sur-Mer.

Localisation et périmètre des lieux et édifices patrimoniaux fédéraux désignés
Ville de Rimouski

Les immeubles suivants sont identifiés ici, même s'ils n'ont plus de désignations, dans le but de cartographier complètement le patrimoine sous juridiction fédérale.

- A Ancien bureau de poste
- B Gare de Rimouski
- C Édifice du 180-182, avenue de la Cathédrale

6D.1 Lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père

Lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père

Le lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père est un centre d'aide à la navigation situé sur une pointe de terre s'avancant sur le fleuve Saint-Laurent, à la limite des eaux intérieures et de la mer ouverte. La station se caractérise par des bâtiments aux toits rouges et aux murs blancs, lesquels sont dominés par un phare en béton de 24 mètres de hauteur. La reconnaissance officielle inclut le troisième et le quatrième phares et les vestiges présumés des deux premiers, y compris les aménagements paysagers, édifices et structures connexes tels que la maison du gardien et celle de l'assistant gardien, le bâtiment de la corne de brume, un garage, le réservoir, la génératrice, le criard électronique et de nombreux vestiges évoquant la présence de la station depuis 1859. Le phare de Pointe-au-Père a été désigné lieu historique national du Canada le 18 mai 1974 pour les raisons suivantes :

- À cause de son rôle historique à titre d'important centre de services de pilotage;
- Parce qu'il a été un important feu pour la navigation dans le golfe et le fleuve.

Le lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père comprend le phare de Pointe-au-Père, un phare patrimonial et édifice du patrimoine fédéral classé, ainsi que le bâtiment de la corne de brume, un édifice du patrimoine fédéral reconnu [Lieux patrimoniaux du Canada, 2023].



Localisation et périmètre du lieu désigné
Ville de Rimouski

Valeurs patrimoniales associées

Par sa situation géographique stratégique, le phare de Pointe-au-Père s'est révélé être un lieu privilégié pour les pilotes du Saint-Laurent dès les premières années du 19e siècle. La station connut, sur plus d'un siècle d'opération, une évolution constante qui débuta avec la construction du premier phare en 1859, remplacé peu de temps après, suite à un incendie. En 1909, le troisième phare est construit dans un effort de modernisation avant que le ministère des Transports entame, dans les années 1960, une opération d'automatisation des phares, ce à quoi la station de Pointe-au-Père n'échappe pas. Par ailleurs, plusieurs infrastructures s'ajoutèrent, en fonction des nouvelles tâches déléguées au phare de Pointe-au-Père au cours des différentes phases d'exploitation. Il abrita une station des relevés des marées et des courants, de 1894 à 1985, devint l'hôte de la station de pilotage pendant une cinquantaine d'années, durant lesquelles il prit à sa charge une partie des activités reliées à la station de quarantaine de la Grosse-Île, soit de 1923 à 1937.

La station de phare mit aussi à l'essai plusieurs moyens de communication favorisant l'aide à la navigation. Quelques années après l'élaboration du code international de drapeau, celui-ci était mis en application à Pointe-au-Père, plus tard on y implanta une station Marconi. La station de Pointe-au-Père a eu recours au simple canon, au signal à bombes explosives, puis en 1903, à l'édifice du signal de brume. Son implantation mena à l'expérimentation de deux types de signaux soit la sirène d'Écosse et sa version canadienne adaptée, le diaphone et, à l'essai des lampes à gaz acétylène. Au terme des observations, l'usage de celles-ci a été recommandé dans les phares et le diaphone fut le modèle adopté dans la plupart des phares au Canada dès 1904. Après 1972, c'est un signal sonore électronique qui a pris la relève au diaphone. En 1997, le poste d'aide à la navigation a été délaissé par Pêches et Océans Canada. La station fait aujourd'hui partie d'un ensemble patrimonial sous le nom de Site historique maritime de la Pointe-au-Père [Lieux patrimoniaux du Canada, 2023].



Phare, maison du gardien et musée de l'*Empress of Ireland*, 1028, rue du Phare (Pointe-au-Père), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Éléments caractéristiques

Éléments architecturaux

- Le phare en béton de 1909 par sa proéminence, la rareté de sa structure en béton armé, ses huit contreforts, sa position par rapport aux éléments qui l'entourent, l'intégrité de l'escalier en colimaçon, sa quasi-unicité esthétique conservée après restauration, le porche d'entrée aménagé en façade avant et les fenêtres disposées à chaque niveau du phare selon l'agencement régulier, le dispositif de rotation et le prisme demeurés en place;
- La maison du gardien par sa forme et ses matériaux (bâtiment carré en bois de deux étages surmonté d'une toiture à quatre versants en bardeaux de bois);
- La maison de l'assistant gardien, parce qu'elle est l'un des très rares exemples de maisons de gardiens érigés au début du 20e, et la seule au Québec avec une toiture mansardée (toiture mansardée à brisis doté de larmier, revêtement de bardeau de bois et ses trois lucarnes qui se détachent sur le fond rouge de la toiture);
- Le bâtiment de la corne de brume par son caractère architectural d'origine toujours identifiable par des éléments en bois de forme simple et sa fenestration (bois, forme rectangulaire, parement en bardeaux de bois d'origine et toiture à deux versants) [Lieux patrimoniaux du Canada, 2023].



Lanterne du phare de Pointe-au-Père, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Maison de l'assistant gardien, maison du gardien, le phare et le musée de l'Onondaga, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Maison de l'assistant gardien, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Bâtiment de la corne de brume, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Situation géographique privilégiée du lieu

- La configuration actuelle du site et les relations visuelles avec le fleuve permettent de comprendre les raisons de la sélection du site pour y établir une station d'aide à la navigation;
- Le paysage marqué par un ensemble de bâtiments aux couleurs dominantes de rouge et de blanc, présentant des caractéristiques architecturales variant selon les époques et la présence du quai et de l'évocation de l'abri des pilotes;
- Les points de vue considérés comme significatifs (de la station vers le fleuve autant vers l'est, le nord et l'ouest, de la station vers le quai de Pointe-au-Père, sur le phare et la station à partir de la rue du Phare, de la rue du Phare à l'intersection de l'avenue du Père-Nouvel, vers le phare et la station, du quai (dans les limites de 1905) vers le phare et la station, à partir du sommet du phare) [Lieux patrimoniaux du Canada, 2023].



Bâtiments du lieu historique national depuis la berge, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Intersection de la rue du Phare et de l'avenue du Père-Nouvel, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Réplique de l'abri des pilotes
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Assujettissement

Directive sur la gestion des biens immobiliers du Canada, annexe A, procédures obligatoires pour l'évaluation et la conservation du patrimoine

La procédure suivante doit être suivie pour les biens immobiliers du Canada :

- Obtenir du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) de l'Agence Parcs Canada une évaluation de la valeur patrimoniale de tout édifice de 50 ans ou plus;
- Consulter l'Agence Parcs Canada avant d'entreprendre toute intervention susceptible d'avoir une incidence sur la valeur patrimoniale afin d'obtenir des conseils adéquats en matière de conservation du patrimoine;
- Faire tous les efforts possibles pour trouver et permettre différents usages au bien patrimonial fédéral, y compris la réhabilitation en vue d'une réutilisation adaptée, avant de le déclarer excédentaire.

Assujettissement

Loi sur la protection des phares patrimoniaux (L.C. 2008, chapitre 16)

- La modification de tout ou en partie d'un phare patrimonial ne peut se faire que conformément aux procédures et aux critères établis par le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada.

Règlement sur les PIIA du secteur de l'ancienne Ville de Pointe-au-Père (504.6-96), section III, et du secteur du Vieux-Phare de Pointe-au-Père (1032-2017), section III

- Les bâtiments du lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père se situant dans les secteurs des plans d'implantation et d'intégration architecturale sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal. Veuillez consulter les feuillets 6F.2 et 6F.9 pour davantage de précisions.

Procédure de dossier

- | | | |
|---------|---|--|
| Citoyen | ① | Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection; |
| | ② | Transmission des informations et des documents requis; |
| | ③ | Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis; |
| | ④ | Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis; |
| Ville | ⑤ | Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur; |
| | ⑥ | Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture; |
| | ⑦ | Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation; |
| | ⑧ | Approbation ou refus du conseil municipal par résolution; |
| | ⑨ | Délivrance du permis ou du certificat. |

6D.2 Phare de l'île Bicquette



Pour des informations et des photographies du bâtiment de la corne de brume de l'île Bicquette, consultez le feuillet 6D.4 sur sa désignation fédérale.

Phare de l'île Bicquette

Le phare construit en 1844 se dresse du haut de ses 22,5 mètres (74 pieds) du côté nord-ouest de l'île Bicquette, une grande île de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, au large du Bic. Le phare consiste en une tour circulaire en maçonnerie de Pierre revêtue d'un revêtement de planches verticales de bois et surmontée d'une lanterne circulaire. La porte d'entrée et les fenêtres sont très en retrait et surmontées de frontons surbaissés; elles sont aussi alignées verticalement sur le côté de la tour. Une plate-forme circulaire, qui soutient la lanterne au sommet de la tour, dépasse sur le périmètre et est ceinturée par une balustrade ornementale en fer forgé. La bande rouge de la corniche au haut de la tour contraste nettement avec la hauteur et la largeur de ce bâtiment entièrement blanc. La désignation créée le 26 mai 1988 se limite au tracé au sol du bâtiment [Lieux patrimoniaux du Canada, 2023].



Phare et bâtiment de la corne de brume depuis le fleuve Saint-Laurent, 2014
Patrick Matte



Localisation de l'île Bicquette et du phare
Ville de Rimouski

Valeurs patrimoniales associées

Le phare est un édifice fédéral du patrimoine reconnu en raison de son importance historique, de l'intérêt qu'il présente sur le plan architectural et de la place privilégiée qu'il occupe dans son milieu.

La valeur historique repose sur l'exemplarité du bâtiment associé à la Maison de la Trinité de Québec, organisme chargé de l'administration des phares dans le Bas-Canada avant la Confédération et avant leur prise en charge par le ministère de la Marine pour améliorer la sécurité sur le fleuve Saint-Laurent. Le phare est aussi associé à la famille Thibault dont différents membres y ont travaillé pendant plus de 75 ans. C'est aussi à la famille Thibault que l'on attribue le mérite d'avoir reconstitué dans l'île une colonie de sauvagines menacée de disparition.

La valeur architecturale du phare de l'île Bicquette repose sur son exemplarité comme l'un des premiers phares en pierre de forme cylindrique construits avant la Confédération par Charles Atherton, l'ingénieur lié par contrat à la Maison de la Trinité de Québec. De conception fonctionnelle très efficace, ces aménagements fonctionnels primitifs rendent compte des innovations techniques qui ont transformé les appareils de signalisation des phares dans les années 1840. Vers 1900, la maçonnerie en pierre a été recouverte de bois pour mieux protéger la tour des intempéries.

La valeur environnementale (paysagère) repose sur le caractère maritime de la station de phare où il est situé et est un repère connu dans les environs [Lieux patrimoniaux du Canada, 2023].



Phare de l'île Bicquette, 2014
Patrick Matte



Fenêtre du phare de l'île Bicquette, 2014
Patrick Matte



Garde-corps ouvragé, 2014
Patrick Matte

Éléments caractéristiques

- Sa construction cylindrique en maçonnerie de Pierre revêtue d'un revêtement de planches verticales de bois;
- Ses ouvertures très en retrait surmontées par des frontons surbaissés, la corniche et la balustrade ornementale en fer forgé;
- Ses aménagements fonctionnels primitifs qui rendent compte des innovations techniques qui ont transformé les appareils de signalisation des phares;
- Son style général et les matériaux employés, qui s'harmonisent avec le cadre naturel et avec les bâtiments voisins de la station de phare;
- Sa visibilité et le fait qu'il est connu comme balise maritime dans le secteur [Énoncé de valeur patrimoniale 87-088, Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine].



Installations de l'île Bicquette, 2014
Patrick Matte

Assujettissement

Directive sur la gestion des biens immobiliers du Canada, annexe A, procédures obligatoires pour l'évaluation et la conservation du patrimoine

La procédure suivante doit être suivie pour les biens immobiliers du Canada :

- Obtenir du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) de l'Agence Parcs Canada une évaluation de la valeur patrimoniale de tout édifice de 50 ans ou plus;
- Consulter l'Agence Parcs Canada avant d'entreprendre toute intervention susceptible d'avoir une incidence sur la valeur patrimoniale d'un bien patrimonial fédéral ou d'un site archéologique sur des terres fédérales afin d'obtenir des conseils adéquats en matière de conservation du patrimoine;
- Faire tous les efforts possibles pour trouver et permettre différents usages au bien patrimonial fédéral, y compris la réhabilitation en vue d'une réutilisation adaptée, avant de le déclarer excédentaire.

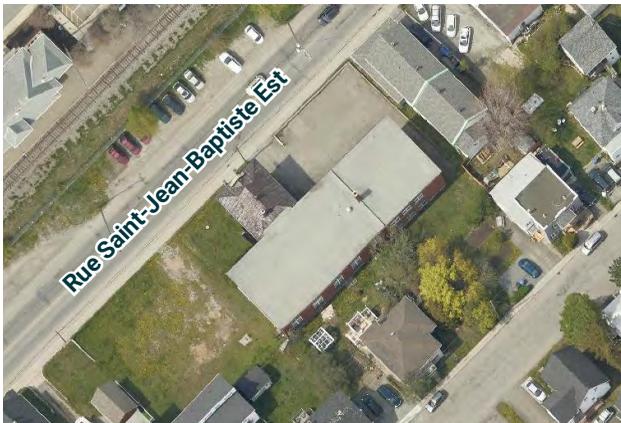
Loi sur la protection des phares patrimoniaux (L.C. 2008, chapitre 16)

- La modification de tout ou en partie d'un phare patrimonial ne peut se faire que conformément aux procédures et aux critères établis par le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada.

6D.3 Manège militaire

Manège militaire

Le Manège militaire de Rimouski a été construit en 1910-1911 d'après un plan conçu par le ministère des Travaux publics à l'intention du ministère de la Milice et de la Défense du Canada. Le manège militaire se trouve à un emplacement central dans la ville, où son volume compact et solide crée une forte présence visuelle. Bâtiment en brique d'argile rouge d'apparence très fonctionnelle, ses détails architecturaux se limitent à quelques éléments d'ornementation en Pierre sur la façade avant. La désignation se limite au tracé au sol du bâtiment. Le bâtiment a été désigné édifice fédéral du patrimoine reconnu le 19 août 1991 [Lieux patrimoniaux du Canada, 2023].



Localisation
Ville de Rimouski



Inscription et pierre millésimée
Société rimouskoise du patrimoine



Façade du Manège militaire (arsenal), 65, rue Saint-Jean-Baptiste Est (Saint-Germain)
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Valeurs patrimoniales associées

Le Manège militaire est un édifice fédéral du patrimoine reconnu en raison de son importance historique, de l'intérêt qu'il présente sur le plan architectural et de la place privilégiée qu'il occupe dans son milieu.

La valeur historique du Manège militaire est associée à la réforme et l'expansion de la milice volontaire et avec la campagne de construction de manèges militaires au Canada avant la Première Guerre mondiale. De plus, la construction du Manège militaire rend compte de la croissance de Rimouski à titre de centre régional prospère du Québec.

La valeur architecturale du Manège militaire découle de sa bonne conception esthétique. Son design, caractérisé par une masse cubique et des façades bien proportionnées, est fondé sur un plan standard. L'efficacité de ce plan témoigne d'un bon design fonctionnel caractérisé par des pièces secondaires autour des grandes salles de réunion aux deux étages. De même, démontrant la grande qualité du travail des ouvriers spécialisés et le bon emploi des matériaux, les quelques rares éléments décoratifs en Pierre témoignent de la simplicité du design, tandis que l'entrée en retrait et le fronton bordé de pierre donnent du caractère à la façade avant.

La valeur environnementale (paysagère) du Manège militaire s'harmonise avec le caractère du quartier résidentiel où il est situé à Rimouski et constitue un repère dans le quartier [Énoncé de valeur patrimoniale 90-268, Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, 1990].



Façade est
Société rimouskoise du patrimoine



Façade arrière
Société rimouskoise du patrimoine



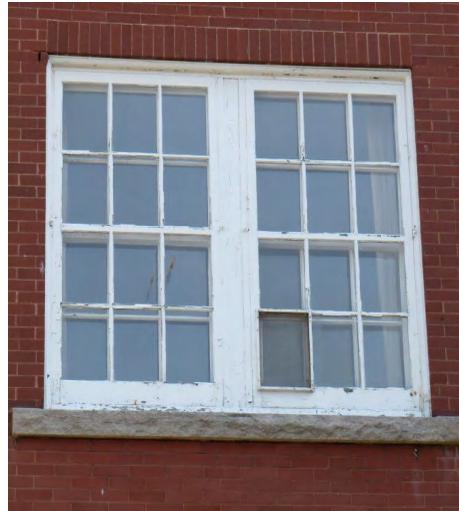
Façade ouest
Société rimouskoise du patrimoine



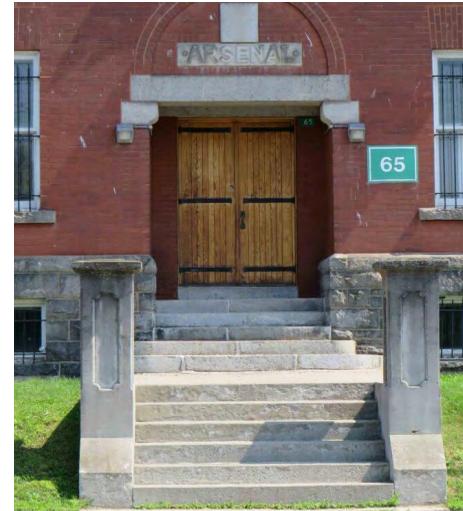
Façade avant et agrandissements
Société rimouskoise du patrimoine

Éléments caractéristiques

- Son plan standard du Manège militaire formé d'un solide volume rappelant un bloc coiffé d'une haute toiture à croupes dotée d'un couronnement à pignon sur la façade avant;
- Ses façades bien proportionnées avec l'ordonnancement symétrique des hautes fenêtres à guillotine en bois;
- Son extérieur en brique d'argile rouge rehaussé par des éléments décoratifs en Pierre taillée en calcaire et lisse ou ébauchée et le fronton bordé de pierre de la façade principale;
- Son plan intérieur standard qui prévoit une grande salle de réunion au rez-de-chaussée et une salle de conférence à l'étage;
- Ses matériaux utilisés à l'intérieur, dont les lambris en bois et les surfaces plâtrées;
- Ses portes d'entrée en planches de bois et sa quincaillerie en métal;
- Sa conception esthétique d'ensemble et les matériaux utilisés qui s'harmonisent avec les édifices résidentiels et publics voisins;
- Son échelle imposante, son emplacement central et son utilisation par la collectivité, qui en font un édifice bien connu dans la région.



Fenêtre de bois à carreaux
Société rimouskoise du patrimoine



Escalier et piliers
Société rimouskoise du patrimoine



Porte principale en bois et fer forgé
Société rimouskoise du patrimoine



Inscription, linteau et arc en brique
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Fenêtre de la partie agrandie
Société rimouskoise du patrimoine

Assujettissement

Directive sur la gestion des biens immobiliers du Canada, annexe A, procédures obligatoires pour l'évaluation et la conservation du patrimoine

La procédure suivante doit être suivie pour les biens immobiliers du Canada :

- Obtenir du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) de l'Agence Parcs Canada une évaluation de la valeur patrimoniale de tout édifice de 50 ans ou plus;
- Consulter l'Agence Parcs Canada avant d'entreprendre toute intervention susceptible d'avoir une incidence sur la valeur patrimoniale d'un bien patrimonial fédéral ou d'un site archéologique sur des terres fédérales afin d'obtenir des conseils adéquats en matière de conservation du patrimoine;
- Faire tous les efforts possibles pour trouver et permettre différents usages au bien patrimonial fédéral, y compris la réhabilitation en vue d'une réutilisation adaptée, avant de le déclarer excédentaire.



Manège militaire (arsenal)
Société rimouskoise du patrimoine

6D.4 Bâtiment de la corne de brume de l'île Bicquette



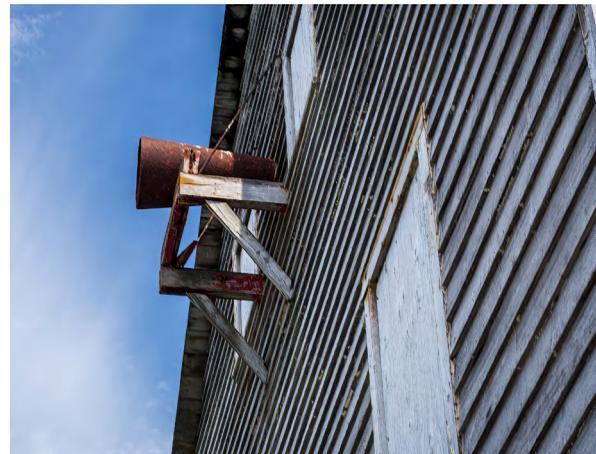
Pour des informations et des photographies du phare de l'île Bicquette, consultez le feuillet 6D.2 sur sa désignation fédérale.

Bâtiment de la corne de brume de l'île Bicquette

La corne de brume se trouve à la station de phare de l'île Bicquette, sur un petit promontoire rocheux qui surplombe le fleuve Saint-Laurent. Il s'agit d'un petit bâtiment d'un étage et demi reposant sur une fondation en Pierre surélevée. L'extérieur est revêtu d'un revêtement de planches à clin. La toiture à deux versants est couverte de bardeaux de bois et percée par des chatières. Ce bâtiment utilitaire est pourvu d'une grande porte et de fenêtres disposées régulièrement sur tous les murs. La désignation datant du 12 septembre 1996 se limite au tracé au sol du bâtiment [Lieux patrimoniaux du Canada, 2023].



Bâtiment de la corne de brume et le fleuve Saint-Laurent, 2014
Patrick Matte



Corne de brume de l'île Bicquette, 2014
Patrick Matte



Localisation de l'île Bicquette et du phare
Ville de Rimouski

Valeurs patrimoniales associées

La valeur historique découle de son association à l'amélioration des stations de phare de l'est du fleuve Saint-Laurent et du golfe. La création en 1904 de la Commission des phares a donné lieu à un programme de construction de grande envergure. La corne de brume évoque cette période de modernisation des infrastructures de navigation avec l'adoption d'une technologie d'avant-garde, la corne de brume, qui a été utilisée jusqu'aux années 1970. Du point de vue local, le bâtiment est la première grande infrastructure technique mise en place à la station de phare de l'île Bicquette pour remplacer les canons qui servaient auparavant à la signalisation sonore.

La valeur architecturale de la corne de brume découle de ses belles qualités esthétiques et de sa conception fonctionnelle très efficace. L'absence de détails décoratifs et du traitement habituellement réservé à la façade des maisons à la campagne affirment son caractère utilitaire et le distinguent d'une résidence. Le design est adapté à la fonction, soit celle de loger toutes les machines servant à actionner le sifflet d'alarme. Ces machines sont encore en place et reflètent nettement les contraintes fonctionnelles du programme.

La valeur environnementale (paysagère) de la corne de brume s'appuie sur son caractère maritime de la station de phare où elle est située sur l'île Bicquette.



Bâtiment de la corne de brume et le phare de l'île Bicquette, 2014
Patrick Matte

Éléments caractéristiques

- Le caractère nettement fonctionnel de ce bâtiment qui servait à loger la machinerie du sifflet d'alarme, ainsi que les éléments qui le distinguent d'une simple résidence, dont :
 - Absence d'un traitement de façade que l'on rencontre généralement dans les maisons rurales et de détails ornementaux;
 - Présence d'une grande porte de hangar pour entrer l'équipement et de ventilateurs sur le toit.
- La machinerie du sifflet d'alarme qui subsiste, car elle témoigne des technologies d'avant-garde développées au début du 20e siècle pour améliorer la sécurité de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent et dans le golfe, et parce qu'elle permet de saisir les contraintes du programme fonctionnel;
- Le rapport du bâtiment au site, un escarpement rocheux qui fait face au fleuve Saint-Laurent, et les caractéristiques architecturales particulières qui en découlent, dont :
 - La fondation rehaussée qui épouse les irrégularités du site (choisie de façon à situer le bâtiment le plus haut et le plus près possible du fleuve afin de maximiser la portée du sifflet);
 - Le positionnement du mur pignon où était situé le sifflet, par rapport au fleuve.
- Le lien historico-fonctionnel du bâtiment du sifflet d'alarme avec les autres composantes de cette station, en particulier avec le phare situé à proximité.



Assujettissement

Directive sur la gestion des biens immobiliers du Canada, annexe A, procédures obligatoires pour l'évaluation et la conservation du patrimoine

La procédure suivante doit être suivie pour les biens immobiliers du Canada :

- Obtenir du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) de l'Agence Parcs Canada une évaluation de la valeur patrimoniale de tout édifice de 50 ans ou plus;
- Consulter l'Agence Parcs Canada avant d'entreprendre toute intervention susceptible d'avoir une incidence sur la valeur patrimoniale d'un bien patrimonial fédéral ou d'un site archéologique sur des terres fédérales afin d'obtenir des conseils adéquats en matière de conservation du patrimoine;
- Faire tous les efforts possibles pour trouver et permettre différents usages au bien patrimonial fédéral, y compris la réhabilitation en vue d'une réutilisation adaptée, avant de le déclarer excédentaire.

Loi sur la protection des phares patrimoniaux (L.C. 2008, chapitre 16)

- La modification de tout ou en partie d'un phare patrimonial ne peut se faire que conformément aux procédures et aux critères établis par le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada.

6D.5 Lieu historique national du Canada de l'Épave-du-RMS-*Empress of Ireland*

Lieu historique national du Canada de l'Épave-du-RMS-*Empress of Ireland*

Le lieu historique national du Canada de l'Épave-du-RMS-*Empress of Ireland* se trouve sur le lit du fleuve Saint-Laurent, près de Rimouski, au Québec. Situé à 8.3 kilomètres des côtes, ce navire autrefois opulent repose sur son flanc droit, à 45 mètres de profondeur, dans un angle de 65 degrés. Exploité par la compagnie *Canadian Pacific Railway*, cet imposant paquebot à vapeur des plus élégants fait naufrage le 29 mai 1914, entraînant de nombreuses pertes de vie. La reconnaissance officielle datant du 20 avril 2009 vise le navire et la zone de dispersion des débris qui l'entoure [Lieux patrimoniaux du Canada, 2023].

Un cimetière et un monument commémoratif se situent sur la rue du Fleuve à Pointe-au-Père. Il a été érigé par la compagnie *Canadian Pacific Railway* pour marquer le lieu de sépulture de 20 personnes identifiées sur le monument et de 68 autres non identifiées qui ont perdu la vie lors de la collision qui a causé le naufrage du H.M.S. *Empress of Ireland* [ministère de la Culture et des Communications, 2013].



Monument commémoratif érigé par la compagnie Canadian Pacific Railway, face au 250, rue du Fleuve (Pointe-au-Père), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Valeurs patrimoniales associées

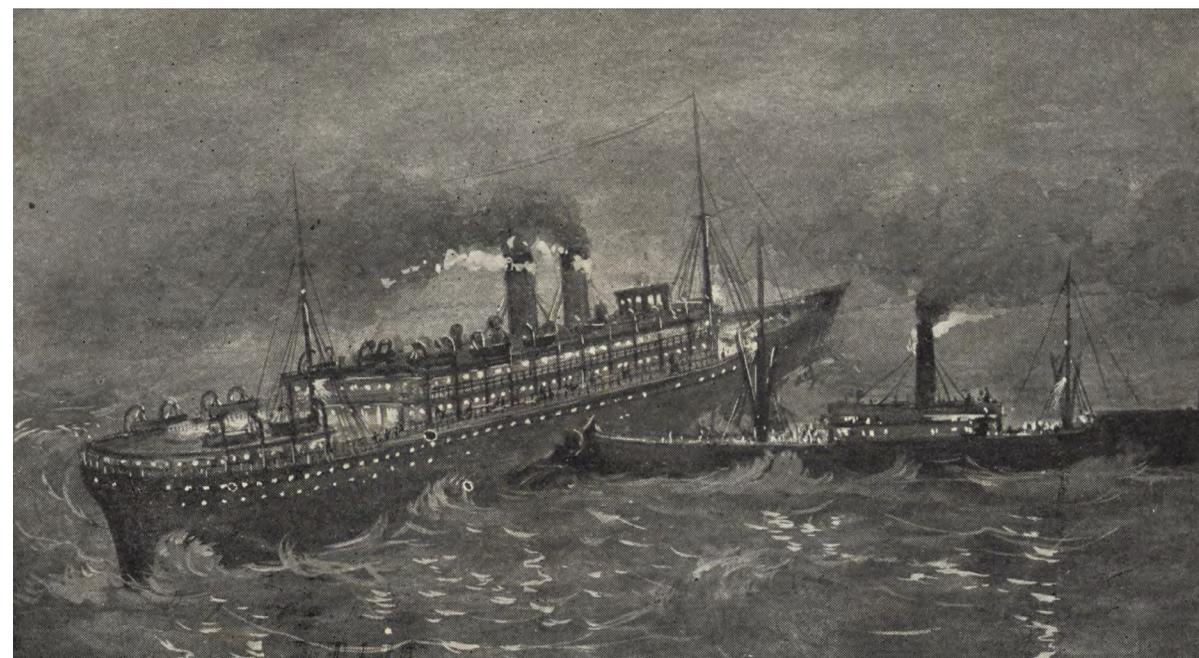
L'Épave du RMS *Empress of Ireland* a été désigné un lieu historique national du Canada en 2009 puisque du point de vue de sa structure, il représente le paquebot du début du 20e siècle le plus remarquable et le plus complet qu'on puisse encore trouver au Canada. C'est aussi un exemple important sur le plan mondial d'un navire océanique d'époque ayant su s'imposer sur le prestigieux marché international du transport de voyageurs dans l'Atlantique Nord, marché que l'*Empress of Ireland* partageait avec un groupe assez restreint d'élégants navires allemands, britanniques et américains.

Il s'agit aussi du seul élément marin de la compagnie du chemin de fer du Canadien Pacifique à encore exister. Dans les années qui ont précédé la Grande Guerre, cette compagnie exploitait le réseau de transport et de communication le plus vaste au monde. Ce réseau comprenait des cargos hors mer et des océaniques qui sillonnaient les Grands Lacs et les océans Pacifique et Atlantique, un des chemins de fer les plus longs au monde et un réseau télégraphique qui couvrait la moitié du globe.

L'épave possède aussi un lien historique et affectif important avec les quelque 117 000 immigrants arrivés au Canada à bord de l'*Empress of Ireland* et le million de Canadiens à peu près qui peuvent faire remonter leurs racines canadiennes à ce navire.

Bien qu'il ne soit pas le plus gros navire de ligne de l'Atlantique Nord ni le plus rapide, le RMS *Empress of Ireland* parvient tout de même à rivaliser avec les navires de croisière des autres

pays. Ses installations de première classe sont presque aussi luxueuses que celles offertes par des paquebots tels que l'*Olympic* et le *Titanic*. L'aménagement pour passagers des deuxième et troisième classes de l'*Empress* répond aux besoins des voyageurs qui veulent se déplacer rapidement et présentent l'avantage d'être abordables, pratiques et confortables [Commission des lieux et monuments historiques du Canada, 2008].



The Terrible Disaster to the S.S. Empress of Ireland
Éditeur inconnu
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie, 0003723468

Éléments caractéristiques

- Son emplacement dans une fosse peu profonde sur le lit du fleuve Saint-Laurent près de Pointe-au-Père, à Rimouski;
- Ses caractéristiques d'origine dont sa volumétrie, sa taille, ses proportions, les matériaux qui composent son recouvrement, la forme de sa coque ainsi que ses éléments intérieurs et extérieurs, qui se trouvent toujours sur la coque ou à l'intérieur de celle-ci, ou qu'ils soient disséminés dans la zone de dispersion des débris, sur le lit fluvial, notamment :
- Sa structure d'acier, sa quille, dont la structure est intacte, ainsi que sa coque endommagée d'une longueur de 170 mètres, son barrot de 20 mètres, son tirant d'eau de 8,23 mètres et son déplacement de 14 191 tonnes;
- Les composantes qui subsistent de sa structure en détérioration, notamment sa coque endommagée et les vestiges de sa superstructure d'origine, qui comptait huit ponts; ses machines de propulsion à vapeur, chauffées au charbon, y compris les deux principales machines à mouvement alternatif à quadruple expansion de 9 250 chevaux (puissance sur l'arbre) et les systèmes de propulsion auxiliaires;
- Ses éléments extérieurs subsistants, notamment les deux mâts, les deux cheminées, ainsi que les vestiges de la timonerie;
- Son aménagement, ses caractéristiques et son fini intérieurs, typiques des navires de ligne du début du 20e siècle, notamment la salle des machines, la chaufferie, les postes d'équipage, les aménagements pour passagers et la cale à marchandises;
- Son hélice en bronze subsistante et son gouvernail, situés sous la poupe;
- La zone de dispersion des débris correspondante.



Maquette de l'épave du navire,
musée de l'Empress of Ireland, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Hublot, musée de l'Empress of Ireland, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Assujettissement

Directive sur la gestion des biens immobiliers du Canada, annexe A, procédures obligatoires pour l'évaluation et la conservation du patrimoine

La procédure suivante doit être suivie pour les biens immobiliers du Canada :

- Obtenir du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) de l'Agence Parcs Canada une évaluation de la valeur patrimoniale de tout édifice de 50 ans ou plus;
- Consulter l'Agence Parcs Canada avant d'entreprendre toute intervention susceptible d'avoir une incidence sur la valeur patrimoniale d'un bien patrimonial fédéral ou d'un site archéologique sur des terres fédérales afin d'obtenir des conseils adéquats en matière de conservation du patrimoine;
- Faire tous les efforts possibles pour trouver et permettre différents usages au bien patrimonial fédéral, y compris la réhabilitation en vue d'une réutilisation adaptée, avant de le déclarer excédentaire.

6E Édifices fédéraux excédentaires et retirés



Lien URL vers la
[carte interactive](#)



Les édifices patrimoniaux du gouvernement fédéral ne détiennent une désignation officielle que lorsqu'ils sont toujours la propriété du gouvernement du Canada. Les édifices étant déclarés excédentaires par le gouvernement sont alors mis en vente à travers un processus d'aliénation qui cause son retrait de l'inventaire, assisté par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP).

Processus d'aliénation et mise à jour de la base de données du BEÉFP :

- Le rôle du BEÉFP est d'aider les ministères en leur fournissant des conseils sur les autres vocations possibles pour leurs édifices excédentaires. Il peut aussi faire des recommandations relativement à la nature et aux niveaux de protection (si les bâtiments quittent l'inventaire fédéral), ainsi qu'à la nature et au niveau du relevé patrimonial à entreprendre. En ce sens, le BEÉFP invite les ministères gardiens à le consulter dès qu'un projet d'aliénation prend forme ou aussitôt que le bâtiment est identifié comme bien immobilier excédentaire en regard de leurs besoins, afin qu'ils puissent disposer de suffisamment de temps pour explorer les avenues que le BEÉFP pourrait leur indiquer.
- Lorsque les procédures d'aliénation sont complétées et que le bâtiment a quitté l'inventaire fédéral ou a été transféré à un autre ministère, l'ancien ministère responsable de l'édifice doit en informer le BEÉFP afin que sa base de données ainsi que le Répertoire des édifices du patrimoine du gouvernement du Canada soient mis à jour [Gouvernement du Canada, 2022].

C'est dans cette optique que la mise en valeur du patrimoine fédéral est importante et que les prochains feuillets font la présentation des édifices excédentaires et retirés de l'inventaire fédéral. Pour mieux comprendre leur importance, il est primordial de décrire en détail leurs valeurs patrimoniales et leurs caractéristiques architecturales.



Localisation des édifices fédéraux
excédentaires et retirés
Ville de Rimouski

1 Édifice du 189, avenue de la Cathédrale

2 Édifice du 180, avenue de la Cathédrale

6E.1 Édifice du 189, avenue de la Cathédrale

Édifice du 189, avenue de la Cathédrale

Le bâtiment construit entre 1895 et 1898 était l'un des 80 bureaux de poste de petites villes conçus par l'architecte Thomas Fuller (1823-1898). Il s'inscrit dans un catalogue de bâtiments s'apparentant les uns aux autres avec une conception architecturale récurrente, mais adaptée à son environnement urbain, économique et social. Bien qu'il soit l'un des plus modestes de son catalogue de bureaux de poste répartis dans le pays, l'édifice présente une richesse patrimoniale. Le bureau de poste et des douanes de Rimouski a été le dernier du catalogue de Fuller à appartenir au gouvernement avant sa départition en 1997, retirant ainsi sa désignation officielle. Ceci dit, le bâtiment reste un témoin historique, architectural et paysager important pour le centre-ville de Rimouski.



Localisation
Ville de Rimouski



Plaque du gouvernement du Canada, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Édifice du 189, avenue de la Cathédrale
Société rimouskoise du patrimoine

Valeurs patrimoniales associées

La valeur historique repose sur le témoignage de l'accroissement rapide de la population canadienne au cours des années 1880-1900, menant à la multiplication des édifices de poste du gouvernement fédéral partout au pays.

Le gouvernement MacDonal d désirait implanter des édifices somptueux au cœur des communautés pour démontrer la culture canadienne fédérale. L'architecture fédérale avait pour fonction d'être un symbole et une manifestation de la stabilité et de la prospérité du gouvernement. Cette volonté d'implanter un tel édifice à Rimouski a été questionnée par l'opposition libérale. Le parti au pouvoir défendit leur intention en deux points : Premièrement, Rimouski était un point de distribution régional majeur pour l'est de la province jusqu'à Gaspé, les Maritimes et l'Europe. Deuxièmement, le gouvernement a évoqué le prestige fédéral pour expliquer la dépense. Rimouski étant situé le long du fleuve Saint-Laurent, où beaucoup de touristes séjournent, le bureau de poste devient un point focal important pour l'image canadienne.

La valeur architecturale repose sur son association avec l'architecte Thomas Fuller (1823-1898), qui eut un profond impact sur les édifices fédéraux de cette période. À l'échelle du catalogue des autres édifices dessinés par l'architecte, le bureau de poste et des douanes de Rimouski est modeste, mais richement ornementé en comparaison aux bâtiments de la ville. Il reste toutefois un vestige architectural important témoignant du rôle qu'a joué Rimouski à la fin du 19e siècle et le début du 20e siècle. L'édifice illustre les divers degrés d'ornementation des bureaux de poste du pays.



Façade gauche
Société rimouskoise du patrimoine



Fenêtre et arc cintré
Société rimouskoise du patrimoine



Pierre millésimée et épithaphe
Société rimouskoise du patrimoine

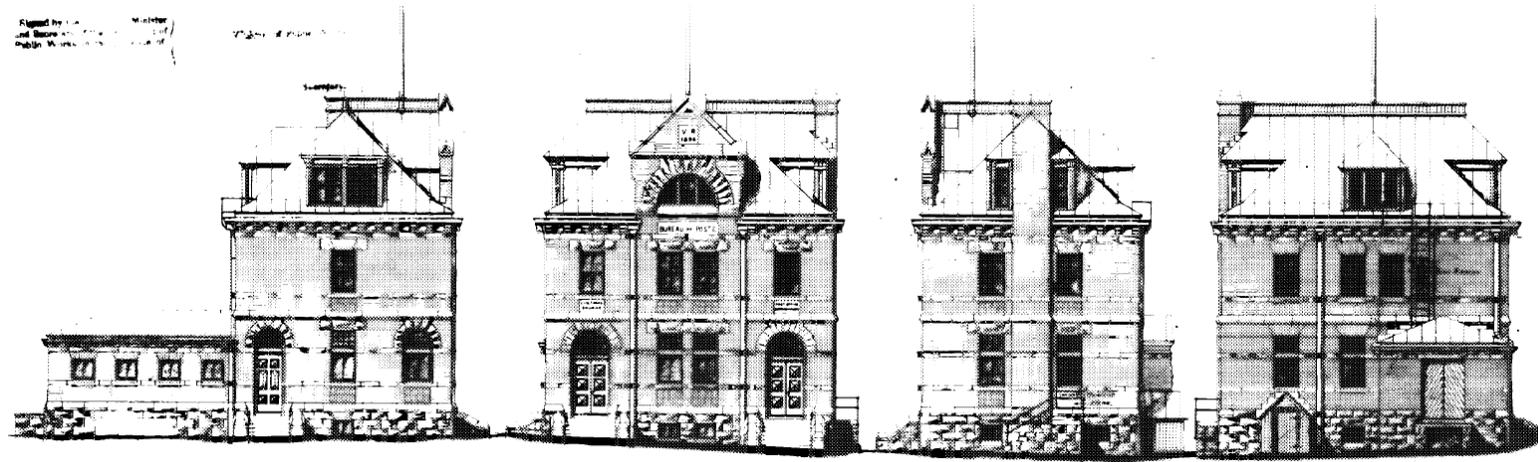


Linteau, corniche et toiture
Société rimouskoise du patrimoine

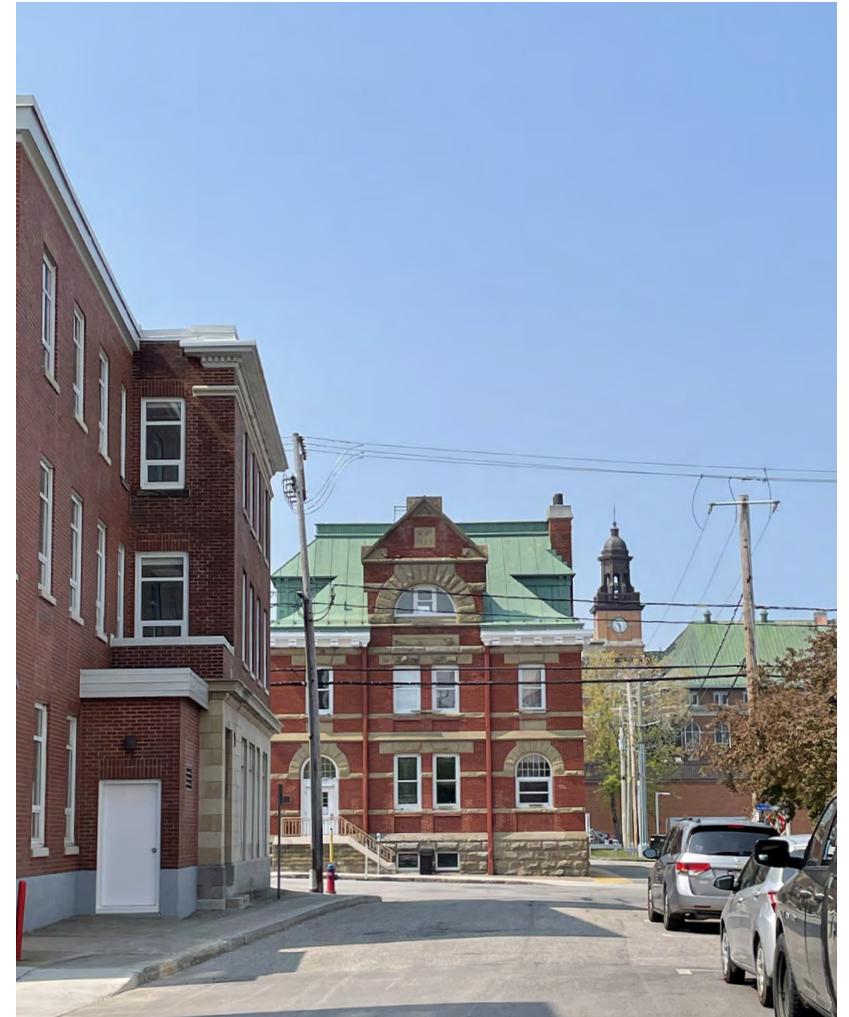
La valeur paysagère (environnementale) repose sur sa présence au centre-ville, sur un terrain en hauteur, à l'intersection en « T » de l'avenue de la Cathédrale et la rue Jules-A.-Brillant. L'emplacement choisi lui procurait un maximum d'impact visuel sur la communauté. Il est construit aux côtés du palais de justice et son ancienne prison, de l'hôtel de ville auquel il fait désormais partie, et d'autres édifices de professions libérales le long de l'avenue de la Cathédrale. L'édifice représente une forme architecturale compatible avec son environnement bâti et un exemple typique d'édifices implantés dans les petites villes de la province à la fin du 19e siècle et le début du 20e siècle [Rapport interne numéro 83-52 du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, 1983].



Lucarne centrale, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Élévations des façades du bureau de poste, 1895
Département des travaux publics du Canada



Édifice de la poste depuis la rue Jules-A.-Brillant, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Éléments caractéristiques

- L'un des 80 bureaux de poste construits sous la direction de Thomas Fuller (1823-1898);
- Son association à l'architecture néoromane et pittoresque;
- Son volume principal et sa masse sur deux étages et demi surmontés par une toiture à quatre versants tronqués de lucarnes;
- Sa lucarne centrale;
- Son volume secondaire arrière sur un étage surmonté d'une toiture plate;
- Ses ouvertures à arcs cintrés du rez-de-chaussée et de la lucarne centrale;
- Ses revêtements muraux en contraste, composés de brique rouge et de pierre de sable;
- Son ornementation composée de jeu de brique sous les ouvertures, ses insertions de pierre à bossage, sa corniche de bois richement élaborée à l'aide de consoles, sa pierre millésimée et son épitaphe « V. R. » en référence à la Reine Victoria (1819-1901).

Non assujetti

L'édifice fédéral a été déclaré excédentaire, puis mis en marché en 1997. Il a quitté l'inventaire gouvernemental à l'achat de l'édifice par la Ville de Rimouski.

Il est toutefois conseillé de suivre la procédure suivante pour les anciens biens immobiliers du Canada :

- Obtenir du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine de l'Agence Parcs Canada une évaluation de la valeur patrimoniale de tout édifice de 50 ans ou plus;
- Consulter l'Agence Parcs Canada avant d'entreprendre toute intervention susceptible d'avoir une incidence sur la valeur patrimoniale d'un ancien bien patrimonial fédéral ou d'un ancien site archéologique sur des terres fédérales afin d'obtenir des conseils adéquats en matière de conservation du patrimoine.



Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque l'immeuble se situe dans le site patrimonial de l'Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski, tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

6E.2 Édifice du 180, avenue de la Cathédrale

Édifice du 180, avenue de la Cathédrale

L'édifice fédéral situé au 180, avenue de la Cathédrale à Rimouski a été construit en 1951-1952 pour servir de bureau de poste et de bureaux gouvernementaux, selon des plans préparés par le ministère des Travaux publics alors que E. A. Gardner était architecte en chef intérimaire. Jusqu'en 2021, il servait de lieu de travail pour différents ministères fédéraux. Avant de quitter l'inventaire du gouvernement fédéral, l'édifice était un édifice du patrimoine reconnu depuis 1998 par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) pour ses valeurs historique et architecturale. L'édifice n'appartenant plus au gouvernement du Canada, il ne détient donc plus la désignation officielle. Ceci dit, le bâtiment reste un témoin historique, architectural et paysager important pour le centre-ville de Rimouski.



Localisation
Ville de Rimouski



Édifice du 180, avenue de la Cathédrale
Société rimouskoise du patrimoine

Valeurs patrimoniales associées

La valeur historique repose sur le témoignage de l'expansion du gouvernement fédéral dans l'économie d'après-guerre des années 1950, ainsi que de l'établissement de Rimouski comme centre administratif et institutionnel à l'échelle régionale. À cette époque, les activités gouvernementales existantes, comme les services postaux, bénéficient d'une croissance sans précédent. En parallèle, le gouvernement accroît ses responsabilités en matière de sécurité sociale, notamment en créant la Commission de l'assurance-chômage en 1940. À Rimouski, l'édifice des postes et des douanes construit en 1895 n'offre pas suffisamment d'espace pour répondre à la demande de ses occupants et encore moins pour loger de nouveaux services fédéraux régionaux. Le ministère des Travaux publics procède alors à la construction d'un nouvel édifice public au 180, avenue de la Cathédrale. Il servira non seulement de bureau de poste, mais hébergera les bureaux de la Commission de l'assurance-chômage, des Douanes, du ministère des Anciens Combattants, de la Gendarmerie royale et de la branche des services en ingénierie du ministère des Travaux publics. Le choix d'un terrain au cœur de Rimouski confirme la place prépondérante de cette ville pour la région du Bas-Saint-Laurent, et ce, quelques années seulement après la destruction du tiers de la ville par un incendie majeur en mai 1950.

La valeur architecturale de l'édifice fédéral ne repose pas sur son caractère exceptionnel, mais plutôt sur sa représentativité. Il s'agit d'un bon exemple d'édifice multiministériel régional durant une phase de transition de l'architecture fédérale vers le modernisme. À cette époque, il y avait deux ou trois modèles de base qui servaient d'inspiration pour les bureaux de poste régionaux et qui partageaient plusieurs caractéristiques :

- Leur taille modeste;
- Leur horizontalité;
- Leur toit plat;
- Leurs regroupements des fenêtres;
- Leurs détails accent en pierre calcaire;
- Leur usage général de la brique.

L'édifice fédéral de Rimouski est une variation dans cette catégorie et reprend ces traits distinctifs. Son architecture demeure relativement conservatrice par rapport aux tendances architecturales de l'époque, notamment par le choix des matériaux, la composition symétrique et la volumétrie. Toutefois, l'esthétique de l'édifice est rehaussée par le contraste entre les matériaux, le dépouillement ornemental général, ainsi que l'équilibre entre l'horizontalité des rangées de fenêtres et la verticalité de l'entrée centrale.

La valeur paysagère (environnementale) repose sur sa distinction avec les autres édifices fédéraux de son époque par le lien historique qu'il entretient avec son site et avec le paysage urbain depuis sa construction. Par ses dimensions et ses matériaux, l'édifice fédéral s'intègre harmonieusement parmi les bâtiments environnants. Malgré son apparence modeste, l'édifice occupe une position stratégique le long de la côte de l'avenue de la Cathédrale, au cœur de Rimouski. De fait, il a longtemps été fréquenté assidûment par les Rimouskois en tant que bureau de poste régional. La présence d'un édifice du gouvernement fédéral contribuait au caractère institutionnel des environs.



Façade du 180, avenue de la Cathédrale
Société rimouskoise du patrimoine



Avant-corps contemporain du 180, avenue de la Cathédrale
Société rimouskoise du patrimoine

Éléments caractéristiques

- Typique des petits bâtiments institutionnels construits après la Seconde Guerre mondiale et influencés par le style international;
- Sa structure rectangulaire de deux étages, coiffée d'un toit plat et dont le parement marie judicieusement la pierre et la brique;
- Sa façade entièrement vitrée et traitée de façon symétrique;
- L'horizontalité de la forme rectangulaire contrebalancée par la verticalité des pilastres qui franchissent les deux étages;
- Son entrée principale située dans l'axe central, qui vient interrompre l'ordonnance régulière de la fenestration;
- Sa composition équilibrée et sa juxtaposition de matériaux de couleurs et de textures différentes, de l'esthétisme du style international.

Non assujetti

L'édifice fédéral a été déclaré excédentaire en juillet 2018, puis mis en marché en 2021. Il a quitté l'inventaire gouvernemental.

Il est toutefois conseillé de suivre la procédure suivante pour les anciens biens immobiliers du Canada :

- Obtenir du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine de l'Agence Parcs Canada une évaluation de la valeur patrimoniale de tout édifice de 50 ans ou plus;
- Consulter l'Agence Parcs Canada avant d'entreprendre toute intervention susceptible d'avoir une incidence sur la valeur patrimoniale d'un ancien bien patrimonial fédéral ou d'un ancien site archéologique sur des terres fédérales afin d'obtenir des conseils adéquats en matière de conservation du patrimoine.



Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque l'immeuble se situe dans le site patrimonial de l'Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski, tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)

- La démolition tout ou en partie d'un bâtiment.

6F Plans d'implantation et d'intégration architecturale



Lien URL vers la
[carte interactive](#)



Le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est un règlement des municipalités locales en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ils visent à assurer une intégration harmonieuse des bâtiments et des aménagements en tenant compte des particularités du territoire.

Les plans permettent d'évaluer les différents projets ou demandes de travaux de façon discrétionnaire, donc à l'aide d'objectifs et de critères préétablis. En plus de l'architecture extérieure des bâtiments et l'aménagement des terrains, l'affichage extérieur est également assujéti dans certains secteurs. Tout comme dans un site patrimonial, les travaux effectués dans un secteur PIIA font l'objet d'une évaluation qualitative à partir d'objectifs et de critères afin de ne pas altérer le caractère du milieu. Les demandes assujetties à un secteur de PIIA doivent donc être présentées devant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) avant l'approbation du conseil municipal.



Centre-ville de Rimouski vers l'ouest, 2022
David Boisvert, Ville de Rimouski



Localisation et périmètre des plans d'implantation et d'intégration architecturale
Ville de Rimouski

Légende

 Secteur PIIA mixte

 Secteur PIIA d'affichage seulement

À Rimouski, il existe une gamme de secteurs assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale qui touchent à plusieurs éléments, comme l'implantation des constructions, l'architecture des bâtiments, l'aménagement des espaces libres (cours et stationnements), la préservation des perspectives visuelles vers le fleuve ou autres paysages, la coupe et plantation d'arbres, l'affichage et l'éclairage, le lotissement des terrains, ainsi que la démolition de constructions.

Secteur	Numéro de règlement	Section	Implantation	Architecture	Espace libre	Perspective visuelle	Arbre	Affichage	Éclairage	Lotissement	Démolition
1. Major-Abbé-Huard (1996)	2044-96	4	●	●	●		●				
2. Vieux-Phare de Pointe-au-Père (1996)	504.6-96	III	●	●	●	●	●	●	●	●	
3. Corridor du boulevard Sainte-Anne (1996)	504.6-96	IV	●		●			●			
4. Rues Saint-Germain Est et Saint-Germain Ouest (2006)	311-2006	III	●	●	●	●	●	●	●		
5. Résidentiel contigu au pôle commercial régional (2007)	332-2007	III	●	●	●	●	●				
6. Alcide-C.-Horth Espace urbain (2017)	1032-2017	I	●	●				●	●		
7. Affichage - Centre-ville (2019)	1032-2017	II et V			●			●	●		
8. Affichage - Pointe-au-Père (2019)	1032-2017	III et V			●	●		●	●		
9. Affichage - Noyau villageois du Bic (2019)	1032-2017	IV et V						●	●		
10. Affichage - Noyau villageois de Sainte-Blandine (2019)	1032-2017	IV et V						●	●		
11. Noyau villageois du Bic (2021)	1032-2017	VI	●	●				●			
12. Noyau villageois de Sainte-Blandine (2021)	1032-2017	VI	●	●				●			
13. Chemin du Rang-Double de Mont-Label (2021)	1032-2017	VI	●	●							
14. Centre-ville - Bâtiment de grand gabarit (2021)	1032-2017	VII	●	●	●						
15. Ensemble du territoire - lors de demande de PPCMOI et de démolition (2023)	23-044	I	●	●	●	●	●		●	●	●

6F.1 Secteur Major-Abbé-Huard

Secteur Major-Abbé-Huard

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur Major-Abbé-Huard est le premier à avoir été adopté le 3 juin 1996. Il s'agit d'une petite zone de cinq terrains dans le quartier Terrasse Arthur-Buies. Cette zone est assujettie à des critères et des objectifs liés à l'implantation, l'architecture et les espaces libres.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski

Objectifs généraux

- Favoriser la construction de bâtiments qui, par leur gabarit, constitueront une transition entre les bâtiments existants ou projetés au sud ou au nord;
- Accroître la qualité architecturale des bâtiments à être érigés et minimiser l'impact visuel, à partir de la rue et des aires de stationnement.



Rue Major-Abbé-Huard, 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine

Assujettissement

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'architecture extérieure des bâtiments;
- L'aménagement de terrain.



Rue Major-Abbé-Huard, 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



Rue Major-Abbé-Huard, 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine

Procédure de dossier

Citoyen

- 1 Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- 2 Transmission des informations et des documents requis;
- 3 Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- 4 Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;
- 5 Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- 6 Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;

Ville

- 7 Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- 8 Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- 9 Délivrance du permis ou du certificat.

6F.2 Secteur Pointe-au-Père

Secteur de Pointe-au-Père

Le plan d'implantation et d'intégration architecture du secteur de Pointe-au-Père a été adopté en 1996 par l'ancienne Ville de Pointe-au-Père avant la fusion municipale avec la Ville de Rimouski. Le règlement comporte de nombreux critères concernant l'implantation des accès, des bâtiments, des aires de stationnement hors rue de moins de dix cases et de dix cases et plus, des aires de chargement et de déchargement de marchandises, ainsi que l'aménagement extérieur, l'architecture des bâtiments nouveaux et existants, l'affichage, l'éclairage et le lotissement. Ces nombreux critères sont articulés dans trois objectifs généraux.

Objectifs généraux

- Mettre en valeur les propriétés en vue de la création d'un environnement de qualité attirant pour le piéton et pour le visiteur en particulier;
- Préserver le caractère traditionnel et maritime du cadre bâti;
- Assurer une intégration harmonieuse des interventions.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



1035 et 1029, rue du Parc (Pointe-au-Père), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Phare de Pointe-au-Père, 1028, rue du Phare, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



1087-1089, rue du Phare, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



1143, rue du Phare, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Assujettissement

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Pointe-au-Père (504.6-96), section III.

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'implantation des accès;
- L'implantation des bâtiments;
- L'aménagement extérieur;
- L'architecture des nouveaux bâtiments;
- L'implantation des aires de stationnement;
- L'implantation des zones de chargement et déchargement;
- L'affichage;
- L'éclairage architectural et d'enseigne;
- Le lotissement;
- Les interventions sur les bâtiments existants.



1048, rue du Parc, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Procédure de dossier

Citoyen

- ① Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- ② Transmission des informations et des documents requis;
- ③ Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- ④ Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;
- ⑤ Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- ⑥ Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;

Ville

- ⑦ Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- ⑧ Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- ⑨ Délivrance du permis ou du certificat.

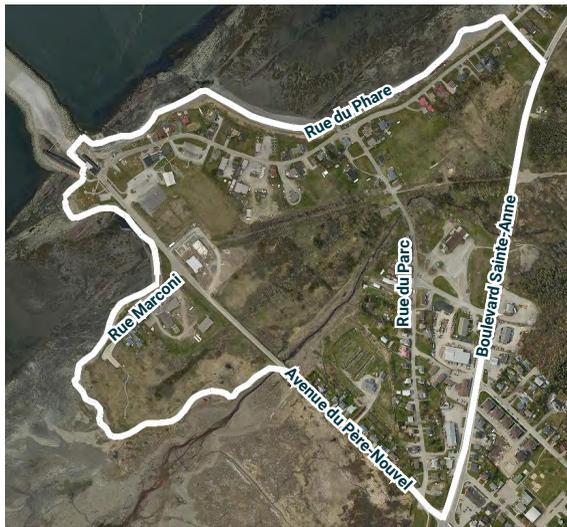
6F.3 Secteur boulevard Sainte-Anne

Secteur boulevard Sainte-Anne

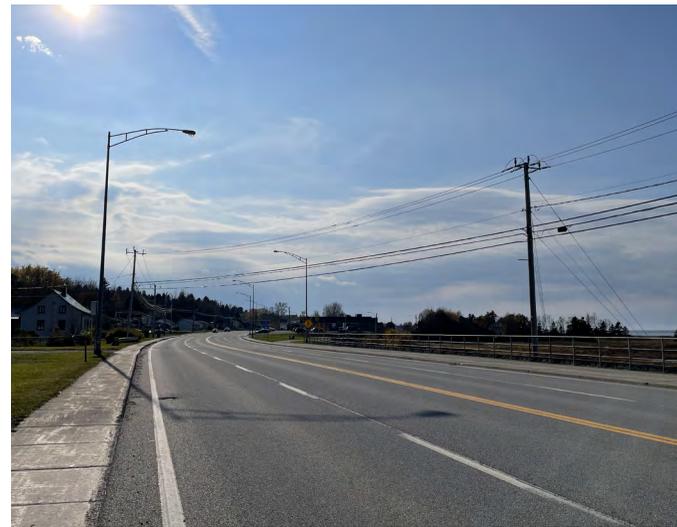
Le plan d'implantation et d'intégration architecture du secteur du boulevard Sainte-Anne (corridor de la route 132) est annexé au règlement de PIIA du secteur de Pointe-au-Père. Il a aussi été adopté par l'ancienne Ville de Pointe-au-Père avant la fusion municipale avec la Ville de Rimouski. Le règlement comporte des critères portant sur l'implantation des accès, les aires de stationnement, ainsi que l'affichage. Ces critères sont articulés selon trois objectifs généraux.

Objectifs généraux

- Accroître la sécurité des usagers de la route;
- Améliorer l'esthétisme du corridor de la route 132;
- Minimiser le nombre d'accès privés à la route 132.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Boulevard Sainte-Anne vers l'ouest, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Boulevard Sainte-Anne vers l'est, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Pour en savoir plus sur l'affichage, consultez le feuillet 7E de la section **Conseils pratiques**.

Assujettissement

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Pointe-au-Père (504.6-96), section IV.

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'implantation des accès;
- Les aires de stationnement;
- L'affichage.



Boulevard Sainte-Anne vers l'est (Pointe-au-Père), 2022
Google Maps

Procédure de dossier

Citoyen

- 1 Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- 2 Transmission des informations et des documents requis;
- 3 Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- 4 Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;
- 5 Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- 6 Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;

Ville

- 7 Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- 8 Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- 9 Délivrance du permis ou du certificat.

6F.4 Secteur des rues Saint-Germain Est et Ouest

Secteur des rues Saint-Germain Est et Ouest

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur des rues Saint-Germain Est et Ouest a été adopté en 2006 afin d'améliorer la qualité esthétique du cadre bâti ainsi que de favoriser la protection et la restauration de tout élément architectural ayant un intérêt patrimonial au centre-ville, pour des bâtiments ne figurant pas déjà dans un site patrimonial permettant leur protection.

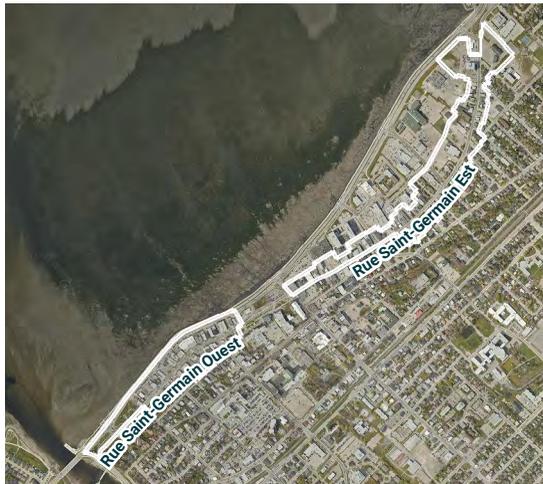
Objectifs généraux

- Améliorer la qualité du cadre bâti;
- Favoriser l'émergence d'une identité architecturale propre aux secteurs des rues Saint-Germain Est et Saint-Germain Ouest.

Objectifs spécifiques

Implantation des bâtiments

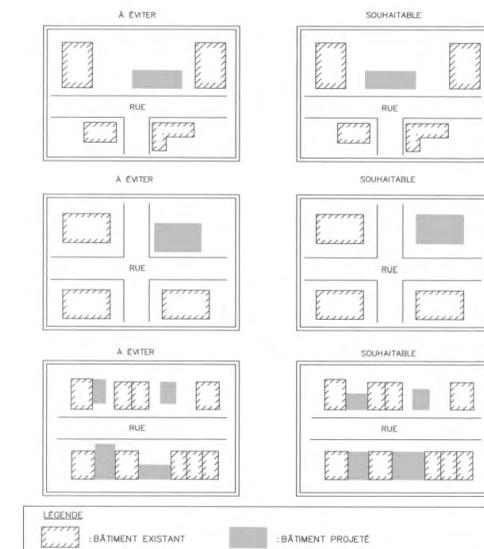
- Favoriser la constitution du tissu urbain en continu.



Localisation et périmètre du secteur
Ville de Rimouski



Rue Saint-Germain Ouest, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Rue Saint-Germain Est, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Traitement architectural des bâtiments

- Favoriser une amélioration de la qualité esthétique de l'ensemble immobilier du secteur.

Aménagement des espaces libres

- Viser à réduire l'impact sur le paysage urbain des aires de stationnement à partir d'une voie publique.

Perspectives visuelles

- Viser à assurer la visibilité des principales composantes du paysage urbain.

Affichage

- Viser l'amélioration de l'aspect visuel de l'affichage.

Rue Saint-Germain Est



118-120, rue Saint-Germain Est, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



191, rue Saint-Germain Est, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



22-26, rue Saint-Germain Est, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Rue Saint-Germain Ouest



95-103, rue Saint-Louis, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



114-122 et 106-112, rue Saint-Germain Ouest, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



105-125, rue Saint-Germain Ouest, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Pour en savoir plus sur l'affichage, consultez le feuillet 7E de la section **Conseils pratiques**.

Assujettissement

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur des rues Saint-Germain Est et Ouest (311-2006), Section I.

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- La construction d'un bâtiment ou l'agrandissement d'un bâtiment existant;
- Toute intervention (rénovation, réfection, transformation, ajout d'éléments mécaniques) ayant pour effet de modifier l'apparence extérieure d'un bâtiment existant;
- L'installation d'une nouvelle enseigne ou la modification d'une enseigne existante;
- L'aménagement ou le réaménagement d'un terrain incluant la coupe et la plantation d'arbres.



Rue Saint-Germain Est
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Coin des rues Saint-Germain Est et de Vimy, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Procédure de dossier

Citoyen

- 1 Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- 2 Transmission des informations et des documents requis;
- 3 Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- 4 Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;

Ville

- 5 Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- 6 Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;
- 7 Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- 8 Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- 9 Délivrance du permis ou du certificat.

6F.5 Secteur résidentiel contigu au pôle commercial régional

Secteur résidentiel contigu au pôle commercial régional

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur résidentiel contigu au pôle commercial régional a été adopté le 7 mai 2007 dans le but d'améliorer la qualité esthétique du cadre bâti et favoriser l'émergence d'une identité architecturale d'ensemble.



Localisation et périmètre du secteur
Ville de Rimouski



342, rue Mohammed-El-Sabh (Saint-Pie-X), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine

Objectifs généraux

- Favoriser un rehaussement général de la qualité du traitement architectural des bâtiments;
- Susciter l'émergence d'une identité architecturale d'ensemble pour ce secteur;
- Créer un milieu de vie où le cadre bâti et les aménagements paysagers contribuent à créer un espace urbain de qualité.

Objectifs spécifiques

Implantation des bâtiments

- Favoriser un découpage harmonieux et relativement uniforme de l'espace urbain;
- Réduire l'impact visuel des bâtiments secondaires dans l'espace urbain.

Traitement architectural des bâtiments

- Assurer une qualité esthétique;
- Harmoniser l'ensemble immobilier du secteur.

Aspect visuel de l'aménagement des espaces libres

- Viser à réduire l'impact sur le paysage urbain des aires de stationnement et des conteneurs à partir d'une voie publique.

Assujettissement

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale du secteur résidentiel contigu au pôle commercial régional (332-2007), Section I.

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- La construction ou la modification d'un bâtiment résidentiel principal ou secondaire;
- L'aménagement ou le réaménagement d'un terrain.



350, rue Mohammed-El-Sabh (Saint-Pie-X), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



430, rue Fernand-Dumont, 2021
Google Maps

Procédure de dossier

Citoyen

- 1 Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- 2 Transmission des informations et des documents requis;
- 3 Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- 4 Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;
- 5 Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;

Ville

- 6 Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;
- 7 Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- 8 Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- 9 Délivrance du permis ou du certificat.

6F.6 Secteur Alcide-C.-Horth | Espace urbain

Alcide-C.-Horth | Espace urbain

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur de la rue Alcide-C.-Horth | Espace urbain a été adopté en simultané avec plusieurs autres secteurs en 2017. Le règlement vise à créer un environnement urbain novateur et écologique.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Rue Alcide-C.-Horth vers le nord, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Objectifs spécifiques

- Construire des bâtiments d'un gabarit similaire implantés près de la rue et qui se distinguent les uns des autres par le traitement judicieux du volume bâti;
- Créer une composition de matériaux en façade de qualité et visuellement intéressante;
- Créer des ouvertures sur la façade qui correspondent aux besoins d'accès, de vue et d'éclairage des espaces intérieurs et extérieurs;
- Traiter le rez-de-chaussée de façon à assurer une distinction entre les espaces commerciaux et résidentiels;
- Optimiser l'utilisation des surfaces en toiture;
- Créer un affichage s'intégrant au style architectural des bâtiments et de l'environnement urbain.



Nouveaux bâtiments de la rue Alcide-C.-Horth, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Pour en savoir plus sur l'affichage, consultez le feuillet 7E de la section **Conseils pratiques**.

Assujettissement

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1032-2017), Section I.

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'érection d'un bâtiment principal;
- La reconstruction d'un bâtiment principal;
- L'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment principal existant en cour avant et en cour avant secondaire;
- Le remplacement d'une composante architecturale, sur un mur avant et mur avant secondaire, incluant :
 - Le revêtement de la toiture et des murs extérieurs par un nouveau matériau;
 - Une ouverture par un nouveau type ou modèle.
- Un changement d'usage nécessitant des travaux extérieurs;
- L'installation ou la modification d'une enseigne.



Nouveaux bâtiments de la rue Alcide-C.-Horth
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Procédure de dossier

Citoyen

- ① Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- ② Transmission des informations et des documents requis;
- ③ Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- ④ Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;
- ⑤ Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- ⑥ Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;

Ville

- ⑦ Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- ⑧ Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- ⑨ Délivrance du permis ou du certificat.

6F.7 Secteurs des noyaux villageois et du Rang-Double

Secteurs des noyaux villageois et du Rang-Double

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale des secteurs du noyau villageois du Bic et du noyau villageois de Sainte-Blandine ont été premièrement adoptés le 11 avril 2019 et ne concernaient que l'affichage. Plus tard, le 21 janvier 2021, le règlement vise de nouveaux éléments, dont l'implantation et l'architecture, en assujettissant aussi le secteur du chemin du Rang-Double de Mont-Label. Il vient encadrer les nouvelles constructions et la rénovation d'un bâtiment principal selon son usage, soit résidentiel, autre ou mixte. Le règlement décrit les éléments caractéristiques dominantes à conserver selon les styles architecturaux de chacun des secteurs.



65, chemin du Rang-Double (Mont-Label)
Société rimouskoise du patrimoine



684, route des Pionniers (Sainte-Blandine)
Société rimouskoise du patrimoine



Localisation et périmètre du PIA d'architecture et d'affichage du Bic
Ville de Rimouski



Localisation et périmètre du PIA d'architecture et d'affichage de Sainte-Blandine
Ville de Rimouski



Localisation et périmètre du PIA architecture du Rang-Double de Mont-Label
Ville de Rimouski

Légende  Secteur PIA mixte  Secteur PIA d'affichage seulement



Les objectifs et critères relatifs à l'affichage ne s'appliquent qu'aux secteurs des noyaux villageois du Bic et de Sainte-Blandine, excluant le secteur du chemin du Rang-Double de Mont-Label.

Objectif général pour l'affichage

- Mettre en valeur le cachet villageois des milieux.

Objectifs spécifiques pour l'affichage

- L'affichage est distinctif et respectueux du cachet villageois du secteur;
- L'affichage est représentatif de l'établissement qu'elle annonce;
- L'affichage constitue une composante architecturale s'intégrant harmonieusement avec les autres composantes architecturales du bâtiment;
- L'affichage participe à mettre en valeur l'esthétique du secteur.



Enseigne du 134, rue J.-Romuald-Bérubé (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



Enseigne du 644, route des Pionniers (Sainte-Blandine), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Enseigne d'entrée du noyau villageois du Bic, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Pour en savoir plus sur l'affichage, consultez le feuillet 7E de la section **Conseils pratiques**.

Assujettissement

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1032-2017), Section V.

Tous les éléments suivants, situés dans le secteur du Bic et de Sainte-Blandine, sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'installation, le remplacement ou la modification d'une enseigne, incluant :
 - Une enseigne d'ambiance au mur ou dans une vitre;
 - Une enseigne située au-dessus du bandeau du rez-de-chaussée;
 - Une enseigne située sur un élément architectural, autre qu'un mur, d'un bâtiment.



Enseigne du 113, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Enseigne du 148, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic), 2023
Société rimouskoise du patrimoine

Procédure de dossier

Citoyen

- 1 Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- 2 Transmission des informations et des documents requis;
- 3 Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- 4 Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;

Ville

- 5 Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- 6 Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;
- 7 Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- 8 Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- 9 Délivrance du permis ou du certificat.

Objectif général pour l'architecture

- Préserver et mettre en valeur l'image et l'identité des noyaux villageois du Bic et de Sainte-Blandine, ainsi que du chemin du Rang-Double de Mont-Label en encadrant l'implantation et la qualité architecturale des bâtiments.



Noyau villageois du Bic, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Objectifs spécifiques pour la construction d'un bâtiment principal

Ensemble des bâtiments et des usages

- Préserver l'image architecturale ainsi que l'identité propre au milieu d'insertion;
- S'assurer que le bâtiment s'intègre de façon harmonieuse et cohérente avec le cadre bâti environnant.

Bâtiments et usages autres que résidentiel et à vocation mixte

- Participer à créer un environnement de qualité par son architecture et ses aménagements paysagers.



Noyau villageois de Sainte-Blandine, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Objectifs spécifiques pour l'agrandissement d'un bâtiment principal

Ensemble des bâtiments et des usages

- S'assurer de l'intégration harmonieuse de l'agrandissement au bâtiment existant;
- S'assurer que l'agrandissement s'intègre de façon harmonieuse et cohérente avec le site et le milieu environnant.

Bâtiments et usages autres que résidentiel et à vocation mixte

- Un bâtiment dont l'usage est autre que résidentiel, participe à créer un environnement de qualité par son architecture et ses aménagements paysagers.



Chemin du Rang-Double de Mont-Label, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Pour en savoir plus sur les styles architecturaux dominants des secteurs des noyaux villageois du Bic et de Sainte-Blandine ainsi que le secteur du chemin du Rang-Double de Mont-Label identifiés au règlement, consulter la section 4 des **Styles architecturaux**.

Objectifs spécifiques pour la rénovation extérieure d'un bâtiment principal

Ensemble des bâtiments et des usages

- Les interventions sur le bâtiment permettent de respecter et de mettre en valeur le style architectural d'origine du bâtiment;
- Les matériaux de revêtement extérieur sont cohérents avec le style architectural du bâtiment;
- Les caractéristiques d'origine des ouvertures sont respectées.

Bâtiments et usages autres que résidentiel et à vocation mixte

- Un bâtiment dont l'usage est autre que résidentiel, participe à créer un environnement de qualité par son architecture et ses aménagements paysagers.



100, rue de Sainte-Cécile-du-Bic, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



5, rue Fillion, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



39, chemin du Rang-Double
Société rimouskoise du patrimoine

Caractéristiques dominantes des noyaux villageois et du Rang-Double

Noyau villageois du Bic

- Majorité de résidences unifamiliales isolées, implantées près de la voie publique avec une marge avant moyenne de deux à trois mètres et des marges latérales également de petites dimensions;
- Trame urbaine serrée, quelques grands terrains occupés d'anciennes résidences de notables de styles architecturaux variés avec une prédominance maison à mansarde, maison québécoise et cubique *Four Square*.

Noyau villageois de Sainte-Blandine

- Majorité de résidences unifamiliales isolées implantées près de la voie publique ayant une marge avant moyenne de deux à trois mètres et des marges latérales également de petites dimensions;
- Trame urbaine serrée composée de bâtiments de styles architecturaux présentant des caractéristiques communes majoritairement de type maison de colonisation, vernaculaire américain et maison à mansarde.

Chemin du Rang-Double de Mont-Label

- Majorité de résidences unifamiliales isolées implantées en milieu agricole et ayant une distance importante entre les résidences avec une marge avant moyenne d'environ 5 à 7 mètres de l'emprise du chemin;
- Terrains souvent occupés par plus d'un bâtiment secondaire et un bâtiment principal, de styles architecturaux présentant des caractéristiques communes majoritairement de type maison de colonisation et vernaculaire américain.

Assujettissement

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1032-2017), Section VI.

Tous les éléments suivants, situés dans les secteurs du Bic, Sainte-Blandine et de Mont-Lebel, sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'érection d'un bâtiment principal;
- La reconstruction complète ou partielle d'un bâtiment principal;
- La modification de la volumétrie d'un bâtiment principal incluant la modification de la hauteur de la fondation et de la toiture;
- La rénovation extérieure d'un bâtiment principal existant incluant notamment :
 - Le remplacement du revêtement de la toiture et des murs extérieurs;
 - Le remplacement d'une ouverture, d'une fenêtre et d'une porte;
 - L'ajout, le retrait ou le changement de dimensions d'une ouverture, d'une fenêtre et d'une porte.

Non assujetti

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1032-2017), Section VI.

- La réparation ou le remplacement d'une toiture ne modifiant pas la forme du toit ni le matériau du revêtement;
- La réparation ou le remplacement du revêtement d'un mur extérieur du bâtiment ne modifiant pas le matériau de ce revêtement;
- La réparation ou le remplacement d'une ouverture, d'une fenêtre et d'une porte ne modifiant pas le matériau de cette ouverture, cette fenêtre ou cette porte;
- La réparation ou le remplacement d'une galerie située en façades latérales ou arrière et ne modifiant pas les dimensions de celle existante;
- Les travaux de peinture.



93, rue de Sainte-Cécile-du-Bic, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Chemin Saint-Joseph vers l'ouest, Sainte-Blandine, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



126, rue J.-Romuald-Bérubé (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



236, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



140, rue J.-Romuald-Bérubé (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



195, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



7, rue Saint-Henri (Sainte-Blandine)
Société rimouskoise du patrimoine



644, route des Pionniers (Sainte-Blandine), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



1226, route des Pionniers (Mont-Label)
Société rimouskoise du patrimoine

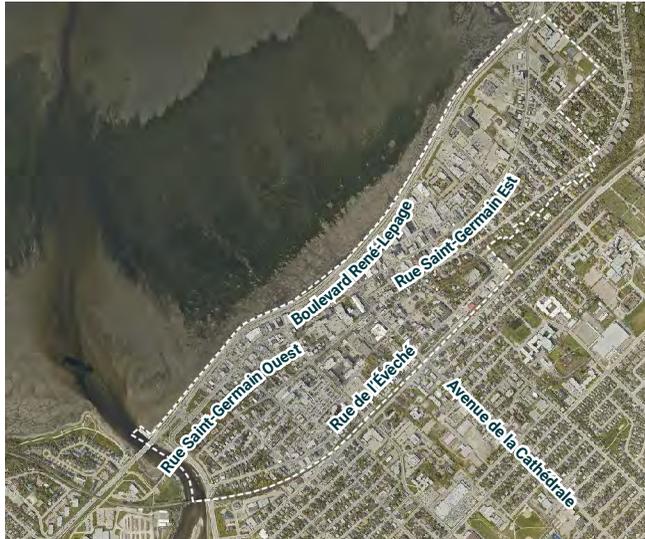


108, chemin du Rang-Double (Mont-Label)
Société rimouskoise du patrimoine

6F.8 Secteur du centre-ville

Secteur du centre-ville

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur du centre-ville a d'abord été créé pour assujettir l'affichage commercial le 11 avril 2019. Ensuite, le 18 novembre 2021, la section architecture extérieure et aménagement pour les bâtiments de grands gabarits a été ajoutée en complément au PIIA déjà existant pour les autres bâtiments de plus petits gabarits du secteur des rues Saint-Germain Est et Saint-Germain Ouest.



Localisation et périmètre du secteur d'affichage
Ville de Rimouski



22-26 et 28-34, rue Saint-Germain Est, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Objectif général pour l'affichage

- Améliorer l'aspect visuel de l'affichage et de créer un affichage harmonieux et distinctif au centre-ville.

Objectifs spécifiques pour l'affichage

- L'affichage constitue une composante architecturale s'intégrant harmonieusement avec les autres composantes architecturales du bâtiment;
- L'affichage est représentatif de l'établissement qu'elle annonce;
- L'affichage est respectueux des caractéristiques et de la vocation du secteur;
- L'affichage est homogène et harmonieux malgré la présence de plusieurs enseignes sur un même bâtiment.



Enseigne du 118-120, rue Saint-Germain Est, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Enseigne du 148-152, rue Saint-Germain Est, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Objectif général pour les bâtiments de grand gabarit

- D'assurer une qualité architecturale aux bâtiments de grand gabarit afin de créer une image distinctive au centre-ville.

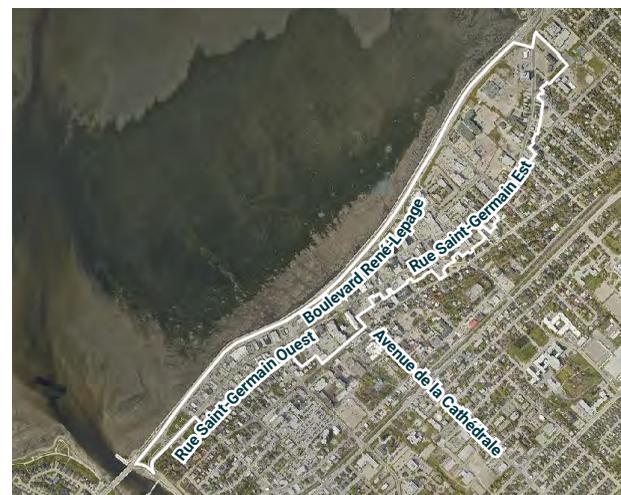
Objectifs spécifiques pour les bâtiments de grand gabarit

Architecture extérieure

- Le bâtiment se distingue dans le paysage urbain par une architecture de qualité qui contribue à la mise en valeur du centre-ville;
- Les étages inférieurs se démarquent des étages supérieurs par un traitement architectural distinctif afin de donner une échelle humaine au bâtiment;
- Le traitement des étages supérieurs se différencie de celui des étages inférieurs;
- L'entrée principale d'un bâtiment est traitée architecturalement de façon distinctive.

Aménagement extérieur

- La visibilité des aires de stationnement fait l'objet d'un traitement particulier.



Localisation et périmètre du secteur bâtiments de grand gabarit
Ville de Rimouski



Bâtiments de grand gabarit en bordure du fleuve, 2023
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



70, rue Saint-Germain Est, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Bâtiments de grand gabarit en bordure du fleuve, 2023
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski



Assujettissement

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1032-2017), Section VII.

Tous les éléments suivants, situés dans le secteur du centre-ville, sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'érection d'un bâtiment principal;
- La reconstruction complète ou partielle;
- La modification de la volumétrie, incluant la modification de la hauteur de la fondation et de la toiture;
- La rénovation extérieure;
- L'aménagement ou le réaménagement d'une aire de stationnement desservant un tel bâtiment.

Non assujetti

- La réparation ou le remplacement d'une toiture ne modifiant pas la forme du toit ni le matériau du revêtement;
- La réparation ou le remplacement du revêtement d'un mur extérieur du bâtiment ne modifiant pas le matériau de ce revêtement;
- La réparation ou le remplacement d'une ouverture, d'une fenêtre et d'une porte ne modifiant pas le matériau de cette ouverture, cette fenêtre ou cette porte;
- La réparation ou le remplacement d'un balcon ou d'une galerie sans modifier les dimensions et matériaux;
- Les travaux de peinture.

Procédure de dossier

- | | | |
|---------|---|--|
| Citoyen | ① | Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection; |
| | ② | Transmission des informations et des documents requis; |
| | ③ | Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis; |
| | ④ | Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis; |
| Ville | ⑤ | Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur; |
| | ⑥ | Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture; |
| | ⑦ | Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation; |
| | ⑧ | Approbation ou refus du conseil municipal par résolution; |
| | ⑨ | Délivrance du permis ou du certificat. |



Pour en savoir plus sur l'affichage, consultez le feuillet 7E de la section **Conseils pratiques**.

Assujettissement

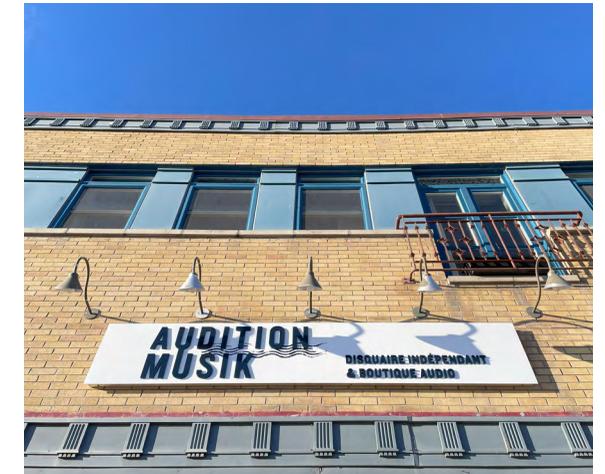
Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1032-2017), Section V.

Tous les éléments suivants, situés dans le secteur du centre-ville, sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'installation, le remplacement ou la modification d'une enseigne incluant :
 - Une enseigne d'ambiance au mur ou dans une vitre;
 - Une enseigne située au-dessus du bandeau du rez-de-chaussée;
 - Une enseigne située sur un élément architectural, autre qu'un mur, d'un bâtiment.



Enseigne du 91-95, rue Saint-Germain Ouest, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Enseigne du 114-122, rue Saint-Germain Ouest
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Enseigne du 22-26, rue Saint-Germain Est, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

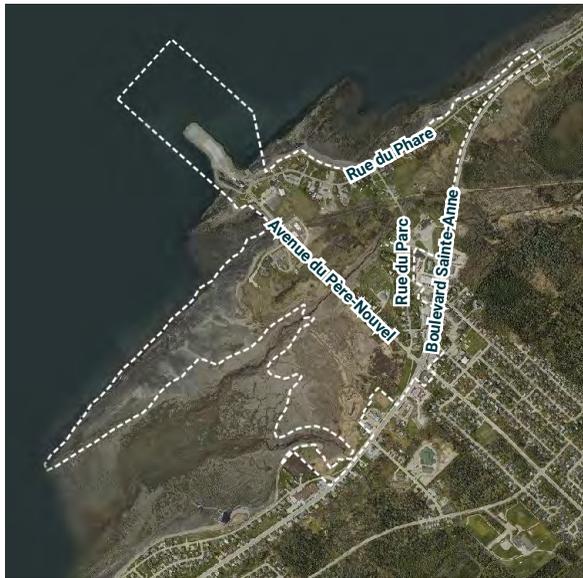


Enseigne du 28-34, rue Saint-Germain Est, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

6F.9 Secteur du Vieux-Phare de Pointe-au-Père

Secteur du Vieux-Phare de Pointe-au-Père

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur du Vieux-Phare de Pointe-au-Père adopté le 11 avril 2019 est complémentaire au premier règlement de PIIA du secteur de Pointe-au-Père adopté en 1996 par l'ancienne municipalité du même nom. Ce deuxième PIIA concerne exclusivement l'affichage.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Enseigne du 1084, rue du Parc, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Objectif général pour l'affichage

- Créer une ambiance harmonieuse s'inspirant du caractère maritime et villageois du milieu.

Objectifs spécifiques pour l'affichage

- L'affichage constitue une composante architecturale s'intégrant harmonieusement avec les autres composantes architecturales du bâtiment;
- L'affichage est représentatif de l'établissement qu'elle annonce;
- L'affichage est distinctif et respectueux des caractéristiques et de la vocation touristique du secteur.



Panneaux d'interprétation du musée de l'Empress of Ireland, 2023
1025, rue du Phare (Pointe-au-Père)
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Panneaux d'interprétation du sous-marin Onondaga, 2023
1000, rue du Phare (Pointe-au-Père)
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Pour en savoir plus sur l'affichage, consultez le feuillet 7E de la section des **Conseils pratiques**.



Assujettissement

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1032-2017), Sections III et V.

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'installation, le remplacement ou la modification d'une enseigne, incluant :
 - Une enseigne d'ambiance au mur ou dans une vitre;
 - Une enseigne située au-dessus du bandeau du rez-de-chaussée;
 - Une enseigne située sur un élément architectural, autre qu'un mur, d'un bâtiment.



Pavillon d'accueil de l'Onondaga, 2023
1000, rue du Phare (Pointe-au-Père)
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Procédure de dossier

Citoyen

- ① Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- ② Transmission des informations et des documents requis;
- ③ Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- ④ Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;
- ⑤ Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- ⑥ Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;

Ville

- ⑦ Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- ⑧ Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- ⑨ Délivrance du permis ou du certificat.

6F.10 Ensemble du territoire rimouskois

Ensemble du territoire rimouskois

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquant à l'ensemble du territoire de la Ville de Rimouski a pour objet d'assujettir la délivrance de certains permis ou certificats à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés. Les objectifs et les critères de ce PIIA encadrent les travaux faisant suite à la délivrance d'une autorisation de démolition accordée par le comité de démolition de la Ville de Rimouski et à la suite d'une autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) par le conseil municipal.

Objectifs généraux

Travaux découlant d'une autorisation de démolition ou d'un PPCMOI

- Favoriser l'optimisation de la densité et la perméabilité du tissu urbain;
- Tenir compte du milieu d'insertion afin de contribuer à sa qualité;
- Créer une transition harmonieuse entre les diverses typologies architecturales des immeubles à proximité;
- Concevoir une architecture distinctive et de qualité, sauf dans les cas de restauration;
- Contribuer au développement durable;
- Intégrer des aménagements paysagers de qualité;
- Concevoir des aires de stationnement de façon à minimiser les impacts visuels et environnementaux de ces dernières;
- Lorsque l'usage « Habitation » est prévu, aménager des logements de qualité.



Partie du centre-ville de Rimouski, 2023
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski

Assujettissement

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale découlant d'une autorisation de démolition ou d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (23-044), section I.

Tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- Les travaux faisant suite à la délivrance d'une autorisation de démolition accordée par le comité de démolition ;
- Les travaux faisant suite à l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) par le conseil municipal.



Montée Industrielle-et-Commerciale, 2022
David Boisvert et Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski

Procédure de dossier

Citoyen

- ① Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- ② Transmission des informations et des documents requis;
- ③ Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- ④ Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;
- ⑤ Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;

Ville

- ⑥ Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;
- ⑦ Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- ⑧ Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- ⑨ Délivrance du permis ou du certificat.

7 CONSEILS PRATIQUES



Allée du parc Lepage, 2022
383, rue de la Seigneuresse, Quartier Saint-Robert
Olivier Beaudin

7A Nouveau volume

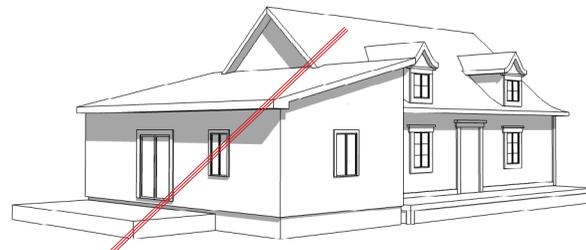
En règle générale, lors de l'addition d'un nouveau volume à une construction existante, il faut s'assurer de respecter les composantes architecturales du bâtiment. On emploiera donc un volume de même forme et de même hauteur pour les murs. Bien qu'il soit possible que certaines annexes au bâtiment aient des toitures en appentis sur certains styles architecturaux, on privilégie généralement la même pente de toit.

Dans le cas d'un rehaussement du bâtiment pour y aménager un sous-sol ou un vide sanitaire, il faut s'assurer que la hauteur finale du rez-de-chaussée soit relativement la même. Les ouvertures ainsi ajoutées sur les murs de fondation devraient être alignées avec les ouvertures d'origine sur le volume principal.

Maison québécoise



Cubique Four Square



Remarques

Les annexes ci-contre ont été bien intégrées au style architectural. Les caractéristiques architecturales, comme les modèles de fenêtres, les moultures, l'ornementation et les revêtements sont répliqués.

Les sous-sols ajoutés ci-contre augmentent de façon considérable la hauteur du bâtiment. On préférera une fondation d'une hauteur moindre, à l'aide de margelles insérées dans le sol pour l'ajout de fenêtres.

Les annexes ajoutées ci-contre ne respectent pas plusieurs caractéristiques architecturales du bâtiment, comme la forme du toit, le modèle de fenêtre et son implantation, rendant ainsi difficile leur intégration au volume principal.

7B Ouverture

À travers le temps, les différentes techniques de préparation du verre ont considérablement influencé les modes architecturaux. D'abord constituées de petits carreaux de vitre, les fenêtres et les portes ont progressivement évolué jusqu'à de grands pans de vitre.

En ce sens, certains modèles de fenêtres et de portes correspondent mieux aux styles architecturaux. La disposition symétrique ou asymétrique, les proportions et les dimensions des ouvertures sont des variables à respecter lors de travaux de restauration ou de rénovation. Notons aussi l'importance de l'ornementation constituée de chambranles, d'allèges ou de tout autre élément qui représentent un style architectural.

- Les tableaux des pages suivantes indiquent les modèles de fenêtres et de portes qui conviennent aux différents styles architecturaux de ce guide.



193, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



99, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



328, rue de la Fabrique (Sainte-Odile)
Société rimouskoise du patrimoine



95, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



477, rue du Fleuve (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine



118, rue du Fleuve (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine

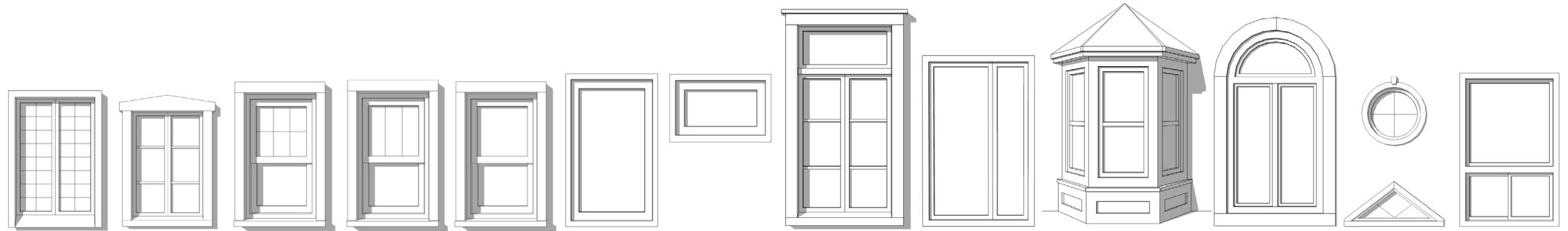


267, allée du Rosaire (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



255, rue Sainte-Marie (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine

Fenêtres



Style architectural	Battants, à petits carreaux*	Battants, à moyens carreaux*	Guilotine, à petits carreaux*	Guilotine, à moyens carreaux*	Guilotine, sans carreau*	Fixe, sans carreau	Bandeau	Imposte*	Deux tiers un tiers	Oriel (en saillie)	Arrondie	Triangulaire et/ou oculus	Composée
Esprit français	●												
Maison québécoise		●						●				●	
Maison à mansarde		●						●		●		●	
Néo-Queen Anne et éclectisme victorien		●	●	●	●			●		●	●	●	
Vernaculaire varié		●	●	●	●			●				●	
<i>Boomtown</i>		●	●	●	●			●				●	
<i>Cubique Four Square</i>		●	●	●	●			●		●		●	
<i>Arts & Crafts</i>	●	●	●	●	●			●		●	●	●	
<i>Craftsman</i>			●	●	●			●		●		●	
Néo-Tudor	●		●	●	●			●		●	●	●	
<i>Prairie</i>			●	●	●	●	●	●		●			
Art Déco					●	●					●		
Modernisme					●	●	●		●		●		●
International					●	●	●		●				●
<i>Wartime</i>			●		●								
Rationalisme					●	●	●						●
<i>Bungalow</i>						●	●		●		●		●
Postmodernisme						●	●		●	●	●	●	●
Contemporain						●	●		●		●		●

Les modèles suivis d'un astérisque (*) sont généralement munis de volets ou de contre-fenêtres interchangeables constituées de cadres de vitres ou de moustiquaires en période hivernale ou estivale.

Portes



Style architectural	Massive, planches clouées	À panneaux moulurés*	À panneaux, à carreaux*	À panneaux, à vitrage simple*	À vitrage géométrique	À vitrage, à guillotine	Imposte et latéraux	Double vantail	Vitre pleine	Arrondie	Porte moustiquaire*	Porte-fenêtre (porte-patio)
Esprit français	●											
Maison québécoise	●	●	●				●				●	
Maison à mansarde	●	●	●				●				●	
Néo-Queen Anne et éclectisme victorien	●	●	●		●		●	●		●	●	
Vernaculaire varié		●	●				●				●	
<i>Boomtown</i>		●	●				●	●			●	
<i>Cubique Four Square</i>		●	●				●				●	
<i>Arts & Crafts</i>	●	●	●		●		●			●	●	
<i>Craftsman</i>		●	●		●		●				●	
Néo-Tudor	●	●	●		●		●			●		
<i>Prairie</i>			●	●			●					
Art Déco				●	●		●		●	●		
Modernisme					●	●	●	●	●	●		●
International					●	●	●	●	●			
<i>Wartime</i>		●	●	●	●	●						●
Rationalisme					●	●		●	●			●
<i>Bungalow</i>					●	●	●		●			●
Postmodernisme				●	●	●	●	●	●	●	●	●
Contemporain					●		●	●	●	●		●

Les modèles suivis d'un astérisque (*) sont généralement munis de portes doubles pour diminuer les écarts de température en période hivernale ou estivale, et parfois des portes moustiquaires.

7C Revêtement

Les revêtements extérieurs constituent l'une des caractéristiques principales d'un bâtiment. Il s'agit d'une composante majeure qui différencie les constructions l'une de l'autre par des jeux de matériaux, de relief et de couleurs. En ce sens, certains revêtements correspondent mieux à certains styles architecturaux. Il est donc important de connaître son style et de choisir un modèle et une couleur qui s'harmonisent avec celui-ci.

Chaque style architectural comporte des revêtements extérieurs muraux et une toiture qui respectent l'époque visée. Ils sont la représentation même des moyens financiers des propriétaires qui les ont installés ainsi que de l'état du marché de la construction à cette époque.

➤ Les tableaux des pages suivantes indiquent les matériaux de revêtement qui conviennent aux différents styles architecturaux de ce guide.



159, rue du Fleuve (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine



225, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



233, rue Saint-Germain Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



253, chemin Beauséjour (Sainte-Odile)
Société rimouskoise du patrimoine



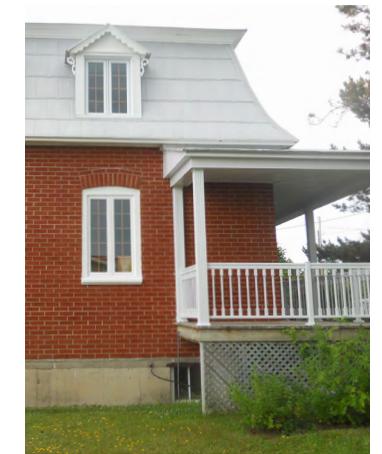
134, rue Notre-Dame Ouest (Saint-Robert)
Société rimouskoise du patrimoine



420, rue Saint-Germain Est (Sainte-Agnès)
Société rimouskoise du patrimoine

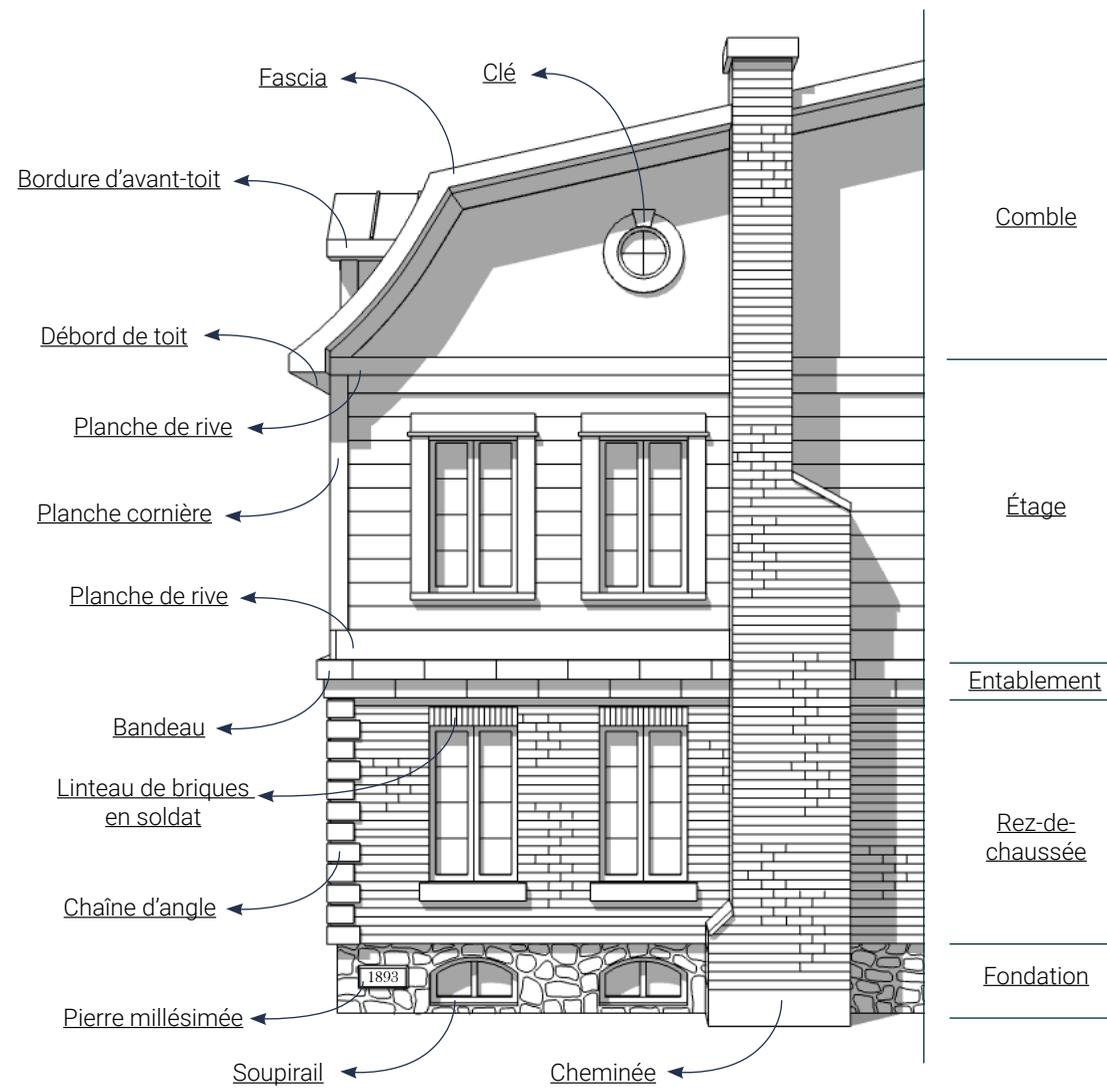
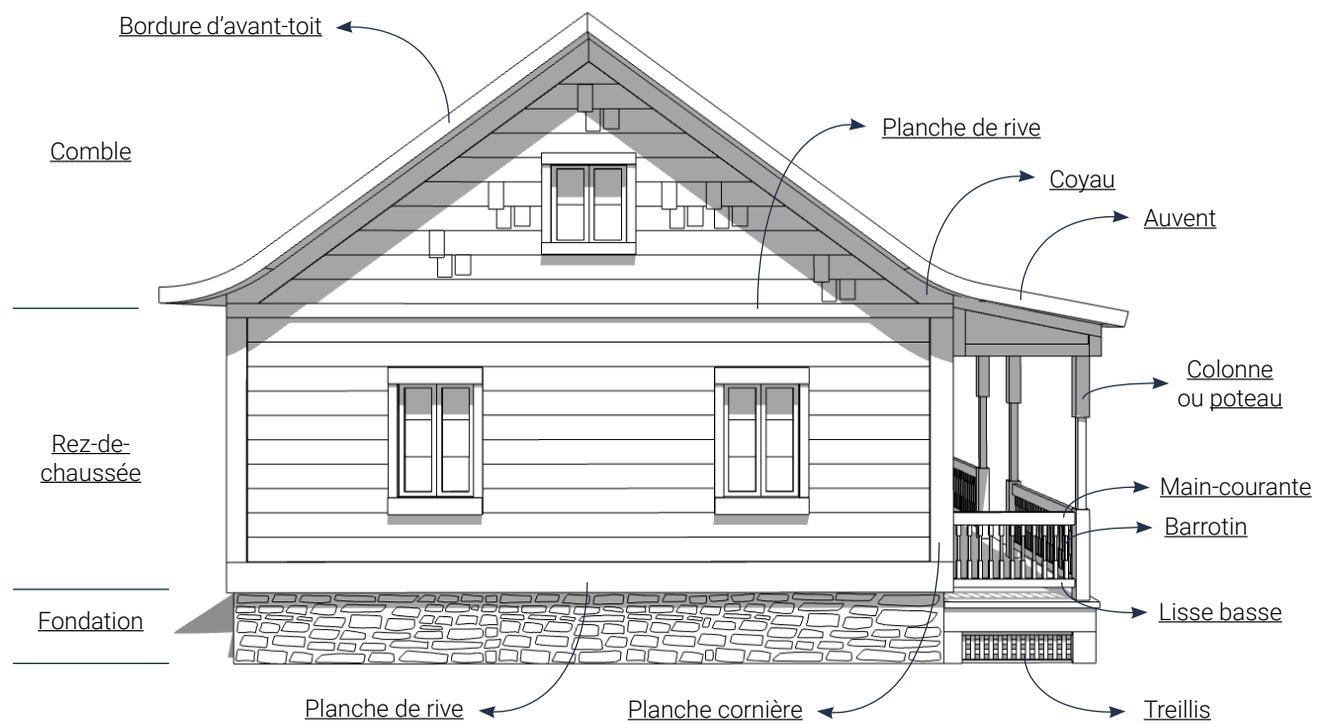


155, 3e Rang-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine

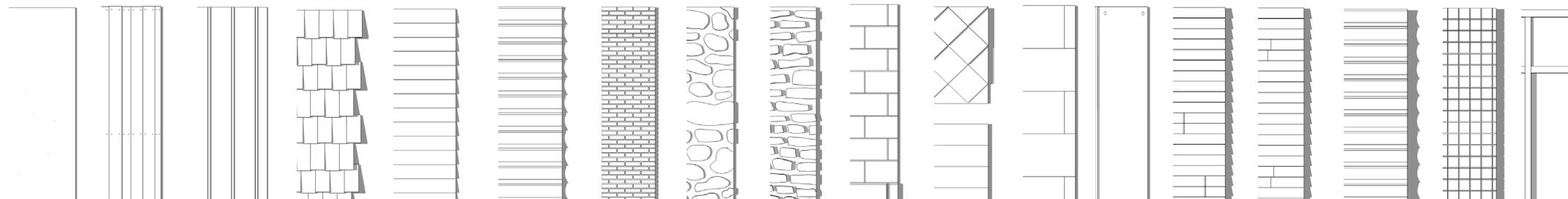


990, boulevard Saint-Germain (Sacré-Cœur)
Société rimouskoise du patrimoine

Revêtements et composantes architecturales



Revêtement mural



Style architectural	Crépi et/ enduit	Planche verticale	Planche verticale couvre-joint	Bardeau de bois	Planche horizontale (clin)	Planche horizontale (feuillure)	Brique	Pierre des champs	Pierre à tout venant	Pierre taillée	Panneau d'amiante	Bloc de béton	Béton coulé	Aluminium	Vinyle	Planche de fibres de bois compressées	Brique de verre	Mur rideau
Esprit français	●	●	●	●	●			●										
Maison québécoise	●	●	●	●	●	●	●	●										
Maison à mansarde	●	●	●	●	●	●	●	●										
Néo-Queen Anne et éclectisme victorien		●	●	●	●	●	●	●	●	●								
Vernaculaire varié		●		●	●	●	●											
Boomtown		●		●	●	●	●											
Cubique Four Square		●		●	●	●	●											
Arts & Crafts	●	●	●	●	●	●	●		●	●								
Craftsman		●	●	●	●	●	●		●	●								
Néo-Tudor	●	●	●	●	●	●	●		●	●								
Prairie					●	●	●		●	●		●						
Art Déco	●						●			●	●	●	●				●	
Modernisme	●						●			●	●	●	●				●	●
International	●						●				●	●	●				●	●
Wartime		●				●					●	●	●			●		
Rationalisme							●				●	●	●	●	●	●	●	
Bungalow							●				●	●	●	●	●	●	●	
Postmodernisme	●	●	●			●		●				●	●	●	●	●	●	●
Contemporain		●	●			●							●			●		●

7D Ornementation

L'ornementation est la dernière couche caractéristique qui donne un caractère et une identité propre à la construction. Il s'agit notamment de colonnes, de frontons, de frises, de chambranles, de dentelles, d'aisseliers, de barrotins, de motifs, d'inscriptions, de mosaïques, etc. Chaque bâtiment détient un style architectural. Toutefois, il est possible que son ornementation provienne d'autres styles ou références architecturales qui sont présentés ici sous forme de familles esthétiques, soit classique, gothique, colonial ou moderne.

Cette ornementation est souvent évocatrice des moyens financiers des propriétaires de l'époque de construction ou de rénovation du bâtiment.

➤ Les tableaux des pages suivantes indiquent l'ornementation qui convient aux différents styles architecturaux de ce guide.



236, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (Le Bic)
Société rimouskoise du patrimoine



470, rue La Salle (Nazareth)
Société rimouskoise du patrimoine



511, rue Saint-Germain (Rimouski-Est)
Société rimouskoise du patrimoine



123-125, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



11, rue Saint-Germain Ouest (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine



1143, rue du Phare (Pointe-au-Père)
Société rimouskoise du patrimoine



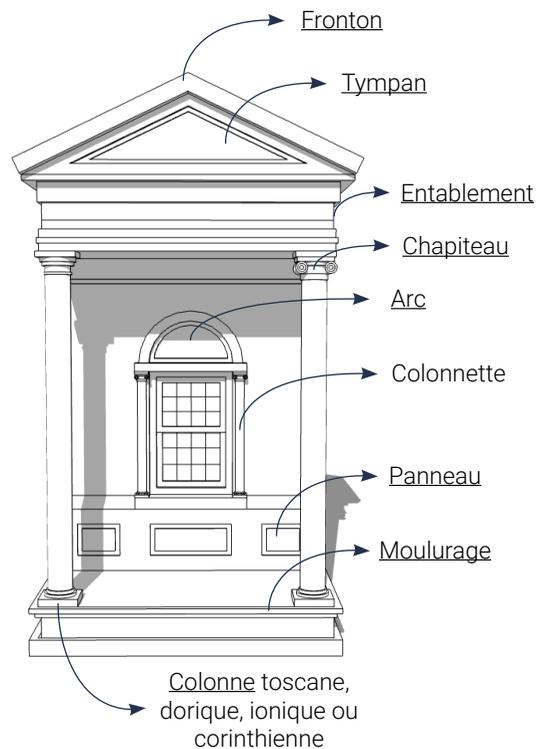
485, rue de Lausanne (Nazareth)
Société rimouskoise du patrimoine



175-177, rue Lepage (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine

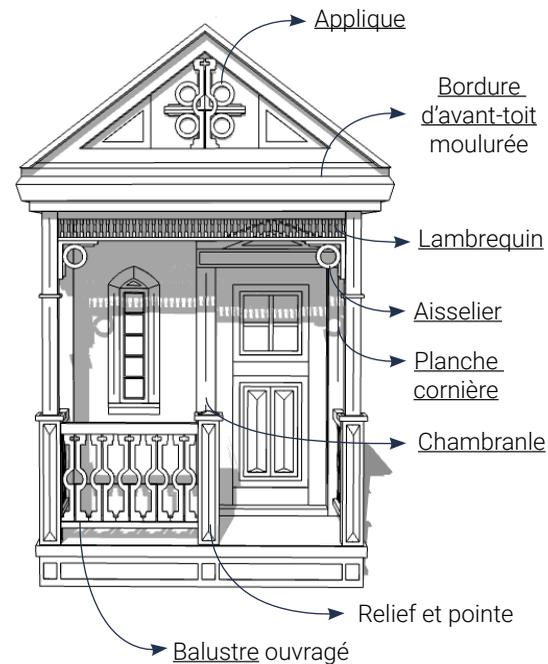
Classique

Les éléments ornementaux classiques proviennent généralement de l'Antiquité. Ils seront repris dans le classicisme, le renaissance, le baroque, le rococo, etc. Ceux-ci suivent des ordres de conception esthétique à la façon toscane, dorique, ionique ou corinthienne.



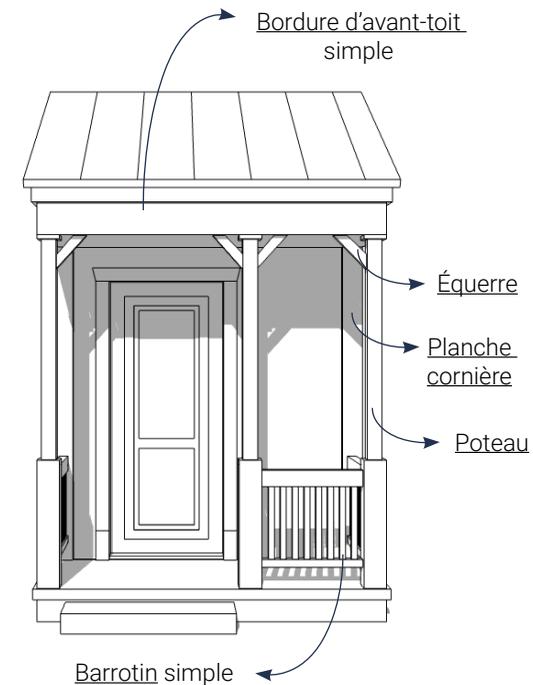
Gothique

Les éléments ornementaux gothiques seront majoritairement utilisés de la fin du Moyen Âge à la fin de la période victorienne. Le gothique est caractérisé par une exubérance des ornements travaillés à la main comme des dentelles accentuant la verticalité.



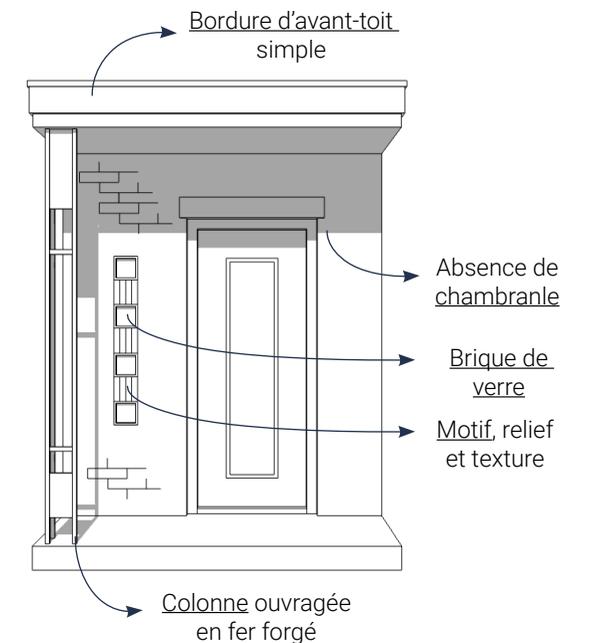
Colonial

Les éléments ornementaux coloniaux font référence aux méthodes rudimentaires lors de l'expansion des royaumes européens et l'expansion vers l'ouest des États-Unis. Ils se composent d'éléments simples et utilitaires facilement constructibles.



Moderne

L'ornementation moderne s'éloigne de tout ordre architectural classique, gothique ou colonial. Le moderne est constitué d'une ornementation complètement différente, influencée par de nouveaux matériaux et design.



Ornementation

Style architectural	Classique						Gothique					Colonial			Moderne		
	Fronton et tympan	Colonne et colonnette	Arche	Chaîne d'angle	Entablement	Sculpture	Applique	Lambrequin et balustre	Aisseliers, modillons et corbeaux	Relief et pointe	Gravure	Équerre	Poteau	Barrofin	Motif et texture	Support	Insertion
	Bois ou pierre	Bois ou pierre	Bois, brique ou pierre	Pierre ou brique	Bois ou pierre	Bois ou pierre	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Verre, brique ou autre	Fer forgé	Verre, brique ou autre
Esprit français												●	●				
Maison québécoise	●	●			●		●	●	●	●	●	●	●	●			
Maison à mansarde	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●			
Néo-Queen Anne et éclectisme victorien	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●			
Vernaculaire varié	●	●			●		●	●	●			●	●	●			
<i>Boomtown</i>		●			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●			
<i>Cubique Four Square</i>		●		●	●	●		●	●	●	●	●	●	●			
<i>Arts & Crafts</i>			●		●			●		●	●	●	●	●			
<i>Craftsman</i>			●		●			●		●	●	●	●	●			
Néo-Tudor			●	●		●				●	●		●				
<i>Prairie</i>				●	●											●	●
Art Déco			●	●	●	●									●	●	●
Modernisme															●	●	●
International				●											●	●	●
<i>Wartime</i>												●	●	●		●	
Rationalisme															●	●	●
<i>Bungalow</i>	●	●	●		●							●	●	●		●	
Postmodernisme												●	●	●	●	●	
Contemporain															●		●

7E Affichage

Qu'est-ce que l'affichage?

L'affichage a pour fonction de démontrer un message. Il signale la présence d'un commerce, il attire les utilisateurs, il informe sur la nature des activités et il valorise l'image de marque du lieu [Ville de Lévis, 2017]. L'affichage mérite une attention particulière pour de nombreuses raisons, notamment puisqu'il s'agit du premier contact entre les lieux et leurs utilisateurs.

L'affichage est abordé dans ce guide, puisqu'il fait partie intégrante des éléments bâtis du paysage rimouskois. Dans un contexte urbain ou rural ancien, l'affichage doit être en relation avec son environnement. Les sites patrimoniaux et certains secteurs de plan d'implantation et d'intégration architecturale impliquent que l'affichage concorde avec les bâtiments et leurs caractéristiques.

Pour faciliter la compréhension de l'affichage, les enseignes sont classifiées par type, soit : à plat, au sol, en saillie, sur une vitre et sur un auvent ou une marquise. À cela s'ajoute aussi les enseignes d'ambiance.

Type d'enseignes



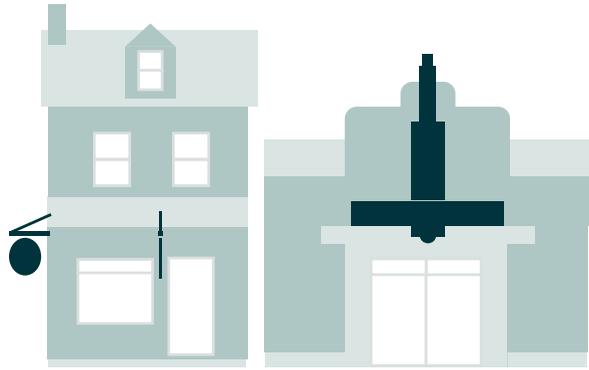
Ⓐ ➤ À plat

L'enseigne à plat est une enseigne installée sur le mur d'un bâtiment. Ce type d'enseigne ne comprend pas une enseigne sur auvent [Ville de Rimouski, Règlement de zonage]. On la retrouve généralement dans l'espace libre au-dessus des portes et des vitrines d'un bâtiment ou bien sur le bandeau de la façade conçu pour accueillir ce type d'enseigne.



Ⓑ ➤ Au sol

L'enseigne au sol est installée sur une structure détachée d'un bâtiment, sur poteau ou sur socle [Ville de Rimouski, Règlement de zonage]. Ce type d'enseigne peut alors être très varié. Par exemple, il peut s'agir d'une enseigne d'entrée des quartiers ou des municipalités. Il peut aussi s'agir d'enseignes disposées en bordure de la route pour identifier la localisation d'un bâtiment à l'écart de la voie publique ou bien d'enseignes multiples sur une même grande structure s'adressant aux automobilistes. Généralement, les enseignes au sol sont accompagnées d'aménagements paysagers comme des végétaux, des clôtures et murets décoratifs, des luminaires, etc., pour mettre en valeur l'installation.



© ➤ En saillie

L'enseigne en saillie est installée perpendiculairement au bâtiment qui la supporte. Elle porte généralement un message sur deux faces [Ville de Rimouski, Règlement de zonage]. Cette dernière caractéristique constitue un avantage de visibilité sur une voie publique, puisqu'il est possible de noter la présence d'un lieu sans voir sa façade. On la retrouve généralement près de la porte d'entrée d'un bâtiment, appliquée perpendiculairement au mur ou à la structure d'une composante architecturale comme une colonne, un débord d'avant-toit, etc.



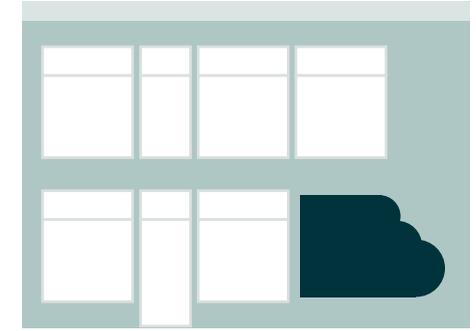
© ➤ Sur vitre

L'enseigne sur vitre, comme son nom l'indique, est installée dans les vitres d'une ouverture. Il peut s'agir d'une fenêtre, d'une porte ou leurs composantes, comme des impostes, des latéraux, etc. La méthode traditionnelle des enseignes sur vitre constitue à peindre le lettrage à la main. Désormais, il s'agit en grande majorité de lettres et d'impressions sur vinyle autocollant disposés directement sur les vitres du côté extérieur ou intérieur.



© ➤ Sur auvent ou marquise

L'enseigne sur un auvent ou sur une marquise, comme son nom l'indique, est installée sur la structure de ces éléments architecturaux. Généralement, les enseignes sont installées au-dessus des portes pour indiquer l'entrée. Il peut aussi s'agir d'écriteaux pour indiquer les services du lieu.



© ➤ Ambiance au mur

L'enseigne d'ambiance au mur se distingue de l'enseigne à plat par son absence de message ou d'écriteau. Ce type d'enseigne est habituellement associée aux grandes photographies, fresques et murales couvrant des portions de mur des bâtiments. Son utilité est esthétique afin de remplir des espaces libres et dénudés.

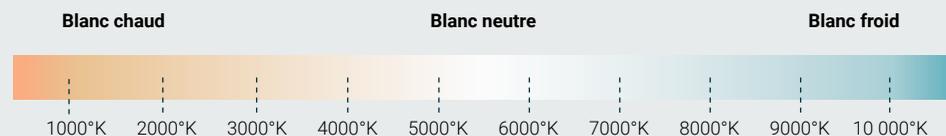
N. B. Les dimensions, le nombre d'enseignes et leur conception, sur cette page et sur les pages suivantes, ont pour but d'illustrer la variété de design et d'emplacement des enseignes. Toujours se référer à la réglementation en vigueur.

L'éclairage

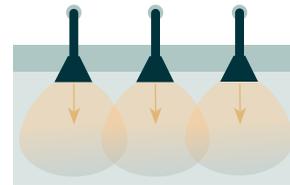
L'éclairage est un élément devenu fondamental dans le design des enseignes, permettant une meilleure visibilité. Cet ajout rend les enseignes plus attractives, tout en participant à son langage stylistique. Ces dispositifs d'éclairage ont leurs propres caractéristiques et fonctions. Les supports et leurs emplacements changent selon le type d'éclairage employé. La lumière projetée est généralement à distance des enseignes, alors que les lumières intégrées et en surface font partie intégrante de la composition de l'enseigne. Chacune d'entre elles convient ou pas aux styles architecturaux et périodes des bâtiments. La température des couleurs d'éclairage joue aussi un rôle fondamental sur le résultat final et son intégration au contexte environnant (voir l'échelle ci-bas). On préférera des couleurs chaudes pour un contexte ancien. À l'inverse, le blanc froid sera employé pour un contexte davantage contemporain.

Échelle de température des couleurs

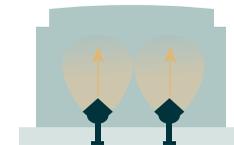
En degré Kelvin



Type d'éclairage



Cols de cygne



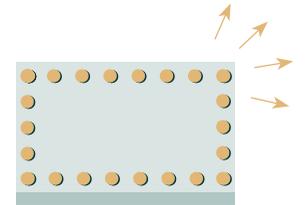
Projecteurs multiples



Projecteur simple

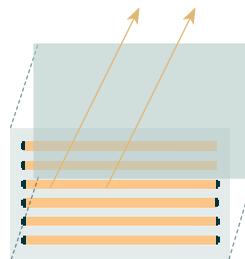


Tube au gaz néon

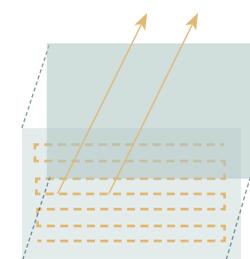


Ampoules incandescentes

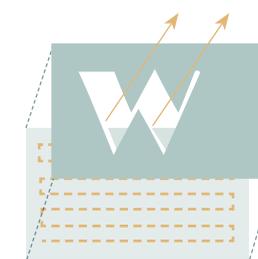
① > Projeté



Tubes fluorescents



Bandes de DEL intérieures



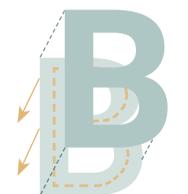
Bandes de DEL intérieures et lettres perforées

③ > Intégré

② > En surface



Bandes de DEL intérieures



Bandes de DEL à l'arrière et réflexion au mur

Ligne du temps

Affichage

► Période

Traditionnelle | 1860 à 1920

Moderne | 1920 à 1960

Rétro | 1960 à 1990

Contemporaine | 1990 à aujourd'hui

► Polices de caractères et fontes

TRAJ FEL High Bodo Imp ENG Bask **COPP Brit** Gradl **Bern** Coll **STEN** *Mat Play Mag Mist* Cour **Haet** CAST **Rev** *Curlyz* **Snap Sit** Chiller Robo Const
B old par *FreEdu Kun* Har Book Bell Times **Twe** **Bro** Age **Gill Bau** *Nia* Cen Juice **Forte** **OCR** *Har* **Arial show** Comic Ink Sou *North*

► Type d'éclairage

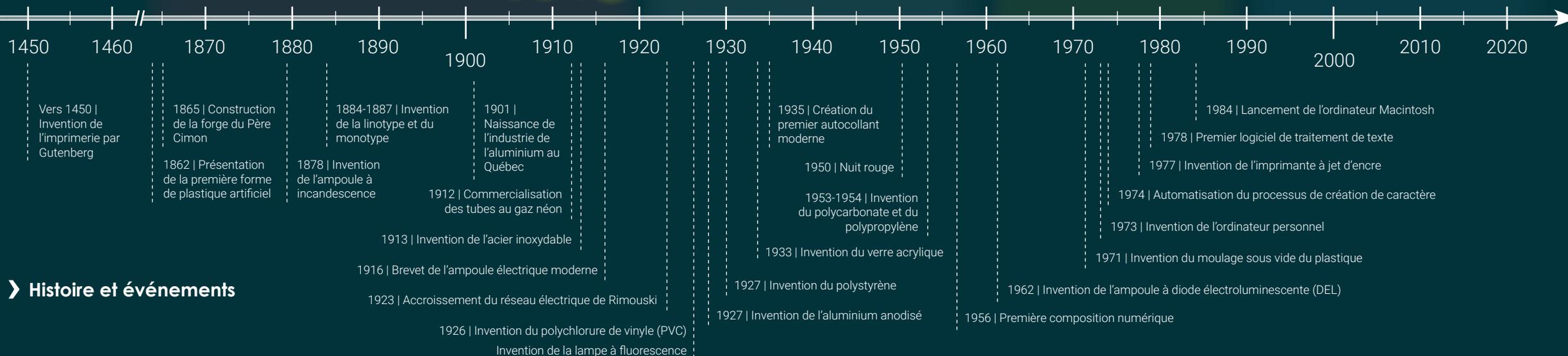
Flamme vive

Ampoule à incandescence

Néon en surface

Tube fluorescent intérieur

Bande de diodes électroluminescentes (DEL)



► Histoire et événements

L'affichage a présenté des caractéristiques très différentes à travers le temps. En effet, il s'agit d'un témoin extraordinaire de l'évolution de la publicité, du design et de la mode. Tous les moyens sont bons pour attirer l'œil. C'est pourquoi les caractéristiques comme les polices de caractères et des fontes, les types d'éclairage, les événements importants de la typographie, etc., sont identifiées ici par différentes périodes : traditionnelle, moderne, rétro et contemporaine.

→ **Qu'est-ce que la typographie?** La typographie est une façon d'employer les signes typographiques, casses et procédés de mise en relief dans le but de rendre un texte clair et intelligible [Office québécois de la langue française].

Traditionnelle | 1860 à 1920

Les enseignes traditionnelles sont les premières à avoir été installées à Rimouski. Elles sont majoritairement constituées de bois travaillé à la main ou de peinture appliquée aux murs ou aux vitres des bâtiments.

En effet, avant 1860 les enseignes étaient rares. Le petit village qu'était Rimouski ne représentait pas une complexité urbaine nécessitant l'identification des lieux. Seuls les bâtiments importants comportaient des écriteaux permettant d'indiquer l'endroit, comme les lieux de culte, les bâtiments abritant les communautés religieuses et les autres bâtiments institutionnels.

Avec l'essor économique de la ville vers la fin du 19e siècle, le nombre d'hôtels et de commerces de toutes sortes apparaissent sur les rues toujours commerciales aujourd'hui comme Cathédrale, Saint-Germain, Saint-Paul, Saint-Pierre, etc. Naîtra alors au même moment l'affichage commercial, une composante architecturale importante.



Route nationale, quai de Rimouski P. Q.
Isidore Blais
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie, 0003733638



Pharmacie Les Bains J. Gauvreau, M. D. Prop. Rimouski, P. Q.
Photographe inconnu, Fonds La Presse
BAnQ Vieux-Montréal, P833,S3,D844



Société d'agriculture du Comté de Rimouski
Photographe inconnu, Fonds La Presse
BAnQ Vieux-Montréal, P833,S3,D844



Rimouski. (Canada) Hôtel Lenghan
Photographe inconnu, Collection Magella Bureau
BAnQ Québec, P547,S1,SS1,SSS1,D366

Enseigne

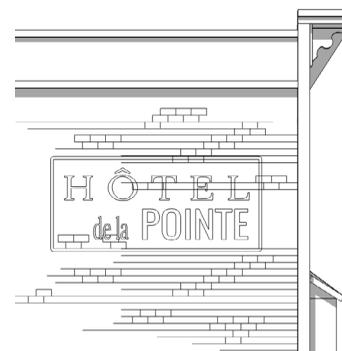
Traditionnelle | 1860 à 1920

Artisanat

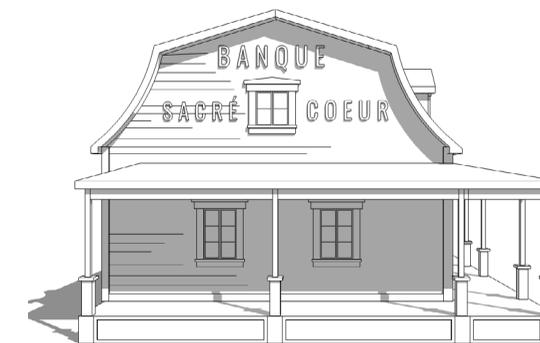
Les enseignes traditionnelles sont issues du travail des artisans de cette époque, comme le travail du bois et du fer forgé, le lettrage peint à la main. À cette époque, les enseignes étaient soigneusement entretenues, ornementées et traitées avec soin et précision, comme les composantes architecturales des bâtiments.



Panneau de bois mouluré



Appliqué en peinture



Lettres apposées au mur

A > À plat

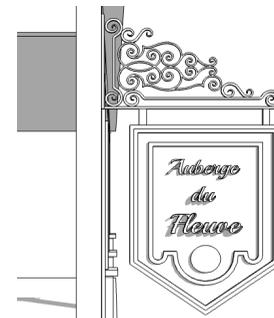


Poteau simple



Poteau double

B > Au sol



Support en fer forgé

C > En saillie



Appliqué en peinture

D > Sur vitre

Éclairage

Il est difficile de dire si les enseignes traditionnelles de Rimouski étaient éclairées. Cependant, celles-ci étaient toujours disposées de façon à être très visibles le jour. Quelques enseignes étaient aussi installées près des lampes des porches d'entrées des commerces et des résidences pour bénéficier de leurs lumières.

Moderne | 1920 à 1960

Les années 1920 à 1960 sont marquées par un essor technologique important. C'est au cours de cette période que la publicité détient une place de plus en plus importante, notamment avec l'augmentation du nombre de commerces. En France, l'École technique de publicité est ouverte en 1927. Jusqu'ici, la publicité était jugée peu utile, s'il n'y avait pas de concurrence.

Cette dernière se traduit évidemment dans l'affichage. Des moyens devront donc être envisagés pour s'assurer que les lieux soient visibles. Deux caractéristiques principales ont influencé cette période moderne : un grand lettrage et de l'éclairage.

Un autre facteur important vient changer le cours de l'histoire en architecture et en urbanisme, donc dans le monde de l'affichage : la démocratisation de l'automobile. L'affichage commercial de cette période sera notamment influencé par les enseignes extravagantes, de moyennes et grandes villes américaines et européennes.



Extérieur du magasin Singer avec camions du commerce

J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS7,D145,P3



Défilé Campagne de sécurité de la route, mai 1953

J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS7,D165



Vitrine du magasin Peoples, juillet 1951

J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS7,D37



Théâtre Cartier, juillet 1949

J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D11

Enseigne

Moderne | 1920 à 1960

Automobile

Dans la première moitié du 20e siècle, c'est l'affichage s'adressant aux automobilistes qui devient populaire. Des changements seront donc apportés pour répondre à ces besoins. Entre autres, le lettrage s'agrandit en façade des bâtiments, l'emplacement est de plus en plus haut en bordure des voies de circulation à grande vitesse. Ces changements permettront une meilleure visibilité des commerces et de leur bannière.

Éclairage

D'abord éclairé par des ampoules incandescentes, installé en bordure des enseignes, c'est l'éclairage de néon en surface qui sera populaire à Rimouski. Les enseignes seront encadrées, soulignées et encerclées par des tubes aux couleurs vives. Le lettrage, courbé ou droit et souvent en trois dimensions, sera rempli par cet éclairage.

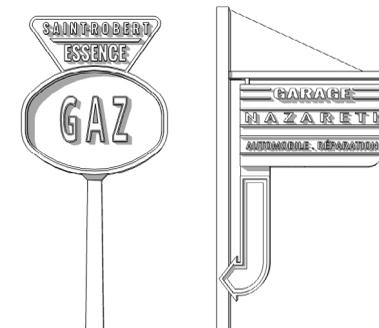


Grand lettrage trois dimensions

(A) > À plat

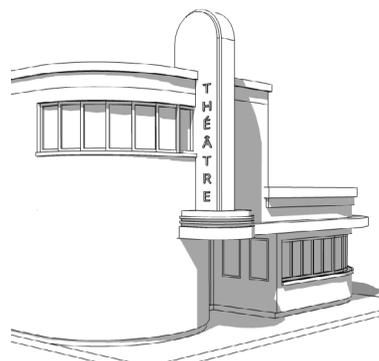


Gravures



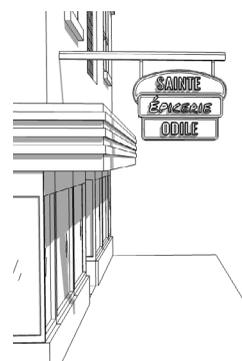
Visibilité et hauteur

(B) > Au sol



Vertical

(C) > En saillie



Suspendu



Multiplication des enseignes

(D) > Sur vitre



Porche d'entrée

(E) > Sur marquise

Rétro | 1960 à 1990

La seconde moitié du 20e siècle est dominée par la présence de l'automobile. Les villes ont aménagé des voies de circulation rapides et des stationnements pour accommoder cette méthode de transport incontestablement établi au cœur des foyers. Avec l'augmentation de la vitesse sur des chaussées de plus en plus lisses et sécuritaires vient l'augmentation de la hauteur des enseignes et leur omniprésence en bordure des routes.

De plus en plus, ces enseignes seront créées de façon à être sans entretien et facilement remplaçables pour prévoir la fermeture et le déplacement des entreprises. De nombreuses enseignes seront sous forme de boîtiers avec des panneaux interchangeableables, rétroéclairés par des tubes fluorescents.

La période rétro sera aussi caractérisée par l'emploi de couleurs et de formes variées. L'esthétique des enseignes s'éloignera des caractéristiques architecturales du bâtiment pour représenter davantage les entreprises qui les installent.



Restaurant Mon Copain, vers 1965
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D135,P4



Hôtel Normandie et discothèque La Bavière, 1976
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D91



Bonne Entente Co-op Sainte-Odile, octobre 1961
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D68



Boulevard René-Lepage, août 1977
J.-Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D93,P8

Enseigne

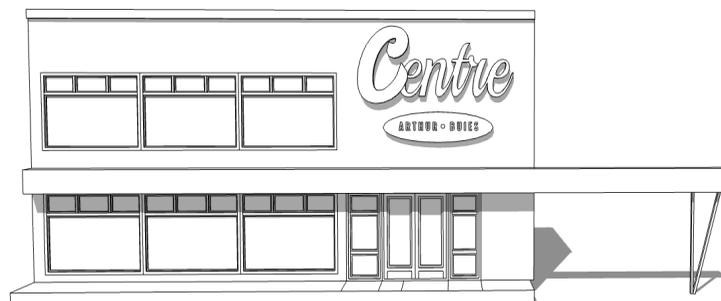
Rétro | 1960 à 1990

Lettrage une pièce

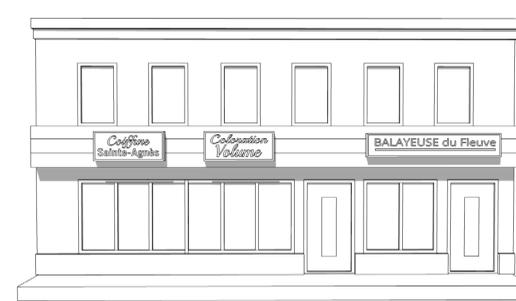
Les façades des bâtiments commerciaux seront de plus en plus conçues afin d'accueillir de grandes enseignes. Celles-ci seront faites de matières plastiques et de métal, permettant de créer des structures en forme de lettres collées les unes aux autres. Les procédés d'usinage et de manutention transformeront les enseignes, qui autrefois étaient créées de toute pièce sur place.

Éclairage

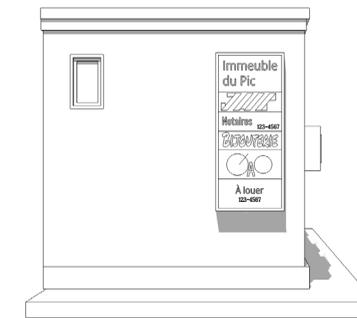
L'éclairage dominant lors de cette période rétro est indéniablement les tubes fluorescents disposés dans les structures des enseignes. Les boîtiers et les lettrages une pièce seront entre autres des enseignes épaisses pour permettre l'installation de ces tubes. Les faces de ces enseignes étaient amovibles pour être en mesure d'entretenir l'éclairage.



Grand lettrage une pièce



Boîtier interchangeable



Boîtier commun

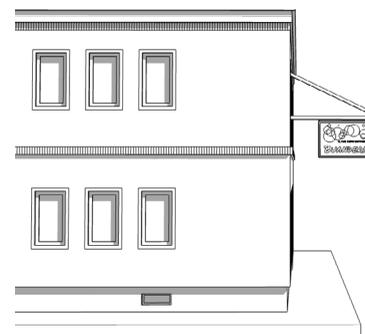
(A) > À plat



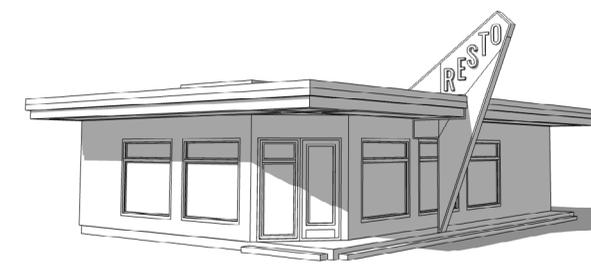
Commune



Service au volant



Boîtier suspendu



Forme géométrique

(B) > Au sol

(C) > En saillie

Contemporaine | 1990 à aujourd'hui

La période contemporaine est directement liée à l'évolution de la technologie numérique. Le monde du graphisme s'est vu être complètement changé par l'invention de l'imprimante, les logiciels de création graphique et la machinerie de toutes sortes nécessaire à la confection des enseignes.

La concurrence entre les entreprises persiste. Des moyens contemporains seront employés, puisqu'un tout nouveau monde voit le jour : le Web et les réseaux sociaux. Les entreprises accorderont donc une grande importance à leur image de marque. Leur charte graphique (couleurs et polices de caractères) sera définie en amont et changée qu'en cas de besoin. Les enseignes seront donc influencées par ces choix de logique publicitaire.

De nouvelles façons de fabriquer les enseignes permettront à des entreprises ou des lieux de se distinguer, notamment par un dépouillement de l'affichage, l'éclairage au DEL, l'utilisation de matière contemporaine, etc.



Enseigne du 352, rue Alcide-C.-Horth (Saint-Pie-X), 2022
Ville de Rimouski



Parc de la Gare, 55, rue de l'Évêché Est (Saint-Germain), 2021
Ville de Rimouski



L'une des enseignes du 355-381, avenue Léonidas (Saint-Pie-X), 2021
Ville de Rimouski



Enseignes du 160, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain), 2017
Ville de Rimouski

Enseigne

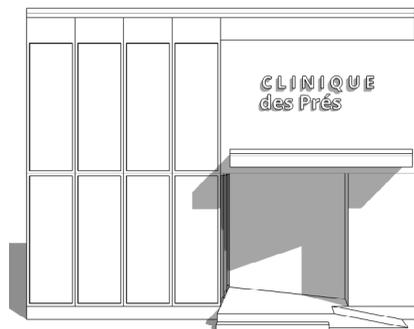
Contemporaine | 1990 à aujourd'hui

Durabilité

Les enseignes contemporaines sont conçues pour durer. Les matériaux existants sur le marché, ainsi que les différents finis de peinture et d'émail, permettent d'obtenir des produits variés. L'aluminium et les matières plastiques dominent le domaine de l'affichage commercial, puisqu'il s'agit de matériaux légers et moins coûteux.

Éclairage

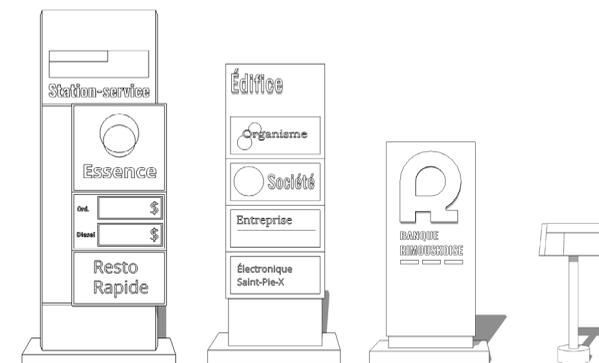
L'éclairage au DEL est une révolution en matière de coût énergétique et de durabilité. L'éclairage au DEL représente aussi un avantage, puisque les bandes composées de petites ampoules peuvent être insérées dans des endroits restreints, diminuant ainsi l'épaisseur et le poids des enseignes. Les ampoules de ce type peuvent aussi prendre plusieurs couleurs selon une programmation.



Lettres en relief rétroéclairées



Lettres perforées rétroéclairées



Colonne

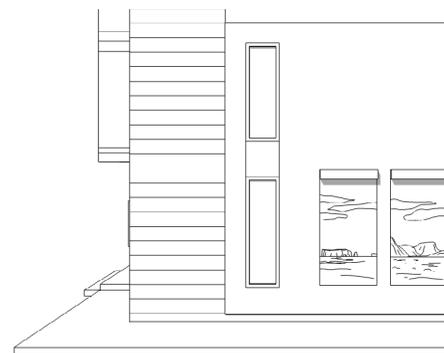
Lutrin

A ➤ À plat

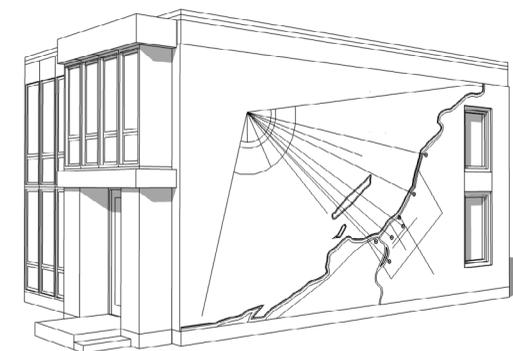
B ➤ Au sol



Vinyle autocollant Ouverture des locaux



Photographie grand format



Murale

D ➤ Sur vitre

F ➤ Ambiance au mur

Affilier l'image de marque et le contexte ancien

L'image d'une entreprise est souvent établie avant le choix des locaux qui accueillent les activités. Durant les dernières décennies, la majorité des entreprises ont opté pour des conceptions de logos simples et contemporains. Ces logos sont utilisés sur leur site Web, sur leurs accessoires, leur papeterie, etc.

L'intégration de leur enseigne dans un contexte ancien représente alors un défi. Pour ces entreprises, il peut donc être facilitant d'opter pour des enseignes ayant une allure contemporaine, à l'image de leur décoration intérieure, avec l'usage de matériaux plus récents, comme l'aluminium, le vinyle, le verre acrylique, etc. Toutefois, les enseignes pour entreprises se trouvant dans un immeuble patrimonial classé ou cité, un site patrimonial cité ou un secteur de plan d'implantation et d'intégration architecturale doivent répondre à des critères d'insertion comme l'emplacement, les matériaux, les couleurs, l'éclairage, les aménagements paysagers, etc., en fonction du style architectural du bâtiment et du contexte environnant.

Il ne s'agit pas d'abandonner l'image de marque de l'entreprise, mais plutôt de suivre certains principes pour que l'enseigne soit visible, efficace et intégrée de façon harmonieuse au bâtiment et son terrain.

Exemple

Enseigne initiale

Une enseigne rectangulaire noire avec du texte blanc. Le texte est organisé en trois lignes : 'Boulangerie' en grande police, 'Rimouski' en grande police, et '418-123-4567' en plus petite police, encadré par deux traits horizontaux.

L'enseigne initiale de l'entreprise fictive Boulangerie Rimouski présentait un design simple et dépourvu de détails dans un format paysage. Les écritures en blanc sont en contraste avec le fond noir de l'enseigne. Un numéro de téléphone est ajouté au bas de celle-ci. Cette conception se prête à des enseignes en boîtiers, incompatible avec un contexte ancien.

Enseigne proposée



La seconde enseigne retravaillée avec l'entreprise fictive permet de s'insérer dans un contexte ancien par sa forme, ses détails, son relief et le pictogramme annonçant son produit. La couleur du fond, à l'opposé du noir, peut être harmonisée avec la couleur du bâtiment pour une insertion réussie. Cette conception se prête à des enseignes à plat, en saillie et au sol. Un éclairage projeté permettra de mettre en valeur les couleurs et le relief de l'enseigne.



COMPLÉMENTS



8A Lexique architectural

Références

Les termes du lexique architectural proviennent en majorité du Glossaire de l'architecture québécoise [Ministère de la Culture et des Communications, 2015] et du Lexique linguistique de l'Office québécois de la langue française. Les termes ajoutés proviennent d'autres sources, soit le Guide de référence sur le patrimoine architectural au Québec [Association québécoise de l'urbanisme, 2016], les dictionnaires Le Robert et Larousse, ainsi qu'Action patrimoine. Les termes sans source proviennent de la Ville de Rimouski.

A

- Abri d'auto : Abri couvert, généralement attenant à une résidence, ouvert sur au moins un côté, destiné à protéger des intempéries un ou des véhicules [Office québécois de la langue française].
- Abside : Construction en forme de demi-cercle ou de polygone, située derrière le chœur et constituant l'extrémité d'une église [Office québécois de la langue française].
- Aile : Partie d'un bâtiment souvent construite postérieurement à celui-ci, jointe au corps principal ou au corps de logis [Office québécois de la langue française].
- Aisselier : Élément droit ou courbe qui sert à solidifier l'assemblage de deux éléments perpendiculaires, dont un avant-toit adossé à un mur. Il peut également être utilisé à des fins décoratives, notamment pour orner des poteaux de galerie. Il se distingue de la console par sa structure ajourée.
- Allée : Chemin assez large, bordé d'arbres, de verdure, qui sert de lieu de promenade ou de voie d'accès dans un jardin, un parc, un bois, etc. [Larousse].
- Allège : Partie de mur ou planche située sous une fenêtre.
- Aluminium : Métal blanc obtenu par électrolyse de l'alumine qu'on trouve dans le sol, soit à l'état anhydre, soit sous forme de bauxite [Office québécois de la langue française].
- Aménagement paysager : Aménagement d'un espace extérieur qui consiste à disposer harmonieusement les divers éléments qui le composent. L'aménagement paysager comporte généralement des travaux de terrassement et fait intervenir autant des éléments naturels, comme des végétaux ou des pierres, que des éléments artificiels, comme du pavé, des fontaines ou des bassins [Office québécois de la langue française].
- Amiante : Matériaux composés de fibres minérales.
- Amortissement : Orne la partie supérieure d'une élévation. Il adopte des formes variées. Un clocheton, une statue, une urne, une boule et un obélisque sont des types d'amortissement.
- Annexe : Construction secondaire, de dimensions réduites et inférieures à la construction principale, qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale.
- Antenne ferroviaire : Permet de desservir une zone industrielle à laquelle viendront se greffer des embranchements particuliers [Office québécois de la langue française].
- Appareillage : En maçonnerie, l'appareillage constitue la façon dont sont superposées les briques, avec comme résultat un motif déterminé.
- Applique : Un élément décoratif apposé sur un mur.
- Arc brisé : Formé par deux ou quatre segments d'arcs égaux concaves qui se recoupent en un point situé au sommet du tracé, formant ainsi une figure symétrique [Le Robert].
- Arc : Habituellement une construction en brique ou en pierre. Disposé au-dessus d'une ouverture de forme cintrée ou brisée, ses extrémités reposent sur deux supports. L'arc peut aussi être construit en divers autres matériaux, tel que le bois, et n'être utilisé qu'à des fins décoratives.
- Archivolte : Bande moulurée sous la partie intérieure d'une arcade [Le Robert].

- Argile : Roche terreuse à structure bidimensionnelle (feuilletés) constituée principalement de silicates d'aluminium hydratés en fines particules, d'un diamètre inférieur à 2 microns [Office québécois de la langue française].
- Armoiries : Se composent de signes, de symboles et de devises. Réunis selon des règles précises, ces emblèmes représentent un individu, une famille ou une collectivité.
- Assemblage : Action d'assembler les éléments d'un tout, un montage. Procéder à l'assemblage d'une charpente [Larousse].
- Âtre : Foyer ouvert disposé dans une salle pour recevoir du combustible qui chauffe l'air par rayonnement direct [Office québécois de la langue française].
- Auvent : Petit toit en saillie généralement en appentis, couvrant une ouverture, une façade ou une galerie. Il peut être soutenu par des colonnes, des piliers [Association québécoise d'urbanisme].
- Avant-corps : Partie d'un bâtiment formant saillie sur toute la hauteur d'une élévation. Il peut être central ou latéral selon sa position dans l'élévation.

B

- Balcon : Plate-forme étroite munie d'un garde-corps. Il se situe à l'étage d'un bâtiment et est accessible seulement à partir de l'intérieur de celui-ci.
- Balustrade | Garde-corps : Barrière, à hauteur d'appui, servant habituellement à prévenir les chutes. Elle est formée d'une rangée verticale de balustres qui peuvent être façonnés en bois, forgés de métal, coulés en fonte ou sculptés en pierre. Elle est généralement disposée le long d'une galerie ou autour d'un balcon, mais peut aussi orner le pourtour d'un toit plat. Le terme balustrade désigne par extension tout garde-corps.
- Balustre : Élément plat assemblé entre la main courante et la lisse basse d'une balustrade.
- Bandeau : Moulure plate, étroite et horizontale ornant un mur. Il est souvent utilisé pour souligner les niveaux d'un bâtiment.
- Bardeau d'amiante : Plaque de petites dimensions constituée du mélange de fibres d'amiante et de ciment. De formes et de textures variées, le bardeau est cloué dans la perforation prévue à cette fin.
- Bardeau d'asphalte : Constitué d'une armature imprégnée de bitume et revêtue d'une couche protectrice. Le bardeau, de faible épaisseur, est disposé en rang sur la toiture.
- Bardeau de bois (mur) : Planchette rectangulaire généralement en cèdre. Disposé en rangées, le bardeau présente un profil aminci à l'une de ses extrémités afin de permettre la superposition de planchettes. La partie exposée du bardeau se nomme pureau.
- Bardeau de bois (toiture) : Planchette rectangulaire généralement en cèdre. Disposé en rangées sur la toiture, le bardeau présente un profil aminci à l'une de ses extrémités afin de permettre la superposition des planchettes. La partie exposée du bardeau se nomme pureau.
- Barrotin : Petit barreau assemblé entre la main courante et la lisse basse d'une balustrade.
- Base : Partie inférieure d'une colonne, d'un pilier ou d'un pilastre. Elle comprend généralement une plinthe, soit une assise non moulurée, et un corps de moulures.
- Basilaire : Section horizontale qui constitue la base d'un bâtiment, qui est composée d'un ou de plusieurs étages, et qui est généralement plus large que les étages qui sont érigés dessus [Office québécois de la langue française].
- Bas-relief : Ouvrage de sculpture en faible saillie sur un fond uni. Il s'oppose à un haut-relief [Le Robert].
- Béton armé : La structure à ossature en béton armé se compare à la structure à ossature métallique, c'est-à-dire que les murs d'un bâtiment ayant ce type de structure n'ont pas de fonction portante. Il est ainsi possible de percer de grandes ouvertures. Les structures à ossature en béton armé permettent aussi de plus grandes portées que les structures en bois grâce à la résistance du béton moulé dans des coffrages auxquels ont été incorporées des armatures métalliques. Il en résulte de vastes espaces intérieurs ouverts.
- Béton moulé : Béton mis en place dans une excavation dont les parois tiennent lieu de coffrage [Office québécois de la langue française].
- Béton : Matériau de construction issu du mélange d'un mortier et de gravier [Le Robert].
- Bois : Matière ligneuse et compacte des arbres [Le Robert].
- Boiserie : Matériau de finition en bois ou à base de bois, fini ou assemblé à l'usine, que l'on pose autour des ouvertures, du plancher ou du plafond, ou sur les murs [Office québécois de la langue française].
- Bordure d'avant-toit : Planche de finition recouvrant l'extrémité exposée des chevrons et servant parfois à fixer les gouttières [Office québécois de la langue française].
- Brique d'argile (matériau) : Matériau fait avec de l'argile séchée et cuite. Son côté le plus long est appelé panneresse, et son extrémité, boutisse. L'agencement des briques sur un mur forme un appareillage.

- Brique d'argile (structure) : La structure en maçonnerie de briques se distingue d'un simple parement puisqu'elle possède un rôle structural. Le mur de maçonnerie de briques comporte normalement une rangée de boutisses par 6 rangs de briques placées en panneresse.
- Brique de verre : Généralement de forme carrée, se compose de deux épaisseurs de verre translucide ou à motifs comportant un vide entre elles. Il est souvent utilisé dans les ouvertures afin de favoriser l'éclairage tout en préservant l'intimité.
- Brisis : Parte inférieure d'un versant, dont la pente est plus raide que celle de la partie supérieure. Voir toiture mansardée [Association québécoise d'urbanisme].

C

- Cadre : Châssis fixe [Le Robert].
- Cage d'escalier : Partie intérieure ou extérieure d'un bâtiment comportant un escalier reliant verticalement plusieurs étages ou niveaux.
- Calvaire : Monument composé d'une ou de trois croix [Larousse].
- Campanile : Petit clocher ouvert situé sur la façade d'un toit, souvent sur un édifice public ou religieux. Le campanile se distingue du clocheton, qui est un amortissement reproduisant la forme d'un clocher [Office québécois de la langue française].
- Carreau : Verre de mince épaisseur employé pour les ouvertures.
- Cartouche : Ornement sculpté prenant la forme d'une carte ou d'un parchemin partiellement déroulé sur lequel peuvent notamment figurer des armoires ou des inscriptions [Association québécoise d'urbanisme].
- Cave : Espace situé sous le rez-de-chaussée d'un bâtiment. Elle sert d'espace d'entreposage ou de conservation. Elle se distingue du sous-sol qui est un espace habitable.
- Chaîne d'angle : Se développant à la verticale, est formée par la superposition de pièces de maçonnerie à la jonction de deux murs. Généralement, la pierre ou la brique de la chaîne d'angle diffère de celle utilisée pour la maçonnerie des murs. Il existe au Québec des bâtiments en bois dotés de chaînes d'angle décoratives. Lorsque cet élément se situe ailleurs qu'à la jonction de deux murs, il se nomme jambe harpée.
- Chaîne de titre : Histoire du droit de propriété d'un immeuble. Elle est constituée en repérant tous les titres disponibles par rapport à cet immeuble dans le Registre foncier. Cette recherche se fait toujours dans un ordre chronologique décroissant, du propriétaire actuel au propriétaire le plus ancien [Société rimouskoise du patrimoine].
- Chambranle : Cadre, souvent mouluré, qui entoure une ouverture. Le chambranle dissimule le point de rencontre du mur et de l'ébrasement, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il se compose de deux éléments verticaux appelés jambages, d'un élément horizontal ou arqué situé au sommet appelé traverse, et d'un élément horizontal au bas de l'ouverture appelé appui. Le chambranle peut être fait de bois ou de pierre.
- Chapelle : Lieu de culte, généralement de dimension modeste, qui n'a pas le titre d'église paroissiale [Office québécois de la langue française].
- Chapiteau : Couronne une colonne, un pilier ou un pilastre. De forme évasée, il transmet au fût la charge à porter. Le chapiteau peut prendre différentes formes selon l'ordre architectural. Par exemple, le chapiteau dorique est orné de moulures simples, celui de l'ordre ionique de volutes et celui de l'ordre corinthien de feuilles d'acanthe.
- Charpente : Assemblage de composantes, plus particulièrement ceux de grande section, organisée de façon à supporter le poids d'un bâtiment, d'un ouvrage ou d'une de leurs parties, et à en maintenir la rigidité et la stabilité par la répartition des charges [Office québécois de la langue française].
- Chatière : Petite lucarne servant à l'aération des combles d'un bâtiment.
- Chaux : Matière minérale sèche, poudreuse et alcaline qui est obtenue par calcination de calcaires [Office québécois de la langue française].
- Cheminée : Conduit qui sert à évacuer la fumée et les gaz associés à la combustion. Elle est généralement reliée à un foyer ou à un autre appareil de chauffage ou de cuisson. La partie visible de la cheminée sur la toiture se nomme souche de cheminée.
- Chevet : Partie externe du chœur [Office québécois de la langue française].
- Chevron : Pièce de charpente conçue pour supporter les pans du toit. L'extrémité des chevrons est parfois laissée apparente et débordé sous l'avant-toit d'un bâtiment. Dans certains cas, il ne s'agit que d'éléments décoratifs apposés sous l'avant-toit et ne faisant pas partie des éléments de la charpente.
- Chœur : Partie du lieu de culte située à l'extrémité de la nef et correspondant à l'espace sacré [Office québécois de la langue française].
- Clé : Élément placé au centre d'un arc, d'une voûte ou d'une plate-bande en maçonnerie afin d'assurer sa stabilité. Elle est généralement de forme trapézoïdale. La clé peut aussi n'avoir qu'une fonction décorative.

- Clocher : Ouvrage abritant les cloches [Office québécois de la langue française].
- Clocheton : Amortissement reproduisant, à plus petite échelle, les formes d'un clocher. Il coiffe souvent un édifice religieux. Le clocheton ne contient pas de cloche, contrairement au campanile.
- Cloître : Galerie à colonnes qui encadre une court ou un jardin. Relatif aux bâtiments religieux [Le Robert].
- Clôture : Mur, fossé, haie ou tout autre moyen permettant de clore un terrain [Office québécois de la langue française].
- Colombage pierroté : Technique constructive à ossature. La charpente en bois des murs est formée d'une succession régulière de poteaux entre lesquels les vides sont comblés par une maçonnerie légère. La charpente en colombage pierroté est parfois recouverte d'un crépi afin de la protéger des éléments. Il existe aussi quelques exemples où l'espace entre les poteaux est rempli de brique.
- Colombage : Débit de courte longueur utilisé principalement comme composante verticale dans les charpentes de type colombage [Office québécois de la langue française].
- Colonne : Support vertical dont le fût est cylindrique ou est un polygone régulier à plus de quatre côtés. Elle se compose habituellement d'une base, d'un fût et d'un chapiteau.
- Comble : Espace qui se trouve dans la faîte d'un bâtiment, entre le toit et le plafond du dernier étage [Office québécois de la langue française].
- Composante : Partie constitutive d'un ensemble.
- Composite (toiture) : Couverture composite, ou à multicouches, qui caractérise généralement les toits plats ou à pente très douce. Elle est composée de plusieurs couches de papier-feutre ou de fibre de verre saturée de goudron ou d'asphalte. La dernière couche est formée de gravier ou d'une membrane de finition.
- Composition : Organisation particulière des différents éléments formels d'une architecture (lignes, couleurs, matières, formes, etc.) en un tout dont le rythme, l'unité, l'équilibre ou le dynamisme expriment la vision recherchée.
- Console : Élément généralement courbe, en forme de volute ou de « S ». Elle sert à solidifier l'assemblage de deux éléments perpendiculaires, dont un balcon. Elle peut également être utilisée à des fins décoratives, notamment pour orner une corniche. La console se distingue de l'aisse par sa structure pleine.
- Contre-fenêtre : Croisée, ou fenêtre, ajoutée à une autre dans un but d'isolation thermique [Office québécois de la langue française].
- Contrefort : Massif de maçonnerie disposé contre un mur extérieur et destiné à contrebuter une poussée. Dans l'architecture québécoise, les contreforts sont généralement décoratifs et peuvent être en bois. Ils sont souvent associés à l'architecture néogothique [Office québécois de la langue française].
- Corbeau : Élément de pierre ou de bois qui sert à porter une charge. Dans l'architecture québécoise, le corbeau supporte l'excédent d'un pignon découvert.
- Corne de brume : Instrument sonore employé pour faire entendre, par temps de brume, les signaux phoniques réglementaires [Office québécois de la langue française].
- Corniche : Élément horizontal mouluré couronnant généralement la partie supérieure d'un bâtiment. La corniche est également une partie de l'entablement. La mouluration de la corniche peut être plus ou moins élaborée. De plus, la corniche peut être à consoles, à modillons ou à denticules.
- Cour : Espace découvert compris entre les limites d'une propriété et son bâtiment principal, souvent entouré au moins partiellement par des murs de clôtures ou de bâtiments [Office québécois de la langue française].
- Couronnement : Constitue tout ce qui se trouve au sommet d'un édifice, l'amortissement, le parapet et la corniche font partie du couronnement [Association québécoise d'urbanisme].
- Coyau : Petite pièce de bois, de faible longueur, rapportée au-devant d'un chevron, c'est-à-dire fixée sur son extrémité basse et le prolongeant sur la saillie de l'entablement pour adoucir et réduire la pente en partie basse d'un comble et former l'égout du toit [Office québécois de la langue française].
- Crépi : Le crépi utilisé à l'extérieur est généralement du ciment appliqué en minces couches sur une surface en maçonnerie pour la protéger. Le crépi n'est habituellement pas lissé. Il peut être recouvert d'un enduit pour une finition plus soignée.
- Crête faîtière : Garde-corps, généralement en métal, qui orne le toit d'un bâtiment.
- Croisillons : Bois verticaux dans les carreaux d'une fenêtre [Association québécoise d'urbanisme].
- Croix de chemin : Monument religieux de tradition catholique [Répertoire du patrimoine culturel du Québec].
- Croix : Représentation ou évocation symbolique religieuse [Le Robert].
- Cuisine d'été : Annexe attenante au bâtiment ou extérieur, construit dans le but de cuisiner, de préparer ou de stocker des aliments selon les saisons. Elle sert à de multiples usages au fil des saisons, notamment d'entreposage des aliments et de pièce de séjour.

D

- Déambulatoire : Galerie entourant le chœur d'un lieu de culte [Le Robert].
- Débord de toit : Partie d'un toit qui fait saillie au-delà de la face du mur [Office québécois de la langue française].
- Denticules : Ornement en forme de dent qui décore une corniche [Association québécoise d'urbanisme].
- Dépendance : Bâtiments et installations accessoires à une maison [Office québécois de la langue française].

E

- Embrasure : Ouverture pratiquée dans l'épaisseur d'un mur pour recevoir une porte ou une fenêtre [Office québécois de la langue française].
- Enceinte : Espace restreint, délimité par une clôture matérielle, pouvant être pourvu d'un ou plusieurs accès [Office québécois de la langue française].
- Encorbellement : Construction en porte-à-faux par rapport au mur. Les poutres des étages supérieurs soutiennent l'encorbellement, bien qu'elles ne soient pas toujours visibles à l'extérieur.
- Enduit : Utilisé à l'extérieur est généralement composé de mortier, de stuc, de chaux ou de ciment. Il est appliqué en minces couches sur un mur pour le protéger. Il peut recouvrir un crépi pour l'obtention d'une finition plus soignée.
- Enseigne : Indication signalétique, sous forme d'objet ou de panneau.
- Ensemble : Groupe cohérent d'immeubles voisins ou reliés par un même tracé et formant un réseau⁷. L'ensemble peut rassembler un nombre variable d'immeubles et s'être formé de façon spontanée ou concertée. Il doit son existence aux constructions, aux ouvrages et aux espaces libres qui le composent [gouvernement du Québec].
- Entablement : Partie supérieure d'un ordre et prend la forme d'un bandeau. Il comprend l'architrave, la frise et la corniche. L'architrave est l'élément inférieur de l'entablement qui repose sur les chapiteaux. La frise est une bande horizontale comprise entre l'architrave et la corniche. Elle est conçue pour recevoir des éléments décoratifs. La corniche est l'élément supérieur de l'entablement. Elle comprend un corps de moulures.

- Escalier : Ouvrage architectural qui permet, par sa structure comprenant une suite régulière de marches ou de paliers, de se déplacer à pied d'un étage à un autre [Office québécois de la langue française].
- Esse : Système d'ancrage propre à l'architecture en maçonnerie de pierres ou de briques qui comprend une tige et une ancre en métal. La tige, vissée à une poutre, est reliée à un ancrage extérieur dans le but d'éviter l'écartement des murs. Seul cet ancrage est visible sur le mur extérieur du bâtiment. Le terme esse provient de la forme en « S » de l'ancre. L'esse est parfois utilisée comme ornement.
- Étage : Espace habitable à l'intérieur d'un édifice délimité par des divisions horizontales (plancher, plafond). Le terme étage n'est pas synonyme de niveau. L'étage est une division structurelle alors que le niveau est une division de l'élévation. Un étage situé dans les combles d'un bâtiment est considéré comme étant un demi-étage. Toutefois, l'espace compris sous une mansardée est considéré comme un étage complet.

F

- Façade avant : Avant d'un bâtiment montrant l'entrée principale et le type d'architecture [Office québécois de la langue française].
- Façade : Mur qui sépare l'intérieur d'un bâtiment de l'extérieur et qui assure généralement une partie de son isolation thermique en plus d'offrir une protection contre les intempéries [Office québécois de la langue française].
- Fenêtre à auvent : Se compose d'un vantail muni d'un mécanisme de pivotement dans sa partie supérieure et s'ouvrant vers l'extérieur.
- Fenêtre à battant : Possède des vantaux pivotants sur un axe vertical. Ils peuvent comprendre de grands panneaux de verre ou des carreaux dont la dimension varie selon les époques. Les fenêtres sont alors dites à petits, à moyens ou à grands carreaux.
- Fenêtre à guillotine : Possède deux panneaux qui glissent à la verticale grâce aux rainures pratiquées dans son cadre. Ces panneaux peuvent être divisés en carreaux.
- Fenêtre basculante : Possède un vantail. Cette fenêtre s'ouvre grâce à la présence de pivots situés de part et d'autre de l'axe central de l'ouverture. La fenêtre bascule donc par rotation sur un axe horizontal.
- Fenêtre composée : Ferme de grandes ouvertures. Elle comprend plusieurs sections qui sont fixes ou mobiles.

- Fenêtre en bandeau : Se compose d'une série de panneaux vitrés juxtaposés à l'horizontale. L'ensemble forme un bandeau sur un mur extérieur. Ce type de fenêtre est associé à l'architecture moderne.
- Fenêtre : Ouverture pratiquée dans le mur pour éclairer et aérer un bâtiment. La fenêtre repose généralement sur un appui, l'élément horizontal situé à sa base. Elle peut comporter de petites moulures servant à diviser le vantail en plusieurs carreaux appelées petit-bois. La fenêtre peut compter plus d'une baie. Dans ce cas, elle est dite groupée. La fenêtre jumelée compte deux baies. Le triplet en compte trois, dont les deux baies latérales peuvent différer de la baie centrale. Les fenêtres groupées sont divisées par des éléments verticaux appelés meneaux. La fenêtre peut être munie de panneaux simples ou doubles fixés à l'extérieur et servant à la couvrir ou à la protéger.
- Fer forgé : Élément travaillé sous le marteau [Le Robert].
- Fibre de bois compressée : La fibre de bois, plus fine que la laine de bois, se présente en vrac, en rouleaux ou en panneaux rigides ou semi-rigides déclinés en diverses épaisseurs et densités. Elle est notamment utilisée pour la fabrication de panneaux de fibres à densité moyenne ou comme isolant écologique [Office québécois de la langue française].
- Flèche : Clocher pyramidal de forme très aiguë.
- Fondation en béton : Utilisée dans la construction de fondations. Il est coulé dans des coffrages afin de lui donner une forme déterminée.
- Fondation en blocs de béton : Utilisée dans la construction de fondations. Il s'agit d'un élément préfabriqué composé de ciment et de granulats. De forme rectangulaire, il peut être plein, creux ou alvéolé.
- Fondation en pierre : La maçonnerie de pierre est traditionnellement utilisée dans la construction de fondation. La pierre des champs ou la pierre équarrie est liée par un mortier.
- Fondation : Enfouie dans le sol en grande partie. Les fondations transmettent et répartissent la charge de la construction vers le sol dans le but d'assurer la stabilité. Traditionnellement, les fondations sont en maçonnerie de pierre.
- Fonte : Les éléments en fonte sont issus d'une fabrication par fusion et moulage du métal [Le Robert].
- Frise : Bande horizontale portant un motif décoratif. Dans l'architecture classique, il s'agit de la partie de l'entablement comprise entre l'architrave et la corniche.
- Fronton : Couronne un ordre architectural, une ouverture ou une élévation. Il est formé d'un tympan et d'un cadre mouluré comprenant une corniche et deux rampants. En l'absence de précision, la

notion de fronton renvoie à un élément adoptant la forme d'un triangle isocèle. Lorsqu'il adopte la forme d'un triangle équilatéral, soit trois côtés égaux, il est dit triangulaire. Le fronton peut également prendre d'autres formes. Il peut être arrondi, brisé ou surbaissé.

- Fruit : Terme employé en architecture pour désigner une diminution de l'épaisseur au fur et à mesure qu'on l'élève, avançant ainsi sa base par rapport au sommet.

G

- Gâble : Élément de forme triangulaire, souvent orné, qui coiffe l'arc d'une baie ou d'une voûte. Au Québec, il est généralement associé à l'architecture néogothique
- Galerie : Plate-forme étroite généralement munie d'un garde-corps. Elle peut être protégée par un avant-toit et ceinturer le bâtiment sur plusieurs côtés. La galerie se distingue du balcon qui n'est accessible que de l'intérieur
- Garage : Bâtiment attenant ou non à une résidence et servant à abriter un ou des véhicules [Office québécois de la langue française].
- Gouttière : Conduit, généralement de forme semi-circulaire, fixé au bord inférieur d'une toiture pour recevoir les eaux pluviales et en faciliter l'écoulement [Office québécois de la langue française].

H

- Haut-relief : Sculpture présentant un relief très saillant sans se détacher toutefois du fond dans toute son épaisseur. Il s'oppose à un bas-relief [Le Robert].
- Heurtoir : Accessoire ornemental placé sur une porte, consistant en une plaque et un marteau à charnière qui est frappé sur la plaque pour attirer l'attention des occupants [Office québécois de la langue française].
- Hourdis : Bloc creux de terre cuite ou de béton dont on se sert pour former un plancher entre des poutres en section de T [Office québécois de la langue française].

I

- Imposte : Châssis fixe ou mobile situé au-dessus d'une porte ou d'une fenêtre. Elle est séparée du reste de l'ouverture par une traverse [Association québécoise d'urbanisme].
- Inscription : Ensemble de caractères écrits ou gravés pour conserver un souvenir, indiquer une destination, etc. [Le Robert]
- Insertion : Fait de s'insérer, de s'attacher sur, dans quelque chose [Larousse].
- Isolation : Corps qui, étant mauvais conducteur du son, de l'électricité et de la chaleur, permet d'isoler, jusqu'à un certain point, du milieu ambiant, des phénomènes sonores, électriques ou calorifiques [Office québécois de la langue française].

J

- Jubé : Tribune transversale élevée entre la nef et le chœur dans une église [Le Robert].
- Judas | œil magique : Viseur permettant d'embrasser du regard un local à travers une paroi [Office québécois de la langue française].

K

- Kiosque | gloriette : Pavillon de jardin ouvert de tous côtés, souvent pourvu d'une balustrade [Office québécois de la langue française].

L

- Lambrequin : Ornement découpé, en bois ou en métal, bordant un auvent, une galerie [Association québécoise d'urbanisme].
- Lanterne : Enceinte vitrée de forme généralement cylindrique ou polygonale, située à la partie supérieure d'un phare, d'un feu, d'un bateau-feu ou d'une bouée lumineuse, qui enferme et protège l'ensemble de l'appareillage optique [Office québécois de la langue française].
- Lanterneau : Construction basse, généralement de plan carré ou rectangulaire, percée d'ouvertures

servant à éclairer ou à ventiler le toit d'un bâtiment.

- Lanternon : Construction élancée, de plan centré et en forme de lanterne, percée d'ouvertures servant à éclairer ou à ventiler le toit d'un bâtiment. Il se distingue du clocheton, qui n'a qu'une fonction décorative.
- Larmier cintré : Terme utilisé dans l'architecture québécoise pour désigner la partie inférieure et incurvée d'un avant-toit avec l'aide d'un coyau. Cet élément architectural se retrouve principalement dans l'est du Québec, sur la rive sud du fleuve.
- Larmier : Pièce oblique en saillie écartant les eaux pluviales du mur [Association québécoise d'urbanisme].
- Linteau : Élément de la structure d'un bâtiment qui supporte les charges au-dessus d'une ouverture comme une porte ou une fenêtre. Contrairement à l'arc et à la plate-bande, le linteau est un élément monolithique.
- Lisse basse : Pièce horizontale inférieure d'une balustrade.
- Loggia : Espace situé à l'étage d'un bâtiment et entièrement ouvert sur l'extérieur. Contrairement au balcon, elle est aménagée dans œuvre.
- Lucarne à arc surbaissé : Coiffée d'un toit à arc surbaissé.
- Lucarne à croupe : Coiffée d'un toit terminé par une croupe, c'est-à-dire qui comprend deux versants ainsi qu'un pan triangulaire incliné.
- Lucarne à fenêtre pendante | Lucarne engagée | Lucarne passante : Interrompt la ligne horizontale du toit. La partie inférieure de la fenêtre se situe sous la corniche du toit, dans le même plan que le mur.
- Lucarne à fronton : Ornée d'un fronton dans sa partie supérieure. Le fronton peut prendre différentes formes.
- Lucarne cintrée : Coiffée d'un toit de forme semi-circulaire.
- Lucarne rampante : Coiffée d'un toit en appentis. Sa pente se situe dans le même axe que celui du toit, mais est moins inclinée.
- Lucarne : Structure en saillie sur un toit servant à éclairer ou à ventiler les combles d'un bâtiment. Elle permet aussi l'accès au toit.
- Lucarne-pignon | Pignon-fronton : Élément architectural de forme triangulaire interrompant la ligne horizontale de toit et placé dans le même plan que le mur. Lorsqu'elle est seule, la lucarne-pignon

marque habituellement le centre de la façade. La lucarne-pignon est généralement de dimensions plus importantes que les autres types de lucarnes.

M

- Maçonnerie : Ouvrage en pierre taillée ou non taillée, brique, moellons, meunières, agglomérés, etc., employés à sec ou réunis par un liant [Office québécois de la langue française].
- Madrier : La structure en madrier sur madrier est semblable à celle en pièce sur pièce. Contrairement à cette dernière, elle est composée d'une superposition horizontale de madriers. Le madrier a une section rectangulaire, et il est scié plutôt qu'équarri à la hache. Les madriers sont généralement disposés « sur le chant », c'est-à-dire qu'ils sont empilés sur leur côté le plus étroit. Les madriers peuvent également être assemblés « sur le plat », c'est-à-dire qu'ils sont empilés sur leur côté le plus large. Dans ce cas, des trous sont pratiqués dans les madriers, ce qui permet d'y enfoncer une barre de bois ou de fer afin de les stabiliser.
- Main-courante : Pièce horizontale supérieure d'une balustrade.
- Margelle : Petite fosse que l'on creuse devant un soupirail ou une fenêtre de sous-sol pour prévenir les infiltrations d'eau, laisser passer l'air ou la lumière, et qui peut aussi servir de sortie de secours [Office québécois de la langue française].
- Marquise : Élément en porte-à-faux qui protège l'entrée d'un bâtiment.
- Mât | fleuron : Élément vertical pouvant être ouvragé. Il orne le faite d'un toit.
- Matériau : Matière qui sert à la construction [Office québécois de la langue française].
- Meneau : Bois horizontaux dans les carreaux d'une fenêtre [Association québécoise d'urbanisme].
- Mitre : L'arc en mitre, ou arc en fronton, ou arc angulaire est un arc composé de deux droites inclinées formant un angle biseauté.
- Modillon : Petite console en double volute, placée sous le larmier de la corniche. Ornement en forme de console de peu de hauteur. Petite console placée à intervalles rapprochés sous le larmier d'une corniche [Office québécois de la langue française].
- Montant : Pièce de charpente qui est posée verticalement dans certains ouvrages de menuiserie ou de serrurerie (châssis, porte, charpente de panneautage, etc.), pour servir de support [Office québécois de la langue française].
- Monument : Ouvrage d'architecture, de sculpture, etc., destiné à perpétuer un souvenir [Le Robert].

- Mosaique : Appareil de maçonnerie constitué de dalles ou de moellons rectangulaires de dimensions diverses [Office québécois de la langue française].
- Motif : Ornement, souvent répété, servant de thème principal dans la décoration d'un objet [Office québécois de la langue française].
- Moustiquaire : Rideau léger de gaze ou de mousseline qu'on suspend autour du lit, ou de soi, pour se protéger des moustiques [Office québécois de la langue française].
- Mur coupe-feu : Mur qui offre un bon degré de résistance au feu et qui est destiné à empêcher la propagation d'un incendie [Office québécois de la langue française].
- Mur gouttereau : Élévation parallèle au versant d'un toit. Dans l'architecture résidentielle, la façade principale est généralement aménagée sur un mur gouttereau. Ce dernier s'oppose au mur pignon.
- Mur mitoyen : Mur appartenant en commun à deux parties et utilisé en commun par ces deux parties, en vertu d'un accord ou par la loi, et érigé à la ligne de propriété séparant deux parcelles de terrain dont chacune est ou pourrait être considérée comme une parcelle cadastrale indépendante [Office québécois de la langue française].
- Mur pignon : Élévation dont la partie supérieure présente un pignon. Il forme généralement les élévations latérales d'un bâtiment, mais il peut également être utilisé comme façade. Le mur pignon s'oppose au mur gouttereau.
- Mur : Ouvrage en maçonnerie, en terre, en pan de bois ou de fer, en panneaux divers, qui, dans un plan généralement vertical, sert à enclore un espace, à soutenir des terres, à constituer les côtés ou les divisions d'un bâtiment et à en supporter les étages [Larousse].
- Muret : Petit mur [Le Robert].
- Mur-rideau : Forme la paroi extérieure d'un bâtiment et ne remplit pas de fonction structurale. Il est généralement formé d'éléments préfabriqués et accrochés à une structure en acier ou en béton armé. Ces éléments préfabriqués sont des matériaux légers (panneaux de verre) ou des matériaux lourds (panneaux de béton). Le mur-rideau est associé à l'architecture moderne.

N

- Nef : Corps principal d'un lieu de culte [Office québécois de la langue française].
- Niche : Renforcement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur. Elle est destinée à abriter un objet décoratif, généralement une statue.

O

- Oculus : Fenêtre circulaire, généralement fixe.
- Œil-de-bœuf : Lucarne qui possède une fenêtre de forme circulaire ou ovale.
- Oriel | fenêtre en saillie : Se compose d'une ou plusieurs fenêtres faisant saillie sur un mur extérieur. Elle peut notamment être de plan rectangulaire ou trapézoïdal. La fenêtre en saillie peut compter un ou plusieurs étages.
- Ornementation : Constituée d'éléments décoratifs, parfois fonctionnels, pour embellir des parties de bâtiment.
- Ossature métallique : Formée d'un ensemble de pièces de métal. Contrairement aux structures en bois ou en maçonnerie, les murs d'un bâtiment à ossature métallique n'ont pas de fonction portante. Il est ainsi possible de percer de grandes ouvertures. Les structures métalliques permettent de plus grandes portées que les structures en bois grâce à la résistance des matériaux utilisés, dont la fonte, le fer ou l'acier. Il en résulte de vastes espaces intérieurs ouverts. La structure à ossature métallique est souvent utilisée dans l'architecture industrielle et commerciale en raison de ces possibilités.
- Ouverture : Vide aménagé dans la paroi d'un bâtiment qui établit un lien entre l'intérieur et l'extérieur. Elle inclut les éléments qui l'encadrent. Les portes, les fenêtres et les lucarnes sont des ouvertures. Les ouvertures peuvent adopter plusieurs formes, bien que les plus répandues soient rectangulaires. Certaines sont circulaires, d'autres arquées. L'arc peut être cintré, surbaissé, brisé ou en mitre.

P

- Palier : Plateforme entre deux volées d'un escalier [Le Robert].
- Pan : Face d'un objet [Larousse].
- Panneau : Feuille de bois ou d'autres matériaux de parement recouvrant une section d'un toit [Office québécois de la langue française].
- Parapet : Petit mur faisant saillie au-dessus de la ligne du toit, généralement dans le prolongement de l'élévation. Il ne supporte aucune charge, sa fonction étant décorative. Il dissimule la forme du toit et peut être orné.

- Patio : Surface extérieure plane recouverte de pavés, de dalles ou de planches de bois, située souvent de plain-pied avec la porte arrière de la maison ou aux abords de celle-ci, et qui sert aux activités de détente extérieures [Office québécois de la langue française].
- Pavillon de jardin : Petit abri pourvu d'un toit, généralement situé dans un jardin ou dans un parc, servant principalement de lieu de détente. Lorsque le pavillon de jardin est ouvert de tous côtés, on parlera de kiosque [Office québécois de la langue française].
- Pavillon : Subdivision d'un établissement située sur le même terrain que le bâtiment auquel elle est rattachée administrativement et matériellement [Office québécois de la langue française].
- Peinture : La couleur qui est étendue, appliquée sur une surface afin de la protéger ou de la rendre plus attrayante [Office québécois de la langue française].
- Pergola : Construction légère dont la toiture à claire-voie, composée de poutres et de chevrons de traverse, repose habituellement sur des piliers ou des poteaux en rangées parallèles [Office québécois de la langue française].
- Perron : Ensemble formé d'un escalier extérieur et d'un palier à l'entrée d'un bâtiment [Office québécois de la langue française].
- Petit-bois : montants et traverses intérieurs (en bois ou métal) de toutes parties vitrées [Office québécois de la langue française].
- Pièce sur pièce : La structure en pièce sur pièce est composée d'une superposition horizontale de pièces de bois massives de section carrée. Ces pièces sont équarries grossièrement à la hache. Elles peuvent être assemblées à coulisses, c'est-à-dire que les pièces horizontales terminées par des tenons glissent dans les coulisses pratiquées dans les poteaux situés aux angles du bâtiment. Les pièces de bois peuvent également être assemblées par différents types d'assemblage cornier, dont le tenon et la mortaise. Dans ce type d'assemblage, les extrémités des pièces horizontales sont taillées afin de permettre leur assemblage sur les coins, sans poteaux.
- Pierre (structure) : Composée de blocs bruts ou taillés. Ces derniers peuvent être assemblés à sec ou liés par un mortier. Généralement, les structures en pierre sont plus larges à la base qu'au sommet. Il en résulte une inclinaison du mur extérieur, que l'on nomme fruit.
- Pierre à bossage : Pierre travaillée à laquelle on peut donner une texture brute.
- Pierre artificielle : Pierre moulée à laquelle on peut donner une variété de motifs, de textures et de couleurs. Elle résulte d'un mélange de ciment, d'eau ainsi que de poussière et d'éclats de pierre.
- Pierre des champs | pierre à tout venant : Pierre non taillée.
- Pierre millésimée : Porte une inscription gravée indiquant une année significative dans l'histoire

d'un bâtiment, généralement son année de construction. La pierre millésimée est enchâssée dans la maçonnerie d'un mur.

- Pierre taillée : Pierre équarrie permettant de former des appareillages dont les joints et les surfaces sont rectilignes.
- Pierre (matériau) : Possède une surface qui peut adopter différentes textures.
- Pignon à redents : Possède des rampants découpés en gradins.
- Pignon : Partie supérieure d'un mur pignon [Office québécois de la langue française].
- Pilastre : Support vertical adossé à un mur et formant une saillie par rapport à celui-ci. Il se compose habituellement d'une base, d'un fût et d'un chapiteau
- Pilier : Support vertical dont le fût est généralement de plan carré ou rectangulaire. Il se compose habituellement d'une base, d'un fût et d'un chapiteau.
- Pinnacle : Amortissement élancé de forme conique ou pyramidale. Il est généralement associé à l'architecture religieuse d'influence néogothique.
- Plafond : Surface solide et horizontale qui clôt en haut une pièce d'habitation parallèlement au sol, au plancher [Le Robert].
- Plan : Représentation graphique réalisée à une échelle convenue, donnant une vue de dessus d'un terrain, d'une section horizontale d'un bâtiment ou d'un ouvrage [Office québécois de la langue française].
- Planche à clins : Longue et de faible épaisseur, se pose à l'horizontale. Sa partie supérieure est biseautée afin de permettre un léger chevauchement. La planche peut être moulurée.
- Planche à feuillure : Longue et de faible épaisseur, se pose à l'horizontale. Sa partie supérieure est amincie. L'assemblage des planches se fait grâce à des rainures et des languettes.
- Planche cornière : La planche cornière est un élément vertical situé à la rencontre de deux murs et à laquelle l'extrémité des planches du parement vient s'abouter. La planche cornière empêche l'infiltration d'air et d'eau et joue un rôle décoratif
- Planche de rive : Élément qui borde l'extrémité supérieure d'un mur. Elle a une fonction essentiellement décorative.
- Planche verticale à couvre-joint : Planche longue et mince posée à la verticale. L'assemblage des planches se fait grâce à des rainures et à des languettes. Une mince baguette de bois, nommée tasseau, dissimule leur point de rencontre.

- Planche verticale : Planche longue et mince posée à la verticale. L'assemblage des planches se fait grâce à des rainures et à des languettes.
- Plancher : Partie d'une construction qui constitue une plateforme horizontale au rez-de-chaussée, ou une séparation entre deux étages [Le Robert].
- Poignée : Partie spécialement disposée sur une porte pour être tenue avec la main serrée [Le Robert].
- Porche : Espace couvert précédant l'entrée d'un bâtiment. Lorsqu'il est aménagé dans le corps du bâtiment, il est dit dans-œuvre. Lorsqu'il est fermé, il s'agit d'un tambour.
- Portail : Comprend une ou plusieurs portes dont l'encadrement présente une ornementation plus ou moins élaborée. Il met généralement en valeur l'entrée principale d'un immeuble. Le portail est utilisé dans plusieurs types de bâtiments et puise dans un vocabulaire stylistique varié.
- Porte à panneaux : Comprend des montants et des traverses. Des rainures sont pratiquées dans ces éléments massifs pour l'insertion de panneaux.
- Porte-cochère : Ouverture de grandes dimensions pratiquée dans le corps d'un bâtiment, généralement en milieu urbain. À l'origine, la porte-cochère avait pour fonction de permettre aux chevaux et aux voitures d'accéder à la cour arrière.
- Porte en bois massif : Contrairement à la porte à panneaux, n'est pas faite d'un assemblage de montants, traverses et panneaux. Elle est composée de planches ou de madriers alignés et dont les assemblages peuvent varier.
- Porte : Ouverture pratiquée dans un mur pour permettre la circulation entre l'intérieur et l'extérieur d'un bâtiment ainsi qu'entre différents espaces intérieurs. Le terme s'applique aussi à l'élément mobile qui permet ou restreint le passage. La porte peut comporter une ou plusieurs parties mobiles appelées vantaux. La porte peut être flanquée de baies latérales, des fenêtres étroites et hautes. Elle peut également être surmontée d'une imposte. Ces éléments permettent d'accroître l'éclairage à l'intérieur du bâtiment, et ils font partie du décor architectural. La porte peut être entourée d'un chambranle ou d'un portail.
- Porte-à-faux : Toute partie d'un assemblage ou d'un montage hors d'aplomb des éléments porteurs [Office québécois de la langue française].
- Porte-fenêtre | porte-patio : Porte vitrée, coulissante ou à battants, qui s'ouvre de plain-pied sur l'extérieur [Office québécois de la langue française].
- Portique : Espace étroit et ouvert formé d'une ou deux colonnades ou arcades précédant l'entrée d'un bâtiment.

- Poteau sur sole : Consiste en un assemblage de poteaux en bois collés les uns aux autres et fixés dans une rainure pratiquée dans la sole. La sole est une pièce de bois horizontale et plate située dans la partie inférieure de la charpente.
- Poteau : Membre porteur vertical de section circulaire, carrée ou rectangulaire et de forme allongée, en bois, en métal ou en béton [Office québécois de la langue française].
- Poutre : Membre porteur généralement horizontal, long et massif, utilisé pour reporter des charges vers des appuis et poteaux [Office québécois de la langue française].
- Préau : Cour intérieure de cloître [Office québécois de la langue française].

R

- Rampe : Plan incliné qui sert de passage entre deux plans horizontaux [Le Robert].
- Remise | cabanon : Petite construction généralement située dans la cour arrière d'une maison, qui est destinée au rangement et à la protection des outils de jardin et autres objets dont on se sert souvent à l'extérieur [Office québécois de la langue française].
- Retour de l'avant-toit | Retour de corniche : Forme, sur le mur-pignon, un fronton interrompu.
- Retrait : Ouvrage établi un peu en arrière de l'ensemble ou du mur. Il est opposé à la saillie.
- Revêtement : Produit destiné à revêtir toute surface d'un bâtiment [Office québécois de la langue française].

S

- Saillie : Partie d'un bâtiment qui est en relief par rapport au mur. Le volume annexe n'est pas une saillie.
- Secteur : Portion de territoire qui se distingue généralement en fonction de caractéristiques historiques ou morphologiques. Il peut notamment se définir par les activités économiques qui lui sont historiquement associées, les limites administratives actuelles ou anciennes, les répétitions et les persistance dans l'aménagement et le cadre bâti, les barrières physiques ou les limites géographiques [gouvernement du Québec].

- Serrure : Accessoire métallique destiné à assurer la fermeture, au moyen d'une clé ou d'une combinaison de lettres ou de chiffres [Office québécois de la langue française].
- Soffite : Dessous d'un ouvrage, d'un larmier [Le Robert].
- Solarium : Construction vitrée aménagée pour les bains de soleil. Le terme solarium est d'origine latine et signifie littéralement « lieu exposé au soleil » [Office québécois de la langue française].
- Sole : Nom de diverses pièces de bois posées à plat et servant d'appui [Office québécois de la langue française].
- Soubassement : Partie inférieure sur laquelle porte l'édifice [Le Robert].
- Souche : Partie extérieure de la cheminée exposée aux intempéries [Action Patrimoine].
- Soupirail : Petite ouverture pratiquée dans le soubassement ou le solage d'un bâtiment. Il a pour fonction d'éclairer et de ventiler le sous-sol ou la cave.
- Sous-sol : Partie utilisable, souterraine ou partiellement souterraine, d'une construction, qui est située sous le rez-de-chaussée. Le sous-sol est un espace aménagé et donc habitable. Il se distingue de la cave qui est un espace d'entreposage ou de conservation [Office québécois de la langue française].
- Statue : Ouvrage de sculpture [Le Robert].

T

- Tambour : Édicule précédant l'entrée d'un bâtiment. Associé à l'architecture résidentielle, le tambour est une construction temporaire qui était installée pendant la saison froide afin de réduire l'arrivée d'air froid à l'intérieur de la maison.
- Teinture : Produit fini consistant en un colorant transparent que l'on applique sur un support afin de lui donner une teinte particulière sans toutefois en camoufler la veinure [Office québécois de la langue française].
- Terrasse faîtière : Balustrade, généralement en métal, qui orne le toit d'un bâtiment [Office québécois de la langue française].
- Terrasse : Surface extérieure plane recouverte de pavé, de dalle ou de planche de bois, située souvent de plain-pied avec la porte arrière de la maison ou aux abords de celle-ci, et qui sert aux activités de détente extérieures. La terrasse peut être plus ou moins surélevée ou à plus d'un palier.

Des marches peuvent aussi permettre d'y avoir accès [Office québécois de la langue française].

- Terrasson : Partie haute de la toiture mansardée [Association québécoise de l'urbanisme].
- Terrazzo : Revêtement de sol en béton constitué d'un coulis de ciment et de granulats de marbre concassé, coulé en place, puis poncé et poli [Office québécois de la langue française].
- Toiture à croupes : Formé de quatre versants. Les deux longs pans trapézoïdaux se rencontrent au sommet. Les deux autres pans, situés aux extrémités du bâtiment, sont triangulaires et de plus petites dimensions. Ils forment les croupes, qui couvrent les pignons
- Toiture à demi-croupes : Comporte quatre versants, comme le toit à croupes. Cependant, ses pans triangulaires ne rejoignent pas le mur pignon du bâtiment et donc, n'en recouvrent qu'une partie.
- Toiture à deux versants : Se compose de deux pans rectangulaires se rencontrant au sommet de leurs côtés longs. Il peut être à deux versants droits ou à deux versants retroussés. Le premier est muni de deux pans dont la pente est droite. Quant au second, la partie inférieure de ses versants est retroussée. Certains toits présentent un seul versant retroussé.
- Toiture à quatre versants : Se compose de quatre pans rectangulaires se rencontrant au sommet de leurs côtés longs.
- Toiture à un versant : Possède un seul pan incliné. Contrairement au toit en appentis, celui-ci n'est pas adossé à une autre construction.
- Toiture conique : Couvre une construction de plan circulaire, habituellement une tour. Il a la forme d'un cône.
- Toiture en appentis : Ne possède qu'un seul versant incliné dont la partie la plus haute s'appuie contre le mur d'une autre construction.
- Toiture en fausse mansarde : Imite le toit mansardé. Il ne s'agit toutefois que d'un décor appliqué prenant l'apparence d'un brisis au dernier niveau d'un bâtiment à toit plat.
- Toiture en pavillon : Couvre généralement des bâtiments de plan carré. Il se compose de quatre versants triangulaires formant une pointe au sommet ou un faite très court.
- Toiture mansardée : Se compose de deux ou quatre versants dont chacun possède un brisis et un terrasson. Le brisis est la partie inférieure d'un versant, dont la pente est plus raide que celle de la partie supérieure. Le terrasson constitue la partie supérieure du versant. Il s'agit du pan le moins incliné. On appelle ligne de brisis l'arête horizontale qui sépare le brisis du terrasson.
- Toiture plate : Ne possède qu'une pente très douce vers un système d'évacuation d'eau situé au

centre. Le toit peut être caché par les murs, plus hauts, du bâtiment.

- Toiture : Ensemble des éléments qui composent le toit, comprenant la charpente et la couverture [Office québécois de la langue française].
- Tôle à baguettes : Type de couverture traditionnelle composé de feuilles de métal assemblées sur des baguettes de bois. Les baguettes de profil carré sont disposées à intervalles réguliers sur la toiture, dans le sens de la pente du toit. La tôle à baguettes se distingue de la tôle pincée par ses joints verticaux au profil carré.
- Tôle à la canadienne : Type de couverture traditionnelle caractérisé par des plaques de métal rectangulaires posées en diagonale.
- Tôle embossée : Présente des motifs en relief. Les plaques, en fer ou en acier recouvert de zinc, se chevauchent pour assurer l'étanchéité de la toiture.
- Tôle en plaque : Rectangulaire ou carrée, est disposée en rangées. Les plaques se chevauchent pour assurer l'étanchéité de la toiture. Lorsque les plaques de métal sont posées en diagonale, la couverture est dite en tôle à la canadienne.
- Tôle pincée : Type de couverture traditionnelle composé de feuilles de métal assemblées à l'aide de joints verticaux pincés afin d'assurer leur étanchéité. Elle se distingue de la tôle à baguettes par ses joints verticaux au profil linéaire.
- Tôle profilée : Grande feuille de métal comportant des ondulations ayant pour fonction d'augmenter sa rigidité. La tôle profilée est disposée de façon à ce que les ondulations suivent la pente du toit.
- Tonnelle : Petite construction dont la partie supérieure prend souvent la forme d'une voûte, qui comprend généralement un treillage métallique ou de bois dans lequel s'étalent des plantes grimpantes qui peuvent offrir abri et ombre [Office québécois de la langue française].
- Topographie : Configuration de la surface du terrain [Office québécois de la langue française].
- Tour : Corps de bâtiment de plan massé construit en hauteur. Elle peut s'intégrer à un bâtiment ou être érigée seule. Dans un bâtiment, la tour peut être disposée hors œuvre, si elle se joint à un corps de bâtiment par l'un de ses côtés, ou demi-hors-œuvre, si elle est partiellement intégrée à un autre corps de bâtiment. Elle peut également être complètement détachée du bâtiment.
- Tourelle : Petite tour se développant sur plusieurs étages. Elle peut s'intégrer à un bâtiment ou être érigée seule. Elle peut également être en encorbellement.
- Transept : Partie transversale d'un lieu de culte de plan en croix latine ou en croix grecque [Office québécois de la langue française].

- Traverse : Poutre de bois, de métal ou de béton perpendiculaire aux éléments principaux d'une construction et destinée à les consolider [Office québécois de la langue française].
- Treillis : Bordure décorative en bois comportant souvent des formes entrecroisées [Parcs Canada].
- Tympan : Se situe au-dessus d'une porte et est compris entre le linteau et l'archivolte. Le tympan désigne également la partie intérieure du fronton comprise entre sa corniche et ses rampants.

V

- Vantail | Battant : Partie mobile d'une porte ou d'une fenêtre qui pivote dans son axe vertical. Il peut être plein, vitré ou grillagé.
- Véranda : Espace fermé et vitré.
- Verrière : Grande ouverture ornée de vitraux [Le Robert].
- Versant : Pan incliné d'une toiture, parfois appelé eau [Office québécois de la langue française].
- Vinyle : Matière plastique dérivée de l'éthylène.
- Vitrail : Panneau constitué de morceaux de verre, généralement colorés, assemblés et sertis pour former une décoration [Le Robert].
- Vitrine : Grande ouverture principalement destinée à l'exposition de marchandises à vendre. Ce type d'ouverture est surtout associé à l'architecture commerciale.
- Volet : Panneau ou battant (rigide ou articulé, plein ou ajouré) qui protège une baie (à l'extérieur ou à l'intérieur) [Office québécois de la langue française].
- Volume : Forme d'un bâtiment qui se définit par trois éléments principaux : le plan, l'élévation et le toit [Office québécois de la langue française].

8B Jeux et découvertes

Clochers et clochetons

Identifiez ces différentes silhouettes de bâtiments et de leurs clochers et clochetons! Il peut s'agir de lieux de culte ou d'institutions dispersés sur le territoire de la Ville de Rimouski.



1 _____



2 _____



3 _____



4 _____



5 _____



6 _____



7 _____



8 _____



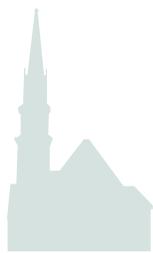
9 _____



10 _____



11 _____



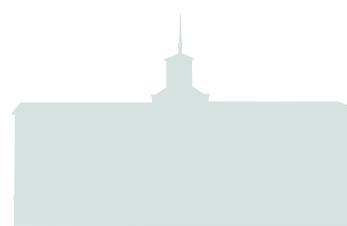
12 _____



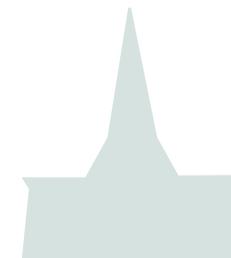
13 _____



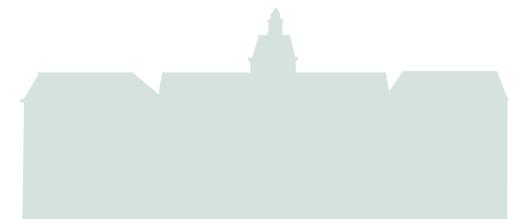
14 _____



15 _____



16 _____

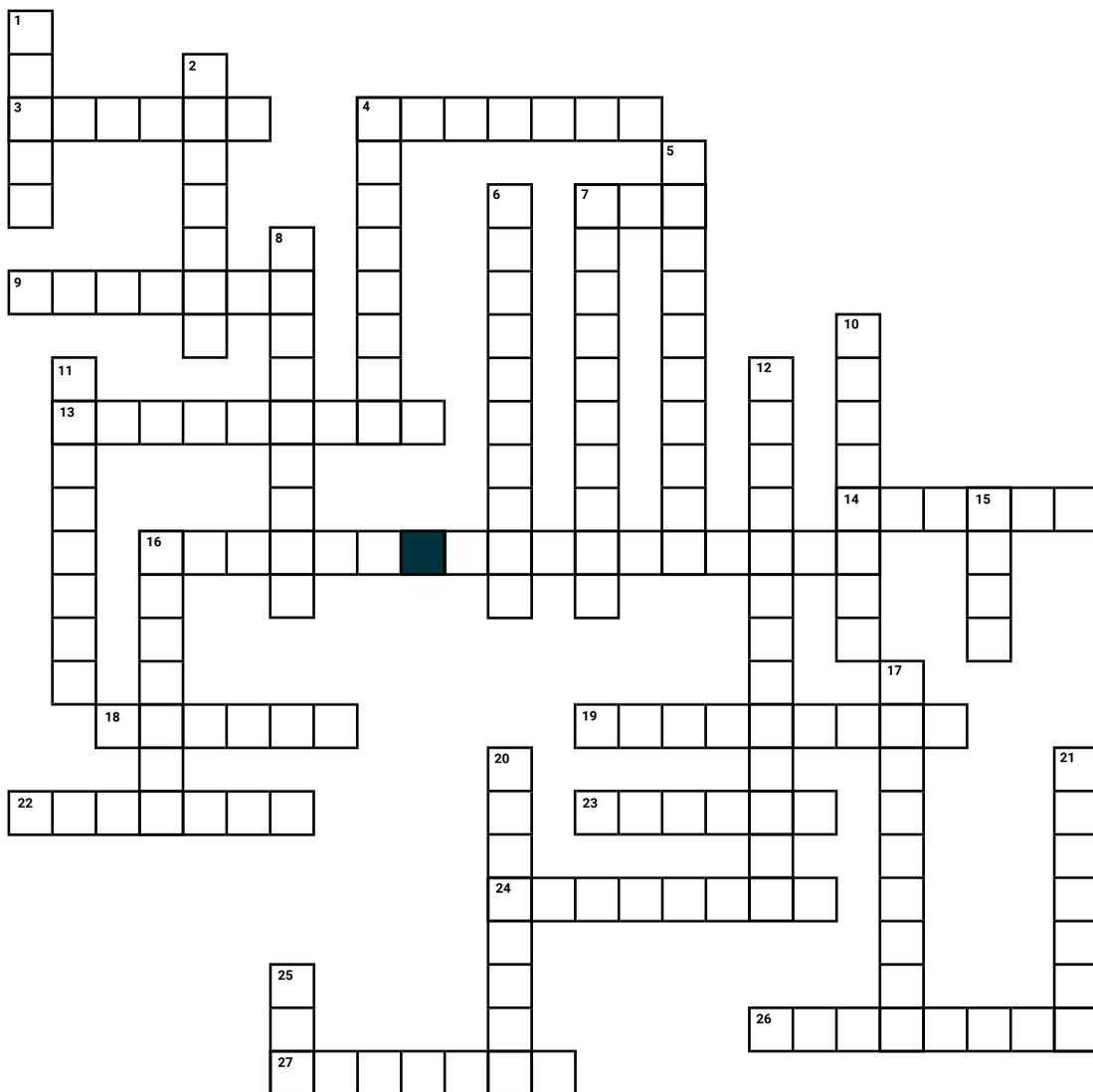


17 _____

Mots croisés

C'est l'occasion de mettre au défi vos connaissances en architecture et l'utilisation des bons termes! Les définitions proviennent du Lexique architectural de la section

Compléments de ce guide.



Horizontal

3. Plate-forme étroite munie d'un garde-corps. Il se situe à l'étage d'un bâtiment et est accessible seulement à partir de l'intérieur de celui-ci.
4. Petit mur faisant saillie au-dessus de la ligne du toit, généralement dans le prolongement de l'élévation. Il ne supporte aucune charge, sa fonction étant décorative.
7. Élément placé au centre d'un arc, d'une voûte ou d'une plate-bande en maçonnerie afin d'assurer sa stabilité.
9. Espace fermé et vitré.
13. Élément droit ou courbe qui sert à solidifier l'assemblage de deux éléments perpendiculaires, dont un avant-toit adossé à un mur. Il peut également être utilisé à des fins décoratives, notamment pour orner des poteaux de galerie.
14. Bois horizontaux dans les carreaux d'une fenêtre.
16. Porte une inscription gravée indiquant une année significative dans l'histoire d'un bâtiment, généralement son année de construction.
18. Fenêtre circulaire, généralement fixe.
19. Partie haute de la toiture mansardée.
22. Plate-forme étroite généralement munie d'un garde-corps. Elle peut être protégée par un avant-toit et ceinturer le bâtiment sur plusieurs côtés.
23. Espace situé à l'étage d'un bâtiment et entièrement ouvert sur l'extérieur. Contrairement au balcon, elle est aménagée dans œuvre.
24. Enceinte vitrée de forme généralement cylindrique ou polygonale, située à la partie supérieure d'un phare, d'un feu, d'un bateau-feu ou d'une bouée lumineuse, qui enferme et protège l'ensemble de l'appareillage optique.
26. Indication signalétique, sous forme d'objet ou de panneau.
27. Ouvrage abritant les cloches.

Vertical

1. Élément de forme triangulaire, souvent orné, qui coiffe l'arc d'une baie ou d'une voûte. Au Québec, il est généralement associé à l'architecture néogothique.
2. Support vertical dont le fût est cylindrique ou est un polygone régulier à plus de quatre côtés. Elle se compose habituellement d'une base, d'un fût et d'un chapiteau.
4. Espace étroit et ouvert formé d'une ou deux colonnades ou arcades précédant l'entrée d'un bâtiment.
5. Ornement en forme de dent qui décore une corniche.
6. Ornement découpé, en bois ou en métal, bordant un auvent, une galerie.
7. Cadre, souvent mouluré, qui entoure une ouverture.
8. Section horizontale qui constitue la base d'un bâtiment, qui est composée d'un ou de plusieurs étages, et qui est généralement plus large que les étages qui sont érigés dessus.
10. Ouvrage d'architecture, de sculpture, etc., destiné à perpétuer un souvenir.
11. Élément en porte-à-faux qui protège l'entrée d'un bâtiment.
12. Constituée d'éléments décoratifs, parfois fonctionnels, pour embellir des parties de bâtiment.
15. Système d'ancrage propre à l'architecture en maçonnerie de pierre ou de brique qui comprend une tige et une ancre en métal. La tige, vissée à une poutre, est reliée à un ancrage extérieur dans le but d'éviter l'écartement des murs.
16. Amortissement élancé de forme conique ou pyramidale. Il est généralement associé à l'architecture religieuse d'influence néogothique.
17. Conduit, généralement de forme semi-circulaire, fixé au bord inférieur d'une toiture pour recevoir les eaux pluviales et en faciliter l'écoulement.
20. Un élément décoratif apposé sur un mur.
21. Châssis fixe ou mobile situé au-dessus d'une porte ou d'une fenêtre. Elle est séparée du reste de l'ouverture par une traverse.
25. Habituellement une construction en brique ou en pierre. Disposé au-dessus d'une ouverture de forme cintrée ou brisée, ses extrémités reposent sur deux supports.

Qui suis-je?

Associez ces énoncés aux bons éléments de la section **Styles architecturaux**.

- | | | |
|------------------------------|----|--|
| Contemporain ● | 1 | J'imite mes amis plus âgés. |
| Wartime ● | 2 | On m'associe à l'empereur Napoléon III. |
| Arts & Crafts ● | 3 | Je comporte habituellement une tourelle. |
| International ● | 4 | Ma toiture retroussée est une caractéristique importante. |
| Vernaculaire ● | 5 | On m'associe au Far West. |
| Postmodernisme ● | 6 | Je suis l'un des styles les plus répandus au Québec. |
| Maison à mansarde ● | 7 | Je suis d'origine anglaise et galloise. |
| Néo-Queen Anne ● | 8 | Je suis né lors de l'Exposition internationale des arts décoratifs de Paris de 1925. |
| Rationalisme ● | 9 | Je comporte nécessairement un avant-corps et un fronton en façade. |
| Craftsman ● | 10 | L'œuvre de Wright. |
| Prairie ● | 11 | Je suis le premier témoin architectural comportant un abri d'auto. |
| Modernisme ● | 12 | On m'associe à la villégiature anglaise. |
| Cubique <i>Four Square</i> ● | 13 | Je ressemble à un paquebot. |
| Néo-Tudor ● | 14 | Je suis propre au pays dans lequel je me trouve. |
| Maison québécoise ● | 15 | Avec moi, on fait certainement des économies! |
| Bungalow ● | 16 | Né de la dernière pluie. |
| Boomtown ● | 17 | J'ai été conçu en période de crise. |
| Art déco ● | 18 | Je suis répliqué à mainte reprise sur une même rue. |
| Esprit français ● | 19 | Je suis influencé par les racines européennes des migrants en Nouvelle-France. |

En quelle année...

Inscrivez les années respectives de ces événements importants à l'aide de la ligne du temps de la section **Histoire** de ce guide.

- | | |
|---|-----------------------------|
| Construction du phare de l'île Bicquette | _____ |
| Établissement du seigneur René Lepage | Vers _____ |
| Constitution du Canada | (jour, mois et année) _____ |
| Seconde Guerre mondiale | Entre _____ et _____ |
| Nuit rouge | (jour, mois et année) _____ |
| Début de l'aménagement du parc Beauséjour | _____ |
| Inauguration de l'hôtel de ville | _____ |
| Création de la Ville de Rimouski | _____ |
| Première Guerre mondiale | Entre _____ et _____ |
| Construction de l'hôpital Saint-Joseph | _____ |
| Début des activités de la <i>Price Brothers Company</i> | _____ |
| Fondation de Québecair | _____ |
| Construction de l'école polyvalente Paul-Hubert | _____ |
| Premier train en gare à Rimouski | _____ |
| Premier pont sur la rivière Rimouski | _____ |
| Construction de la troisième église de Rimouski | _____ |
| Construction estimée de la maison Lamontagne | Vers _____ |
| Déportation des Acadiens | _____ |
| Naufrage de l' <i>Empress of Ireland</i> | (jour, mois et année) _____ |
| Obtention du droit de vote des femmes au Québec | (jour, mois et année) _____ |
| Création du parc national du Bic | _____ |

Clochers et clochetons

1. Archevêché catholique romain de Rimouski
2. Église de Sainte-Cécile-du-Bic
3. Église de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
4. Église de Sainte-Blandine
5. École Sacré-Cœur (Ateliers Saint-Louis)
6. Église de l'Annonciation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie-de-Nazareth
7. Église de Sainte-Odile
8. 5e séminaire (Cégep de Rimouski)
9. Église de Saint-Robert-Bellarmin
10. Église de Saint-Pie-X
11. Monastère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
12. Église de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père
13. Église de Sainte-Agnès
14. Cathédrale de Saint-Germain
15. Grand Séminaire de Rimouski
16. Église de Saint-Yves de Rimouski-Est
17. Monastère des Ursulines (Université du Québec à Rimouski)

Mots croisés

Horizontal

3. Balcon
4. Parapet
7. Clé
9. Véranda
13. Aisselier
14. Meneau
16. Pierre millésimée
18. Oculus
19. Terrasson
22. Galerie
23. Loggia
24. Lanterne
26. Enseigne
27. Clocher

Vertical

1. Gâble
2. Colonne
4. Portique
5. Denticules
6. Lambrequin
7. Chambranle
8. Basilaire
10. Monument
11. Marquise
12. Ornementation
15. Esse
16. Pinnacle
17. Gouttière
20. Applique
21. Imposte
25. Arc

Qui suis-je?

1. Postmodernisme
2. Maison à mansarde
3. Néo-Queen Anne
4. Maison québécoise
5. *Boomtown*
6. Cubique *Four Square*
7. Néo-Tudor
8. Art déco
9. *Craftsman*
10. *Prairie*
11. Modernisme
12. *Arts & Crafts*
13. International
14. Vernaculaire
15. Rationalisme
16. Contemporain
17. *Wartime*
18. *Bungalow*
19. Esprit français

En quelle année...

- | | |
|------------------|---|
| 1844 | Construction du phare de l'île Bicquette |
| 1696 | Établissement du seigneur René Lepage |
| 1er juillet 1867 | Constitution du Canada |
| 1939 - 1945 | Seconde Guerre mondiale |
| 6 mai 1950 | Nuit rouge |
| 1972 | Début de l'aménagement du parc Beauséjour |
| 1930 | Inauguration de l'hôtel de ville |
| 1869 | Création de la Ville de Rimouski |
| 1914 - 1918 | Première Guerre mondiale |
| 1926 | Construction de l'hôpital Saint-Joseph |
| 1902 | Début des activités de la <i>Price Brothers Company</i> |
| 1953 | Fondation de Québecair |
| 1964 | Construction de l'école polyvalente Paul-Hubert |
| 1873 | Premier train en gare à Rimouski |
| 1848 | Premier pont sur la rivière Rimouski |
| 1824 | Construction de la troisième église de Rimouski |
| 1744 | Construction estimée de la maison Lamontagne |
| 1755 | Déportation des Acadiens |
| 29 mai 1914 | Naufrage de l' <i>Empress of Ireland</i> |
| 18 avril 1940 | Obtention du droit de vote des femmes au Québec |
| 1984 | Création du parc national du Bic |

8C Étude d'intérêt patrimonial

Étude d'intérêt patrimonial | exemple 1

➤ Identification du lieu

Cathédrale de Saint-Germain de Rimouski
1, rue Saint-Germain Ouest

➤ Désignations patrimoniales

Classement
Citation municipale, immeuble situé dans un site patrimonial
Site patrimonial de l'Ensemble-Institutionnel-du-Centre-ville-de-Rimouski

➤ Contexte et chronologie

La cathédrale de Saint-Germain de Rimouski fut construite selon les plans de Victor Bourgeau, de 1854 à 1862, mais elle bénéficiera de plusieurs ajouts et modifications dans la seconde partie du 19e siècle et au cours du 20e siècle.

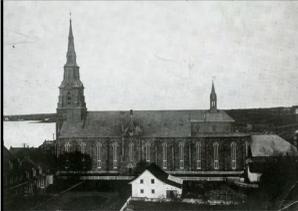


Façade et côté est
Société rimouskoise du patrimoine



Arcs ogivaux et pinacles
Société rimouskoise du patrimoine

Valeur	Élément caractéristique	Photographie
Archéologique	Présence d'un cimetière qui a accueilli les morts dès 1862. Découverte d'éléments de décor en plâtre.	 Charles Edward Goad, 1848-1910
Architecturale	Le bâtiment est le résultat d'une série de chantiers pouvant être associés à plusieurs architectes de renom, dont Victor Bourgeau, David Ouellet, Jean-Baptiste Verret et Firmin Lepage. Elle est représentative de l'évolution de l'architecture religieuse québécoise. Emploi d'un plan rectangulaire simple et d'un style historique (néogothique) pour sa conception initiale.	 Olivier Beaudin, 2023
Artistique	Le lieu de culte comporte des vitraux et des verrières réalisés par la maison Perdriau et O'Shea, ainsi que par Oliver Ferland. Les thèmes iconographiques des vitraux participent à leur intérêt dans une progression harmonieuse des couleurs.	 Olivier Beaudin, 2022
Ethnologique culturelle	La cathédrale de Saint-Germain fut construite selon les méthodes constructives adaptées au contexte régional (matériau et main-d'œuvre).	 Société rimouskoise du patrimoine

Valeur	Élément caractéristique	Photographie
Historique	<p>La paroisse Saint-Germain est créée en 1701 et son noyau est établi en bordure du fleuve. Le lieu de culte actuel, dont les travaux de construction s'amorcent en 1854, est le quatrième érigé sur le site. La cathédrale est l'un des plus anciens bâtiments servant de cathédrale subsistant au Québec.</p> <p>L'aménagement de cet imposant bâtiment est réalisé dans l'espoir d'obtenir le siège d'un nouveau diocèse. La création du diocèse de Rimouski en 1867 s'inscrit dans une série d'initiatives ambitieuses ayant contribué à faire de Rimouski un pôle institutionnel incontournable pour tout l'est du Québec. L'élévation au rang d'archidiocèse en 1946 souligne le rôle prépondérant de Rimouski dans la région et accentue l'importance symbolique de la cathédrale de Saint-Germain.</p>	 <p>Gérard Lacombe, 1947</p>
Identitaire emblématique	<p>La cathédrale de Saint-Germain de Rimouski donne son nom au quartier qui constitue la majeure partie du centre-ville, ainsi que sa rue commerciale.</p>	 <p>Olivier Beaudin, 2023</p>
Paysagère contextuelle	<p>Le clocher de la cathédrale et sa silhouette massive constituent des repères géographiques largement reconnus, tant à l'échelle locale que régionale.</p> <p>Le clocher marque visuellement le centre-ville, en particulier le secteur institutionnel.</p>	 <p>Photographe inconnu</p>

Valeur	Élément caractéristique	Photographie
Scientifique technologique	<p>La cathédrale se distingue par ses méthodes constructives, notamment la tour et son clocher en retrait du corps principal (la première église catholique de ce genre au Québec), la charpente de la toiture sur trois nefs et l'appareillage des murs de pierres.</p>	 <p>Olivier Beaudin, 2022</p>
Urbanistique	<p>La cathédrale se distingue par l'orientation de sa façade, tournée vers le fleuve et donc, vers le nord, s'éloignant de la tradition d'aménager celle-ci vers l'ouest.</p> <p>L'avenue de la Cathédrale, axe de développement et artère d'importance, reprend son nom.</p>	 <p>Olivier Beaudin, 2022</p>
Usage sociale	<p>Dès les années 1960, la population rimouskoise se mobilise pour la préservation de la cathédrale et sa restauration. À la suite de la fermeture du lieu de culte en 2014, la communauté reconnaît une fois de plus la nécessité de conserver le bâtiment.</p> <p>La cathédrale de Saint-Germain est un immeuble patrimonial classé depuis le 26 octobre 2023.</p>	 <p>Olivier Beaudin, 2023</p>

Rimouski, Que., 1906
Charles Edward Goad, Montreal, 1906
British Library Board, 146.b.29.(17)

Cathédrale Saint-Germain, 1947
Gérard Lacombe, Fonds J.-Gérard-Lacombe
BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D15

La Cathédrale Saint-Germain de Rimouski
Photographe inconnu, Collection Félix Barrière
BAnQ Vieux-Montréal, P748,S1,P1669

Étude d'intérêt patrimonial | exercice à remplir

➤ Identification du lieu

Nom : _____

Adresse : _____

Quartier : _____

➤ Désignations patrimoniales

Gouvernement fédéral (désignation) : _____

Gouvernement provincial (classement) : _____

MRC (citation, répertoire, inventaire) : _____

Municipalité (citation, inventaire) : _____

➤ Contexte et chronologie

Datation (année ou période): _____

Style architectural (un ou plusieurs) : _____

Constructeur (entrepreneur, architecte): _____

Valeur	Élément caractéristique
Archéologique	_____ _____ _____
Architecturale	_____ _____ _____ _____
Artistique	_____ _____ _____ _____
Ethnologique culturelle	_____ _____ _____

Valeur	Élément caractéristique
Historique	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Identitaire emblématique	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Paysagère contextuelle	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

Valeur	Élément caractéristique
Scientifique technologique	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Urbanistique	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Usage sociale	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

8D Processus de délimitation des quartiers historiques de Rimouski



Lien URL vers la
[carte interactive](#)



Travail en amont

La délimitation des quartiers historiques de Rimouski s'inscrit dans l'élaboration du nouveau guide d'intervention en patrimoine. La Société rimouskoise du patrimoine et la Ville de Rimouski avaient comme intention de se doter de nouveaux outils permettant une meilleure connaissance du territoire. La délimitation des quartiers historiques s'appuyant sur des fondations solides était une façon de simplifier le tout.

Les bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la Société rimouskoise du patrimoine étant déjà répartis selon leur quartier historique de Rimouski, il s'agissait d'une bonne base sur laquelle commencer. Il existait toutefois des vides géographiques qu'il fallut combler. De plus, certaines de ces limites ne reflétaient plus les caractéristiques et l'identité de chacun.

Avec la Carte interactive de l'évolution urbaine, ainsi qu'avec l'activité de consultation publique Quartiers Rimouski par la Société rimouskoise du patrimoine, il a été possible d'obtenir davantage d'informations et de points de vue sur lesquels s'appuyer pour définir ces limites.

Méthodologie

La méthodologie pour la définition des limites des quartiers historiques se base sur plusieurs sources d'informations, qui permettent alors de créer un palimpseste géant. La méthodologie employée par la Société rimouskoise du patrimoine fut alors reprise par la Ville de Rimouski. Elle fut toutefois adaptée au cadastre du Québec en date d'avril 2024. Les limites des quartiers historiques sont équivalentes aux limites des milieux de vie identifiés au Plan d'urbanisme et de mobilité durable. Les sources d'informations se déclinent comme suit :

① > Données historiques et géographiques

- Frontières naturelles et anthropiques;
- Anciennes limites paroissiales;
- Anciennes limites municipales;
- Plan de zonage et lots cadastraux;
- Limite municipale actuelle;
- Évolution du tissu urbain, de l'ouverture des rangs, des développements résidentiels, institutionnels, commerciaux, etc.;
- Dates de construction de bâtiments importants;
- Ensemble d'usage;
- Sentiment d'appartenance.

② > Données de l'activité de consultation publique

- Réponses aux questions de l'activité;
- Dessins et d'annotations sur les cartes de l'activité;
- Échanges.

③ > Travail commun

- Connaissances générales des membres de l'équipe de la Société rimouskoise du patrimoine dans un premier temps;
- Les données géographiques et les connaissances générales des membres de l'équipe de la Ville de Rimouski.

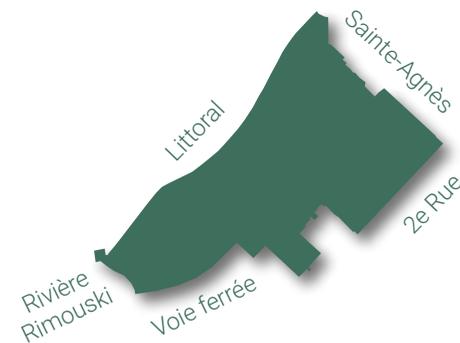


*Cartes non à l'échelle

Saint-Germain

Le quartier Saint-Germain a été délimité selon les points suivants :

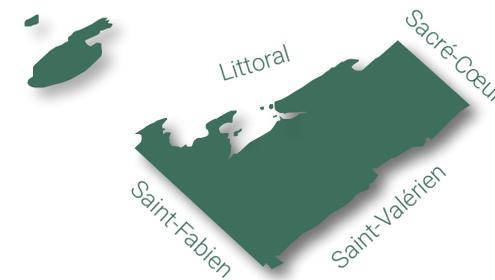
- La rivière Rimouski, du brise-lame au pont ferroviaire (ouest);
- La voie ferrée, du pont jusqu'à l'avenue Saint-Louis pour l'inclusion au sud de l'école moyenne d'agriculture, du Grand séminaire, des terrains de l'exposition agricole, de l'ancien cimetière, associés à l'ensemble institutionnel du quartier Saint-Germain (sud);
- Le découpage à travers l'avenue de la Cathédrale et la ligne arrière des lots des rues Trépanier, Saint-Laurent Est, du Bocage et Hupé pour l'inclusion des rues plus anciennes au nord celles-ci, soit les rues Saint-Joseph, Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste, associées au développement urbain du quartier Saint-Germain (sud);
- La portion nord de la 2e Rue jusqu'à la voie ferrée pour l'inclusion du monastère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire, de l'ancien monastère des Ursulines (UQAR), du cimetière et du mausolée Saint-Germain (sud);
- La ligne est du cimetière Saint-Germain jusqu'à la voie ferrée, en suivant la ligne arrière des lots des rues Léonard et Hudon, de la rue Saint-Germain en incluant le bâtiment Le Séjour pour son volume, jusqu'à l'échangeur du boulevard René-Lepage et la rue Saint-Germain (nord-est);
- Le littoral, en excluant l'île Saint-Barnabé (nord).



Le Bic

Le quartier Le Bic a été délimité selon les points suivants :

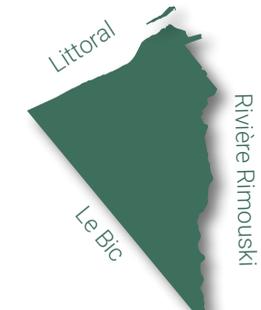
- La limite municipale avec Saint-Fabien (sud-ouest);
- La limite municipale avec Saint-Valérien (sud-est);
- La route mitoyenne entre Le Bic et Sacré-Cœur, une limite paroissiale historique (nord-est);
- Le littoral, en incluant ses îles.



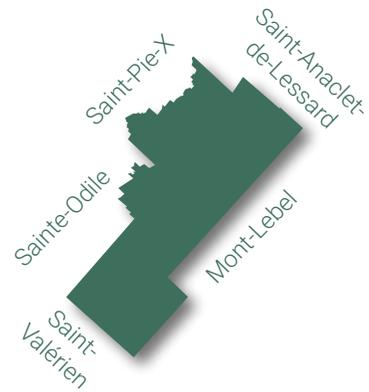
Sacré-Cœur

Le quartier Sacré-Cœur a été délimité selon les points suivants :

- La route mitoyenne entre Le Bic et Sacré-Cœur, une limite paroissiale historique (sud-ouest);
- La rivière Rimouski, une limite naturelle et historique (est);
- La ligne se prolongeant entre la rue de la Carrière et le boulevard Saint-Germain (est)
- Le nord du boulevard Saint-Germain jusqu'à la rue Roy Nord (nord-est);
- Le littoral, en incluant l'îlet Canuel.



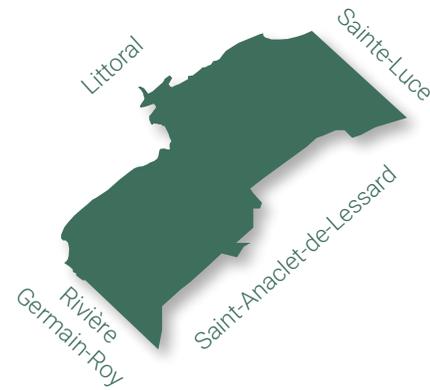
Sainte-Blandine



Le quartier Sainte-Blandine a été délimité selon les points suivants :

- La limite municipale avec Saint-Valérien (sud-ouest);
- L'ancienne limite municipale avec Mont-Label (sud-est);
- La limite municipale avec Saint-Anaclet-de-Lessard (nord-est);
- La ligne arrière des lots donnant sur les chemins de la Seigneurie et de la Chevauchée;
- La ligne arrière des lots donnant sur les rues du secteur de Val-Neigette (nord-ouest);
- La ligne arrière des lots donnant sur le chemin (ouest).

Pointe-au-Père



Le quartier Pointe-au-Père a été délimité selon les points suivants :

- La rivière Germain-Roy, limite seigneuriale et paroissiale avec Rimouski-Est (sud-ouest);
- La limite municipale avec Saint-Anaclet-de-Lessard (sud-est);
- La limite municipale avec Sainte-Luce (nord-est);
- Le littoral.

Mont-Label



Le quartier Mont-Label a été délimité selon les points suivants :

- L'ancienne limite municipale de la Municipalité de Mont-Label avec Sainte-Blandine (nord-ouest);
- Les limites municipales actuelles avec Saint-Narcisse-de-Rimouski (sud), Saint-Marcellin (sud-est) et Saint-Anaclet-de-Lessard (nord-est);
- La limite des lots donnant sur le 3e Rang Ouest.

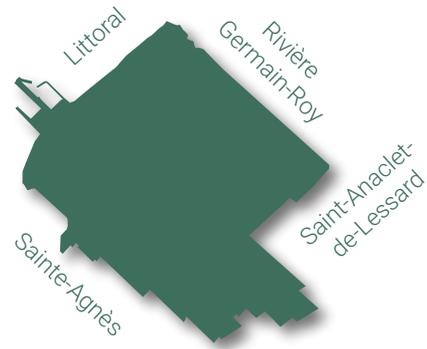
Sainte-Odile



Le quartier Sainte-Odile a été délimité selon les points suivants :

- La rivière Rimouski (ouest);
- La ligne arrière des lots donnant sur le chemin de la Couronne;
- La ligne arrière des lots donnant sur les rues du secteur de Val-Neigette (nord-ouest) et du chemin des Prés Ouest (nord);
- L'ancienne limite municipale Sainte-Odile-sur-Rimouski, jusqu'à l'autoroute Jean-Lesage (est);
- La ligne arrière des lots donnant sur la montée Sainte-Odile et les rues des Hérons, des Tourterelles, des Perdrix et Tessier (nord-est);
- La ligne arrière des lots donnant sur les rues Dumoulin, des Écartés et des Rapides (nord).

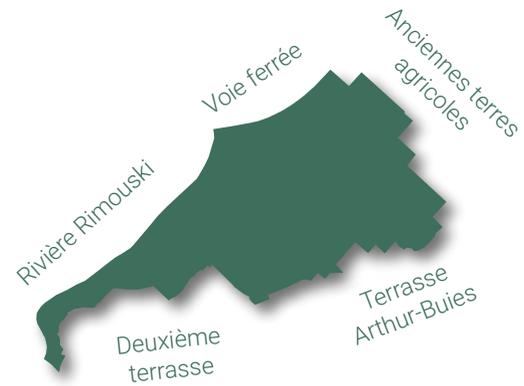
Rimouski-Est



Le quartier Rimouski-Est a été délimité selon les points suivants :

- La ligne arrière des lots donnant sur la montée Industrielle-et-Commerciale et l'avenue Léonidas (sud-ouest);
- La ligne arrière des lots donnant sur le chemin du Sommet (sud);
- La limite municipale avec Saint-Anaclet-de-Lessard (est);
- La rivière Germain-Roy et la rue Joseph-Paradis, limite seigneuriale et paroissiale avec Rimouski-Est (nord-est);
- Le littoral en incluant le quai de Rimouski-Est (nord).

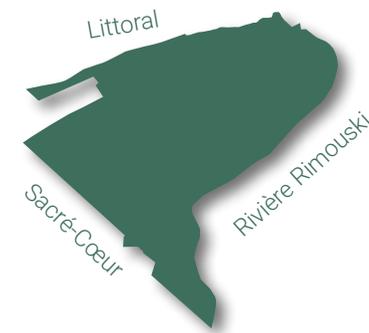
Saint-Robert



Le quartier Saint-Robert a été délimité selon les points suivants :

- La rivière Rimouski (ouest);
- La ligne arrière des lots donnant sur les rues Dumoulin, des Écartés et des Rapides (sud);
- La ligne arrière des lots donnant sur le boulevard de la Rivière, l'avenue Ross, la 2e Rue Est, les rues Pierre-D'Anjou, Louis-Bertrand et Bernier (sud);
- Le découpage en incluant le parc Lepage (sud);
- La ligne arrière des lots donnant sur les rues Lamoureux, Mercier et Dionne (est);
- Le découpage en incluant le Colisée et la ligne arrière des lots donnant sur la rue Pierre-Saindon et en excluant l'école moyenne d'agriculture, jusqu'à la voie ferrée (nord-est).

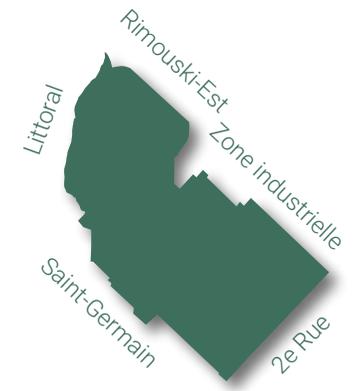
Nazareth



Le quartier Nazareth a été délimité selon les points suivants :

- La ligne se prolongeant entre la rue de la Carrière et le boulevard Saint-Germain (ouest)
- Le nord du boulevard Saint-Germain jusqu'à la rue Roy Nord (nord-ouest);
- Le littoral (nord);
- La rivière Rimouski (est).

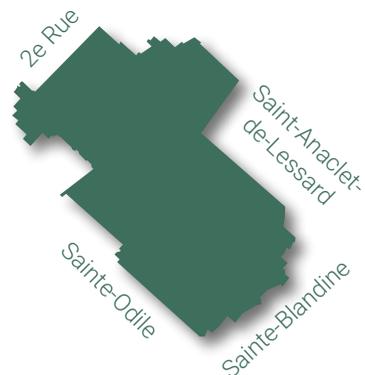
Sainte-Agnès



Le quartier Sainte-Agnès a été délimité selon les points suivants :

- La 2e Rue pour l'inclusion de secteur résidentiel se situant entre celle-ci et la voie ferrée (sud-est)
- La ligne arrière des lots donnant sur la montée Industrielle-et-Commerciale et l'avenue Léonidas (nord-est);
- Le littoral, jusqu'à l'échangeur routier entre le boulevard René-Lepage et la rue Moreault (ouest).

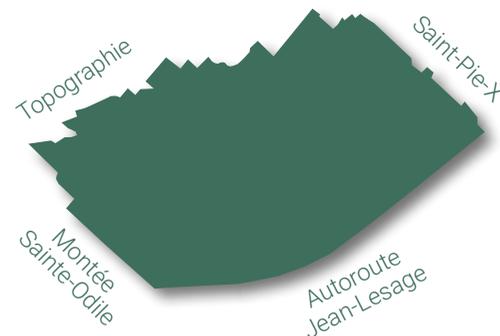
Saint-Pie-X



Le quartier Saint-Pie-X a été délimité selon les points suivants :

- L'ancienne limite municipale Sainte-Odile-sur-Rimouski, jusqu'à l'autoroute Jean-Lesage (ouest);
- La ligne arrière des lots donnant sur les chemins de la Seigneurie et de la Chevauchée (sud);
- La limite municipale avec Saint-Anaclet-de-Lessard (est);
- La ligne arrière des lots donnant sur le chemin du Sommet (nord-est);
- L'inclusion de la partie sud de la 2e Rue Est (nord);
- La ligne arrière des lots donnant sur l'avenue de la Cathédrale et la ligne arrière des lots des rues Trépanier, Saint-Laurent Est, du Bocage et Hupé (nord-ouest);
- Le découpage pour l'inclusion du complexe sportif Guillaume-Leblanc (ouest);
- La ligne arrière des lots donnant sur la rue Monseigneur-Langis, la 14e Rue Ouest, la 15e Rue Ouest et l'avenue de la Cathédrale (ouest).

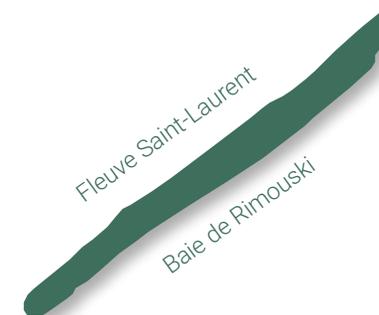
Terrasse Arthur-Buies



Le quartier Terrasse Arthur-Buies a été délimité selon les points suivants :

- La ligne arrière des lots donnant sur la montée Sainte-Odile et les rues des Hérons, des Tourterelles, des Perdrix et Tessier (ouest);
- L'autoroute Jean-Lesage (sud);
- La ligne arrière des lots donnant sur la rue Monseigneur-Langis, la 14e Rue Ouest, la 15e Rue Ouest et l'avenue de la Cathédrale (est).
- La ligne arrière des lots donnant sur le boulevard Arthur-Buies, l'avenue Ross, la rue des Pinsons, des Geais, des Fauvettes et la montée Sainte-Odile (ouest).

Île Saint-Barnabé



L'île Saint-Barnabé a été identifiée comme une entité différente selon pour les raisons suivantes :

- Elle est associée à plus d'un quartier pour la présence de quai la reliant à la terre ferme, soit Saint-Germain et Rimouski-Est;
- Elle a été témoin d'activités économiques comme la pêche, la foresterie, l'agriculture et la villégiature;
- À une certaine époque, l'île était habitée par de nombreuses familles;
- Elle est partie intégrante du paysage rimouskois et visible de plusieurs endroits sur la rive;
- Sa dimension la démarque des autres îles du territoire;
- La présence, encore aujourd'hui, de nombreux bâtiments, dont résidentiels, agricoles ou d'interprétation historique.

8E Ouvrages, outils et références consultés

Ouvrages

- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME. Guide de référence, Règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, JB Deschamps, Trois-Rivières, octobre 2012, 72 pages.
- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'URBANISME. Guide de référence sur le patrimoine architectural au Québec, J.B. Deschamps inc., Trois-Rivières, 2016, 90 pages.
- BATY, Patrick. *The Anatomy of Color, The Story of Heritage Paints and Pigments*, Thames & Hudson Ltd, Londres, 2021, 352 pages.
- BEAUDIN, Olivier. MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS. Guide de l'architecture patrimoniale, volume 1, 2020, 44 pages.
- BEAUDIN, Olivier. MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS. Guide du paysage, volume 2, 2021, 72 pages.
- BEAUDIN, Olivier. MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS. Guide du patrimoine historique, volume 3, 2022, 108 pages.
- BERGERON, André. *La rénovation des bâtiments*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 2000, 419 pages.
- BERGERON, Claude. *L'architecture des églises du Québec (1940-1985)*, Presses de l'Université Laval, Québec, 1987, 383 pages.
- BOLDUC, André. *L'art de restaurer une maison ancienne*, deuxième édition, Éditions Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges, 2013, 276 pages.
- BOLZ, Franziska. *Art Déco*, Éditions Place des Victoires, Paris, 2019, 280 pages.
- BOURASSA, André et TREMPE, Richard. *ÉCOBÂTIMENT. Valoriser les bâtiments existants, un levier pour le développement durable*, Les éditions du Septentrion, Québec, 2024, 200 pages.
- BOURDAGES, Jeannot, LAROCQUE, Paul, COLLINS, pierre et al. *Rimouski depuis ses origines*, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, Société de généalogie et d'archives de Rimouski, Rimouski, 2006, 412 pages.
- CAMERON, Christina. *Le style néo-gothique dans l'architecture canadienne*, Environnement Canada, Ottawa, 1983, 10 pages.
- CENTRE NATIONAL POUR LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION. UNIVERSITÉ DU MANITOBA. Les archives du Centre national pour la vérité et la réconciliation sont inscrites au Registre international de la Mémoire du monde de l'UNESCO, 29 mai 2023, [En ligne], page consultée le 23 avril 2024, lien URL : <https://nctr.ca/les-archives-du-centre-national-pour-la-verite-et-la-reconciliation-sont-inscrites-au-registre-international-de-la-memoire-du-monde-de-lunesco/?lang=fr>
- CLIFF, Stafford. *Les arts décoratifs anglais*, Thames & Hudson, Paris, 2008, 249 pages.
- COMITÉ DES FÊTES DU CENT CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI. *Mosaïque rimouskoise, une histoire de Rimouski*, Marquis Ltée, Montmagny, 1979, 810 pages.
- COMITÉ DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU BIC. *Le Bic, Guide des maisons traditionnelles*, L'Avantage Impression, Rimouski, 2011, 56 pages.
- COMITÉ DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU BIC. *Le Bic, une histoire maritime*, Tendance EIM, Rimouski, 2021, 66 pages.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC. *Comment nommer le patrimoine quand le passé n'est plus ancien?*, Québec, [En ligne], page consultée le 22 novembre 2023, lien URL : https://cpcq.gouv.qc.ca/app/uploads/2020/05/Patrimoine_moderne.pdf
- CONSEIL DU BÂTIMENT DURABLE DU CANADA. *LEED, la norme mondiale en bâtiment durable*, 2023, [En ligne], page consultée le 21 novembre 2023, lien URL : <https://www.cagbc.org/fr/notre-travail/certifications/leed/>

- CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES. Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, 1964, Venise, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://www.icomos.org/fr/informations-pratiques/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/171-charte-internationale-sur-la-conservation-et-la-restauration-des-monuments-et-des-sites>
- CORPORATION DU CIMETIÈRE. À l'aube d'un souvenir, histoire et patrimoine du cimetière de Rimouski, 2005, 124 pages.
- DUFRESNE, Danielle. MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE. Reflets d'une région, Rimouski-Neigette, 2007, Éditions du Septentrion, Québec, 174 pages.
- FORTIN, Jean-Charles, LECHASSEUR, Antonio et al. Les régions du Québec, Histoire du Bas-Saint-Laurent, Diffusion Prologue inc., 1993, 864 pages.
- FORTIN, Mgr Alphonse. Le Centenaire de Rimouski 1829-1929. Album-Souvenirs, Rimouski, Imprimerie S. Vachon, 1929, 85 p.
- FRANK LLOYD WRIGHT TRUST. Historic Sites, 2023, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://flwright.org/explore/historic-sites>
- GAUTHIER-LAROUCHE, Georges. Évolution de la maison traditionnelle dans la région de Québec, Les archives de Folklore, 15, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, 321 pages.
- GOSSELIN, Sylvain. ARCHEVÊCHÉ DE RIMOUSKI. L'archevêché de Rimouski, héritage du passé, présent pour l'avenir, 2009, Marquis Imprimeur, Montmagny, 258 pages.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Aide financière, Immobilisations, Aide aux immobilisations, 2023, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/immobilisations/aide-immobilisations>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Conseil du patrimoine culturel, Histoire, 2023, [En ligne], page consultée le 5 avril 2024, adresse URL : <https://cpcq.gouv.qc.ca/a-propos-du-conseil/histoire/>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Glossaire, vocabulaire de l'architecture québécoise, 2015,
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Intérêt patrimonial des immeubles et sites patrimoniaux, méthode d'évaluation, mars 2023, 40 pages.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1, Éditeur officiel du Québec, Québec, 2023.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Loi sur le patrimoine culturel, chapitre P-9.002, Éditeur officiel du Québec, Québec, 2023.
- GROUPE-CONSEIL SUR LA POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC. Notre patrimoine, un présent du passé, novembre 2000, [En ligne], page consultée le 8 avril 2024, adresse URL : <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs64396>
- LAFRAMBOISE, Yves. La maison au Québec, Les Éditions de l'Homme, Montréal, 2001, 368 pages.
- LAFRAMBOISE, Yves. Restaurer une maison traditionnelle au Québec, Les Éditions de l'Homme, Montréal, 2008, 280 pages.
- L'ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE. FULTON, Gordon. Conservation du Patrimoine, 2015, [En ligne], page consultée le 4 avril 2024, adresse URL : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/patrimoine-conservation-du>
- LESSARD, Michel. MARQUIS, Huguette. Encyclopédie de la maison québécoise, Les Éditions de l'Homme, 1972, 728 pages.
- LIEUX PATRIMONIAUX DU CANADA. Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, deuxième édition, 2010, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://www.historicplaces.ca/fr/pages/standards-normes.aspx>
- MARTIN, Paul-Louis. À la façon du temps présent, trois siècles d'architecture populaire au Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 380 pages.
- MCALESTER, Virginia Savage. A Field Guide to American Houses, Alfred A. Knoff, New York, 2022, 849 pages.

- MORIN, Euchariste. Le patrimoine, une ressource pour les communautés locales et un outil de développement social, économique et culturel pour les régions, étude de cas de trois municipalités du Bas-Saint-Laurent, Université du Québec à Rimouski, juin 2006, [En ligne], page consultée le 8 avril 2024, adresse URL : https://semaphore.uqar.ca/id/eprint/197/1/Euchariste_Morin_juin2006.pdf
- MRC D'ANTOINE-LABELLE. PATRI-ARCH INC. Répertoire des principaux courants architecturaux, janvier 2017, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://www.mrcal.ca/nos-services/services-aux-citoyens/patrimoine>
- MRC DE COATICOOK. L'ENCLUME. Préinventaire des bâtiments patrimoniaux, Compton, juin 2018, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Culture/Pr%C3%A9inventaire%20des%20b%C3%A2timents%20patrimoniaux%20des%20noyaux%20urbains%20de%20Compton%20et%20de%20Moe's%20River.pdf>
- MRC DE DRUMMOND. Guide pratique sur l'architecture patrimoniale de la MRC de Drummond, printemps 2012, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://www.mrcdrummond.qc.ca/patrimoine/guide-pratique-sur-larchitecture-patrimoniale/>
- MRC DE LA MATAPÉDIA. PATRI-ARCH INC. Inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Matapédia, février 2011, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : https://www.mrcmatapedia.qc.ca/images/Upload/Files/centredocumentations/culture/inventaire_en_patrimoine_bati_mrc_de_la_matapedia.pdf
- MRC DE TÉMISCOUATA. BERGERON GAGNON INC. Inventaire du patrimoine bâti, Rapport synthèse, 2016, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : https://degelis.ca/media/attachments/2021/01/07/repertoire_patrimoine-immobilier.pdf
- MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE. BERGERON GAGNON INC. Dessins d'exécution reproduisant des composantes d'architecture ancienne, novembre 2015, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : https://www.maisons-anciennes.qc.ca/client_file/upload/pdf/Dessins_architecturaux_IR.pdf
- MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY. PATRI-ARCH INC. Inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Fjord-du-Saguenay, mai 2014, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://mrc-fjord.qc.ca/app/uploads/2022/07/inventaire-patrimoine-bati.pdf>
- MRC DU GRANIT. PATRI-ARCH INC. Caractérisation du patrimoine bâti et culturel de la MRC du Granit, novembre 2017, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://www.mrcgranit.qc.ca/fr/documents-et-publications/culture/>
- PARCS CANADA. Analyse patrimoniale du paysage culturel du Lieu historique national du Phare-de-Pointe-au-Père, 10 mai 2023, 79 pages.
- PARCS CANADA. Le cadre pour l'histoire et la commémoration, le plan du réseau des lieux historiques nationaux, 2019, [En ligne], page consultée le 8 avril 2024, adresse URL : <https://parcs.canada.ca/lhn-nhs/plan/cadre-framework>
- ROUSSEAU, Félix. Quand le moderne devient patrimonial, Habiter un milieu ancien, Bienvenue aux passionnés, Magazine Continuité, numéro 170, automne 2021, [En ligne], page consultée le 22 novembre 2023, adresse URL : <https://www.magazinecontinuite.com/quand-le-moderne-devient-patrimonial/>
- RURALYS. Guide d'intervention en patrimoine bâti, Bas-Saint-Laurent, 26 pages.
- SAINDON, Richard. Histoire de Rimouski par le nom de ses rues, Marquis, Québec, 2020, 347 pages.
- SALVIONE, Marie-Dina. HÉRITAGE MONTRÉAL. Ne levons par le nez sur le patrimoine moderne, levons plutôt le regard, 2021, Montréal, [En ligne], page consultée le 22 novembre 2023, adresse URL : <https://blog.heritagemontreal.org/levons-le-regard-patrimoine-moderne/>
- SOCIÉTÉ RIMOUSKOISE DU PATRIMOINE. Circuits Rimouski, architecture | Histoire | Patrimoine, Rimouski, 2018, 129 pages.
- THUOT, Jean-René, VIGNOLA, Kurt et BEAUDRY, Nicolas. La cathédrale de Rimouski, Parcours, mémoires, récits, Les Éditions de L'Estuaire, Rimouski, 2017, 392 pages.

- UNESCO. États parties, Canada, 2024, [En ligne], page consultée le 8 avril 2024, adresse URL : <https://whc.unesco.org/fr/etatsparties/ca%2F>
- UNESCO. Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), 2024, [En ligne], page consultée le 23 avril 2024, adresse URL : <https://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/>
- UNESCO. Textes fondamentaux de la convention du patrimoine mondial (1972), décembre 2023, [En ligne], page consultée le 8 avril 2024, adresse URL : <https://whc.unesco.org/fr/textesfondamentaux/>
- UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. Mettre en valeur le patrimoine immobilier, quels outils pour les municipalités?, automne 2023, 62 pages.
- VARIN, François. Les maisons en pièce sur pièce, Continuité, été 1992, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/continue/1992-n54-continue1053123/17581ac/>
- VILLE DE CLERMONT. PATRI-ARCH INC. Inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Clermont, rapport synthèse, février 2014, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://www.ville.clermont.qc.ca/fr/culture/patrimoine/patrimoine-bati-architectural>
- VILLE DE LÉVIS. Architecture patrimoniale, 2023, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://www.ville.levis.qc.ca/developpement-planification/architecture-patrimoniale/>
- VILLE DE LÉVIS. L'architecture moderne, un héritage du 20e siècle à démystifier, 2019, Luma inc., Lévis, [En ligne], page consultée le 22 novembre 2023, adresse URL : https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/arts_culture/larchitecture-moderne-un-heritage-du-20e-siecle-a-demystifier.pdf
- VILLE DE LÉVIS. L'entretien des bâtiments... Une fierté partagée!, Les Arts Graphiques hg inc., Lévis, 2015, 26 pages.
- VILLE DE LÉVIS. Rénover les bâtiments anciens en toute simplicité, J.B. Deschamps inc., Lévis, 2012, 26 pages.
- VILLE DE LÉVIS. Un patrimoine à protéger et à mettre en valeur, J.B. Deschamps inc., Lévis, 2008, 34 pages.
- VILLE DE LÉVIS., Guide d'affichage pour les bâtiments et secteurs patrimoniaux, Deschamps Impression, Lévis, 2012, 26 pages.
- VILLE DE QUÉBEC. Styles architecturaux, 2023, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/patrimoine/bati/styles.aspx>
- VILLE DE RIMOUSKI. Règlement de démolition 23-008, 2023, [En ligne], page consultée le 1er décembre 2023, adresse URL : https://rimouski.ca/storage/app/media/ville/administration/reglements-municipaux/reglement_23-008.pdf
- VILLE DE RIMOUSKI. Règlement de zonage 820-2014, 2014, [En ligne], page consultée le 8 avril 2024, adresse URL : <https://rimouski.ca/storage/app/media/ville/administration/reglements-municipaux/zonage-texte-reglementaire.pdf>
- VILLE DE SAGUENAY. Rénovation patrimoniale, 2023, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://ville.saguenay.ca/services-aux-citoyens/construire-et-renover/renovation-patrimoniale>
- VILLE DE TROIS-RIVIÈRES. PATRI-ARCH INC. Inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Trois-Rivières, décembre 2010, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : https://www.v3r.net/Fichiers/PatrimoineArchitectural/Synthese_architecturale_et_patrimoniale.pdf
- WADE, Jill. *Wartime Housing Limited, 1941 – 1947 : Canadian Housing Policy at the Crossroads*, Revue d'histoire urbaine, juin 1986, [En ligne], page consultée le 7 novembre 2023, adresse URL : <https://www.erudit.org/en/journals/uhr/1986-v15-n1-uhr0856/1018892ar/>

Outils et références

- BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. Bibliothèque et Archives nationales du Québec numériques, 2023, [En ligne], adresse URL : <https://numerique.banq.qc.ca/>
- GOUVERNEMENT DU CANADA. Annuaire des désignations patrimoniales fédérales, 2023, [En ligne], adresse URL : https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/default_fra.aspx?_gl=1*cqkyve*_ga*MTg5NDA2O-DU3My4xNjk3NDc2NjYy*_ga_PC690N3X7Z*MTcwMjA0MjI4MC4xMC4xLjE3MDIwNDQ0OTQuM-C4wLjA.&_ga=2.268487032.844806398.1701978441-1894068573.1697476662
- GOUVERNEMENT DU CANADA. BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA. Bibliothèque et archives numériques, 2023, [En ligne], adresse URL : <https://bibliotheque-archives.canada.ca/fr>
- GOUVERNEMENT DU CANADA. PARCS CANADA. Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, 2022, [En ligne], adresse URL : <https://parcs.canada.ca/culture/rcpl-crhp>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Banque de dépannage linguistique, [En ligne], adresse URL : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/banque-de-depannage-linguistique>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Répertoire du patrimoine culturel du Québec, 2013, [En ligne], adresse URL : <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/accueil.do?sessionId=87DD87E-B361657F04AC0A916C777B87B?methode=afficher>
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Institut de la statistique du Québec, 2023, [En ligne], adresse URL : <https://statistique.quebec.ca/fr>
- L'ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE. 2023, [En ligne], adresse URL : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr>
- RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION ARCHIVISTIQUE. Archives Canada, 2023, [En ligne], adresse URL : <https://archivescanada.accesstomemory.ca/>
- SOCIÉTÉ RIMOUSKOISE DU PATRIMOINE. Boîte à outils, 2023, [En ligne], adresse URL : <https://srdp.ca/boite-a-outils/>
- SOCIÉTÉ RIMOUSKOISE DU PATRIMOINE. Inventaire, 2023, [En ligne], adresse URL : <https://srdp.ca/inventaire/>
- UNESCO. Convention du patrimoine mondial, 2024, [En ligne], adresse URL : <https://whc.unesco.org/>
- VILLE DE RIMOUSKI. Actualités, 2024, [En ligne], adresse URL : <https://rimouski.ca/>
- VILLE DE RIMOUSKI. Architecture et patrimoine, 2024, [En ligne], adresse URL : <https://rimouski.ca/ville/decouvrir-la-ville/architecture-et-patrimoine>
- VILLE DE RIMOUSKI. Consultation du rôle d'évaluation, 2023, [En ligne], adresse URL : <https://rimouski.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=1b3866ae746c48b6895c38993ba499db>
- VILLE DE RIMOUSKI. Rubrique, 1946 et 2016, [En ligne], adresse URL : <https://rimouski.ca/rubrique/1946-et-2016>

GUIDE D'INTERVENTION EN PATRIMOINE

1^{re} édition | 2024

Architecture | Urbanisme | Histoire

